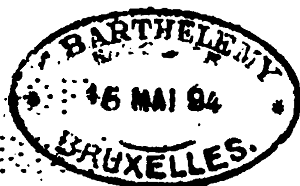

SIGILLVM · UNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

HISTOIRE SECRÈTE
DU
CABINET
DE
NAPOLÉON BUONAPARTÉ.



HISTOIRE SECRETE
DU
CABINET
DE
NAPOLÉON BUONAPARTÉ,
ÉT DE
LA COUR DE SAINT CLOUD.

PAR
LEWIS GOLDSMITH,
NOTAIRE.
Ex-Interprète près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris.

SECONDE EDITION.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.
VOLTAIRE (*Mahomet*)

T. I.

A LONDRES:
DE L'IMPRIMERIE DE T. HARPER LE JEUNE,
Crane Court, *Fleet Street.*
A PARIS,
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1814.

PRÉFACE.

M. Goldsmith, Anglais, est resté huit ans à Paris. Il rédigeait le *The Argus*. Il dit qu'il avait cru Buonaparté le plus puissant Hercule qui devait purger la terre des monstres ; mais l'expérience lui a prouvé que la révolution avait enfanté une hydre au lieu d'un Hercule.

Il raconte qu'il était lié en Angleterre avec M. Otto ; qu'après la paix, il vint avec une lettre de celui-ci pour M. Sémonville à la Haye, et que ce dernier lui donna un passeport pour Paris. Il fit un nouveau voyage dans son pays, dans l'intention d'y établir un journal. Il revint trois semaines après à Paris, et le gouvernement l'engagea à faire sa feuille en France. Il prétend qu'il a été la dupe de M. Talleyrand. Il a été arrêté et conduit à Dieppe, pour être embarqué, et ramené de cette ville dans la capitale, par ordre du grand-juge ministre de la police.

« Voici pourquoi Buonaparté désirait avoir Peltier, auteur des Actes des Apôtres, en son pouvoir ; et, pour atteindre ce but, il voulait *me livrer*. Il se trompait ; il croyait que le gouvernement d'Angleterre était comme celui de France ; qu'en *Angleterre* comme en *France* il suffisait d'*accuser* un homme pour le faire *condamner*.

« Cependant les circonstances suivantes dérangèrent le plan du premier consul.

« L'avis par lequel je faisais connaître que les articles injurieux dans l'*Argus* ne devaient pas m'être imputés, parut le jour après que je quittai Paris ; et ce fut probablement en conséquence, que l'ambassadeur anglais était instruit de tout ce qui m'était arrivé. On ne pouvait plus, d'après cela, me considérer comme une victime digne d'être offerte au gouvernement anglais en échange pour Peltier. La conduite de Buonaparté envers moi pouvait être représentée dans son vrai jour, et il pouvait perdre dans l'opinion de ceux qui, en Angleterre, se sont laissés séduire au point d'administrer sa con-

darité. En conséquence il changea de plan, et ordonna de me ramener.

« J'avais eu des démêlés avec Talleyrand au sujet de l'*Argus*; et le traitement que j'avais éprouvé ensuite, était attribué au ressentiment personnel qu'il en avait conçu. On fit courir le bruit à Paris qu'il m'avait renvoyé de sa propre autorité, sans consulter son maître, mais je connais trop bien le caractère de ce maître, pour supposer qu'aucun de ses ministres, pas même Talleyrand, qu'on appelait alors son bras droit, eût osé prendre sur lui une telle mesure sans son approbation. Je crois que la vérité est que le rapport de Talleyrand sur mon humeur récalcitrante, au sujet des articles injurieux qui m'avaient été présentés, lorsque j'avais *nommément* la conduite de l'*Argus*, déterminèrent Buonaparté à donner l'ordre de m'envoyer en Angleterre, dans l'espoir que les fausses représentations qu'il y ferait faire, engageraient le gouvernement anglais à lui envoyer Peltier en échange.

« Mais lorsqu'il vit qu'une annonce que j'avais fait insérer déjouerait ce projet selon toute apparence; il fit semblant de se mettre en colère, gronda Talleyrand pour avoir pris sur lui de me renvoyer sans son autorisation, et donna ordre qu'on me fît revenir sur-le-champ. »

Il donne ensuite l'historique de son séjour en France, et comment il a su acquérir les sècrets des cabinets.

« Je me trouvais donc à Paris, il est vrai, et en apparence en parfaite liberté; mais un mois s'était à peine écoulé qu'il parut un décret ordonnant l'arrestation de tous les Anglais à Paris et dans le reste de la France, comme prisonniers de guerre; je pris naturellement l'alarme; j'appris cependant ensuite que je n'étais pas sur la liste; je ne pouvais en deviner la véritable raison, mais j'imaginais que c'était par sentiment de décence, à raison de la manière dont j'avais été traité si récemment.

« J'étais sans emploi, sans moyens d'exister et de faire exister ma famille : nécessité, dit on, fait loi; je trouvai des ressources dans cette nécessité même. Par le genre de mes occupations en Angleterre, j'avais acquis quelque connaissance de la loi en gé-

néral; et pendant mon séjour à Paris je n'avais pas été oisif; j'avais fait mon étude de la constitution et de la pratique des cours de justice française. Je connaissais plusieurs des langues vivantes, et je n'étais pas tout à fait étranger aux langues anciennes si utiles dans les temps actuels. Je pris l'état d'homme de loi, et fus nommé interprète *juré* près les cours de justice et le conseil des prises de Paris (1).

" Par-là j'eus accès aux premières personnes en place, et je me trouvai à même de recueillir les informations que je présente aujourd'hui au public.

" J'ai pu dire ce que je savais sans abus de confiance. Je l'ai appris dans le cours ordinaire de la conversation, et par des lectures que me procurait mon état. Je n'ai pas avancé un fait de la vérité duquel je ne sois convaincu. Il en est, il est vrai, qui ne sont que des anecdotes particulières dont l'authenticité reste sur mon autorité individuelle. Dans quelques circonstances je ne peux qu'imiter *Hérodote*, et dire " que je le tiens de bonne part ; „ dans d'autres je peux dire avec Enée : " *quorum* „ *pars magna fui.* „ La plus grande partie de ce que j'avance est appuyée de pièces *manuscrites* et *imprimées* qui sont en ma possession, et que je suis prêt à produire lorsqu'on me les demandera. Le lecteur s'apercevra que je n'ai *pas épargné les couleurs*, et que *j'ai peint le crime dans toute la laideur qui lui appartient.*

" Ceci termine tout ce que j'avais à dire pour réfuter les calomnies qu'on a répandues contre moi, comme *éditeur de l'Argus*.

" A ce sujet, je suis, je l'espère, RECTUS *in curiâ.*

" Il me reste à dire un mot sur la nature et l'objet de l'ouvrage que je présente au public. Lorsque j'en conçus le dessein, je n'avais en vue que de traiter cette question : l'Angleterre peut-elle avec sûreté faire la paix avec Buonaparté? Je vis que le titre était trop circonscrit pour le sujet que j'avais à traiter, et, en conséquence j'en pris un autre mieux adapté à l'ouvrage.

" Je commence par une esquisse de la révolution française, où je décris son caractère, ses causes et

---

(1) C'est un état respectable en France.

ses résultats. Viennent ensuite des détails sur les divers gouvernemens éphémères qui ont précédé et préparé l'usurpation de Buonaparté.

“ Je remonte ensuite à son histoire particulière, avant qu'il n'eût usurpé le pouvoir suprême, afin de faire voir combien peu on doit compter sur ses professions et déclarations; pour faire voir, en un mot, que sa vie toute entière a été un tissu uniforme de crimes et de perfidie.

“ Le narré et l'explication de sa conduite envers les puissances étrangères, forment la partie principale de l'ouvrage, et prouvent, J'espère, complètement, ce que j'ai entrepris de démontrer, “ que „ la Grande Bretagne ne peut pas, avec sûreté, faire „ la paix avec Buonaparté. „ Cette partie de l'ouvrage se fera lire, je crois, avec quelqu'intérêt: elle contient des faits qui ne sont pas généralement connus.

“ Quoique je sache fort bien qu'on a déjà publié bien des détails biographiques sur les différens personnages qui composent la *basse* Cour de Saint Cloud, je me suis cependant trouvé à même de donner des anecdotes biographiques, que je sais être vraies, et qui ne sont pas généralement connues. Je crois que quiconque m'a connu pendant mon séjour de huit ans à Paris, ne doutera pas que je ne possédasse les moyens d'obtenir les informations les plus exactes sur presque tout ce qui se passait dans cette capitale. J'étais dans l'habitude de voir tous les jours, et à toute heure, des personnes à même de me donner des renseignemens non seulement sur l'état actuel des affaires, mais encore sur les événemens antérieurs. Tout mon espoir est que cet ouvrage contribue à diminuer en partie cet enthousiasme que quelques politiques affectent pour le chef actuel de la France. Si je réussis en cela, je me croirai amplement récompensé de mes travaux, de mes souffrances et de mes sacrifices. „

LEWIS GOLDSMITH.

HISTOIRE SECRÈTE,

etc.

INTRODUCTION.

MON principal objet en écrivant l'Histoire Secrète du Cabinet de Buonaparté, est d'examiner la grande question, SI L'ANGLETERRE PEUT JAMAIS ÊTRE EN PAIX AVEC LE CHEF ACTUEL DE LA FRANCE.

Dans l'état présent de l'Europe, cette question est d'une très-grande importance. Les nations du Continent ont perdu leur indépendance. Cet homme a réduit à un état de vasselage les Souverains qu'il n'a pas détruits; il a donné aux peuples des maîtres de son choix, qui obéissent à ses moindres volontés, et qu'il peut changer selon ses caprices. Les hommes qui ont suivi le cours des événemens, depuis sept ans, ne seront pas surpris de voir non-seulement les anciens Souverains auxquels des motifs de la politique du moment, ont fait laisser une ombre d'autorité, mais ceux même qui ont été créés récemment, tomber dans le néant, quand le despote jugera de son intérêt d'accomplir ses desseins.

Les efforts bien dirigés des Trois Royaumes, peuvent seuls détourner ces calamités; l'indépendance de ces Iles elles-mêmes dépend de ces efforts. Veulent-elles conserver leur indépendance? Si elles veulent la conserver, peuvent-elles jamais faire la paix avec Napoléon Buonaparté?

Avant d'entrer dans l'examen de cette question, il est nécessaire de parcourir l'histoire de la Révolution Française, de cette révolution qui vivra long-temps dans la mémoire des hommes, et qui aura une longue, une très-longue influence sur les des-

tinées de notre partie du globe, et peut-être, dans ses conséquences, sur celles de l'espèce humaine.

Nous pouvons tracer son origine, nous avons été témoins de ses progrès, et de quelques-uns de ses effets, mais ses derniers résultats ne se manifesteront que dans les siècles à venir. Quand toute la race des Français serait éteinte, les troubles qu'ils ont excités se feront sentir pendant des siècles.--- Leurs crimes ne seront jamais oubliés.

On voit à Naples les ruines d'Herculanum; Lisbonne est bâtie sur les ruines d'une première cité de ce nom. Ces circonstances vivront aussi long-temps que les pages de l'histoire : et les révolutions des Etats laissent des traces aussi profondes que les convulsions de la nature.

Quelques personnes ont pensé que les progrès et la propagation des lumières ont amené la Révolution française ; d'autres l'ont attribuée au désordre des finances.

Un assez long séjour en France et mes liaisons intimes avec les principaux agens de cette révolution m'ont fait concevoir une opinion différente.--- Mes observations et l'expérience m'ont convaincu que la Révolution Française avait été l'effet de l'ambition de quelques hommes, et la soif du pillage, dans la classe nombreuse de ceux qui n'avaient rien à perdre dans les convulsions de l'Etat. *Siéyes* en parlant de cette *rébellion*, disait avec vérité : " C'é-
„ tait l'anti-chambre qui voulait entrer dans le
„ Salon. „

Que les philosophes, ou plutôt, ces hommes connus en France sous le nom d'Encyclopédistes, aient beaucoup contribué à la destruction de l'*ancien régime ;* c'est une vérité incontestable. Elle servait leurs projets; mais il ne faut pas en inférer que les lumières fussent, ou même soient encore en ce moment, assez généralement répandues en France pour que le peuple pût, ou puisse avoir des notions

justes de la meilleure forme de gouvernement. — La *Masse* a été trompée par ces *Savans ;* les plus marquans d'entr'eux n'avaient ni honneur, ni morale, ni religion, ni propriétés. Je n'en citerai que quelques-uns, en commençant par d'*Alembert*, qui était un enfant-trouvé, et qui prit le nom de l'homme à la porte duquel il avait été exposé, et qui, de ce moment, en prit soin. Quand il devint le grand homme, une femme se présenta chez lui, et déclara être sa mère. D'Alembert lui répondit, que puisqu'elle avait été assez dénaturée pour abandonner son enfant, il l'abandonnait à son sort, et la mit à la porte.

Diderot, fils d'un coutelier, était un homme très-immoral, et a publié des ouvrages licencieux, tels que *la Religieuse*, *le Bijou enchanté*, etc. etc.

Rousseau était généralement connu en France pour le plus vil des hommes : dans ses infâmes *Confessions*, il se fait non seulement un mérite d'avoir mis ses enfans aux *Enfans-Trouvés*, mais il se félicitait de ne pas savoir ce qu'ils étaient devenus.

Voltaire, le grand-maître du *Sanhedrin* littéraire, n'a jamais été accusé, que je sache, d'avoir eu de l'honneur, de la morale, de la religion. Sa correspondance avec les Encyclopédistes, développe son plan, et montre avec quelle frivolité il traitait les objets qui constituent essentiellement le bonheur de l'homme en société.

Helvetius était un homme qui avait de bonnes intentions, mais un enthousiaste.

L'abbé *Morellet*, qui vit encore, est un homme infâme, s'il faut en croire Voltaire dans sa correspondance avec d'Alembert. Cet abbé Morellet a été accusé dans *le Journal de l'Empire*, il y a deux ans, de vol dans son diocèse, avant la Révolution, et d'autres actions infâmes; le Journaliste a cité les Mémoires imprimés à cette époque.

Suard vit encore ; il est un des Secrétaires Perpétuels de l'Institut National, et jusqu'à ces derniers temps a été propriétaire du *Publiciste*. On l'accuse d'avoir été espion lorsque M. *Le Noir* était Lieutenant de Police.

Tels étaient quelques-uns des chefs de la secte qui a semé les germes de subversion morale et politique, et qui a amené la hideuse désorganisation qui en est résultée.

Les hommes d'état ; les administrateurs éclairés devaient faire places à des philosophes (1) qui voulaient faire l'essai de leur théorie, quelles qu'en fussent les conséquences pour le bonheur des peuples.

Le célèbre Montesquieu semble avoir prévu les intentions de ses collègues de l'Académie Française quand il a dit :

" *Il y a beaucoup à gagner, en fait de mœurs,*
,, *à garder les coutumes anciennes. Comme les peu-*
,, *ples corrompus font rarement de grandes choses,*
,, *qu'ils n'ont guères établi de sociétés, fondé des*
,, *villes, donné des lois, et qu'au contraire, ceux*
,, *qui avaient des mœurs simples ou austères ont*
,, *fait pour la plupart des établissemens : rappeler*
,, *les hommes aux maximes anciennes, c'est, or-*
,, *dinairement, les rappeler à la vertu. De plus, s'il*
,, *y a eu une révolution, que l'on ait donné à*
,, *l'Etat une forme nouvelle, cela n'a guères pu se*
,, *faire qu'avec des peines et des travaux infinis,*
,, *et rarement avec l'oisiveté des mœurs corrom-*
,, *pues. Ceux mêmes qui ont fait la Révolution,*

(1) Frédéric II disait souvent : « Si je veux jamais punir les » sujets de mes provinces, je leur enverrai un philosophe pour » les gouverner. » La Révolution Française a dû prouver à l'Europe, qu'il connaissait bien cette classe d'hommes. On peut ajouter à l'observation de Frédéric ce que dit un écrivain Français célèbre : « Pour moi, lorsque je dis philosophie du dix huitième siècle, » j'entends tout ce qui est faux en morale, en législation, et en » politique. »

„ *ont voulu la faire goûter, et ils n'ont guères*
„ *pu y réussir que par de bonnes lois. Les lois*
„ *anciennes sont donc ordinairement des correc-*
„ *tions, et les nouvelles des abus. Dans le cours*
„ *d'un long gouvernement, on va au mal par une*
„ *pente insensible, et l'on ne remonte au bien que*
„ *par un effort.* "

Rousseau lui-même, après s'être brouillé avec ses confrères philosophes, fut de l'avis de Montesquieu : il dit dans la préface de son NARCISSE :

Le moindre changement dans les coutumes,
„ *fût-il même avantageux à certains égards, tour-*
„ *ne toujours au préjudice des mœurs. Les cou-*
„ *tumes sont la morale du peuple; et dès qu'il*
„ *cesse de les respecter, il n'a plus de règles que*
„ *ses passions, ni de frein que les lois, qui*
„ *peuvent quelquefois contenir les méchans, mais*
„ *jamais* les rendre bons. *D'ailleurs quand la phi-*
„ *losophie a une fois appris aux peuples à mépri-*
„ *ser les coutumes, ils trouvent bientôt à éluder*
„ *les lois. Je dis donc, qu'il est des mœurs d'un*
„ *peuple, comme de l'honneur d'un homme, c'est*
„ *un trésor qu'il faut conserver, mais qu'on ne*
„ *trouve plus quand on l'a perdu.* „

Ces germes d'innovation furent soigneusement cultivés par les philosophes. Au retour des officiers Français de l'Amérique, cette jeune plante acquit de la vigueur; ces républicains militaires se déclarèrent les auxiliaires des philosophes; les racines s'étendirent en Allemagne où les Illuminés s'attachèrent à faire croître cet arbre empoisonné. (1)

---

(1) Après avoir été reçu Franc-Maçon, j'ai été initié dans les mystères des Illuminés d'Allemagne. J'étais intimement lié avec un de leur chefs, le baron Knigge, homme de talens, auteur de la *philosophie de la Vie Sociale.* Il s'est retiré de l'*ordre* en 1794, et a publié des réflexions sévères sur le système désorganisateur de cette secte; il a fait connaître les desseins du chef des Illuminés, le professeur Weishaupt, et du docteur Bardt, tous deux at-

Quelques factieux, appelés aux États-Généraux, convoqués par les faibles et pervers conseillers de l'infortuné Louis XVI, le firent fructifier, le nommèrent L'ARBRE DE LA LIBERTÉ, arrosèrent du sang de plusieurs millions d'hommes cet arbre fatal dont le fruit a été pour l'espèce humaine un héritage aussi funeste que celui de l'Arbre du Jardin d'Eden : et tous ceux qui en ont goûté ont éprouvé le sort de nos premiers pères ; il renfermait le *Péché et la Mort.*

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ET LÉGISLATIVE.

Les Etats-Généraux assemblés par le Roi, se formèrent en Corps Législatif, et prirent le titre d'*Assemblée Constituante*, un de ses premiers actes fut la publication de la Déclaration des Droits de l'homme, proposée par M. de la Fayette, dans laquelle il était établi. " que l'insurrection est le " plus saint des devoirs.

M. Burke a comparé la majorité de cette Assemblée aux vents déchaînés, dont le souffle dévastateur ravage la terre. Ils ont ouvert, dit-il prophétiquement, le gouffre où les nations paisibles seront englouties.

Les Catilina, les Gracches, paraissent des hommes modérés, quand on les compare à quelques Membres de cette Assemblée. Un grand nombre

---

tachés à l'Université de Halle en Prusse. On ne doit pas s'attendre à ce que j'entre ici dans les détails, mais je n'hésite point à déclarer que le but de cette institution était de détruire les Ordres privilégiés, le trône et la religion. L'objet apparent était d'expliquer les mystères de la Franc-Maçonnerie; la cérémonie pour le grade d'*apprentif*, qui est le premier, est susceptible d'une interprétation républicaine, et si elle n'est pas bien expliquée, le novice doit avoir une étrange idée de la pantomime qu'il a vue, lorsqu'il découvre l'usage *d'une de ses facultés.*

d'entr'eux étaient des hommes bien nés et éclairés; mais plusieurs de ceux qui se déclarèrent contre la cour étaient notoirement des hommes sans probité, sans honneur, et avaient été obligés de se cacher pour échapper à leurs créanciers. (1) Cette Assemblée, modérée, si on la compare à celles qui l'ont suivie, présentait, cependant, le spectacle du désordre et du tumulte. Elle n'avait pas même l'apparence d'un Corps Législatif. *Neccolor imperii, nec frons erat ulla Senatus*, quoiqu'elle menaçat l'Europe d'une destruction prochaine.

Le premier acte de la nouvelle Assemblée, fut un serment solemnel prêté à la face du ciel, que plusieurs de ses Membres ont depuis violé plus d'une fois : " Que le Gouvernement Français ne serait „ jamais républicain ! " (2) Les Français révolutionnaires ont, depuis cette époque, appris au monde, la confiance qu'on pouvait avoir dans leurs sermens solennels. Un grande partie des Membres de l'Assemblée qui avaient prêté le serment ci-dessus mentionné, ont prêté, ensuite, celui de maintenir la république, et la haine à la royauté ; et, peu après, ont abjuré la république, et embrassé *l'Impérialisme*. De ce nombre sont Cambacérès, Siéyes, Lameth, Treilhard, Regnault de S. Jean d'Angely, l'évêque apostat Talleyrand, etc., etc., qui tous ont conspiré pour envoyer leur souverain légitime à l'échafaud, et ont placé sur le trône un aventurier étranger, qui prétendait lui-même être un défenseur de la liberté, et qui l'a insultée, trahie, a persécuté ses plus zélés défenseurs, et en à effacé jusqu'au dernier vestige.

---

(1) Quelle opinion doit-on avoir de la Révolution Française, quand deux de ses principaux moteurs étaient des hommes comme Mirabeau et Talleyrand.

(2) Voyez dans le *Moniteur* du 5 août 1789, la motion faite à cet égard par Adrien Duport.

Si ces hommes sanguinaires, qui pour établir, disaient-ils, la république, envoyèrent Louis XVI à l'échafaud, le 21 de Janvier, 1793, avaient eu, le lendemain, une occasion de se faire rois et princes, chacun d'eux l'eût avidement saisie. (1)

L'histoire n'offre aucuns exemples de parjure, de trahison, de rapine, et de violence, semblables à ceux de la révolution Française. Quand César usurpa le pouvoir, il n'avait pas contribué à la mort de son souverain : on ne peut comparer la conduite d'Auguste, ni d'aucun de ses successeurs, quoiqu'on les traite justement d'usurpateurs, avec la conduite de ceux qui ont gouverné la France depuis la révolution. L'Abbé Siéyes a dit une grande vérité : „ C'est l'Anti-Chambre qui a voulu entrer dans le „ Salon. „

---

(1) Beaulieu, dans son histoire de la Révolution, présente dans leur vrai jour les opinions constitutionnelles des révolutionnaires Français. « Quelque temps avant le 18 Brumaire, lorsque le Conseil des Cinq Cents mit en délibération la question de savoir » s'il ne déclarerait pas la patrie en danger, le député Lamarque » qui avait été membre de l'Assemblée Législative en 1792, dit » que ses collègues et lui étaient arrivés à cette assemblée avec » l'intention de maintenir la constitution, et que d'après les sermens qu'ils avaient faits ils eussent été coupables s'ils avaient » eu alors une autre intention. A cette déclaration, plusieurs députés, qui avaient aussi été membres de cette assemblée, se » levèrent et dirent qu'ils étaient venus de leurs départemens avec » l'intention de détruire la constitution, et de faire une révolution.

» Ils se disputèrent à qui aurait l'honneur du parjure, eux qui » se disaient appelés pour rétablir la bonne foi et la confiance » dans leur patrie. Une pareille déclaration faite publiquement » par les membres d'une assemblée de législateurs, pourrait paraître incroyable encore si elle n'était consignée dans tous les » écrits qui ont rendu compte de leurs séances. L'un d'eux, qui » était journaliste, écrivait dans sa feuille, *que tout ce qu'ils disaient* » *alors n'était que des jongleries*, que dans le délire où les mettaient » les fumées du vin de Champagne, ils ne parlaient de leur dévouement à la constitution que pour se moquer des constitutionnels. Le journal où ce député publiait d'aussi étranges choses » était appelé l'*Ami des Lois*, et le journaliste se nommait POULTIER, ci-devant Abbé ! »

J'ai

J'ai déjà dit que la révolution n'avait pas été l'effet du progrès des lumières, ni du dérangement des finances; mais l'effet de l'ambition d'un petit nombre, et de la soif du pillage du plus grand nombre (1). A en juger par les apparences, on pourrait croire que la révolution était populaire; mais ce sentiment populaire n'était inspiré par aucune notion vraie d'un code constitutionnel qui pût être la base d'une liberté bien entendue, ou par la connaissance des vices des anciennes institutions; mais cette révolution, fatale dans ses conséquences à la liberté du Monde et à l'indépendance des états, était fondée sur les principes que j'ai déjà fait connaître. Je vais en donner la preuve.

Les hommes connus sous le nom d'*hommes d'affaires*, désiraient tous une révolution, parce qu'ils avaient toujours entre les mains des sommes considérables d'argent appartenant à leurs cliens, pour être employées d'une manière ou de l'autre, leurs titres, leurs contrats, etc. etc.; tout changement dans le gouvernement tournait à leur profit; il leur donnait les moyens de voler impunément leurs cliens. Leurs espérances ont été, en grande partie, réalisées; on sait très-bien que des milliers de proscrits qui avaient confié leurs propriétés ont été ruinés. Les émigrés ne pouvaient faire aucune réclamation, non plus que les héritiers des personnes guillotinées, dont les biens avaient été confisqués. J'ai connu beaucoup de ces *hommes d'affaires*, qui avaient fait de grandes fortunes en héritant des malheureuses victimes de la liberté française.

Les boutiquiers et les petits négocians désiraient aussi une révolution; ils en espéraient une amélio-

---

(1) Dans les premiers temps de la révolution, Mirabeau, se trouvant en société avec un de ses amis de Provence, lui demanda comment allaient ses affaires; « fort mal, » répondit l'autre: « Eh » bien! » dit Mirabeau, « il faut venir à Paris brailler avec nous, » et vous ferez fortune. »

ration de leur sort. Ces *détailleurs de politique* changèrent d'opinion quand une populace furieuse, à l'instigation du grand apôtre de la liberté, le citoyen Marat, pilla les boutiques en 1793; et le *maximum*, qui fut établi par Robespierre, ne contribua pas peu à l'anti-civisme des boutiques.

Il n'y avait avant la Révolution que deux Journaux, il y en a aujourd'hui près de cent! Le premier de ces nouveaux journaux fut établi par *Barrère:* son titre était, *Le Point du Jour*, et malgré la révolution en faveur de la liberté, il fut supprimé par le ministre *Necker*, comme trop anti-monarchique.

Il y eut aussi des placards destinés à instruire les bons citoyens qui ne pouvaient pas faire la dépense d'un sou pour se procurer un journal.

On confia le soin de ce propagandisme révolutionnaire à messieurs de Condorcet, de Mirabeau, Gorsas et Brissot, fils d'un pâtissier de Chartres, qui avait été envoyé en Angleterre comme espion sous le nom de M. de Warville, nom qu'il a conservé jusqu'à la Révolution, afin de passer pour gentilhomme.

Le fameux *Ræderer* avait aussi un Journal, dans lequel, au sujet du propagandisme, il fait l'importante réflexion, "que le sens commun ne se propage pas par des *in-folios.*"

Toutes ces matières combustibles mises en fermentation ne pouvaient manquer de produire une explosion dont la secousse sera encore sensible dans les siècles futurs. Une des lois portées à contretemps fut l'abolition de la noblesse, et l'établissement d'un régime d'égalité. Ces législateurs philosophes n'étaient, cependant, pas assez éclairés pour savoir, que, pour le maintien de l'ordre, et par l'impérieuse loi de la nature, il doit y avoir une gradation de rangs, et différentes classes dans la société; sans quoi elle ne peut exister. Ils n'aperçurent que

lorsqu'il n'était plus temps, l'inégalité que la nature et l'éducation établissent quant aux facultés de l'esprit. Ce fut à cette occasion que Mirabeau, parlant de l'Angleterre, dit : " Cette île fameuse, cet ,, inépuisable foyer de grands exemples, cette terre ,, classique des amis de la liberté. ,,

Après avoir fait un grand nombre de lois qui furent révoquées avant leur propagation dans les provinces, l'assemblée constituante se sépara pour faire place à une nouvelle bande de perturbateurs qui prit le titre d'*Assemblée Législative*.

Les outrages dont cette assemblée abreuva la famille Royale, ont été consignés dans plusieurs ouvrages; et il était évident que le détrônement du Roi n'était pas éloigné. Mais les différens partis le voulaient chacun avec des projets différens. Les chefs des *Girondins* ne voulaient que le détrônement, et proclamer le Dauphin, en lui donnant un conseil de Régence, composé d'hommes de leur parti. Condorcet devait être le gouverneur du Dauphin.

Robespierre, Danton, Marat et leur parti, étaient pour une République, non qu'ils fussent Républicains, mais parce qu'ils croyaient que cela convenait davantage à leurs intérêts. Les chefs des Girondins, ainsi que ceux des Jacobins, avaient été en marché avec la famille Royale pour des pensions, des places, etc. M. Bertrand de Molleville, ministre de Louis XVI à cette époque, nous apprend que Vergniaud et Danton avaient offert leurs services à la famille Royale, dans l'assemblée et hors de l'assemblé Législative; mais qu'ils y avaient mis un si haut prix, que le traité n'avait pas eu lieu.

Robespierre était très-certainement payé par la Cour, et parla avec véhémence, au club des Jacobins, contre l'établissement d'une République en France (1); cependant, il crut de son intérêt

(1) Voyez le *Journal des Jacobins* en 1792.

de se réunir à l'autre parti qui voulait renverser la monarchie, quoique, comme je l'ai dit, par des motifs différens.

Fabre d'Eglantine avait fait remettre au Roi, par un de ses ministres, M. Dubouchage, la proposition de le défaire de tous ses ennemis, mais il demandait trois millions pour les moyens d'exécution.

Mirabeau et Talleyrand avaient été gagnés par la cour; mais le dernier, craignant les conséquences de l'imprudence à laquelle il avait été entraîné, et fidèle à la maxime, que le crime ne doit pas avoir de confidens, trouva moyen d'empoisonner Mirabeau dans une partie quarrée qu'ils firent avec leurs maîtresses chez un restaurateur. Mirabeau expira dans les bras de Barrère qui m'a conté l'anecdote, et ses dernières paroles furent: "C'est ce „ gueux de Talleyrand qui m'a donné mon der- „ nier bouillon; madame Lejai vous dira le „ reste (1). „

Mais pour détrôner le Roi il fallait se rendre maître de *la commune de Paris*, qui avait la direction de la police et de la force armée de la capitale. Cela ne fut pas difficile. En peu d'heures, Danton, Marat et autres, et Tallien, leur greffier, se rendirent maîtres de cette assemblée et l'organisèrent à leur gré; ceci se fit de concert avec les Brissotins, qui s'étaient réunis pour détrôner le Roi, mais rien au-delà.

J'ai eu plusieurs occasions de causer avec Tallien, Barrère, Santerre et autres meneurs de cette époque; ils m'ont tous assuré dans les termes les moins équivoques, que le Roi n'avait pas été l'ag-

(1) Madame Lejai, l'amie de Mirabeau, femme d'un libraire, et qui est maintenant la femme du sénateur ci-devant marquis de Pontécoulant, qui a épousé cette femme par reconnaissance, m'a confirmé le fait.

gresseur dans la mémorable journée du 10 août ; mais qu'elle avait été le résultat des machinations combinées des Brissotins et des Robespierristes.

On connaît le résultat de cette journée ; Paris fut livré aux plus vils des brigands.

Les Brissotins s'aperçurent que non-seulement les Jacobins les avaient joués, mais s'étaient emparés de toute espèce d'autorité (1) ; ils crurent donc plus sage de se joindre à eux pour demander un gouvernement républicain, et en conséquence la déchéance du Roi fut décrétée.

Un autre décret ordonna la convocation d'une convention ; l'assemblée législative déclara ses fonctions terminées, et son président, M. François de Neufchâteau l'annonça dans un discours à ce sujet (2).

LA RÉPUBLIQUE.

La première loi portée par la république, contre la liberté publique, fut celle qui ordonna des visites domiciliaires nocturnes, et qui infligeait la peine de mort contre ceux qui entraveraient en aucune manière les actes du gouvernement. La seconde établit un tribunal révolutionnaire, qui, tout inique qu'il était, n'approchait pas des *commissions militaires* établies par Napoléon Buonaparté. Le tribunal tenait ses séances publiquement, *quelques* accusés échappaient ; mais les commissions jugent à huis clos, et il n'en est jamais échappé un seul accusé.

---

(1) La commune de Paris envoya deux de ses membres, Tallien et Manuel, sans en donner connaissance au Conseil Exécutif, au camp du duc de Brunswick, pour traiter de la paix.

(2) Ce François (de Neufchâteau) est un des plus vils intrigans, qui soit sur le pavé de Paris : il connaît ce vers de Boileau :

Il faut qu'en cent façons pour plaire on se replie.

Au commencement du *régime* républicain, Danton fut employé en mission secrète près de quelques personnes en Angleterre (1), et c'est de ce moment que les gouvernemens qui se sont succédés en France ont essayé d'opérer une révolution en Angleterre et en Irlande; et qu'ils ont attiré à leur cause de *faux patriotes*, qui, sous le nom de *réformateurs et d'amis du peuple*, ont été et sont *encore* stipendiés par les éternels ennemis de l'Angleterre et de la liberté.

Quelques-uns de ces imposteurs qui défendaient les républicains en 1793, ont déserté la cause du républicanisme quand ils l'ont vue fouler aux pieds par un despote; ces hommes sans principes épousent toujours la cause du gouvernement existant; ils feraient de même sous le gouvernement du dey d'Alger.

Talleyrand, qui avait accompagné M. de Chauvelin en Angleterre, comme secrétaire de légation, suivit la négociation entamée par Danton. Quand ses fonctions, qui le mettaient sous la protection du droit des gens, cessèrent, le *comité de salut public* eut des agens secrets en Angleterre, le directoire en eut, et le *ci-devant* GÉNÉRAL RÉPUBLICAIN BUONAPARTÉ en a.

Mais je reviens à mon sujet.

Il était évident que la mort du Roi était résolue. Que pouvait attendre la justice d'un assemblage d'hommes qui se déclaraient accusateurs et juges? Quelques-uns de ses juges proposèrent de l'envoyer à l'échafaud sans jugement; toute la France, disaient-ils, l'a déclaré traître, c'en est assez pour le mettre à mort.

Les Français de Robespierre avaient, à ce qu'il

---

(1) Je tiens ce fait de M. Merger, neveu de Danton, qui l'a accompagné dans ce voyage; et je pourrais invoquer le témoignage de quelques personnes en Angleterre.

semble, les mêmes notions de la jurisprudence criminelle que les Français de Buonaparté. Le roi fut accusé d'actes fort antérieurs à l'époque où il avait été déclaré qu'il répondrait des actes de son gouvernement, c'est-à-dire, antérieurs à l'acceptation de la constitution; en conséquence, on rassembla dans un seul acte, différens chefs d'accusation. (1)

Ç'a toujours été une énigme pour moi, qu'on n'ait pas tenté de sauver le roi, soit de force, soit en employant d'autres moyens auprès de quelques chefs de la convention. Tout ce que j'ai pu recueillir dans mes conversations avec Barrère, Tallien, Carnot, etc., est qu'ils avaient reçu des lettres anonymes dans lesquelles on les menaçait, mais qu'on n'avait fait aucune tentative directe ou indirecte pour sauver Louis XVI. Santerre m'a dit qu'il n'a jamais tremblé dans tout le cours de sa vie, comme il a tremblé le jour de l'exécution de ce Monarque, " et jamais ,, ajouta-t-il, " la Con-
,, vention n'a été si près de sa destruction que ce
,, jour-là; car si un seul homme eût crié *Vive le*
,, *Roi*, lorsqu'il se rendait à la place d'exécution,
,, ou qu'il était sur l'échafaud, tout était fini. ,,

Un comédien, nommé *Michaud*, qui a été de service au Temple, en sa qualité d'officier municipal, m'a assuré que rien n'aurait été plus facile que d'enlever la Famille Royale, et il m'a dit, de plus que tous les officiers municipaux qui *montraient* le plus de brutalité envers cette famille infortunée, étaient les plus disposés à la servir.

Tous les partis avouent que la stupeur qui régnait dans la convention était extrême. Un très-grand nombre de députés votèrent, par peur, la mort du Roi; et ceux qui montraient pour lui le moindre degré d'indulgence, étaient menacés par

---

(1) Le système de Buonaparté est le même.

des furies des deux sexes, placées à cet effet dans la salle de la convention et dans les Tribunes, en recevant trois livres par jour. On m'a assuré que lorsque le président Vergniaud prononça le jugement qui condamnait le Roi à mort, la convention demeura pendant cinq minutes dans un espèce de stupeur, et qu'il n'échappa pas une seule parole même aux députés les plus enragés.

Quelques-uns des Cabinets qui n'étaient pas en guerre avec la France désiraient de sauver le Roi. La Cour d'Angleterre remit à ce sujet une Note au ministre de France à Londres. Le roi d'Espagne fit aussi remettre au gouvernement Français une Note par son chargé d'affaires à Paris. M. Ocaritz. (1)

Le Gouvernement exécutif Français s'adressa aux Puissances en guerre avec la France, c'est-à-dire la Prusse et l'Autriche, pour sauver le Roi; mais ce qui étonnera sans doute, c'est que la Cour de Vienne, que ses relations de parenté auraient dû porter à écouter une proposition de cette nature, la reçut avec une indifférence apathique : la raison qu'elle donne de sa conduite était, que traiter sur ce point serait reconnaître le nouveau gouvernement de France.

Voici les propositions qui furent faites.

Que si les armées combinées se retiraient du territoire Français, le Roi et la famille royale seraient remis à l'Autriche! M. de Mercy-Argenteau, qui était Commissaire Impérial à l'armée Autrichienne, fut chargé de cette négociation importante; mais l'Autriche ne montra aucune disposition à accéder aux demandes de la France.

La Prusse aurait certainement tout fait, et aurait agi avec plus de bonne-foi; mais voyant que l'Au-

---

(1) Buonaparté a récemment reproché au roi d'Espagne de n'avoir pas essayé de sauver la vie à son parent Louis XVI.

triche n'était pas disposée à traiter, la négociation ne fut pas suivie.

Aussitôt que le crime du 21 Janvier fut consommé, les Jacobins formèrent le plan de détruire leurs adversaires les *Brissotins*. Ce fut alors que l'éloquant Vergniaud dit : " La révolution française est „ comme Saturne, elle dévore ses propres enfans. „

La convention, depuis cette époque jusqu'à sa dissolution, présenta un spectacle extraordinaire : ayant l'air de délibérer, elle votait sous l'influence d'une nécessité irrésistible. Il y avait alors dans cette fameuse convention la même liberté de parler qu'il y a maintenant dans le Sénat de Buonaparté : ils siégeaient comme législateurs, donnant l'autorité des lois aux volontés de ceux qu'ils détestaient comme leurs tyrans : cependant, ils se disaient libres. Voici un échantillon de la liberté dont ils jouissaient.

Une députation des Sections de Paris parut à la Barre de la convention, le 31 de Mai. 1793, dont on a tant parlé. La députation demande les têtes de vingt-deux députés qu'elle ne nomma pas. On laissa faire la liste à Marat. Il y mit les noms de deux députés qui n'étaient pas Brissotins. Quelques Membres représentèrent que ces deux accusés étaient des vrais *sans culottes* : sur quoi, Marat, mettant les mains sur les épaules de deux députés qui étaient devant lui et qu'il ne connaissait même pas, dit : „ Dans ce cas-là, j'accuse ces deux citoyens d'a- „ voir conspiré contre la sûreté et l'indivisibilité „ de la république. „ Un de ces députés était un jeune homme de Bordeaux, nommé Ducos, qui a

(1) Cette négociation fut confiée à M. de Kolln, conseiller privé de Prusse, auteur d'un ouvrage intitulé *Lettres confidentielles*, publié à Berlin quand les Français l'occupaient. Quand ils l'évacuèrent, M. Kolln fut pris par les Prussiens, et envoyé dans une forteresse comme espion et agent de la France, depuis plusieurs années.

été guillotiné avec Brissot et autres; il était du parti de la Gironde. --- L'autre était Lanthenas qui n'était d'aucun parti; il était l'interprête de Thomas Paine dans la convention. Il fut protégé par plusieurs membres; sur quoi Marat dit: " Que diable voulez-vous que je fasse? il m'en faut vingt-deux. " A la séance suivante, il obtint Valazé pour faire son compte rond de vingt-deux. (1)

Pendant cette scène, Barrère fit la motion, que pour prouver à toute la France que les délibérations de la convention n'étaient pas influencées par une force armée, le président (M. Hérault de Séchelles) et tous les membres feraient le tour du jardin des Thuileries, et déclareraient au peuple que les délibérations de la convention n'étaient pas influencées par la force armée. La motion fut agréée, et la procession se mit en marche. Mais lorsque le président eut atteint la porte du palais qui conduit au jardin, il fut arrêté par Henriot, commandant de la garde nationale qui était à la tête de ses troupes et de son artillerie. Il l'engagea à retourner dans la salle de l'assemblée; il désirait qu'aucun membre de la convention ne sortît de la salle avant que le peuple n'eût les victimes qu'il demandait; et il cria à ses bandits: " aux armes! " Les membres de la convention indépendante retournèrent dans leur salle faire la liste de proscription. (2)

---

(1) J'ai en ma possession un *Mémoire* imprimé de M. Meilhan, membre *Girondin*, qui échappa au 31 mai; il décrit de la manière suivante comment Marat faisait la liste. « C'est alors que nous » connûmes toute la puissance de Marat. A mesure qu'on lisait, » il indiquait des retranchemens ou des augmentations, et le lec- » teur effaçait ou ajoutait des noms sur sa simple indication, sans » que l'assemblée fut aucunement consultée. La liste ainsi arrêtée, » on demande d'aller aux voix, etc. etc. »

(2) Thomas Paine m'a dit qu'il se rendait à la Convention, mais que Danton l'en dissuada, en lui disant qu'il pourrait bien

Ce qui arriva au procès de Brissot et de ses compagnons mérite une attention particulière, et donne la preuve des notions que ces dignes républicains avaient des lois et de la liberté. Dans le cours de cette momerie judiciaire, quelques-uns des accusés s'opposèrent à la lecture de lettres qui leur avaient été adressées, et qu'on avait trouvées chez eux. Le président ne s'arrêta pas à cette objection, et fit lire les lettres : la raison qu'il en donna fut que ces lettres étaient un témoignage contre les accusés, parce qu'elles contenaient les mêmes principes que ceux qu'ils professaient. Telle était la jurisprudence de Robespierre : c'est aussi celle du grand législateur Napoléon, comme on le verra ci-après quand je parlerai du procès du général Moreau.

Le procès de Brissot dura plusieurs jours; et avant que les dépositions contre les accusés fussent achevées, le président demanda aux jurés s'ils étaient suffisamment éclairés, et s'ils voulaient donner leur jugement. Ils répondirent qu'ils ne se croyaient pas suffisamment éclairés ; mais ils avaient saisi l'insinuation du président, et après avoir entendu un autre témoin, le premier juré dit : " Je „ déclare que la conscience des jurés est suffi- „ samment éclairée. „ Cette manière de procéder existe encore en France, sur-tout dans les *commissions militaires*.

La veille de la dernière audience, le procureur-général, *Fouquier-Tinville*, écrivit à la convention pour se plaindre de la lenteur de la procédure, et terminait sa lettre par ces mots : "*pour- „ quoi des témoins ? pourquoi de la plaidoyerie ?*

être enveloppé dans l'affaire de Brissot dont il était l'ami. Paine lui observa que ces choses-là lui faisaient de la peine à voir. " Les révolutions ne se font pas avec de l'eau de rose, » répondit Danton.

" *la France entière accuse ceux dont le procès*
" *s'instruit, les preuves de leurs crimes sont évi-*
" *dentes ; c'est à la convention à faire dispa-*
" *raître toutes les formalités qui entravent sa*
" *marche* (1) *!!* "

Après *le coup de main* du 31 mai, commencèrent sur toute la surface de la France ces scènes d'horreur, au souvenir desquelles se révoltent l'humanité, la raison et la justice. L'ignorance de quelques-uns des députés ne peut se comparer qu'à la barbarie (2) des autres. Je vais citer quelques faits qui prouveront que les cruautés exercées par Robespierre et ses associés sont les mêmes que celles que Buonaparte exerce dans tous les pays où ses farouches satellites sont entrés (3).

On proposa divers plans pour *réduire la population de la France.* Robespierre et ses associés voulaient, d'abord, établir quatre tribunaux révolutionnaires, parce qu'il n'y en avait pas assez d'un. --- Chaumette proposa le modèle d'une nouvelle guillotine, que j'ai vu dernièrement chez M. le conseiller d'état *Réal*, et qui aurait coupé trente-six têtes à la fois, mais Robespierre, ainsi que son imitateur Buonaparté, ne voulait pas répandre trop de sang à Paris ; il envoya ses proconsuls dans les départemens exécuter ses arrêts sanguinaires. Les atrocités commises à Nantes par le député *Carrier* sont consignées dans les journaux de ce temps-là. Il fit ouvrir le ventre à des

(1) Voyez le Moniteur du 30 octobre 1793.

(2) Un de ces députés, entendant le récit des dévastations commises à Saint-Domingue, s'écria : « Qu'avons-nous besoin » de colonies ? N'avons-nous pas des rafineries à Orléans ? » Un autre demanda à présenter une pétition en faveur des *ci-devant Noirs !*

(3) Buonaparté, dans un de ses accès de fureur, disait, il n'y a pas très-long temps à un de ses Conseillers d'État, qui est de mes amis : « Je ferai verser des larmes de sang à toute l'Europe, mais *je ne veux pas faire le Robespierre à Paris !!* » Il tient parole.

femmes enceintes, les enfans qui en avaient été arrachés avant terme, étaient portés à la pointe de la baïonnette par des soldats chargés de les noyer. On mettait les hommes dans des bateaux à soupape que l'on ouvrait au milieu de la rivière, et ceux qui essayaient de s'échapper à la nage, étaient fusillés.

Dans la Vendée, le général Turreau, maintenant ambassadeur de France en Amérique, détruisait des paroisses entières, massacrant hommes, femmes et enfans. Revenant de la Vendée, il entra à Rennes, portant à son chapeau et à son habit des oreilles de *Chouans*. (1)

A Lyon, on ne noyait pas les malheureuses victimes comme à Nantes; on les assemblait dans la place publique, et on les fusillait sans les juger. Pour se faire une idée de la jouissance barbare que ces hommes trouvaient dans leur férocité, il suffit de citer leurs propres expressions, "Nous éprouvons" disait le proconsul envoyé à Lyon, dans une lettre adressée au comité de salut public, par les proconsuls de Lyon et publiée dans le *Moniteur* du 17 de décembre 1792 : "Nous éprouvons de
„ secrètes satisfactions, de solides jouissances. La
„ nature reprend ses droits; l'humanité nous sem-
„ ble vengée." Un de ces proconsuls écrivait, dans une autre occasion, à un de ses collègues à Toulon : (2)

" Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué
„ à la prise de Toulon, en portant l'épouvante par-
„ mi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs

---

(1) Lelièvre (de Rouen), commandant du bataillon de la Montagne, envoyait au département de l'Ouest, des oreilles de prêtres vendéens, ou chouans, à la société populaire de sa ville. Cette société a fait mention de ces divers envois dans son procès-verbal... Il est espion à Morlaix, et depuis peu à Paris.

(2) Moniteur du 25 décembre 1793.

„ regards des milliers de cadavres de leurs compli-
„ ces. Nous n'avons qu'une manière de célébrer la
„ victoire, nous envoyons ce soir 213 rebelles sous
„ le feu de la foudre!!! „ --- Sentiment d'humanité, bien digne d'un homme qui est maintenant un des ministres de Buonaparté!

On jugea, cependant, que ces massacres ne suffisaient pas pour satisfaire l'ardeur et le patriotisme de la république. En conséquence la démolition de la ville de Lyon fut décrétée! Les proconsuls s'expriment à ce sujet, dans une lettre adressée à leurs collègues à Paris, de la manière suivante:

“ *On n'ose pas encore vous demander le rapport*
„ *de votre décret sur l'anéantissement de Lyon,*
„ *mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour*
„ *l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes, il*
„ *faut des moyens plus rapides à l'impatience ré-*
„ *publicaine. L'explosion de la mine et l'activité*
„ *dévorante de la flamme peuvent seules exprimer*
„ *la toute-puissance du peuple; sa volonté ne peut*
„ *être arrêtée comme celle des tyrans; elle doit*
„ *avoir l'effet du tonnerre!!!* „ Si des sentimens aussi barbares ne se trouvaient pas dans *le Moniteur* du 4 frimaire an 2, on ne pourrait pas croire que des hommes aient pu les professer.

Arras a été le théâtre de semblables horreurs. Un jeune homme de vingt-cinq ans, prêtre, Joseph Le Bon, rivalisait de cruauté avec ses confrères de Lyon et de Nantes. Il y commettait des atrocités semblables. Il envoya à la guillotine une mère et sa fille pour avoir lu un livre anglais!! Un gentilhomme d'Arras était déjà attaché sur la fatale planche, et allait recevoir le coup mortel, quand un courrier arriva de Paris annonçant *grandes nouvelles*. Le Bon qui assistait à l'exécution, la fit suspendre jusqu'à ce *qu'il eût lu les nouvelles* au F--- *Aristocrate;* ce qu'il fit à haute voix, de l'échafaud, et ordonna, ensuite, l'exécution.

A Paris, on exécutait rarement moins de vingt personnes à la fois, et jamais plus de soixante. Le nombre est considérable, mais ne peut être comparé aux massacres qui se commettaient dans les départemens.

Les traits de férocité sont à peine croyables. M. Réal, aujourd'hui le comte Réal, dans son *Journal de l'Opposition*, du 18 septembre, 1794, (postérieurement à la chute de Robespierre) raconte les atrocités suivantes :

Un homme fut pris pour un autre du même nom, et mis dans la charette, conduit au Tribunal, et exécuté. Un spectateur dit au geolier qu'il se tirerait mal de cette affaire; qu'on ne manquerait pas de dire que l'homme qui devait être jugé était encore vivant : " Oh ! que non, " répondit le geolier, " qu'importe. Si celui-là n'a pas passé aujourd'hui, je te réponds qu'il passera demain. „ Il fut, en effet, expédié le lendemain.

M. Réal, qui a été un moment renfermé dans la prison du Luxembourg, avant la chute de Robespierre, dit, dans un de ses journaux, qu'un jour il demanda au geolier comment il se faisait qu'il ne sût ni lire ni écrire. " Eh bien ! " répondit le Cerbère, " si nous ne savons ni lire ni écrire, nous savons charger les voitures. „

Parmi un grand nombre d'actes atroces, M. Réal raconte le suivant qui, en même temps qu'il rappelle le courage des temps anciens, montre dans tout son jour la férocité des Révolutionnaires Français. MM. de Loiserolles, père et fils, étaient renfermés dans la prison de St. Lazare. Le fils fut mis sur la liste des accusés qui devaient paraître devant le Tribunal, mais son père, sans en rien dire à son fils, prit sa place. Le nom de baptême et l'âge n'étaient pas ceux de l'acte d'accusation; mais on ne regardait pas de si près : le père fut envoyé à l'échafaud; et, ce qui ne peut se redire sans horreur, le même

jour, le fils périt sur le même échafaud que son père.

Beaulieu, dans ses *Essais Historiques*; raconte deux traits de barbarie dont il a été témoin : --- " Un
„ jour un agent de Fouquier-Tinville, vint à la
„ prison avec une liste de dix-huit noms ; il n'en put
„ trouver que dix-sept. Il m'en faut dix-huit, dit-
„ il au geolier Un prisonnier vint à passer, il lui
„ demanda son nom, et l'inscrivit, en disant, vous
„ ferez aussi bien que qui que ce soit. L'homme
„ fut conduit au Tribunal et exécuté.

„ Une autre fois, un de ces agens appela un
„ homme de cinquante ans, qui avait été général ;
„ c'était un Corse, il ne pouvait pas parler fran-
„ çais, et ne répondit pas sur-le-champ. Un jeune
„ homme d'environ seize ans, prisonnier aussi ;
„ qui jouait à la balle, entendant appeller un nom
„ qui ressemblait beaucoup au sien, répondit à
„ l'appel. Il fut conduit au tribunal, et guillotiné
„ quelques heures après. „

Un membre de la convention, nommé Ancion, avait raison de proposer d'élever un temple au *Dieu Néron*. Ceci peut paraître un persiflage ; mais je ne crois pas qu'il y eût un seul député qui eût osé risquer à cette époque une plaisanterie de ce genre ; quoiqu'au milieu de leurs atrocités ils aient montré la légèreté qui caractérisait les Français.

André Dumont, un des proconsuls à Amiens, appelait ses victimes " le gibier de la guillotine. „ Cambon, rapporteur du comité des finances, disait : " Quand nous avons besoin d'argent, il faut „ battre monnaie sur la place de la Révolution. „ Jamais plus grande vérité ne fut proférée dans la Convention, car toute leur révolution n'avait qu'un objet unique, le pillage des propriétés.

Plutarque nous dit, dans les vies de Sylla et de Marius, que, du temps des proscriptions de ces deux Romains, un citoyen conseilla à son ami de

quitter

quitter Rome, parce qu'il était certain qu'il était sur la fatale liste comme ennemi décidé de Marius; " Oh! je n'ai pas peur de cela, répondit-il, „ ils ont pris mes deux maisons de campagne, et „ je crois que c'est tout ce qu'ils veulent. „

Du temps de Robespierre, cependant, pillage et assassinat marchaient toujours ensemble; et si Buonaparté ne fait pas périr sur-le-champ les victimes qu'il dépouille de leur propriété, il a grand soin de les réduire à un état qui ne leur permet pas de prendre une part active à la vie.

On aura peine à croire, et cependant il est très-vrai, que durant toute cette époque il y a eu un bal à Paris établi sous le nom de *bal à la victime*, auquel on ne pouvait être admis à moins de prouver qu'on avait eu quelque parent guillotiné.

Au milieu de ces scènes révoltantes d'atrocité, *Vestris* dansait à l'Opéra, *Talma* jouait au *Théâtre Français*, et toutes les salles de spectacle, au nombre de vingt et une, étaient remplies tous les soirs.

Les cruautés inouïes commises en France amenèrent le terme du système connu sous le nom de règne de la terreur. Tous les liens de la nature et de la société étaient brisés; les pères dénonçaient leurs enfans, les enfans dénonçaient leurs pères, le frère dénonçait son frère; tout annonçait la dissolution complète de la société humaine. Mais la division s'établit parmi les chefs. La mort de Robespierre fut résolue, et elle fut préparée de la manière suivante. Je parle d'après Barrère, Carnot Tallien, Siéyès et autres.

Robespierre, à ce qu'il paraît, avait le dessein de faire ce que Buonaparté a fait depuis; il voulait détruire la convention et se faire proclamer dictateur. Il y eût réussi s'il avait eu dans la main le général et la force armée de Paris. Mais avant de rien entreprendre, il voulut se débarasser de quel-

ques adversaires puissans qui s'étaient rendus odieux aux départemens dans lesquels ils avaient été envoyés en mission : de ce nombre étaient Fouché, Collot d'Herbois, Billaud de Varennes, Barras, Tallien, Isabeau, Freron, Dubois-Crancé, etc. etc. La liste avait déjà été donnée à Fouquier-Tinville; il paraît qu'il la communiqua à son ami Merlin; celui-ci en fit part à Carnot, qui le confia à Barrère. Aucun de ces trois députés n'était sur la liste; mais ils ne virent pas sans inquiétude qu'ils ne seraient plus que les instrumens d'un homme tel que Robespierre, que tous ses collègues considéraient comme un homme très-médiocre. Ils firent part de ce qui se passait à leurs collègues du comité de salut public, Collot et Billaud; et tous convinrent d'en informer Tallien et les autres, et surtout le boucher Le Gendre, qui avait été le grand ami de Danton, et qui avait une grande influence sur *la canaille* de Paris. Ils surent le jour que le dictateur *in petto* devait dénoncer ses collègues à la convention. Robespierre ne se dissimulait pas la force du parti. Les combattans entrèrent en lice. Billaud parut le premier; la convention somma Barrère de déclarer si tout ce qu'avait dit Billaud était vrai; Barrère dans un discours éloquent dénonça le tyran, et Tallien décida sa chûte. Son arrestation fut décrétée. Mais son nom inspirait une terreur telle, que deux geoliers refusèrent de le recevoir dans leurs prisons; il fut conduit en triomphe à l'hôtel de ville, où les troupes de la convention l'assiégèrent et le prirent. Heureusement pour la convention, le commandant Henriot était ivre au point qu'aucun de ses soldats ne voulut lui obéir. Les Parisiens disent que si Robespierre avait su *monter à cheval* (1), et s'était

(1) Les Français attachent une grande idée à ces expressions. Ils disent que si Louis XVI avait su *monter à cheval*, la Révolu-

mis à la tête des troupes, il n'aurait pas été vaincu. Le monstre succomba!

Quand on sut que Robespierre était arrêté, on fit courir après quatre voitures chargées de victimes qu'on menait à l'échafaud, mais en vain : les tigres voulurent encore voir couler du sang. Ce fait paraît incroyable ; mais je le tiens de Tallien.

Robespierre tombé, la convention sentit la nécessité d'avoir une espèce de gouvernement qui ne fût pas susceptible des horreurs du code révolutionnaire de 1793. Elle nomma un comité chargé de préparer une constitution, qui fut rédigée et mise en action; je veux parler du gouvernement du directoire.

Dans les pays où l'on a des notions justes d'un gouvernement représentatif, la convention eût été dissoute, et une nouvelle élection ordonnée. Mais les meneurs sachant combien la révolution était impopulaire dans les départemens, décidèrent que les deux tiers des anciens députés resteraient, et qu'il n'y aurait qu'un tiers de réélu. Les sections de Paris résistèrent à ce décret arbitraire; mais grâces à *la dernière raison des rois*, il eut son exécution, et c'est à cette occasion que Napoléon Buonaparté montra son affection pour " sa bonne ville de Paris. "

C'est une chose digne de remarque que le Comité de Salut Public qui a commis tant d'atrocités en France, ait plus respecté le Droit des Gens que Buonaparté ne le respecte.

Par exemple, la ville de Basle, en Suisse, était remplie d'émigrés qui conspiraient contre la *soi-disant* république; il s'y trouvait aussi un ambas-

---

tion n'aurait pas eu lieu. Aussi l'abbé Siéyes prit-il des leçons d'équitation chez Franconi quelque temps avant le 18 brumaire : ce qui fit dire aux Parisiens qu'il y allait avoir quelque chose d'extraordinaire.

sadeur Anglais qui ne pouvait pas être fort attaché au nouvel ordre de choses existant en France : cependant, il n'est jamais entré dans la tête des hommes qui gouvernaient la France d'envoyer une force armée à Basle pour enlever les émigrés et le ministre d'Angleterre, comme Buonaparté, qui a fait enlever le duc d'Enghien sur le territoire neutre de Bade, et le ministre d'Angleterre, Sir George Rumbold, à Hambourg.

Quand la révolution de Pologne éclata en 1793, ses chefs étaient appuyés par la France; ils avaient des agens à Paris : mais aussitôt que la paix entre le Roi de Prusse et le Comité de Salut Public fut signée, les agens Polonais ne furent plus reconnus, et on retira aux Polonais le secours qu'on leur donnait. Ce fait m'a été attesté par Kosciusko.

La haine contre l'Angleterre était toute aussi forte sous Robespierre et ses associés qu'elle l'est sous l'empereur révolutionnaire; mais leur conduite envers les Anglais n'a pas été aussi cruelle. Ces prétendus républicains, après avoir déclaré la guerre à l'Angleterre, rendirent un décret qui ordonnait à tous les Anglais de quitter la France; mais on n'en retint aucun contre son gré. Ceux qui assignèrent des motifs pour séjourner en France, en obtinrent la permission; et lorsque les Anglais restés en France furent ensuite mis en état d'arrestation, on fit une exception en faveur des artistes, des artisans, etc. Cependant, le gouvernement français organisait la rébellion en Irlande. Ce fut à cette époque que le Révérend M. Jackson y fut envoyé à cet effet.

Au milieu de ce système de désorganisation, il est assez singulier de voir les mêmes hommes qui exterminaient la race des Français, s'occuper du bien-être de la génération future. Ils formaient des établissement publics pour l'éducation de la jeunesse qui auraient fait honneur à la nation la plus civilisée. Buonaparté les a maintenus : mais on n'y enseigne

plus le Grec; les ouvrages écrits dans cette langue respirent un républicanisme qui effraie l'empereur révolutionnaire.

LE DIRECTOIRE.

Le nouveau gouvernement ne fut pas plutôt installé, que "*la queue de Robespierre*" commença à s'agiter dans le corps législatif. La majorité du conseil des anciens était composée d'hommes modérés, mais timides; trois des cinq directeurs, Rewbell, Barras et Carnot, étaient décidément Jacobins. Le premier acte de leur gouvernement fut une banqueroute qui réduisit la nation à un état voisin de la mendicité; ils déclarèrent qu'il était impossible de racheter les assignats, et refusèrent d'entrer en aucun arrangement avec les porteurs de ce papier monnaie révolutionnaire. Un assignat de dix mille francs ne valait pas douze francs en or.

Le directoire imagina un nouveau signe représentatif de l'argent sous le nom de *Mandats Territoriaux*. Au bout d'un an, ils eurent le sort des assignats; et pour se débarrasser de la dette nationale en grande partie, on la réduisit de deux tiers, et le tiers qu'on laissa aux créanciers fut nommé *Tiers Consolidé*.

Le directoire cassa la vente des biens nationaux vendus à trop bas prix. Un de mes amis avait acheté le *Petit Trianon* pour la modique somme de sept mille deux cents francs en or. Il avait fait des dépenses considérables pour réparer le palais, dont les marbres et les autres ornemens intérieurs avaient été détruits par la populace. Quand la vente fut déclarée nulle, il fut obligé de rendre le palais, et ne reçut aucune indemnité. On verra bientôt que Buonaparté suit le même système.

Ce fut sous le directoire que s'établirent les maisons de jeu, sous la protection de Barras, qui avait une part dans les profits. Le privilège exclusif de tenir ces réceptacles de vices fut donné au *ci-devant marquis de Livry*, associé de Barras dans les *tripots* de Paris avant la révolution.

Le directoire connaissant le goût des Parisiens pour les *fêtes publiques*, dont ils avaient été privés sous le *régime* de Robespierre, en établit qui devaient être célébrées avec une grande pompe. Il y eut la fête *de la jeunesse*, qui correspond à celle d'Hébé--- la fête *de l'agriculture*, qui correspond à celle de Cérès et de Triptolème. Il y eut aussi, pour correspondre à la fête de l'Hymen, *la fêtes des époux*, que les Parisiens appelèrent *la fête des c...*; ce qui jeta du ridicule sur tout le reste, et les fêtes furent supprimées.

Pour remplacer toutes ces fêtes, on imagina de se rendre en procession solennelle au Champ-de-Mars pour y jurer *haine à la royauté*; on verra dans la suite de cet ouvrage comment ils ont tenu leur serment. M. Treilhard était président du conseil des cinq cents quand le décret pour renouveler ce serment tous les ans fut rendu. M. Treilhard est maintenant un des conseillers d'état de Buonaparté. Une députation de l'Institut National vint féliciter le conseil d'avoir rendu ce sublime décret: M. de Lacépède porta la parole au nom de l'Institut; M. de Lacépède est aujourd'hui grand-chancelier de la légion d'Honneur de Buonaparté.

L'immoralité, le vice, la débauche, qui sous *le régime* de Robespierre avaient cru devoir se cacher, se montrèrent publiquement dans toute leur difformité. Sous *l'ancien régime* on pouvait reprocher aux classes élevées leurs vices et leur immoralité; la révolution en a infecté la classe moyenne et les dernières classes du peuple. Des voleurs publics, des assassins, des espions, des brigands ont fait leur for-

tune par la révolution; le seul crime était alors, et est encore aujourd'hui en France, d'être pauvre. On y commettait, et on y commet encore, impunément, toute espèce de déprédation, pourvu que le coupable soit assez riche pour suspendre le cours de la justice. Pour prouver la vérité de cette assertion, je vais citer un fait qui s'est passé du temps du directoire.

Il y avait à Paris deux frères, nommés *Michel*, agens de change et courtiers. Un vieillard, nommé *Rivière*, qui demeurait à Ivry près de Paris, déposa une somme d'argent considérable chez les frères *Michel* qui étaient ses *protégés*, pour la faire valoir à son profit. Ils lui en donnèrent une reconnaissance. --- Mais, quelque temps après, M. *Rivière* et tous ses domestiques furent trouvés assassinés dans sa maison de campagne; et on n'a jamais pu découvrir les auteurs de ce crime. Les soupçons se portèrent naturellement sur les frères *Michel*, parce que le reçu qu'ils avaient donné à M. Rivière ne se trouva point. Sa nièce vint à Paris, fit toutes les démarches nécessaires contre les assassins désignés par l'opinion publique, mais sans succès; ils etaient alors, et sont encore aujourd'hui, les amis particuliers de *Cambacérès*. MM. *Michel*, de ce moment, ont fait grande figure, et sont aujourd'hui regardés comme les plus riches banquiers de Paris.

Rien n'est plus propre à donner une idée du gouvernement que les réponses d'un homme accusé de vol et de meurtre, qui, à chaque question que lui faisait *Gohier*, président du tribunal, donnait à son juge le titre de *citoyen collègue!*

Dans les premiers temps du gouvernement directorial, et jusqu'au 18 fructidor, on jouit d'une assez grande liberté civile. La liberté de la presse allait jusqu'à la licence; les journaux devinrent le dépôt des attaques les plus virulentes; non

seulement contre les membres du gouvernement, mais contre les individus. Le plus marquant en faveur de la *sans-culotterie* était le *Journal des Hommes Libres*, qu'on a justement nommé *le Journal des Tigres*. Il excitait tout crûment le peuple à égorger tous les nobles et tous les prêtres.

Le meilleur journal de ce temps-là était *la Quotidienne*, et s'il était parvenu dans les pays étrangers tel qu'il s'imprimait à Paris, je ne doute pas que le nombre des partisans de la révolution n'y eut considérablement diminué. Le directoire le sentait bien; en conséquence, les journaux étaient examinés aux frontières, et quand il s'y trouvait des articles qui pouvaient nuire au gouvernement, on réimprimait le journal en en retranchant l'article (1): ce qui arriva à Berlin, en 1796, ne laissera aucun doute à cet égard.

Le Courrier du Bas-Rhin, journal rédigé en français, s'imprimait à Wesel, ville de la Westphalie, appartenant au roi de Prusse. Une des feuilles de ce journal publia, comme extrait des journaux français, un article qui contenait des réflexions sévères sur la conduite du directoire. M. Caillard, ministre de France à Berlin, s'en plaignit au gouvernement prussien, et demanda que l'éditeur fût puni. L'article avait été réellement copié de *la Quotidienne* qui s'imprimait et se publiait sous les yeux du gouvernement français. M. Caillard produisit un exemplaire du journal réimprimé sur les frontières; le journaliste de Wesel produisait un exemplaire original de *la Quotidienne* imprimé à Paris, qu'il avait reçu dans le paquet contenant les autres journaux. Mais le gouvernement prussien était, dès cette époque, si servilement soumis à la France que l'éditeur prussien fut con-

(1) Buonaparté n'a pas manqué de suivre ce système, comme je le prouverai.

damné à une amende de trois cents rixdalles, et son journal suspendu pour trois mois. *La Quotidienne*, du 10 de février 1797, rend compte de cette affaire.

M. Poncelin, éditeur du *Courrier Républicain*; avait publié un article qui déplut à Barras. Ce directeur l'envoya chercher, le fit déshabiller nu et fustiger; puis le renvoya. Le journaliste n'était pas d'humeur à passer sous silence le traitement qu'il avait éprouvé; mais Barras l'apaisa au moyen d'une somme d'argent très-considérable.

Les triumvirs du directoire s'aperçurent bientôt que la liberté de la presse nuirait à leurs projets, et que leur pouvoir serait renversé si l'on ne ramenait pas le peuple sous un nouveau despotisme. Ils redoutaient leurs propres généraux. Ils proposèrent à Pichegru l'ambassade de Suéde; ils commencèrent à soupçonner Buonaparté (1); et Hoche, qui avait le secret de Barras, dont le projet était de supprimer les deux conseils et de se déclarer dictateur, fut empoisonné après le 18 fructidor.

Les discours des membres des deux conseils parurent trop libres aux cinq directeurs, qui ne voulaient pas que l'arbre de la liberté jetât des racines en France. La Liberté qu'ils voulaient favoriser n'était pas celle du peuple, mais la liberté aux gouvernans de tout faire; en d'autres mots, le despotisme pur (2).

---

(1) Rewbell m'a dit que Buonaparté voulait se faire nommer Directeur, afin de renverser plus facilement la Constitution. — C'est ce qui fit entreprendre l'expédition d'Egypte, qu'on savait devoir flatter la vanité de Buonaparté, Celui-ci a, de cette époque, détesté Rewbell.

(2) Madame de Staël me dit quand je lui fus présenté: « Il y a » beaucoup de liberté en France, mais elle est toute pour le gou» vernement. » Je lui répondis qu'on en pouvait dire autant d'Alger, car le Dey fait tout ce qu'il lui plait.

Royalistes et Jacobins étaient ennemis du gouvernement; et je dois faire remarquer que si les puissances coalisées avaient eu quelque prévoyance, elles eussent débarqué leurs armées sur la côte de France, non comme Russes, Prussiens, etc. faisant la guerre au nom de leurs souverains, mais comme auxiliaires, sous les ordres d'un prince français; que ce devait être la politique de la coalition à toutes les époques de la révolution française, et que, même à présent, cette politique serait la plus sage. La Vendée a été, et est encore, plus redoutée que les forces combinées de l'Europe.

Mais au lieu de poursuivre le premier objet et la principale cause de la guerre, elles changèrent entièrement leur plan. La conduite de la Prusse et de l'Autriche a toujours été énigmatique. Quand les garnisons de Mayence, de Valenciennes, de Condé, etc. se rendirent aux alliés, elles furent renvoyées en France sur leur parole, qui était tout aussi sacrée pour Robespierre qu'elle l'est aujourd'hui pour Buonaparté. Ces troupes étaient envoyées à la Vendée. et j'ai entendu nombre de personnes maintenir avec un grand degré de probabilité, que si ces troupes n'avaient pas été envoyées dans la Vendée, rien n'aurait pu empêcher les royalistes d'arriver à Paris. (1)

---

(1) La conduite de l'Autriche en cette occasion fut très-extraordinaire. Un nommé Roques de Moutgaillard, qui avait été envoyé par Robespierre comme espion en Angleterre, et que le Directoire a employé dans la même qualité auprès de Louis XVIII, et du prince de Condé, à qui il se donna pour émigré, a publié à Paris, il y a six ans, après l'arrestation des généraux Moreau et Pichegru un pamphlet intitulé, « *Memoires secrets*, » dans lequel il avoue franchement qu'il a été employé comme espion par le Directoire; mais il ajoute *qu'il ne fut pas payé* pour remplir ces honorables fonctions - *qu'il servait comme volontaire!* L'objet du pamphlet était d'accuser Pichegru et Moreau de correspondre avec Louis XVIII.

Il n'y a eu aucune époque de la révolution où il n'eût été facile d'opérer une contre-révolution en adoptant les moyens convenables. On a fait beaucoup d'essais en ce genre, mais aucun n'a réussi, soit par défaut d'habileté dans les conceptions, soit par l'infidélité de ceux qui étaient chargés de l'exécution. Depuis la première année de la révolution, l'opinion du peuple français a été uniformément contre le gouvernement du jour.

Je ne peux donner une preuve plus forte de cette assertion que le fait constant, que du temps du directoire, comme à présent, aucun prisonnier d'état n'a été envoyé devant un Jury, mais devant des

---

Je vais extraire de ce pamphlet ce qui vient à l'appui de mon assertion sur la conduite de l'Autriche.

« M. Thugut pensait sans doute que la présence de M. le comte „ de Lille (Louis XVIII) était pour le moins inutile à l'armée „ de Condé, puisque ce ministre lui fit donner par MM. de Grammont et St. Priest, l'ordre de s'en éloigner aussitôt. Cet ordre „ fut renouvelé trois fois, sans que le comte de Lille voulût y „ souscrire. Les pouvoirs Civils et Militaires d'Autriche reçurent „ des injonctions formelles.

„ M. le Maréchal de Wurmser et M. de Summerau, président „ de la régence d'Autriche antérieure, séante à Fribourg, eurent „ l'ordre de faire enlever de vive force le Prétendant; il eût été, „ je crois, transféré en Bohême. »

Montgaillard fut envoyé par Louis XVIII à l'Archiduc Charles avec le message verbal suivant; « Qu'il se ferait tuer dans les rangs „ de l'armée de Condé, plutôt que de s'en éloigner; qu'il faudrait vingt mille Autrichiens pour avoir son corps, parce que „ le dernier soldat de cette armée aurait cessé d'exister auparavant; que ce sanglant déchirement opérerait la ruine de l'armée „ Impériale; que cet énorme scandale laisserait les puissances sans „ un seul partisan dans l'intérieur de la France, „ etc. etc.

Il ajoute, « que le roi de France s'exprima en termes très forts „ sur le compte de l'Autriche et de la Prusse; que l'Autriche se „ conduisait mal avec la fille de Louis XVI; et que la Prusse ne „ voulait pas lui permettre de résider dans ses Etats, „ etc. etc. Quoique je n'attache à ce que dit Montgaillard que le degré de foi qu'on doit à un homme de sa profession, je ne doute nullement de ce qu'il dit en cette occasion. J'ai encore quelque chose à dire sur ce Montgaillard qui est espion de Buonaparté, aux grands gages, il reçoit quarante *Napoléons* par mois. Il est allé à Vienne en 1805.

tribunaux spéciaux et des cours martiales. Le directoire s'excusa, au 18 fructidor, en disant qu'il ne pouvait compter sur aucuns jurés ; sans quoi il eût fait juger les conspirateurs !! Le fait suivant rendra sensible la justesse de cette observation :

Deux agens de Louis XVIII, M. de la Villeheurnois, ancien maître des requêtes, et l'abbé Brothier, furent arrêtés : on ne les envoya pas devant un tribunal ordinaire pour être jugés par un Jury, mais devant une cour martiale. Merlin, qui était ministre de la justice, fit un long rapport aux deux conseils sur le droit que le directoire avait d'adopter ce mode de procédure ; mais le peuple était d'une opinion différente. Les membres de la cour martiale furent insultés sur leur tribunal ; ils furent hués par la populace en entrant et en sortant ; et plusieurs d'entr'eux reçurent des lettres anonymes dans lesquelles on les menaçait. Les accusés furent déclarés *coupables*, mais condamnés seulement à un an de prison. Malheureusement pour eux, ils se trouvèrent dans la même chambre qu'un prisonnier qui fut envoyé à Cayenne ; cela donna probablement l'idée de les envoyer dans ce pays meurtrier ; ils y sont morts tous deux.

Le directoire s'occupa alors de jeter la terreur parmi les royalistes et les jacobins. Les Pentarques firent un pacte semblable à celui de Marc-Antoine et d'Auguste ; ils se livrèrent réciproquement leurs victimes.

Carnot, qui, quoique républicain, haït et craint les républicains (1), voulait la proscription des jacobins, tandis que La Réveillère et Barras, tous deux grands persécuteurs des prêtres et des nobles, demandaient leur destruction.

Les articles du pacte entre les directeurs furent

---

(1) Il le dit lui-même.

d'une part ; la déportation de tous les prêtres *non jureurs*, et la fusillade d'un certain nombre d'émigrés. --- l'autre parti obtint le massacre des Jacobins.

Le directoire arrangea un plan dans lequel Drouet (1) fut employé. Gracchus Babœuf fut la victime choisie.

Le Directoire, ou son agent Drouet, soudoya des gens qui devaient aller au *Champ-de-Mars* exciter les troupes à la révolte. Malo, qui commandait les troupes, fut informé de leur dessein, et était prêt à les recevoir. Quelque temps après leur arrivée dans le camp, le signal fut donné, et un carnage effroyable suivit ; ceux qui y échappèrent, furent pris et conduits *au Temple*, où ils trouvèrent une Cour Martiale qui avait été nommée pour les juger. Leur jugement ne dura pas long-temps ; ils furent tous condamnés à être fusillés ; parmi eux se trouvait un évêque constitutionnel du nom de Hugues. Il faut rendre justice à M. Barthélemy, qui était alors un des directeurs ; il n'eut aucune part à ces infâmes intrigues.

Dans les conseils, les généraux Pichegru et Willot, etc. parlaient avec véhémence contre le directoire. Un nouveau tiers allait achever de renouveler le corps législatif, et on ne pouvait pas se flatter que les députés qui y arriveraient fussent favorables au directoire.

Les triumvirs résolurent donc de se débarrasser par une révolution, des membres des deux conseils qu'on soupçonnait de songer au rappel des Bourbons.

On imprima des placards, des proclamations, qui restèrent six semaines chez l'imprimeur (2).

---

(1) Le même qui arrêta le roi à Varennes ; qui fut, depuis, fait prisonnier par les Autrichiens, et échangé avec Beurnonville et autres pour la fille de Louis XVI.

(2) M. Le Maire, maintenant éditeur du journal *Le Citoyen Français*,

Tout Paris connaissait les intentions du directoire. Un de ses espions (le prince de Carency, fils du duc de la Vauguyon) en parla un soir dans une société nombreuse. Le parti opposé avait donc le temps de se préparer ; mais comme ils ne firent aucuns préparatifs, il est évident qu'il n'existait aucun complot (1).

Voici les raisons qui déterminèrent le directoire à suspendre si long-temps la révolution.

Les troupes que le général Hoche envoyait pour l'appuyer, n'étaient pas assez près du lieu de la scène.

Buonaparté et son *état-major* étaient à Paris, et on n'y aimait pas sa présence.

Lord Malmesbury était alors à Lille, et on ne voulait rien entreprendre qu'après l'issue de la négociation.

Tels étaient les motifs de Rewbell pour différer la révolution ; mais Barras, qui est un grand *poltron*, avait toujours peur des royalistes ; il fit part de ses inquiétudes à son *aide-de-camp* Botot, qui alla chez l'imprimeur pour retirer des placards et les faire afficher pendant la nuit, afin que les autres directeurs ne pussent pas défaire le lendemain matin ce que leur collègue aurait fait.

L'imprimeur était à la campagne, sa femme refusa d'abord de livrer les placards ; mais Botot parvint, par ses menaces et ses insinuations, à se les faire donner, et les fit afficher dans la nuit, sans que Rewbell et La Réveillère en eusent connaissance ; et ce ne fut que le lendemain matin que Barras leur apprit ce qui s'était passé, sollicitant

(1) Montgaillard, dans ses « Mémoires Secrets » dit qu'avant la révolution du 18 Fructidor, le prince de Condé lui dit : « Je „ vois qu'il faut renoncer à faire reconnaître la royauté par les „ armées. Pichegru n'a pu ou n'a pas voulu suivre mon plan, „ etc. „ Ceci est daté du 17 janvier 1797, huit mois avant le 18 fructidor.

leur indulgence pour l'excès de zèle de son aide-de-camp.

Ce grand coup, pour me servir de l'expression révolutionnaire, ne commença donc que le matin à dix heures; il fut annoncé par un coup de canon tiré du Pont-neuf. Une colonne de troupes ayant Augereau à leur tête marcha sur les Thuileries, où le conseil des cinq cents tenait ses séances. La plupart des membres en butte au directoire y étaient, avant l'heure de la séance, attendant tranquillement l'arrivée de leurs ennemis; et, au lieu de s'échapper, ou d'essayer de déconcerter les desseins de leurs adversaires, ils se laissèrent prendre comme dans une souricière.

Ils furent envoyés à Cayenne, dès le lendemain, sans jugement; on ne leur permit pas même de se justifier; et tout cela se faisait *en faveur de la liberté!*

Ces *journées*, comme on les nomme en France, ont été considérées dans les pays étrangers comme l'effet de grandes causes et de mûres délibérations; mais quand on les a bien examinées, on est bien convaincu que ces révolutions ne sont autre chose que des intrigues de factieux, conduites avec peu de jugement. Quant à la masse du peuple, elle n'y prenait aucune part, et ne voyait dans ces révolutions autre chose qu'une bande de *brigands* qui en remplaçait une autre. Toutes ces *journées*, entreprises, dit-on, pour établir la liberté, ne produisaient que le plus affreux despotisme. C'est ainsi que le renversement du trône, au lieu *d'établir* la liberté, a anéanti la petite portion qui en existait avant, il en a été de même des *journées* du 31 mai, et du 18 fructidor : quant à la *journée* du 18 brumaire, elle n'a pas détruit la liberté en France, parce qu'il n'y existait plus même une ombre de liberté; mais elle a préparé l'anéantissement de la liberté du continent européen.

Examinons maintenant la conduite de ces prétendus avocats de la liberté après la *journée* du 18 fructidor. L'objet apparent était la déportation des ennemis de la liberté, mais le but réel était d'écarter tous les obstacles qui s'opposaient au despotisme.

Ils commencèrent par décréter la déportation à Cayenne des membres des deux conseils et de deux membres du directoire (1). --- Ils supprimèrent trente-quatre journaux qui avaient écrit contre le directoire, déportèrent non-seulement les éditeurs et les propriétaires, mais même les ouvriers imprimeurs, firent briser les presses, et brûler tout ce qu'on trouva de livres dans ces imprimeries. --- Ils annulèrent les élections du nouveau tiers du conseil des Cinq Cents, qui avaient eu lieu six mois avant le 18 Fructidor, et les députés élus furent éliminés. --- Ils décrétèrent que chaque électeur prêterait serment de haine à la royauté, avant de donner sa voix. Enfin, par un autre décret, tous les prêtres non-jureurs devaient être envoyés à Cayenne; et on arma le directoire du pouvoir d'emprisonner et de déporter toutes les personnes *suspectes*.

De ce moment le gouvernement fut sur son déclin, malgré la terreur qu'il inspirait; ses Minis-

(1) Barthélemy fut le seul déporté; par sa faute, car la veille au soir, Carnot l'avait prévenu de ce qui se tramait. Il paraît que Carnot avait passé la soirée hors de chez-lui, et qu'à son retour, son domestique lui dit qu'il y avait eu des placards affichés, annonçant la découverte d'une conspiration, dans laquelle " les deux " directeurs Barthélemy et Carnot étaient impliqués, „ etc. etc. Carnot s'étant convaincu par lui-même de la vérité de ce rapport, alla en faire part à Barthélemy, qui était déjà couché, et lui conseilla de s'échapper. Celui-ci répondit qu'il ne voyait dans tout cela qu'une *mystification*, de quelques *Badauds*, ou de quelques *méchans*; et qu'il ne pouvait pas croire ses collègues capables d'une telle perfidie ! Il se repentit bientôt de n'avoir pas suivi l'avis de Carnot; car, le lendemain matin, Barras plaça une sentinelle à sa porte, avant même d'avoir prévenu ses autres collègues de ce qui avait été fait dans la nuit.

tres,

tres, ses Généraux, étaient des hommes corrompus. La guerre éclata de nouveau en Allemagne; l'Italie fut délivrée par les Russes, et tout annonçait le terme de la révolution (1). Talleyrand, Fouché, alors Ministre de la Police, Siéyes, qui était un des Directeurs, étaient bien persuadés de cette grande vérité.

Il fut proposé au Général Moreau de le créer Dictateur jusqu'à la fin de la guerre; il réfusa; On pensa alors au Général Joubert. Il était porté par son beau-père, Semonville, un bas *intrigant*, associé dans ce nouveau complot avec Talleyrand. Joubert eut le commandement de l'armée d'Italie, pour faire *un coup d'éclat* avant l'usurpation méditée : il fut tué à la bataille de *Novi*. Alors on se décida à envoyer un exprès, par terre, à Buonaparté qui était alors en Egypte. Cet exprès était un nommé *Moreau*; il n'arriva qu'après que le Général en Chef de l'armée d'Egypte avait déserté son armée.

Dans cet état de choses, Buonaparté arriva fort à propos. (2) Il fut bientôt admis aux conciliabules

---

(1) Si une armée de vingt-mille hommes seulement, ayant un Bourbon pour chef, avait paru en Normandie ou en Bretagne, le drame révolutionnaire eût été fini. Un écrivain célèbre s'exprime ainsi sur l'état de la France à cette époque :

" Ainsi il n'y avait plus de parti capable de se saisir des rênes
" de l'état qu'abandonnaient cependant tous les jours davantage
" les personnes qui s'en étaient emparées. Les Bourbons étaient
" malheureusement loin de la France, et il fallait être présent à
" Paris, ou en France, pour porter le dernier coup de grâce au
" Gouvernement exténué, qui palpitait encore, et se substituer
" à sa place, " etc.

(2) J'ai entendu dire aux différens partis, que Buonaparté partit d'Egypte avec la permission du gouvernement Anglais, et qu'il avait promis de rétablir la maison de Bourbon. Je ne veux pas assurer positivement ce fait; mais il est à ma connaissance que les Bourbons avaient ouvert une négociation avec Buonaparté et Talleyrand, après le 18 brumaire; Buonaparté l'a publiquement avoué dans un document officiel qui a été publié à Paris, il y a huit ans, sous le titre de *Papiers saisis à Bayreuth*, et qui appartenaient au Général Pichegru et autres émigrés français, qui avaient résidé à

des conspirateurs, qui étaient Talleyrand, Barras, (1) Siéyes, Cambacérès, Roger Ducos, Lucien, Buonaparté, Fouché, Rœderer, Regnault de St. Jean l'Angely, etc. etc. On décida qu'il fallait une révolution. Les meilleurs Généraux, Lefevre, Macdonald, Moreau, Massena, etc. eurent ordre de se rendre à Paris pour *ce grand coup d'éclat.*

Mais il est nécessaire de faire remarquer les vues de ces différens acteurs. Celles de Buonaparté sont connues; mais Siéyes et Talleyrand en avaient d'autres. Je sais d'une manière positive, que lorsque Siéyes était à Berlin, il y avait entre lui et Talleyrand et son parti une correspondance pour opérer une contre-révolution en faveur du jeune Duc d'Orléans, et dans le cas où ce Prince, par des considérations de famille, refuserait la couronne, elle devait être offerte au Prince Louis de Prusse, cousin du Roi, le même qui a été tué à Jena. Il est très-certain qu'il y a eu à ce sujet des négociations suivies pas Siéyes avec le gouvernement Prussien.

Le plan fut communiqué à Buonaparté, qui ne voulut pas écouter la proposition relative au Duc d'Orléans, mais qui parut consentir à voir placer un Prince de Prusse sur le trône de France (2) Les ac-

---

Bayreuth; ces papiers avaient été saisis par le gouvernement prussien, et livrés à Buonaparté. Il paraît par ces papiers que M. Hyde était chargé de la négociation, qu'il était allé à Paris pour la suivre. Une lettre de cet agent dit que tout va bien, qu'il voit souvent *Felix* (Buonaparté) et *Le Bas*, (Talleyrand); ce qui prouve qu'il y avait quelque chose sur le tapis de relatif aux Bourbons.

(1) Il était nécessaire d'avoir dans le complot Barras et Ducos, parce qu'ils étaient directeurs, et Siéyes qui était un des grands promoteurs, parce que les deux autres directeurs ne pouvaient pas signer un Arrêté; il fallait pour cela la majorité du directoire, cette précaution leur fut d'un grand avantage.

(2) Un des intimes amis de Buonaparté m'a conté le fait suivant: Peu après le 18 Brumaire, Siéyes dit à Buonaparté qu'en notifiant au gouvernement prussien le changement dans la forme de leur gouvernement, il serait nécessaire d'informer le Roi de Prusse, qu'on avait abandonné l'idée de placer un d'*Orléans* sur le trône de

teurs devaient tous avoir des places éminentes, chacun selon ses talens.

Tout Paris savait qu'il se préparait un changement dans la forme du gouvernement, surtout quand on sut que Siéyes apprenait à *monter à cheval*! Il était facile de juger par les discours des membres des deux conseils qui étaient dans le secret, qu'on méditait une révolution.

En conséquence, la veille du 18 Brumaire, Dubois Crancé, Ministre de la Guerre, alla demander au directoire un *Arrêté*, ordonnant l'arrestation de Buonaparté, Murat, Talleyrand, Fouché, Barras, ect. etc. Gohier, Président du directoire, et Moulins, un des directeurs, y consentirent; mais La Garde, le secrétaire, soit ignorance, soit trahison, déclara qu'il ne le signerait pas, parce que, pour signer un Arrêté, il fallait la majorité du directoire. „ Mais, „ dit Gohier „ il ne peut pas y „ avoir de révolution, car je tiens les sceaux „: --- et quand, le 18 Brumaire, on informa Moulins de ce qui s'était passé à St. Cloud, il dit: „ Cela ne „ se peut pas; Buonaparté m'a promis de dîner avec „ moi aujourd'hui. „

Cependant, quoique Gohier eût les sceaux en sa possession, et malgré l'engagement que Buonaparté avait pris de dîner chez Moulins, la révolution s'opéra; et si Buonaparté avait eu l'idée des

---

France; qu'on ouvrirait des négociations pour y placer un Prince de Prusse, Buonaparté lui répondit, " qu'il ne voulait pas confier „ un secret de cette importance à son secrétaire: que n'étant pas „ lui-même trop bon écrivain, lui Siéyes devait rédiger le projet, „ qu'il enverrait par Duroc qui allait à Berlin, et qui en serait por „ teur sans être mis dans le secret. „ Siéyes rédigea le projet et crut qu'il avait été envoyé à Berlin. Qannd, peu de temps après le 18 brumaire, Buonaparté nomma Cambacérès et Le Brun Consuls, Siéyes devint furieux, Buonaparté lui dit froidement, " que „ S'il *remuait*, il publierait son *projet*, qu'il n'avait pas envoyé à „ Berlin, mais qu'il gardait comme un *memento* de son ignorance „ et de sa trahison. „

obstacles qu'il rencontra, il ne les eût pas traités aussi légérement qu'il le fit d'abord. Voici quelques détails que je tiens de quelques-uns des hommes du parti.

Buonaparté sortit de la salle du conseil des cinq cents la tête perdue : son abattement et ses frayeurs gagnèrent ses partisans.

Siéyes s'enfuit au grand galop : son cheval prit peur, et se débarrassa de son cavalier, qui grimpa sur un arbre où il resta caché jusqu'à la nuit.

Boulay de la Meurthe et Régnault de St. Jean d'Angely, se cachèrent dans un cabinet, chez le restaurateur de la grille de St. Cloud, où il y avait un dîner préparé. Quand l'affaire fut finie, plusieurs officiers entrèrent dans la salle où étaient cachés ces deux messieurs, qui, en apprenant la tournure favorable qu'avaient prise les choses, sortirent de leur retraite, se mirent à table, et se prêtèrent de bonne grâce aux plaisanteries des autres convives.

Murat, voyant l'état d'insensibilité dans lequel était Buonaparté, et la conduite honteuse de tout ce qui n'était pas militaire, envoya chercher Lucien Buonaparté, qui, ce jour-là, présidait le conseil des cinq cents. Lucien, voyant que le conseil allait rendre un décret qui mettait Buonaparté hors la loi, quittait déjà le fauteuil pour aller rejoindre son frère; il sortit de la salle dans son costume de député, et, en sa qualité de président, ordonna aux soldats de le suivre dans la salle, ce qu'ils firent.

Lucien et Murat entrèrent dans la salle à la tête des soldats; les députés se sauvèrent de tous côtés. Quand à Buonaparté, il demeura assis sur une des marches de la porte d'entrée, dans un état de stupeur. Augereau, qui était membre du conseil, en sortit en même temps que Lucien, et

vint offrir ses services à Buonaparté. Des personnes qui ont été à portée d'être bien informées de tout ce qui s'est passé ce jour-là, m'ont assuré qui si le décret de *hors la loi* avait été proclamé par les huissiers avant que Lucien et Murat ne rentrassent dans la salle à la tête des soldats, *la journée* eût été fatale aux conspirateurs.

Ainsi finit ce nouvel acte de la grande tragédie politique qui se joue en France depuis l'année 1789. Cette tragédie a eu cinq actes. --- L'assemblée constituante, la convention, le directoire, le consulat et le régime impérial : c'est un tyran étranger qui s'est chargé du dénouement. Suivant les règles de l'art dramatique le caractère odieux de la pièce reçoit le châtiment qu'il a mérité. Puisse la justice divine laisser tomber le rideau sur cette terrible tragédie, qui a fait répandre tant de larmes en Europe!

Un mot sur la conduite du directoire envers les puissances étrangères.

Elle a été assez régulière jusqu'au 18 Fructidor : mais après cette *journée*, il manifesta un grand désir d'étendre *aux autres états la liberté française*.

En conséquence, il commença à voler la Suisse; et partout où il put envoyer une armée pour piller, il le fit.

Ils firent au Pape une *querelle d'Allemand*, au sujet du meurtre d'un des hommes attachés à l'ambassade française, et Buonaparté eut ordre d'évoquer les ombres des Brutus, des Scipions, pour l'aider à établir la liberté à Rome. Berthier, qui y commandait sous Buonaparté, s'exprime ainsi dans une proclamation adressée aux Romains :

“ Mânes de Caton, de Pompée, des Brutus, de „ Cicéron, d'Hortensius, recevez l'hommage des „ français libres dans la capitale où vous avez tant „ de fois défendu les droits du peuple et illustré „ la république Romaine! Ces enfans des Gaulois

„ viennent dans ce lieu auguste, l'olivier de la paix „ à la main (les baïonnettes et la guillotine) reta„ blir les autels de la liberté, dressés par le premier „ Brutus. (1)

Cette proclamation fraternelle rendue, ces bons républicains mirent en réquisition tout ce dont ils avaient besoin, et exigérent une forte contribution. Cela fait, ils permirent aux Romains d'établir une république.

La conduite du directoire envers la Cour de Napples a quelque chose de Buonapartique; ils est vrai qu'ils ont eu le même precepteur en diplomatie, Talleyrand-Périgord.

On envoya, d'abord, pour ambassadeur à la Cour de Naples, Garat; Garat, qui avait lu à Louis XVI le jugement de la convention, et qui, en qualité de ministre de la justice, avait signé l'arrêt de mort de la Reine, sœur des Souverains à la Cour desquels on l'accréditait!!

Le citoyen Bassal, proconsul à Rome, s'exprima sur le roi de Naples, dans une assemblée du nouveau corps législatif Romain, dans les termes suivans: " Quel est ce Capet qui prétend encore „ régner en vertu de l'investiture du pape? quel „ est ce fripon à diadème, qui ose encore vous „ dominer? Qu'il redoute le sort de son parent, „ qui écrasait de son despotisme les Gaules mainte„ nant affranchies! „ Il était impossible que des outrages semblables répétés dans différens discours ne fussent pas ressentis par la cour de Naples.

La négociation de lord Malmesbury à Lille ayant été suivie du temps du directoire, je vais présenter quelques observations qui sont le résultat de

---

(1) Cette proclamation vaut encore mieux que celle du Général Lefevre, maintenant Duc de Dantzick, aux Mayençais, en 1792. Quand il entra à Mayence, il fit assembler les habitans, sur la grande place, et leur dit: " Je suis venu ici pour vous apporter „ la liberté, mais si vous bougez, je vous enverrai f—f—' „

mes conversations avec Rewbell, Barras, Carnot et M. Dersche, ci-devant chef de division du bureau des relations extérieures, et secrétaire général de la Légation Française à Lille.

Sans entrer dans la question, si le gouvernement Anglais aurait bien fait de reconnaître la République, je n'hésite point à dire qu'on aurait pu faire la paix avec le Directoire. Le système de la France était alors ce qu'il est aujourd'hui, de piller tous les Etats qu'elle pourrait; mais elle n'avait pas alors la moindre idée du grand systême fédératif qu'elle a pris pour base, et sur lequel je m'étendrai dans une autre partie de cet ouvrage. L'ordre naturel des choses ne permettait pas d'adopter alors ce système, si on en avait eu l'idée.

Un membre du directoire, qui, avec toutes les chances en sa faveur, ne pouvait garder sa place que cinq ans; qui ne pouvait satisfaire son ambition et sa soif de gloire militaire à la tête des armées, ne pouvait pas songer même à discuter ce plan, quand il en eût eu l'idée, il fallait qu'il s'assurât du concours de ses collègues. Les deux Conseils pouvaient juger la conduite du directoire; c'est ce qu'ils firent au traîté de Léoben, quand Buonaparté, de son autorité privée, donna Venise à l'Autriche. Ceci sert à prouver qu'on n'a pas tant à craindre de l'ambition des chefs temporaires que d'un despote.

C'était l'opinion générale en France, que si l'Angleterre avait fait la paix avec le directoire, la *soi-disant* république n'avait pas long-temps à exister. Le directoire n'avait pas les mêmes moyens de corruption dans les pays étrangers que Buonaparté. C'était sur une espèce de propagandisme que le Directoire et la convention étayaient leur plan: c'était par de beaux discours, des adresses, des proclamations, faites pour séduire les philosophes républicains, Mais une paix avec la France lors-

qu'elle était dans le paroxysme de son républicanisme, aurait bientôt convaincu les *vrais amis de la liberté*, que *la liberté Française* n'était qu'un mot synonime de vol et d'assassinat.

Quand lord Lauderdale fut envoyé à Paris pour négocier une paix avec Buonaparté, je me souviens très-bien que Rewbell me dit, dans le cabinet de M. Pirrault de Chaumes, avocat à Paris : " Si vous „ aviez fait la paix avec nous quand lord Malmes- „ bury était à Lille, nous étions perdus ; si vous „ la faites avec Buonaparté, vous êtes perdus. „

Lord Grenville était Ministre aux deux époques, ce qui fit dire à Rewbell : „ Votre milord Grenville „ n'est pas un grand homme d'état. (1)

Un des grands argumens pour ne pas faire la paix avec le Directoire était, qu'il ne pouvait pas maintenir les relations de paix et d'amitié ! Vieux jargon diplomatique. Sans recourir à des temps bien reculés, nous voyons Louis XIV attaquer la Hollande, s'emparer de la Franche-Comté ; nous voyons le roi de Prusse prendre la Silésie à l'Autriche ; nous voyons le démembrement, et ensuite, l'anéantissement de la Pologne. Enfin, nous avons vu, de nos jours, une Puissance amie soutenir des colonies en révolte contre la Mère-Patrie. Les gouvernemens *réguliers* gardent donc ou violent les traités selon leur intérêt.

Le directoire suivait la même ligne que la Prusse quant à la neutralité de l'empire germanique et du Portugal, *quoiqu'il ait été sollicité d'envahir ce royaume par un homme qui occupait une place éminente à Lisbonne* Le directoire ne volait pas, n'enlevait pas, n'assassinait pas les ambassadeurs

---

(1) Si Milord Grenville eût été sincère dans une ouverture pour une négociation avec le chef actuel de la France, il ne serait certainement pas un grand homme d'état.

sur les territoires neutres, comme le fait le brigand impérial Buonaparté.

Les puissances coalisées ont manqué le moment. C'est contre Buonaparté quil fallait suivre la conduite qu'on a tenue du temps du directoire; mais l'Autriche et les autres puissances étaient effrayées des *bonnets rouges*; elles seront convaincues qu'il y a plus de jacobinisme sous la couronne impériale de France, qu'il n'y en avait sous le *bonnet de la liberté*, « que le peuple a renoncé au jacobinisme, et qu'il est tout renfermé dans un seul homme, „ comme l'a dit en ma présence M. de Marcoff, ambassadeur de Russie à Paris.

Je dois, cependant, dire que le directoire était en correspondance suivie avec les chefs des Irlandais rebelles; Un M. M.... C..... était l'agent intermédiaire. Arthur O'Connor et Napper Tandy furent faits généraux au service de France; --- O'Quigley, qui a été exécuté à Maidstone, était l'agent voyageur; le pouvoir exécutif des Irlandais rebelles accrédita des ambassadeurs près du pouvoir exécutif de France; ces ambassadeurs étaient lord Edward Fitzgerald, le docteur M'Nevin et M. O'Connor ou M. Emmett. A leur arrivée à H mbourg, M. Reinhard, ministre de France, suspendit leur voyage en conséquence d'ordres venus de Paris pour ne pas y laisser venir une personne alliée à la famille d'Orléans (1); mais il invita ses confrères Irlandais à lui remettre leurs *mémoires*, et leur dit qu'ils pouvaient se rendre au quartier-général du général Hoche, qui était à Francfort, où ils receveraient la réponse du directoire: ils s'y rendirent.

Les relations entre ces rebelles et le gouvernement français sont si connues que je crois su-

(2) Lord Edward Fitzgerald avait épousé Pamela, fille du duc d'Orléans.

permis de dire sur ce sujet rien de plus qu'un fait peu connu en France; c'est que ces *mémoires* remis à M. Reinhard, et transmis par celui-ci à M. Talleyrand, ministre des relations extérieures, *sont dans le bureau des affaires étrangères à Londres.*

Le directoire payait à Londres un *papier-nouvelles* qui faisait quelque sensation. Il n'est pas inutile de dire comment le propriétaire de ce journal a été traité à Paris.

Il n'était pas seulement propriétaire du journal : il était encore agent secret du directoire : sa commission était signée par Charles de la Croix, alors ministre des relations extérieures. A la paix d'Amiens, il vendit son journal, et vint s'établir en France. Sa santé l'obligea d'aller dans le midi de la France, et il était à Marseille quand le décret de Buonaparté pour détenir comme ôtages tous les Anglais fut rendu. Comme il avait l'intention de rentrer en France, ce premier décret n'était d'aucun intérêt pour lui; mais quand le tyran rendit le second décret par lequel il ordonna à tous les Anglais de se rendre à Verdun; l'ancien agent du directoire, qui était fort malade, s'adressa à Charles de la Croix, préfet de Marseille, pour obtenir la permission d'y rester; celui-ci écrivit à Paris, rappela les services du pétitionnaire; mais il ne put rien obtenir. Buonaparté ne se croit obligé de payer aucune des dettes du directoire, et l'ancien agent eut ordre de se rendre à Verdun, où il est mort.

Ce fut du temps du directoire qu'éclata la révolte à bord de la flotte anglaise. L'amiral de Winter vint à Paris solliciter *la permission* de faire voile du Texel, afin de profiter de ce moment de confusion. *Tous les membres* du directoire s'y opposèrent; leur motif fut que " le seul avantage qui en " pouvait résulter était la destruction de quelques

„ vaisseaux, et que ce serait établir la maxime „ dangereuse d'encourager la révolte des armées „ et des flottes ; que, d'ailleurs, toute l'Europe „ accuserait le directoire d'avoir excité cette ré- „ volte. „ Ceci contraste d'une manière frappante avec la conduite de Buonaparté, qui, comme je le développerai bientôt, a cherché, étant en paix avec l'Angleterre, à exciter la révolte dans la marine anglaise.

Le directoire et Buonaparté, ne sont venus au secours des Anglais et des Irlandais qui ont été obligés de quitter la patrie pour avoir servi le gouvernement français, que lorsqu'ils en ont pu faire des instrumens de leurs nouveaux desseins.

Muir, qui est venu à Paris après s'être échappé de Botany-Bay, a manqué des choses nécessaires à la vie ; Thomas Paine et beaucoup d'autres se sont trouvés dans la même situation.

La conduite du directoire envers l'Amérique a été mauvaise ; mais le gouvernement américain, qui n'était pas si étroitement *lié* avec le directoire qu'avec *sa majesté impériale et royale de France ;* au lieu de donner " *beaucoup d'argent*, „ jugea qu'il convenait davantage à des républicains de ressentir les insultes offertes à son pavillon et le tort fait à son commerce, quoiqu'il eût été moins provoqué qu'il ne l'a été par Buonaparté.

VIE PRIVÉE ET CARACTÈRE DE NAPOLEON BUONAPARTE.

« Du tombeau de la Monarchie Française est sorti un spectre
» informe, hideux, plus effrayant que tous ceux qui ont jamais
» épouvanté l'imagination et triomphé du courage de l'homme. »

C'est sous ces couleurs que M. Burke peignait la révolution française dans son immortelle lettre sur cette grande catastrophe. « A l'exception du mot „ informe, „ cette définition s'applique à l'état présent des choses. Le spectre a pris une forme qui le rend plus hideux encore, et lui donne une apparence plus effrayante que celle qu'il avait à l'époque où M. Burke l'a dépeint.

Un des objets que je me suis proposé étant de faire connaître le gouvernement qu'a produit ce spectre informe, je crois nécessaire de parler, d'abord, de la vie privée et du caractère de l'homme qui joue le premier rôle dans ce drame révolutionnaire, et dont le nom est la terreur des quatre parties du monde. Mais pour développer entiérement le caractère de cet homme et mettre les lecteurs à portée d'apprécier justement ses talens, il faudra le suivre dans sa carrière, du moment qu'il a commencé à figurer sur la scène politique.

Je traiterai séparement du grand système politique, ou comme il dit dans son jargon, " du système fédératif, „ d'après lequel il agit : système qu'il n'a pas conçu, comme le croient beaucoup de gens, mais qu'il a adopté parce qu'il sert les vues de son ambition. Il résultera de cet examen que s'il n'était pas un souverain révolutionnaire, poursuivant un système révolutionnaire, il y a long-temps qu'il eût été détrôné et renfermé comme lunatique.

Quand un homme porté par un concours de circonstances heureuses au gouvernement d'une nation puissante, a occupé tous les esprits, susceptibles de réfléchir et de raisonner, de sa puissance et de ses prétendus exploits, l'écrivain qui révoque en doute ses droits à l'admiration, entreprend une tâche difficile. Je sais que tout le monde n'est pas d'accord sur l'honneur, la probité, l'humanité, les talens de Napoléon Buonaparté. A Dieu ne plaise que cette unanimité d'opinion existe jamais! Mais ses ennemis même les plus invétérés sont à peu près d'accord sur ses talens militaires et politiques. Les hommes jugent assez ordinairément par les résultats, sans avoir l'occasion, ou sans se donner la peine de rechercher les causes.

La tâche est difficile, je ne me le suis pas dissimulé; mais elle ne m'effraie point. J'ai eu occasion de connaître Napoléon Buonaparté mieux qu'aucun homme en Europe qui n'est pas Français. Je peux dire de lui ce que ce *Perse* fait dire au maître d'école: "*Et intus et in cute novi.*" J'entre avec confiance dans la lice contre cet ennemi du genre humain, et si je réussis, ce succès fera le bonheur et l'orgueil de ma vie.

Napoléon Buonaparté est fils de la femme d'un greffier d'Ajaccio en Corse: il est le second fils que cette femme a eu pendant son mariage avec Carlo Buonaparté. Le comte de Marbœuf, gouverneur de l'île de Corse à cette époque, devint le protecteur déclaré de la famille. On devine facilement les causes de cette protection; elles étaient personnelles à la mère de Napoléon Buonaparté. Quand M. de Marbœuf revint en France, il amena avec lui trois enfans de madame Buonaparté, Joseph, Napoléon et Lucien. Notre héros fut placé par la protection de M. de Marbœuf à l'école militaire de Brienne; il y devint amoureux d'une fille, qui l'aima trop, et qui aurait eu à rougir de sa faiblesse

si son amant ne s'était dès lors essayé dans la carrière qu'il a parcourue depuis avec tant de délices ; la malheureuse mourut empoisonnée.

Il paraît qu'un des élèves de l'école mit au jour les circonstances de ce début de Buonaparté dans la société. Cet élève est l'ex-général Dupont, celui qui s'est rendu avec son armée aux Espagnols près de Cordova. La protection de M. de Marbœuf et le défaut de preuves positives firent que Napoléon Buonaparté ne fut pas chassé de l'école.

Il en sortit quelque temps après pour passer dans un régiment d'artillerie dans lequel M. de Marbœuf lui obtint un brevet. Il perdit son protecteur en 1786, et n'ayant pas les moyens de se soutenir au service, il fut obligé de retourner en Corse, où il a commis des crimes de toute espèce jusqu'à l'époque où il fut chassé de l'île, en 1793. Trois ans auparavant, quand il y eut une révolution en Corse, on le nomma officier de la garde nationale, mais il était si détesté à Ajaccio qu'il fut obligé de quitter la garde nationale.

Il vint à Marseille, en 1793, avec sa mère et ses sœurs, qui avaient été renvoyées de l'île pour avoir tenu une maison qui était un réceptacle de toute espèce de vices.

A Marseille, il trouva un de ses cousins nommé Arena (1), officier d'artillerie, et qui eut assez de crédit auprès des proconsuls Barras et Freron, pour lui faire obtenir une place d'officier dans l'artillerie. On verra par la suite comment il a témoigné sa reconnaissance à son cousin Arena.

Peu après sa nomination, son régiment eut ordre de se rendre à l'armée qui assiégeait Toulon ;

---

(1) Frère de celui qui a été accusé d'avoir voulu le poignarder quand il entra dans le conseil des cinq cents pour le dissoudre ; accusation fausse, imaginée par Buonaparté et ses amis pour se défaire d'Arena.

Arena et lui s'y distinguèrent, et Barras les promut tous deux au grade d'adjudants-généraux.

Après la prise de Toulon, Buonaparté fut employé par Barras comme espion de ses camarades, qui découvrirent bientôt le rôle infâme qu'il jouait auprès d'eux, et se séparèrent entièrement de lui. La cruauté de son caractère se manifesta en plusieurs occasions : il fut un terroriste dans toute l'étendue de ce mot : il prononça des discours en mauvais français dans les sociétés populaires, et commit des actions dont les Toulonnais ne perdront jamais la mémoire. Comme cet homme se dit aujourd'hui *le fils aîné de l'église*, je ne peux me dispenser de consigner ici le sacrilége dont il s'est rendu coupable dans cette même ville de Toulon où il fit couler avec la joie féroce d'un barbare tant de sang. Il entra un jour dans une église, monta à l'autel, retira les hosties du saint ciboire, et le remplit de ses excrémens.

Son régiment fut envoyé à Nice, ce fut là qu'il fit connaissance avec ce Murat qui est devenu son beau-frère. La conduite de ces deux misérables obligea Aubry, proconsul à Nice, de les casser; on leur arracha leurs épaulettes à la tête du régiment; Buonaparté fut emprisonné, et reçut ordre ensuite de quitter la ville (1).

Cet homme, qui se dit aujourd'hui empereur des Français, et se prétend le dictateur de l'Europe, fut réduit à venir de Niçe à Paris à pied; il y vécut dans la dernière misère.

Buonaparté assiégeait la porte du bureau de la guerre, et celle de Barras; mais les rapports envoyés par Aubry étaient de nature à ce qu'il était

---

(1) Buonaparté n'a jamais oublié la conduite d'Aubry. Ce député avait été déporté à Cayenne, le 18 fructidor. Quand Buonaparté fut fait premier consul, il rappela de Cayenne tous les députés, à l'exception d'Aubry, qui y est mort depuis.

impossible de recevoir le pétitionnaire. Il trouva moyen de s'introduire chez Freron; il y vit Tallien, qui lui donna douze mille francs en assignats, ce qui valait à cette époque environ un louis d'or.

Ces protecteurs ne purent, cependant, obtenir sa réinstallation dans l'armée; il persévéra, et la persévérance est une qualité qu'on ne peut lui refuser. Il fit des plans qu'il présenta à divers membres du gouvernement, le tout sans effet.

Il était dans une telle détresse, que ne pouvant avoir du feu dans sa chambre, il passait ses journées au café *Corazza*, auprès du poële; S. M. I. et R. de France ne s'est pas ressouvenue qu'elle avait fait au maitre de ce café un mémoire assez considérable qui n'avait pas été payé.

La veille de *la journée* du 13 vendémiaire, quand les sections de Paris se déclarèrent contre la convention, Barras et Carnot dînaient chez Tallien pour concerter le plan de cette *journée*. Ils étaient fort embarrassés sur le choix du général auquel ils donneraient le commandement de leurs troupes. Barras avait bien été nommé commandant en chef, mais ne comptant pas plus sur son talent que sur son courage, il demandait lui-même un second qui ne ménageat point le sang des Parisiens. On avait offert le poste au général Menou, à Abdallah Menou! qui l'avait refusé. Barras dit qu'il connaissait *un petit faquin*, *un petit drôle de Corse*, qui serait bien ce qu'il faudrait; mais il ne savait où le trouver. Carnot et Tallien dirent qu'ils le connaissaient aussi, et convinrent que c'était l'homme qu'il fallait. Tallien connaissait le logement de Buonaparté; on l'envoya chercher. *Le petit drôle de Corse*, aujourd'hui Sa Majesté Impériale et Royale de France, arriva, mais dans une tenue qui convenait peu à un commandant. On arrêta bientôt les préliminaires; on fit faire un uniforme

au

ou " *petit faquin*, " et un des hommes présens m'a dit qu'on lui procura un cheval de fiacre, parce qu'on ne put en avoir d'autre. Le résultat de son *coup d'essai* est connu; il fut fait général de division, et nommé commandant général des troupes de l'intérieur.

On méditait alors une irruption en Italie; le général Kellerman, un des Ducs actuels de Buonaparté, avait le commandement des troupes destinées à cette expédition. L'armée de Kellerman était en grande partie composée de brigands de la Savoie et de huit mille galériens de Toulon. Kellerman, honteux de se trouver à la tête de cette armée de bandits, et manquant de tout, sollicitait sans cesse son rappel, et faisait sentir l'impossibilité de rien entreprendre avec cette horde de brigands prêts à piller amis et ennemis. A cette époque, les français avaient en Italie des partisans qui les invitaient à venir *briser leurs chaines*.

Barras était ennuyé de sa maîtresse; Buonaparté lui avait été utile. Je ne sais s'il a eu l'intention de l'avancer ou non, mais le fait est, que pour se débarrasser de sa maîtresse, il proposa à Buonaparté de l'épouser; et pour le décider à se charger de Joséphine, il lui procura le commandement de l'armée d'Italie. Buonaparté et la vertueuse Joséphine furent mariés à la municipalité, une heure seulement avant que *le héros de vendémiaire* ne quittât Paris pour aller prendre le commandement des brigands qu'on voulait envoyer en Italie.

A son arrivée au quartier-général, il publia une proclamation, dans laquelle il dit à ses bandes : " Braves soldats de la liberté ! derrière ces montagnes est la Lombardie, pays peuplé d'Aristocrates, et rempli de richesses immenses; vous êtes tous nus; marchons, et vous aurez du pain, de l'or et des habits en abondance ! " C'est avec

cette logique qu'il conduisit ces brigands à la victoire.

La première bataille qui se livra fut celle du pont de Lodi : on a beaucoup vanté le courage personnel de Buonaparté dans cette bataille. On a dit qu'il avait passé le pont à la tête de l'armée; c'est une erreur : ce fut le général Lannes.

A la bataille d'Arcola, l'armée Française plia d'abord; Angereau décida l'affaire en arrachant un drapeau des mains de l'enseigne qui le portait, et criant, " Que tous les braves Sans-Culottes me suivent ! " Il traversa le pont à la tête de l'armée malgré le feu terrible de l'artillerie Autrichienne.

Dans ces deux batailles, plus de vingt mille Polonais qui étaient dans l'armée Autrichienne, mirent bas les armes. Ils furent sur-le-champ enrôlés dans l'armée Française, et formés en une légion dont le commandement fut donné au général Polonais Dombrowski, attaché à l'état-major de Buonaparté.

Le caractère féroce et sanguinaire de Buonaparté commença à se développer, il fit fusiller, sans forme de procès, un assez grand nombre d'employés au commissariat de son armée. Sa conduite excita des remarques sévères dans tous les journaux; il y répondit dans le *Moniteur*. (1) Les journaux blamèrent sévèrement sa conduite envers le Duc de Modène. Il parait que ce Prince, qui n'était pas en guerre avec la France, fut obligé de payer une con-

---

(1) Voyez sa lettre au directoire dans le *Moniteur* du 23 d'Août, 1796, dans laquelle il dit " qu'il ne sait pas ce que lui veulent les journalistes, et remercie le directoire de la lettre qu'il lui a adressée. " Les directeurs assuraient *leur* général qu'ils ne font aucune attention aux attaques journalières que font contre lui les journaux, " etc. etc. (*Moniteur du* 2 *Août* 1796) -- Le 3 de février, le *Moniteur* publia une lettre de Buonaparté à Carnot, membre du directoire, dans laquelle il dit : " J'ai vu avec pitié ce que l'on débite sur mon compte : l'on me fait parler, chacun suivant sa passion, " etc. etc.

tribution pour racheter ses états du pillage. Mais quand la contribution fut dans la caisse de l'armée de Buonaparté, le pays fut pillé, et le Duc obligé de fuir. --- Buonaparté, qui avait établi son quartier-général au Palais Ducal, saisit tout ce qu'il y trouva.

Ces actes multipliés décidèrent le directoire à lui ôter le commandement, et à le donner à Masséna; mais, connaissant la violence du caractère de Buonaparté, le directoire craignait d'éprouver de la résistance; il avait aussi circulé qu'il avait traité avec le Prince de Condé; (1) en conséquence, le général Clarke, aujourd'hui ministre de la guerre, fut chargé de se rendre auprès de Buonaparté et de l'engager à résigner son commandement jusqu'à ce que les impressions défavorables que sa conduite avait données *aux Parisiens* fussent effacées.

Le général Clarke, craignant que Buonaparté ne le fit arrêter, comme avait fait le général Dumouriez des députés envoyés *pour l'arrêter*, jugea plus convenable d'engager Buonaparté à attaquer les Autrichiens, en lui représentant que c'était la meilleure manière de répondre à ses ennemis. Buonaparté suivit ce conseil, donna et gagna la bataille de Roveredo. Le traité de Leoben suivit, et Buonaparté envoya le général Clarke à Vienne pour suivre la négociation. Par ce traité, Venise fut don-

---

(1) Montgaillard dans ses « mémoires secrets « dit qu'à cette époque il eut une conversation avec le Prince de Condé dans laquelle il observa au Prince : « Je ne conçois pas ce que le Roi, « ce que V. A S., ce que tous les Princes français pourraient « offrir *au sage* vainqueur de l'Italie (Buonaparté); je ne vois que « MADAME ROYALE que l'on pût lui offrir en mariage. »

Il ne donna point la réponse du Prince.

Il paraît que Montgaillard n'était pas seulement espion du directoire, mais qu'il était aussi employé secrètement et séparément par Buonaparté, qui sans doute l'avait chargé de faire cette proposition au Prince de Condé. Montgaillard communiqua au directoire les vues du général Directorial.

pée à l'Autriche, et Buonaparté reçut *une douceur* de huit millions.

Il revint à Paris, riche de vingt-quatre millions. L'expédition d'Egypte fut entreprise.

Le directoire, pour se débarrasser de Buonaparté, avait imaginé de le nommer au commandement de l'armée d'Angleterre; c'est le nom qu'il donnait à une armée qu'il se proposait d'envoyer en Irlande. Buonaparté fut appelé au directoire; quand on lui notifia qu'il avait été nommé commandant de l'armée d'Angleterre, il voulut représenter les difficultés insurmontables de l'expédition projetée. Rewbell l'interrompit, en lui disant: " On ne vous a pas „ mandé pour avoir votre avis, mais pour recevoir „ vos instructions. „ Buonaparté répliqua que l'expédition lui paraissait si impraticable que plutôt que de s'en charger il donnerait sa démission. Rewbell prit une plume sur le Bureau, et la lui présenta, en lui disant : „ Eh bien! signez vo„ tre démission. „ Barras s'interposa, appaisa Rewbell; et comme on voulait à tout prix éloigner Buonaparté, on imagina l'expédition d'Egypte.

C'est ici le lieu d'affirmer positivement que plusieurs personnes qui ont accompagné Buonaparté en Egypte m'ont confirmé toutes les horreurs dont Sir Robert Wilson a accusé Buonaparté dans l'ouvrage qu'il a publié sur cette expédition.

Après son départ, la convention de *El Arish* fut signée; Kleber, qui succéda à Buonaparté quand ce général en chef eut déserté son armée, avait par ce traité la liberté de revenir en France. Malheureusement; la convention ne fut pas ratifiée : si elle l'eût été, le monstre dont je parle n'aurait pas le front ceint du diadême qui couronnait le monarque qui a été assassiné le 21 de Janvier 1793.

Kleber se proposait, en arrivant en France, d'accuser Buonaparté de tous les crimes dont il s'était rendu coupable en Egypte,

Tallien était propriétaire d'un journal français qui se publiait en Egypte, intitulé *le Courrier d'Egypte ;* il y inséra la liste des atrocités commises par Buonaparté, afin de le faire connaître à l'armée qu'il venait de déserter.

Menou rendait compte à Buonaparté de tout ce qui se passait : Kléber fut assassiné. On a attribué sa mort au patriotisme d'un Arabe. L'assassinat fut conçu et ordonné par Buonaparté. Menou avait reçu ses instructions à ce sujet, soit au départ de Buonaparté, soit en réponse aux avis qu'il lui donna de ce qui se passait depuis son départ. Si le patriotisme eût armé le bras d'un patriote Egyptien, il eût dirigé le poignard sur Buonaparté lorsqu'il était en Egypte, et non sur Kleber qui dans ces contrées, comme dans toutes celles où il a fait la guerre, était connu pour un homme bon, honnête et bienveillant.

L'Arabe fut cependant victime de son *patriotisme*; il fut jugé, à l'ordinaire, par un tribunal secret, et on n'a pas plus connu ce qui s'y passa qu'on ne connait ce qui se passe aux assassinats nocturnes qui se commettent dans les prisons de Buonaparté.

Aussitôt après la mort de Kleber, Tallien fut envoyé en France en état d'arrestation. Heureusement pour lui, il fut pris par un croiseur anglais, qui le porta en Angleterre. Il devait être fusillé à son arrivée à Toulon, où une commission militaire avait eu ordre de le trouver coupable d'avoir cherché à exciter l'armée d'Egypte à la révolte. L'accueil favorable que Tallien reçut en Angleterre changea la détermination de Buonaparté. " Le premier con-
„ sul ne jugea pas prudent de faire fusiller un hom-
„ me qui avait bien été accueilli par les amis de la
„ France en Angleterre. „ Je rapporte les propres expressions dont M. Maret, secrétaire d'état, fit usage dans une conversation que j'eus avec lui à

mon arrivée à Paris, peu de temps après le retour de Tallien en France.

Le général Desaix ne fut pas aussi heureux. A son arrivée à Paris, il apprit le départ de Buonaparté pour l'Italie. Carnot, alors ministre de la guerre, le nomma sur-le-champ au commandement de l'armée de réserve qui était déjà partie de Dijon sous le commandement du général Victor (1). Cette nomination ne pouvait plaire à Buonaparté, qui avait su par Menou, que Desaix était d'accord avec Kleber, Regnier et Tallien, pour le dénoncer à leur arrivée en France, comme assassin et déserteur. Il n'en témoigna rien, mais se promit bien de profiter de la première occasion pour se débarrasser de Desaix.

Desaix avait pour aides-de-camp Rapp et Savary, le dernier fut celui que Buonaparté jugea le plus propre à servir ses horribles projets. Desaix fut atteint, au plus fort du feu de l'ennemi, d'une balle partie derrière lui, et reçut un coup de poignard entre les épaules; il expira sur-le-champ.

On a prétendu que Desaix dit, en mourant: " dites au premier consul que je meurs avec le „ regret de n'avoir pu me signaler de manière à „ transmettre mon nom à la postérité. „

Desaix n'avait pas eu le temps de dire ces belles paroles; l'assassin avait trop bien pris ses mesures. Il n'y a pas un officier présent à cette bataille, qui ne sache que Desaix fut blessé par derrière.

Aussitôt après ce meurtre, Savary et Rapp furent nommés aides-de-camp de Buonaparté. Je n'ai jamais entendu affirmer que Rapp ait eu part à cet assassinat.

C'est un fait connu que Buonaparté avait perdu la bataille de Marengo lorsque Desaix arriva. Je

---

(1.) Maintenant maréchal, duc de Bellune, originairement tambour.

sais de très-bonne source que la retraite avait été battue quatre fois, et que Buonaparté entouré de ses généraux pleurait comme un enfant. Desaix arriva avec le corps de réserve, se précipita sur l'ennemi et changea le sort de la journée. Quand on vint apprendre sa mort à Buonaparté, l'hypocrite dit: " pourquoi ne puis-je pleurer! „

Aujourd'hui même on ne peut prononcer le nom de sa victime en sa présence sans l'offenser; mais l'opinion publique a forcé ce tyran hypocrite à élever une statue à Desaix; il ne l'a pas ordonnée de marbre, mais en plâtre, et l'a fait placer dans une petite cour en face du *Palais de la Justice*, et on a donné à cette cour le nom de *place Desaix*.

Il joua la même farce pour Kleber; mais les Parisiens ne sont pas dupes de ces jongleries. Personne ne doute à Paris, pas même le général Savary, que Kleber et Desaix n'aient été assassinés par l'ordre de Buonaparté (1).

Puisque j'ai conduit cette merveille du monde sur le champ de bataille, je vais offrir quelques remarques sur ses talens militaires.

Ses succès à la guerre ont ébloui la multitude, parce que les hommes en général jugent sur les résultats. Cette manière de raisonner n'est pas bonne; ses adversaires n'ont pas, et n'ont jamais eu les avantages qu'il avait, et qu'ont eus les au-

(1) Les circonstances les plus triviales mènent quelquefois aux découvertes les plus importantes, sur-tout en fait de meurtres. Peu de temps après que l'ordre d'élever une statue à Desaix eut été donné, un horloger, nommé Reval, imagina de placer le buste de Desaix sur des pendules, et il présenta la première qu'il fit à madame Le Clerc, sœur de Buonaparté, maintenant madame la princesse Borghèse. Quand son frère vint la voir, il témoigna probablement de l'humeur, car madame Le Clerc envoya chercher l'horloger, lui dit de mettre un autre ornement à la place du buste de Desaix, et lui conseilla de ne plus faire de pendules à la Desaix. M. Reval en fut pour les vingt-cinq bustes qu'il avait fait faire.

tres commandans des armées révolutionnaires françaises.

Si Buonaparté avait commandé une armée russe, ou une armée prussienne, ou une armée autrichienne, je suis très-convaincu qu'il n'aurait pas eu les succès de l'archiduc Charles, du général Blucher, du général Benningsen. Ses talens sont inférieurs à ceux de ces généraux, mais il avait de bien plus grands moyens.

La France révolutionnaire fournit autant d'hommes que le gouvernement en requiert. C'est ce que Robespierre appela la *réquisition ;* Buonaparté lui a donné le nom de *conscription.* Ce serait perdre son temps que d'entrer dans le détail des lois et des réglemens relatifs à la réquisition et à la conscription. Il suffit de dire que quand Buonaparté a besoin d'hommes, ses ministres de la guerre, de la police et de l'intérieur, écrivent aux préfets et aux commandans de districts de fournir *tel* contingent. Il joue la farce de demander un sénatus consulte. La forme observée dans la levée de la conscription, est une autre farce. Un homme qui ne tombe pas au sort, se marie, se croyant exempt ; mais il s'aperçoit bientôt que son mariage ne l'exempte pas de marcher. Il peut protester, mais s'il est sage, il ne fait pas beaucoup de bruit, car alors il court le risque d'être fusillé comme conscrit réfractaire. En dépit de toutes ses représentations, il faut marcher, et ces conscrits marchent attachés avec des cordes, comme des malfaiteurs, jusqu'au dépôt qui est quelquefois à cent milles. Le gendarme leur dit : " marchez toujours, vous „ réclamerez après. „ Si le conscrit a acheté un remplaçant qui lui coûte quelque fois jusqu'à quinze mille francs, on prend d'abord le remplaçant, et on fait ensuite marcher le conscrit, à qui on dit : " c'est „ votre argent qui a marché, c'est à vous à présent „ de marcher après lui. „

Indépendamment de ces moyens révolutionnaires de lever des hommes, Buonaparté à d'autres avantages que n'ont pas ses adversaires; et entr'autres, l'égalité parmi ses troupes. Un tambour sait qu'il peut devenir général, qu'il peut même être fait maréchal de l'empire et duc; il n'est pas absolument nécessaire pour cela de se nommer Victor.

Un autre très-grand avantage est la permission qu'a le soldat français de piller aussitôt qu'il est hors de la France; peu importe que le pays soit ennemi ou allié. Dès que le soldat français est hors de France, il ne reçoit plus de paie; s'il ne trouve pas à piller, et qu'il demande sa paie, on le met aux arrêts, et s'il est insolent, on le fusille sans autre forme de procès (1).

L'armée française est presqu'entièrement composée de nationaux, ou d'hommes qui parlent la même langue : tous les hommes du même régiment se connaissent; la plupart savent lire et écrire; ils vivent familièrement avec leurs officiers, et doués de cette légèreté qui caractérise les Français, ils dansent, ils chantent, ils font des calembourgs, et quand ils ne sont pas tigres, ce sont des singes fort plaisans.

Avant et après la bataille on distribue des ordres du jour, des bulletins, des proclamations; on donne des récompenses, on fait des promotions sur le champ de bataille, on *ordonne* des établissemens où seront reçus les veuves, les enfans, les parens de *ces enfans de la grande famille;* on ordonne des monumens, des arcs de triomphe pour perpétuer les victoires; enfin, on met en usage toutes les fanfaron-

(1) Un des aides-de-camp du général Nansouty m'a dit que la veille de la bataille d'Eylau, la division de ce général n'ayant pas eu de vivres depuis quatre jours murmurait. Le général Nansouty fit sortir des rangs un homme sur cinq, des trois bataillons qui s'étaient plaints, et les fit fusiller.

nades qui plaisent au caractère français. Le soldat sait bien qu'il y a beaucoup de charlatannerie dans tout cela; il sait qu'on le trompe, mais cela l'amuse pour le moment (1)

Les conquérans font peu de cas de la vie des hommes; ils les sacrifient sans hésiter à leur ambition. On peut les comparer au statuaire qui taille un bloc du plus beau marbre, et ne regrette pas les morceaux qu'il en détache pour faire sa statue. Mais Buonaparté a fait, comme disent les Parisiens, litière d'hommes; il ne doit aucun compte de ceux qu'il sacrifie à son ambition, et il peut s'en procurer autant qu'il veut.

Buonaparté tire un autre avantage de la propagande; car, malgré toutes les atrocités commises par les chefs révolutionnaires qui se sont succédés en France, et quoique Buonaparté ait détruit jusqu'à l'ombre même de la liberté, il se trouve encore dans tous les pays des fanatiques et des imbéciles qui assimilent le système de Buonaparté à la révolution de 1789, laquelle, selon quelques théoristes, a produit cette "*fabrique de la sagesse* „ *humaine*. „

Il faut encore considérer la situation respective des généraux français et des généraux des autres puissances. Si un général français manque à son de-

---

(1) Après la bataille d'Austerlitz, Buonaparté ordonna dans une de ses proclamations, l'établissement d'un asile pour les veuves et les orphelins de ceux qui avaient péri dans cette bataille, et l'Empereur devait en faire les frais; M. Daru, intendant de sa Maison, était chargé de veiller à l'exécution du tout. A son retour d'Austerlitz, je le sollicitai pour une femme qui avait perdu son fils dans cette bataille. M. Daru me répondit que si je relisais le décret impérial, je verrais qu'il n'y était question que des veuves et des orphelins; " et „ ajouta-t-il en souriant la plupart de „ ceux qui ont péri à Austerlitz étaient des conscrits qui n'é- „ taient pas mariés, s'il fallait faire des pensions à leurs mères, „ on n'y pourrait pas suffire; le décret est conçu de manière à „ ce que nous n'aurons pas beaucoup de pensions à payer. „

L'établissement *ordonné* n'a jamais eu lieu.

voir, ou s'il ne fait pas tout ce que lui ordonne son maître tyrannique, il est dégradé, exilé, emprisonné, comme Dupont et Marescot, pour avoir été défaits en Espagne, comme Augereau, qui, pour avoir réprésenté au tyran l'inutilité d'emporter une éminence près d'Eylau, fut envoyé à Paris sous escorte, conduit au Temple et exilé. Ils est revenu en faveur.

Tels sont les avantages que Buonaparté a sur ses adversaires, mais ils ne sont pas son ouvrage; ils existaient avant lui; Pichegru, Moreau, Dumouriez et tous les généraux français doivent leurs victoires à ces avantages que la révolution, et non Buonaparté, a donnés aux armées de la France sur les armées des autres puissances.

Les Russes n'ont aucun de ces avantages; leurs armées sont composées de nations qui ne s'entendent même pas; ce sont des Calmouks, des Tartares, des Cosaks, des Polonais, des Livoniens, des Allemands, des Russes, dont le langage, les mœurs, les habitudes, les religions diffèrent; qui sont tous esclaves! et qui, ainsi que la plupart de leurs officiers, ne savent ni lire ni écrire; ils n'ont aucun moyen de communiquer entr'eux; ils ne reçoivent aucunes récompenses, ils ne peuvent espérer aucune promotion; tout ce qu'ils peuvent attendre de mieux est une plus grande quantité d'eau-de-vie, de harengs salés et de suif qu'ils étendent sur leur pain au lieu de beurre.

Les armées prussienne et autrichienne sont un peu mieux composées que celle de la Russie; mais il s'y trouve cependant un assez grand nombre d'étrangers. L'Autriche et la Prusse avaient autrefois des recruteurs dans toutes les villes impériales, ils recrutaient les vagabons de toutes les nations. Quelle part ces hommes-là peuvent-ils prendre à la guerre? Ils n'ont ni parens, ni amis; aucun lien ne les atta-

che au pays pour lequel ils se battent, et ils sont toujours disposés à déserter.

Les nationaux en Prusse et en Autriche sont en général de bons soldats, patiens, obéissans et sobres. Si vous leurs dites de manger de la paille, ils la mangent; mais ils n'ont pas ce feu, cette audace, qui distinguent le soldat français de tous les autres; ils ne peuvent devenir que sergens. On peut citer quelques exemples de soldats promus au rang d'officier, mais cela n'a eu lieu en Autriche que du temps de Joseph, et en Prusse du temps de Frédéric.

En Prusse et en Autriche il faut être noble pour être officier ; et ces deux gouvernemens sont si aveuglément attachés à leur ancien système, qu'ils aimeraient mieux perdre leurs royaumes que de faire des innovations; ils aiment mieux être conquis par un Buonaparté que d'adopter un meilleur système militaire.

Mais le plus grand des avantages de Buonaparté est le système de corruption que, par une méprise des auteurs de la révolution française, il a pu porter bien au-delà de ses prédécesseurs. Les meneurs de l'assemblée constituante avaient entendu parler *du million* du Roi d'Angleterre. Comme tous les gens qui n'ont qu'une connaissance superficielle du gouvernement anglais, ils croyaient que *ce million* était destiné à défrayer seulement les dépenses personnelles du Roi; ils ne se doutaient pas que les Ministres, les Juges, les Ambassadeurs, enfin toutes les dépenses de l'établissement civil, étaient payés sur ce million, et qu'avec un revenu qui paraît immense, le Roi ne peut pas disposer d'une somme plus considérable que plusieurs des Seigneurs Anglais, et que quelques particuliers anglais.

Les sages auteurs de la révolution française, ne doutant pas que le Roi d'Angleterre ne pût disposer *du million* sterling, et voulant donner au Roi de

France un revenu plus considérable que celui du Roi d'Angleterre, lui assignèrent trente millions tournois (1,200,000 serling), pour la dépense de sa maison; la Reine eut un revenu séparé; toutes les branches de la famille Royale eurent un revenu particulier; toutes les dépenses du gouvernement civil étaient défrayées par le trésor public, et le Roi ne devait aucun compte des trente millions qui lui avaient été assignés.

Buonaparté, devenu premier consul par les moyens que j'ai rapidement tracés, se contenta de cinq cents mille francs par an; cette somme suffisait pour l'établissement d'un particulier. Mais il parvint à se faire déclarer Empereur, et il fallut lui donner le même revenu qu'à l'infortuné Louis XVI; il lui fallait trente millions dont il ne rendait pas compte; son aimable Josephine ne pouvait pas avoir moins du tiers de cette somme; tous ses frères toutes ses sœurs, devaient être pourvus; les grands officiers de l'état, les ministres, les juges, les ambassadeurs, sont payés par le trésor public. Il proposa modestement ces arrangemens au fantôme de sénat qu'il a auprès de lui; il dit à son sénat qu'il lui fallait tout cet argent, et il l'eut. Mais ce n'est pas tout; il prend au trésor public tout ce qu'il veut: il peut *mettre la main dans le sac*, quand cela lui plaît. Il ne faut donc pas s'étonner qu'avec ces moyens il ait corrompu tous les Cabinets de l'Europe, à l'exception de celui qu'on ne corrompt pas; et c'est peut-être par cette raison qu'il a souvent répété que l'Angleterre ne faisait pas partie de l'Europe.

Les autres Puissances, dira-t-on, pouvaient en faire autant. La réponse est fort simple : elles n'ont pas les mêmes ressources; et d'ailleurs, un conseil aulique, un conseil du cabinet, ne peuvent pas agir d'après un système d'unité comme le fait un despote.

Buonaparté est le principal agent qui fait agir ses armées et son cabinet; on ne peut lui rien cacher;

une intrigue de ministre ne peut faire nommer ou déplacer un général ; il est Autocrate dans toute l'étendue du mot. Il a un pouvoir permanent plus absolu que ne l'avaient les Dictateurs de Rome en temps de guerre. Il se conduit d'après l'opinion, qu'il ne s'agit que de mettre à un homme le prix auquel il s'évalue. Il n'épargne rien pour corrompre les chefs militaires et civils d'un pays ennemi, et tout pays qu'il ne tient pas sous son vasselage est réputé pays ennemi,

L'expérience lui a prouvé qu'un Maréchal, qu'un Ministre d'Etat, ne sont pas au-dessus de la corruption ; il sait très-bien qu'il n'existe de danger que pour celui qu'il veut corrompre ; il méprise les petits moyens, les maximes vulgaires ; il sacrifierait des millions, des générations entières pour parvenir à ses fins : il a prouvé que l'assassinat même était un moyen que sa politique ne repousse point.

Si l'émissaire d'une puissance étrangère était envoyé pour corrompre un ministre ou un général Français, ces gens-là prendraient, recevraient l'argent, trahiraient l'émissaire, et le feraient fusiller (1) ; mais si un émissaire de Buonaparté est découvert ou trahi, on le renvoie avec une admonition de ne pas récidiver.

Ce que j'ai dit des avantages que Buonaparté a sur ses adversaires relativement au système militaire de la France, s'applique à son système politique. Ce fameux système fédératif qu'il poursuit (j'en

---

(1) En 1803, un Prussien, au service de la Russie, M. Billow passa par Ostende, se rendant à Paris, il questionna quelques officiers Français, sur la flottille qu'on rassemblait sur la côte : il en invita quelques uns à venir le voir ; ils virent beaucoup d'or : ils furent tentés, informèrent contre lui, le dénoncèrent comme un espion Anglais qui avait cherché à les corrompre. M. Billow fut jugé et fusillé à Ostende, quoique parfaitement innocent. J'en appelle, pour la vérité de ce fait, à M. Bethman, banquier, consul de Russie à Francfort. On trouve dans le *Moniteur* du 12 de novembre 1803, le procès de M. Billow.

parlerai bientôt plus particulièrement) n'avait pas été perdu de vue depuis Louis XIV. La situation géographique de la France le favorise. Frédéric II disait souvent : " Que s'il était roi de France, il „ n'y aurait pas un coup de canon tiré en Europe „ sans sa permission. „

C'est aux moyens militaires que la révolution a placés dans les mains de Buonaparté qu'il doit la possibilité de poursuivre ce système. On a trouvé dans les archives de l'ancien gouvernement les mémoires de tous les agens secrets employés dans les pays étrangers, et les opinions des ministres de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI.

La révolution n'a pas peu contribué à donner à Buonaparté les moyens de se procurer des informations. Un grand nombre d'étrangers de tous les pays ont été obligés de quitter leur patrie, ou leurs principes révolutionnaires les rendaient dangereux ; ils se sont réfugiés à Paris, et ils sont attelés au char de l'usurpateur.

Ajoutez à ces avantages les émigrés rentrés qui ont été employés par les gouvernemens étrangers, et qui, dans l'espérance d'être employés par Buonaparté, lui fournissent des mémoires sur les systèmes politiques et militaires des gouvernemens au service desquels ils ont été.

Qu'a-t-on opposé à ce système effrayant de désorganisation générale, produit de la révolution française? Un conseil aulique d'Autriche, un cabinet prussien, un empereur de Russie qui a pour conseillers des courtisans, des histrions et des danseuses.

Ces conseils, ces cabinets, composés d'hommes réduits à un état d'imbécilité par l'âge et les débauches, opiniâtrement attachés aux anciens systèmes, ont à combattre un chef révolutionnaire entreprenant, absolu, dans la vigueur de l'âge. A l'activité d'un Berthier, d'un Fouché, d'un Clarke,

d'un Savary, d'un Masséna, on opposait un comte Schalemburg, âgé de quatre-vingt ans, un maréchal de Mullendorf, qui en avait quatre-vingt-dix, un duc de Brunswick, qui en avait plus de soixante-dix, un vieux général Hockritz et un comte de Haugwitz, ce vieillard infâme, ce traître qui livrait à Buonaparté tous les secrets du cabinet prussien.

Les cabinets d'Autriche et de Russie étaient composés de la même manière.

Les généraux d'armée opposés à Buonaparté ne connaissaient ni les vues, ni les plans, ni les secrets de leurs cabinets respectifs. Buonaparté est l'ame de ses conseils; il nomme ses ministres et ses généraux. On ne lui demande pas de nommer tel général au commandement de telle armée, comme on persuada à l'empereur de donner le commandement de l'armée d'Allemagne au général Mack, afin d'affaiblir le parti de l'Archiduc dans le conseil aulique, les intrigues de boudoirs, les sollicitations des ministres, ne procurent point le commandement d'une armée de Buonaparté. Il a un système tout différent; non qu'il possède les talens transcendans que lui supposent ceux qui ne l'ont pas vu de près; mais il sait très-bien que la perte d'une seule bataille lui fait perdre sa couronne. Il peut dire à chaque bataille qu'il livre, qu'il joue sa couronne sur un coup de dez. On se trompe fort quand on attribue ses succès à la supériorité de ses talens; un général, d'un talent médiocre, ayant les avantages que la révolution a donnés à Buonaparté, ayant en tête des généraux environnés des désavantages résultant du système des Puissances qu'il a vaincues, aurait eu les mêmes succès que Buonaparté.

Tous les Souverains qui ont été guerriers et se sont mis à la tête de leurs armées, ont fait autant et plus que Buonaparté: tout Souverain qui prendrait

drait le commandement de son armée, ferait autant et plus que Buonaparté.

Charles-Quint, Pierre I.er Charles XII, Turenne, le Prince Eugène, Marlborough, Frédéric II, ont fait plus que Buonaparté, avec des moyens très-inférieurs; leurs adversaires n'étaient pas des hommes sans cœur et sans jugement comme les adversaires de Buonaparté.

Quant à ses talens en administration, personne ne s'est encore avisé de dire qu'il eût la moindre notion de cette branche si nécessaire du gouvernement. Toutes les fois que l'on discute au conseil d'état une matière d'économie politique, un réglement de commerce, ou de finances, il bâille, s'endort quelquefois, parcourt une gazette ou un pamphlet, cause avec celui qui se trouve à côté de lui, et si celui qui discute est un homme qu'il n'aime pas, il l'apostrophe continuellement: "Eh! bien, avez-vous bientôt fini?"

On a prétendu qu'il avait des connaissances littéraires; sur ce point, je ne crains pas d'être contredit, quand j'affirmerai qu'un écolier écrit mieux le français que lui. (1) J'ai vu des notes de sa main en marge de quelques traductions des papiers nouvelles Anglais, et que l'on insère quelquefois dans le *Moniteur*, après que Maret, son secrétaire d'état, les a corrigées, son style est celui d'un *Savoyard.*

Il a dans la conversation un ton de *corps-de-garde;* les B--- et les F--- sortent continuellement de sa bouche impériale. Vise-t-il à l'esprit, il est insolent; et ses vils courtisans d'applaudir.

L'irritabilité et la violence de son caractère sont au-delà de tout ce qu'on peut dire. Dans ses accès de fureur, il brise tout ce qui se trouve sous sa main,

(1) Voyez ci-après, sa lettre à son frère Joseph, écrite d'Egypte, et publiée dans la correspondance interceptée par les Anglais.

il donne des coups de pied à ceux qui se trouvent près de lui ; il court dans la chambre en jurant comme un enfant furieux. Son expression favorite est : " *Je le veux.* „ Souvent il dit, d'après Caligula : " Il n'y a rien dans mon caractère qui me „ plaise autant que mon inflexible sévérité. „ Il a dit aussi comme Caligula ; " Sachez que tout m'est permis. „

Dans ses momens lucides, sans être de mauvaise humeur, et pour s'amuser, il pinçait sa Joséphine au point que l'impression de ses doigts restait pendant plusieurs jours. (1)

Vain de sa petite personne, il aime à se montrer en public ; mais la conscience de ses crimes fait qu'il s'environne toujours de gardes. Il est impossible de donner une idée de la peur qu'il a d'être assassiné. Les faits ne laissent aucun doute à ce sujet. L'anecdote suivante est connue de tout Paris.

Madame *Despaux*, marchande de modes dans la rue de Grammont, reçut ordre, à minuit, de se rendre aux Thuileries avec des *dominos*, pour l'Impératrice et la Reine de Hollande qui allaient au bal masqué. Dans un corridor assez obscur, elle fut rencontrée par Buonaparté qui ne la reconnut pas. Il fut si fort alarmé qu'il cria qu'on apportât des lumières, qu'on fît venir des gardes, etc. Il s'évanouit et dans sa rage ordonna que cette femme fût envoyée en prison pour six mois, et dit : " Heureusement, j'en suis quitte pour la peur. „

Quant à la frivolité de son caractère, il suffira de faire connaître avec quelle attention minutieuse il s'occupe de la toilette de sa femme. Ceci paraîtra peut-être incroyable à force de ridicule, mais

---

(1) Suétone rapporte que Néron, ayant répudié une de ses femmes, épousa Poppée, qu'il tuá ensuite à coups de pied pendant qu'elle était grosse. Si l'impératrice qui tient la place de Joséphine veut perpétuer cette race de Corses, elle fera bien d'avoir toujours présente à l'esprit l'histoire de Poppée.

c'est un fait public à Paris. Elle est obligée de le consulter sur la robe qu'elle mettra dans de certaines occasions. Quand il était à Vienne en 1805, il fit venir Joséphine à Munich, et lui ordonna d'apporter telles et telles parures.

Dernièrement, il ne trouva pas madame Joseph habillée suivant sa fantaisie ; il la renvoya chez elle prendre une autre robe, en lui disant, qu'elle avait plutôt l'air d'une marchande de modes que d'une Reine. Madame Joseph est très-petite. Joséphine ne pouvait pas prendre une femme de chambre, qu'il ne l'eût vue et approuvée. Je doute que César et Alexandre s'occupassent de ces choses-là : mais Napoléon Buonaparté s'en occupe beaucoup.

Il n'a point de religion, mais il est très-superstitieux ; il croit plus aux diseuses de bonne aventure qu'à l'Evangile. Il s'est fait dire sa bonne aventure, depuis qu'il est empereur, par une femme bien connue à Paris, qui avait dit autrefois à Joséphine, qu'elle serait Reine ; mais qu'elle ferait une mauvaise fin.

Machiavel est son guide en politique ; il puise sa morale dans *le Compère Mathieu.* Fidèle aux principes de Machiavel, il cherche à gagner ses ennemis, et il néglige et sacrifie ses amis et ses partisans. Comme l'Empereur Maximilien, il se défait de ceux qui l'ont connu dans la misère. La plus mauvaise recommandation auprès de lui est de lui rappeler qu'on l'a connu autrefois. Je connais trois de ses compatriotes qui ont été ses camarades d'école, et qui sont en disgrâce pour lui avoir rappelé leur ancienne liaison. Il a exilé à l'île de Rhé deux de ses cousins, dont le seul crime est de l'avoir appelé leur cousin.

Arena, son cousin et son compatriote, qui lui obtint une commission dans l'armée, et qui a fait subsister à Marseille madame Buonaparté la mère, quand son fils, aujourd'hui empereur de la grande

F 2

nation, n'avait pas de souliers, a été faussement accusé d'être du prétendu complot pour assassiner Buonaparté à l'Opéra, et il a péri. Son crime était d'être cousin de Buonaparté.

Cet infâme hypocrite, dont on peut dire : *Cujuslibet rei simulator atque dissimulator* (1), voudrait singer Frédéric-le-Grand ; il affecte de porter la tête comme Frédéric, il porte du tabac dans la poche de sa veste, comme Frédéric. Il a appris à danser, parce que Louis XIV dansait.

Aussitôt qu'il fut parvenu au consulat, il se mit à chasser ; il n'avait jamais chassé de sa vie ; il devint chasseur pour imiter les rois de France.

Tout le monde connaît l'aventure de Neuilly. Peu de temps après que Buonaparté eut été nommé consul, il dit à Talleyrand, qu'il aimait beaucoup la chasse, et lui demanda s'il avait du gibier à sa terre de Neuilly. Talleyrand qui savait que son nouveau maître ne s'était jamais exercé qu'à la chasse *aux hommes*, lui dit qu'il avait des canards sauvages et des lapins. En conséquence, il fit mettre dans son parc des canards et des lapins de basse-cour, croyant que cela serait la même chose pour le chasseur novice. Quand Buonaparté se mit en chasse, les lapins, au lieu d'être effrayés, s'approchèrent de lui au point de venir lécher ses bottes. La plaisanterie (si toutefois M. Talleyrand avait eu l'intention d'en faire une) devint publique, et le *Journal des Hommes Libres* la raconta sous le nom d'un prince oriental, et de son ministre Pantakaka, mot grec qui signifie *instrument de tout le mal.* Le journal fut supprimé et l'éditeur déporté.

Il s'est fait un langage particulier ; afin de passer en Europe pour *un grand penseur*, *un homme profond*, il se fait répéter par son sénat ou ses autres autorités constituées quelques-unes des expres-

---

(1) Sal Cat.

sions dont il a fait usage dans ses messages ou dans ses discours. S'il dit en présence de ses courtisans de ces mots qui ressemblent à ceux qu'on a retenus de Henri IV, de Louis XIV, ou de Frédéric II, on ne manque pas de le comparer à ces grands rois.

Un journal français, après avoir observé que George III n'a rien qui le distingue de George II ou de George Ier, dit :

“ On veut que le monarque fasse connaître son „ caractère, ses affections, ses passions même. On „ aime à citer des mots de lui, mais sur-tout ces „ mots qui échappent, que la réflexion n'a point „ travaillés, qui sortent de son cœur, et non du ca- „ binet des ministres. Henri IV a son langage; „ Louis XIV a le sien; Napoléon a le sien : cha- „ cun d'eux parle suivant certaines données, etc. „ etc. (1) „

Il ne se joue sur aucun théâtre aucune pièce qui n'ait été approuvée par sa majesté impériale; il faut que l'empereur voie le dessin d'une décoration d'opéra avant qu'on ne l'exécute. Il a pour les histrions le même goût que Sylla; Talma, l'acteur tragique, est le Roscius du tyran français; c'est la première personne qu'il admet dans sa chambre tous les matins.

On a prétendu que ce grand homme d'état, ce grand capitaine, ce grand philosophe, était ennemi de la débauche, exempt même des faiblesses qu'on peut reprocher à quelques grands hommes.

Il a deux *goûts* qui se trouvent rarement réunis dans le même homme; il est dissolu avec les femmes, et il s'est montré adonné au vice dont on a faussement accusé Socrate. Son archi-chancelier Cambacérès le seconde merveilleusement dans ce penchant honteux! Je ne serais pas étonné

(1) *Journal de l'Empire*, du 3 mars 1805.

que pour imiter Néron en tout, il n'épousât un jour un de ses pages et un des ses Mameloucks (1).

Sans respect pour la décence, l'inceste même ne paraît pas devoir être déguisé; il a vaincu publiquement avec ses deux sœurs mesdames, Murat et Borghèse; le première s'en vantait à tout le monde. On sait assez que madame Louis Buonaparté, fille de Joséphine, étant devenue grosse de Napoléon, celui-ci força son frère à l'épouser; il n'est pas moins certain que ce même Napoléon est le père d'un autre enfant dont la dame accoucha, il y a environ dix-huit mois.

Son salon ressemble à un sérail, au signal donné, la victime doit le suivre Il y a cinq ou six ans qu'il distingua madame Duchâtel, femme d'un de ses conseillers d'état. Il la fit *dame d'honneur* de Joséphine. Madame Duchâtel passa une nuit aux Thuileries avec Buonaparté. Les amans se querellèrent le lendemain matin; Buonaparté la mit dehors de son appartement *en chemise*, et lui jeta ses hardes, devant tous les aides-de-camp, les valets, les sentinelles. Il n'y a pas un enfant à Paris qui ne sache cette anecdote, et ce qui suivit. Quelques jours après cette aventure, mademoiselle Tascher, nièce de l'impératrice Joséphine, épousa le stupide prince héréditaire de Baden; il y eut bal à la cour à l'occasion du mariage de cette jeune personne créée princesse Stéphanie par Napoléon Buonaparté, qui avait exercé le *droit du seigneur*.

Madame Duchâtel ne paraissant pas au bal, Buonaparté alla à M. Duchâtel et lui dit d'aller chercher sa femme. Il fallut obéir, et madame Duchâtel parut au bal, au grand étonnement de tous les spectateurs qui savaient son aventure.

Une Irlandaise, madame G---b---t, veuve d'un

---

(1) Néron épousa Sporus, jeune garçon, et Doryphorus un de ses affranchis.

banquier qui avait fait faillite, avait une fille fort belle. Buonaparté la vit, et bientôt Joséphine la nomma sa lectrice. Mademoiselle G., accompagna la famille impériale à Bayonne, quand Buonaparté, y alla pour y attirer la famille royale d'Espagne. Du moment que le monstre eut assouvi ses désirs, il renvoya sa victime à Paris sans un écu.

Cet assassin voluptueux à établi à Ecouen près de Paris, un séminaire de jeunes personnes sous la direction de madame Campan, qui tenait une pension à St. Germain, la même madame Campan qui a été femme de chambre de la Reine, et qui s'est chargée d'élever pour Buonaparté les orphelines de la légion d'Honneur.

Au milieu de ses crimes politiques et domestiques, cet homme a quelque chose de puérile. Je sais, d'une manière certaine, qu'ayant reçu de l'Empereur de Russie une lettre qui flattait sa vanité, il la montra à tous ses courtisans; comme un enfant montre son *joujou*; mais si aucun de *Messieurs ses frères et cousins* impériaux ne le traitent pas avec le respect qu'il croit lui être dû, il court comme un fou dans sa chambre, brise tout, bat ses ministres et ses courtisans, qui sortent en se disant: „ *Il n'est pas abordable aujourd'hui.* „

Jamais créature humaine n'a réuni en soi autant de cruauté, de tyrannie, de pétulance, de luxure, de sale débauche, d'avarice, que ce Napoléon Buonaparté. La nature n'avait pas encore produit un être aussi effroyable. (1)

---

(1) Tous les amis du genre humain apprendront avec plaisir que ce fléau du monde est épileptique; qu'il a des écrouelles qui proviennent d'une galle rentrée.

Il y a quatre ans que mademoiselle Georges Weymar, célèbre actrice du théâtre Français, passant la nuit avec Buonaparté à St, Cloud, *le héros* eut une attaque d'épilepsie. Mademoiselle Georges sonna, appela à grands cris du secours; toutes les personnes de service, et *la bonne* Josephine, accoururent. Quand le tyran

Un auteur Italien a dit du héros dont il consacrait le nom : " que la nature brisa le moule dans „ lequel elle l'avait formé. " (1) Espérons pour le bonheur de l'humanité, que la nature a brisé le moule dans lequel Napoléon Buonaparté fut formé.

GOUVERNEMENT DE LA FRANCE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE DE BUONAPARTÉ

Au directoire succéda un gouvernement provisoire, composé de trois consuls, Buonaparté, Siéyes, et Roger-Ducos. (2) Les nouveaux ministres étaient des créatures de l'usurpateur. Dès le lendemain du 18 Brumaire, il désabusa Barras; il fit venir Botot, l'aide-de-camp de Barras, et lui dit qu'il ne pouvait pas songer à s'associer à *un être pourri* comme l'ex-directeur, et lui signifia qu'il devait se retirer dans quelque ville de province, et notifier son arrivée au ministre de la police, Fouché. (3)

J'ai entendu dire à beaucoup de français : " Quand „ nous avons *fait* le 18 fructidor, nous ne nous „ attendions pas aux événemens du lendemain. „

---

recouvra l'usage de ses sens, la première question qu'il fit fut, comment l'impératrice et les gens du service se trouvaient dans sa chambre. Quand il sut qu'ils étaient venus aux cris de mademoiselle Georges, il se précipita sur elle, la battit outrageusement, et la jeta à la porte à demi-nue. Le lendemain, elle eut ordre de quitter Paris, et partit pour Pétersbourg, où elle est encore. Buonaparté fit dire par les journaux français qu'elle avait décampé de Paris déguisée en homme.

(1) « Natura lo feve, e poi ne ruppe la stampa. „ -- ARIOSTO.

(2) Quelques personnes ayant montré de l'étonnement de voir Roger Ducos nommé Consul, avec deux hommes comme Buonaparté et Siéyes, Madame de Stael dit qu'on l'avait placé là comme du coton entre deux vases de porcelaine.

(3) Fouché avait été originairement placé à la police par Barras.

Ils ne s'attendaient pas à ce qu'on déporterait, sans jugement, à Cayenne, tant de monde. Ces *faiseurs* de révolutions devaient donc prévoir les suites immédiates du 18 brumaire. Le résultat fut exactement le même; le 19, trois cent personnes furent déportées aux îles de Rhé et d'Oleron; aucun n'en est revenu, excepté le prince de Hesse au frère duquel (le feu électeur de Hesse) on accorda cette faveur.

Il y eut plus de trente journaux supprimés; on n'en laissa subsister que huit.

On nomma un comité qui fut chargé de présenter une nouvelle constitution; ce fut alors que Siéyes s'apperçut que Buonaparté l'avait trompé relativement au projet de placer un prince de Prusse sur le trône de France. Il se retira de la scène politique, et se contenta d'un bien national estimé cinq cent mille francs. Causant un jour avec lui de cette nouvelle constitution, il en observait tous les vices. " Eh ! mais, lui dis-je, cet édifice est votre ouvrage.--- Oh! non; je l'ai commencé, mais il y avait insurrection parmi les ouvriers. "

Les Français sont d'opinion que pour bien administrer un grand état, il faut qu'il y ait *beaucoup* de gouvernement, et *très-peu* de constitution ; ils disent qu'en Angleterre il y a *trop* de constitution, et *trop peu* de gouvernement.

Dans les pays où des factieux, des ambitieux, secondés par des hommes à la solde des ennemis de leur patrie, cherchent à entraver les opérations du gouvernement, et à le faire de manière à ce que la loi ne puisse pas les atteindre, j'adopterai la maxime Française *en temps de guerre.*

Le comité de constitution, se conduisit d'après ce principe. La nouvelle constitution fut proclamée ; et on ne tarda pas à pénétrer les intentions de Buonaparté, quand on vit que tous les fonctionnaires lui étaient subordonnés.

Par cette constitution, il fut institué un sénat conservateur qui sert à sanctionner les décrets tyranniques de Buonaparté, et qui n'a de volontés que les siennes, comme le sénat de Rome du temps des empereurs, mais qui ne peut pas faire exécuter ses décrets.

Il y a quatre sénateurs formant ce qu'on a appelé le comité de *la liberté de la presse;* ses fonctions se bornent à correspondre avec le ministre de la police au sujet des ouvrages dont la police n'approuve pas la publication. Il y a aussi un comité de quatre sénateurs *pour la liberté individuelle.* Le sénat a la liberté de correspondre avec le ministre de la police sur les arrestations ordonnées par la police, est la réponse du ministre est ; " Que la „ personne est emprisonnée *pour la sûreté de l'état;* „ et pour rendre la farce complète, le ministre de la police a deux bureaux chargés de correspondre avec le sénat, sur la liberté de la presse et sur la liberté individuelle.

Tous les sénateurs sont nommés par Buonaparté.

Peu après la formation du sénat, Buonaparté lui fit rendre le sénatus consulte connu sous le nom de 55.e article, et par lequel :

1. Le sénat a le pouvoir de suspendre les fonctions des jurys dans les départemens, toutes les fois qu'il juge cette mesure nécessaire.

2. Le sénat peut déclarer les départemens hors de la constitution, quand les circonstances le requièrent.

3. Le sénat doit déterminer l'époque du jugement des prisonniers.

4. Le sénat peut annuller les jugemens des cours de justice, civiles et criminelles, quand ils compromettent la sûreté de l'état ; le sénat a le pouvoir de dissoudre le corps législatif et le tribunat.

A la place de sénateur est attaché un revenu de trente-six mille francs.

Le second corps de l'état est le corps législatif.

Les membres en sont choisis par les assemblées générales des électeurs nommés par des assemblées particulières, qui ont un président, lequel fait les listes des électeurs, et *peut appeler la force armée pour contenir les membres réfractaires.*

Le gouvernement convoque ces assemblées tous les trois ans, ou quand il le juge à propos. Les membres des assemblées électorales sont pour la plupart des hommes à la paie du gouvernement; le président est nommé par Buonaparté, et pour l'ordinaire est un militaire, ou un conseiller d'état, ou quelqu'autre fonctionnaire public.

On présente au sénat deux candidats, et celui qui convient davantage à Buonaparté est toujours sûr d'être nommé.

Les membres du corps législatif reçoivent dix mille francs par an; ils se rendent à Paris à leurs frais pour le temps des sessions.

Les membres du corps législatif n'ont point la liberté de parler; ils ne sont assemblés que pour sanctionner les lois qui leur sont proposées par deux conseillers d'état qu'on appelle les orateurs du gouvernement. Le corps législatif ne rejette jamais la loi qui lui est proposée; mais afin de paraître l'avoir discutée, il y a toujours de six à huit boules noires.

Buonaparté nomme annuellement le président du corps législatif.

Quant au tribunat, Buonaparté ne l'avait créé que pour le supprimer aussitôt qu'il croirait le pouvoir, car il était permis aux tribuns de parler, et le peuple croyait avoir des tribuns parce qu'il entendait prononcer des discours dans la salle du tribunat, Buonaparté, devenu empereur, a supprimé ce *troisieme corps de l'état.*

Il avait éprouvé de l'opposition de la part du tribunat; plusieurs articles du code civil, entr'autres

celui du droit d'aubaine (1), paraissait devoir être rejeté, lors de la discussion qui eut lieu deux ans après l'élévation de Buonaparté au consulat; ce qui le décida à retarder la discussion jusqu'à la suppression du tribunat.

Il y a un conseil d'état, dont Buonaparté nomme les membres; et s'ils *se conduisent bien* pendant cinq ans, ils sont conseillers d'état à vie. Ce conseil est divisé en cinq sections; 1. de législation---2. des affaires de l'intérieur, c'est-à-dire, tout ce qui a rapport au commerce, à l'agriculture, aux canaux, aux chemins, aux bâtimens, etc. etc.---3. de la guerre---4. de la marine---5. des finances.---Chaque section a son président, qui prépare les affaires de son département avant qu'elles ne soient présentées au conseil d'état, auquel Buonaparté, ou, en son absence, Cambacérès préside. Les appointemens d'un conseiller d'état sont de vingt-quatre mille francs, les présidens de section ont six mille francs de plus.

Quand un projet de loi a été adopté par le conseil d'état, on l'envoie au corps législatif, qui, comme je l'ai déjà dit, a l'air de le discuter, et lui donne le caractère de loi. Il faut, cependant, remarquer qu'un décret impérial, ou ce qu'on appelait un *arrêté du consul*, suffit pour suspendre la loi. Il serait, dans le fait, très-difficile aux faiseurs de constitutions françaises de définir les attributions particulières des différens *corps de l'état*.

---

(1) Le droit d'aubaine a été rétabli en France par le nouveau code civil, d'une manière très-subtile. " L'étranger jouira en or-" donnance des mêmes droits civils que ceux qui sont accordés " aux Français par la nation à laquelle cet étranger appartiendra. " La convention et le directoire avaient accordé les droits de citoyen à tout étranger qui avait résidé en France. M. Moriary, Irlandais, est mort en France après y avoir résidé trente ans; en vertu du Code Napoléon, ses héritiers ont été privés de sa succession, parce que les Français ne peuvent hériter d'aucun bien-fonds en Angleterre.

Buonaparté veut, cependant, qu'on sache que le peuple n'a point de part à son gouvernement. *Le Moniteur* du 15 de décembre 1808, contient *sa pensée* relativement à ce qu'il appelle la constitution. Cet article est si curieux que je vais le transcrire.

MONITEUR, 15 DÉCEMBRE 1808.

« *Paris, 14 déc.*

„ *Plusieurs de nos journaux ont imprimé que „ S. M. l'impératrice, dans sa réponse à la dé- „ putation du corps législatif avait dit qu'elle „ était bien aise de voir que le premier sentiment „ de l'empereur avait été pour le corps législatif „ qui représente la nation.*

„ *S. M. l'impératrice n'a point dit cela ; elle „ connaît trop bien nos constitutions ; elle sait „ trop bien que le premier représentant de la na- „ tion c'est l'empereur, car tout pouvoir vient de „ Dieu et de la nation.*

„ *Dans l'ordre de nos constitutions, après l'em- „ pereur est le sénat ; après le sénat est le conseil „ d'état, et après est le corps législatif ; après le „ corps législatif viennent chaque tribunal et fonc- „ tionnaire public dans l'ordre de ses attributions. „ Car s'il y avait dans nos constitutions un corps „ représentant la nation, ce corps serait souve- „ rain ; les autres corps ne seraient rien, et ses „ volontés seraient tout.*

„ *La convention, même le corps législatif, ont „ été représentans. Telles étaient nos constitu- „ tions, alors. Aussi le président disputa-t-il le „ fauteuil au roi, se fondant sur ce principe que „ le président de l'assemblée de la nation était „ avant les autorités de la nation.*

„ *Nos malheurs sont venus en partie de cette „ exagération d'idées. Ce serait une prétention*

„ *chimérique, et même criminelle que de vouloir*
„ *représenter la nation avant l'empereur.*

„ *Le corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la proposition. Le conseil législatif est donc la réunion des mandataires des colléges électoraux. On les appelle députés des départemens, parce qu'ils sont nommés par les départemens.*

„ *Dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionnelle le premier représentant de la nation est l'empereur et ses ministres, organes de ses décisions; la seconde autorité représentante est le sénat; la troisième, le conseil d'état, qui a de véritables attributions législatives; le conseil législatif a le quatrième rang.*

„ *Tout rentrerait dans le désordre, si d'autres idées constitutionnelles venaient pervertir les idées de nos constitutions monarchiques.* „

Cet article du journal officiel français fut publié pour contredire, en quelque sorte, la réponse de l'impératrice au corps législatif qui était venu la complimenter sur les victoires en Espagne. " Je „ suis très-flattée, dit-elle à la députation, de recevoir le témoignage d'estime du corps législatif, *qui représente la nation;* c'est aussi le sentiment de l'empereur. „ Buonaparté lui écrivit, de Burgos, une lettre furieuse.

LE MINISTÈRE DE BUONAPARTÉ

EST COMPOSÉ :

D'un grand juge, qui est à la tête de la magistrature.

D'un ministre des affaires étrangères.

D'un ministre de l'intérieur, dont le département est le plus considérable. Le ministre présente son *travail* au conseil d'état lorsque Buonaparté l'a approuvé.

D'un ministre de la guerre (1), pour les promotions de l'armée, etc., et d'un autre ministère de *l'administration de la guerre* qui a le département de l'habillement des troupes, des approvisionnemens, des fourrages, etc.

D'un ministre de la marine.

D'un ministre du trésor public, qui paie les fonctionnaires publics et reçoit les fonds qui doivent être versés au trésor.

D'un ministre des finances.

D'un secrétaire d'état qui signe et enregistre tous les actes du gouvernement.

Tous les ministres, à l'exception de ceux de la police et des affaires étrangères, ont leurs jours d'audience; il est rare que les pétitionnaires obtiennent rien. On ne peut voir le ministre de la police et celui des affaires étrangères que quand ils donnent un rendez-vous. Ces audiences présentent quelquefois un assemblage bien hétérogène. Je me suis trouvé un jour à celle de Fouché avec madame V----l, émigrée française, qui est retournée à Londres, et qui était venue à Paris pour tâcher de recouvrer ses propriétés avec Bernier, qui avait été chouan, et qui est devenu évêque d'Orléans sous Buonaparté---avec M. de Calonne, M. de Narbonne, le fameux Santhonax et Barrère.

L'inquisition, aucun tribunal, depuis le tribunal secret qui existait en Allemagne, il y a quelques siècles, ne peuvent être comparés au ministère de la police.

Tous les ouvrages *imprimés* doivent être envoyés à la police pour être examinés avant d'être publiés. Remarquez bien que ce n'est pas le manuscrit qu'il faut envoyer, mais un exemplaire *imprimé;* ensorte

---

(1) Le ministère de la guerre a été divisé en deux branches, parce que Berthier était si scandaleusement fripon, que Buonaparté lui a retiré les marchés avec les fournisseurs de l'armée.

que si l'ouvrage n'est pas approuvé, l'auteur en est pour ses frais.

On ne peut représenter une pièce de théâtre que lorsque la police l'a approuvée. Tous les journaux, de toutes les parties de la France, doivent être envoyés à la police. Buonaparté n'a pas trouvé cette précaution suffisante; il vient de réduire le nombre des journaux.

Tous les étrangers, doivent, à leur arrivée, envoyer leurs passeports à la police.

C'est là la *haute-police*, connue sous le nom de *police secrète;* elle est sous la direction d'un chef de *division*, qui se nomme Desmarêts, prêtre renégat de Grenoble, et *protégé* de Fouché. Ce mécréant a fait empoisonner plusieurs prisonniers d'état; et quand ils étaient à l'agonie, il arrivait en habits sacerdotaux, pour les exhorter et leur donner l'extrême onction; dans l'espérance, au moyen de la confession, d'obtenir des aveux et de faire des découvertes. Plusieurs personnes ont été arrêtées et ont péri victimes de confessions, vraies ou supposées.

La police a pour espions des personnes du premier rang, des hommes et des femmes qui voient la meilleure compagnie de Paris, qui ont leurs carrosses. Ces espions de bonne compagnie reçoivent deux mille francs par mois; ils envoient leur rapport par écrit, signé du nom convenu entre le ministre et eux.

Un ou deux ambassadeurs étrangers, et presque tous les secrétaires d'ambassade; un grand nombre d'étrangers, des acteurs, des danseurs, des banquiers (1), des juges, des notaires, des prêtres,

(1) La preuve qu'il y a des banquiers attachés à la police se trouve dans un des Moniteur, du mois d'août 1805.

Le général Dubuc, fait prisonnier à Pondichéry, avait été conduit en Angleterre, et fut, à ce qu'il paraît, chargé d'une mission

des

des filles entretenues, de viles prostituées, des joueurs, des négocians, des courtiers de change; enfin, des personnes de toutes les classes sont attachées à ce terrible tribunal.

Mais Fouché et l'autre police ne peuvent engager un espion sans la sanction de Buonaparté, parce qu'il a une liste des espions de la préfecture de police, et ne veut pas qu'ils *mangent à deux rateliers* (1).

La contribution que paient les *maisons de jeu*, qui n'est jamais moindre de six millions, et qui en temps de paix, va à huit; est destinée aux dépenses de la police, indépendamment de l'énorme somme qu'elle reçoit du trésor public, comme on peut le voir dans l'état des dépenses publiques.

---

quelconque par le gouvernement Anglais. Il arriva à Paris avec une lettre de crédit de la maison Hammersley sur un banquier qui devait lui compter cent louis par mois. Le banquier, dont la nièce a épousé M. Desmarêts, chef de la police secrète, avertit son *respectacle* neveu, qu'un général Français était arrivé de Londres ayant une lettre de M. Hammersley. Le banquier reçut pour instructions de livrer à son *respectable* neveu les lettres qui arriveraient au général Dubuc, et celles qu'il écrirait à Londres. Le résultat fut que Dubuc et deux hommes nommés *Laa et Rossolin*, furent arrêtés et fusillés.

(1) Buonaparté a aussi sa police particulière; Bourrienne en a été originairement le chef, et, ensuite, le général Savary, duc de Rovigo, qui vient de succéder à Fouché, duc d'Otrante.

Dans les premiers temps de mon arrivée à Paris, je dînai chez Tallien. C'était la mode alors de comparer Buonaparté à César; on n'avait pas encore songé à Charlemagne. Je ne sais plus qui parla du nouveau César, sur quoi le colonel Donadieu dit : « Eh » bien! je ne demande pas mieux que d'être un Brutus. » — Il y avait à ce dîner un M. La Chevardière, attaché à la police de Buonaparté, qui a été, depuis, Consul à Hambourg, et une madame La Grave, attachée à la police de Fouché. La Chevardière demanda, au dessert, la permission de se retirer, prétextant une colique; il ne revint qu'au bout d'une heure. Madame La Grave fit son rapport à Fouché le lendemain matin. Quand le ministre parla à Buonaparté de la conversation de la veille, celui-ci l'interrompit en lui disant : Je suis déja au « fait « J'allai dîner chez Fouché, le surlendemain, et il me donna l'avis de ne pas *fréquenter les Jacobin*. Le Brutus *in petto* et quelques autres convives furent exilés.

Le ministre ayant tant à faire, on lui a donné quatre conseillers d'état pour adjoints, et qui correspondent avec les préfets des départemens. Ces quatre conseillers d'état sont MM. Réal, Pelet de la Lozère, Miot et le préfet de la police de Paris, Dubois, qui a dans son arrondissement les departemens environnans. Ces quatre conseillers d'état s'assemblent pour la forme, une fois par semaine, chez le Ministre, pour avoir l'air de se consulter et de délibérer sur les affaires de la police.

Le Ministre envoie dans les pays étrangers des émissaires, sans que le Ministre des affaires étrangères en ait connaissance et sans que les Ministres résidant à la cour où il envoie ces émissaires soient dans le secret.

Il y a dans les bureaux de la police et dans ceux des affaires étrangéres, des copies figurées de l'écriture de tous les Souverains, Ministres, Ambassadeurs, etc. on y trouve aussi leurs cachets, des caractères d'imprimerie, et du papier de tous les pays, et le timbre des papiers-Nouvelles anglais.

Avant la guerre de 1805, il n'y avait pas un bureau de poste en Allemagne, où le Ministre de la police de Paris n'eût des émissaires. Il n'existe pas sur le continent un bureau du gouvernement dans lequel la France n'ait quelqu'un à sa solde.--- Les conversations *des tables d'hôtes* de toutes les parties du continent sont rapportées au Ministre de la police de Paris.

Ce Ministre racontait un jour devant beaucoup de monde que quatre personnes avaient dîné ensemble chez un restaurateur, dans une chambre particulière, et que le lendemain chacune d'elles lui fit son rapport de la conversation qui avait été tenue à ce dîner.

Il y a un département de la *préfecture de police*, qui a des bureaux où les journaux, les livres, etc. sont aussi examinés. C'est à la préfecture de police

que sont enregistrés les mauvais lieux, les filles publiques, et le bureau où on les enregistre se nomme *bureau des mœurs.* (1)

Il y a aussi une police secrète pour les cafés, les cabarets; elle emploie pour espions de mendians, des marchands de vieux habits, des portiers de maisons, des laquais de louage, des afficheurs, des cochers de fiacre, des vendeurs de chansons. --- Il y a aussi des espions dans les églises, dans les marchés.

Les extorsions qu'exercent ces deux bureaux de police sont au-delà de ce que l'on peut concevoir. J'eus occasion d'aller solliciter la liberté de quelqu'un qui avait été arrêté; le chef de divsion, un nommé Bertrand, me dit que je ferais mieux de ne pas me mêler de cette affaire, " que cela pourrait me compromettre. „ Il savait très-bien que l'homme était innocent, mais il faut que les amis d'une personne arrêtée craignent qu'on ne l'ait trouvée coupable; sa liberté se paie alors plus cher.

Je revis une autre fois ce même M. Bertrand, et lui fis observer que c'était par une méprise qu'on avait arrêté l'homme pour qui je venais solliciter. „ *Oh! que non*, „ me dit-il; " *on ne se trompe* „ *jamais ici que quand on met en liberté.* „

C'est à ce bureau que sont signés tous les mandats d'arrêt même des personnes arrêtées par ordre de Fouché.

Il y a dans ce bureau une prison qu'on nomme *le Dépôt*. Souvent une personne arrêtée sur de faux soupçons se trouve dans le même donjon avec des voleurs, des assassins, des escrocs. Le prisonnier n'a pas toujours la liberté de voir ses parens ou ses amis, et alors il est mis *au secret*, c'est-à-dire, dans un cachot où il est seul, et il paie ce gîte un petit écu par nuit.

---

(1) M. Boucheseiche (Prêtre) en est le directeur; il a pour ses peines une action sur le Journal des Petites Affiches.

Les domestiques d'un homme arrêté par la police n'osent pas dire qu'il a été arrêté; ils disent qu'il est à la campagne.

Un homme arrêté et mis en liberté est averti que s'il raconte ce qu'il a vu et entendu pendant sa détention, il sera exilé.

Par un décret récent, Buonaparté a établi huit prisons dans lesquelles seront détenues les personnes contre lesquelles il n'existe pas de preuves suffisantes même pour les traduire devant un tribunal. D'après tout ce que je viens de faire connaître, il est évident que le tyran, long-temps avant de rendre ce décret, a fait emprisonner arbitrairement des individus innocens, et que, par conséquent, les choses vont sous Buonaparté comme elles allaient sous Robespierre.

Le fait suivant mérite une attention particulière.

M. de Vauban, émigré, qui avait accompagné M. le comte d'Artois lorsque ce Prince se rendit sur la côte de France, obtint du gouvernement la permission de venir à Paris; il était à Varsovie, chez le Prince Poniatowsky, neveu du dernier Roi de Pologne. A peine était-il arrivé qu'il fut arrêté et conduit à la préfecture de police, où l'on trouva parmi ses papiers des notes et des memorandums relatifs à l'expédition de *l'Ile Dieu*. Ces notes n'étaient pas très-favorables aux princes français ni aux émigrés; Buonaparté exigea que M. de Vauban mit ses notes en ordre, de manière à pouvoir être imprimées. Il résista long-temps; mais on lui mit sous les yeux, d'un côté, l'appareil de la torture, et, de l'autre, la réinstallation dans ses propriétés. M. de Vauban rédigea ses notes, qui ont été publiées sous le titre de " Mémoires sur la Vendée „ et sur l'Expédition de l'Ile Dieu, par M. D. „ V. B.

L'ouvrage fut lu avidement, et on y trouva la contradiction de l'imposture avancée par le comité

de salut public, que les vaisseaux de guerre anglais avaient tiré sur les émigrés dans la Baie de Quiberon.

Le gouvernement français n'accorde rien à un prisonnier d'état, pas même du pain et de l'eau.

J'aurai occasion de parler de la torture qu'on applique aux prisonniers dans ce bureau de la police. (1)

Quand le sort de la victime est décidé, on la transfère dans une prison.

Très-souvent la police change à dessein le nom du prisonnier, surtout s'il est étranger, parce que si l'ambassadeur le réclame, la police produit son registre pour prouver qu'il n'y a personne de ce nom-là dans ses prisons. Ce fut le cas d'un négociant Américain de Boston, M. Amory, qui fut arrêté à Milan lorsque Buonaparté s'y fit couronner. M. Amory fut amené à Paris et emprisonné au temple. L'affaire étant venue à la connaissance du ministre des états-unis, neuf mois après l'arrestation de M. Amory, il fit des démarches auprès du ministre de la police; on lui montra les registres sur lesquels ne se trouvait point le nom de M. Amory, qui fût, cependant mis en liberté après quinze mois d'emprisonnement.

On usa du même subterfuge quand le ministre d'Autriche, le Comte de Cobenzel réclama M. Oppenheim, fils d'un banquier de Vienne.

Les espions de la police sont obligés de faire des dénonciations, vraies ou fausses, sous peine d'être renvoyés, "*parce qu'il faut que la police travaille.*"

J'allai un jour chez M. Réal pour solliciter la mise en liberté d'un anglais de mes amis qui avait été arrêté à Tours, se rendant à Montpellier avec un passeport en règle. Le conseiller d'état m'avoua qu'il avait signé le *mandat d'arrêt*, mais qu'il ne

(1) M. Henry dirige ces exécutions. Il a aussi une action sur le Journal des Petites-Affiches.

savait pas par quelle raison : " Ce n'était qu'un mouvement de bureau, de Lenoir, son chef. „

La police fait circuler des rumeurs, afin d'avoir un motif d'arrêter ceux qui les répétent. Quelquefois elle fait imprimer des libelles contre le gouvernement, les vend à des libraires qu'elle fait ensuite arrêter.

On demandera peut-être : *A quoi bon?* A plaire *au grand*, *au bon*, *au juste* Buonaparté, qui ne peut exister s'il n'est occupé de conspirations, d'emprisonnemens, de fusillades. On improvise des conspirations pour faire plaisir *au grand empereur*.

Indépendamment de ces polices, il y a une *police militaire*, pour les militaires seulement. Les espions de cette police ne sont pas moins actifs que ceux des autres polices. On en jugera par le fait suivant. (1)

Un commissaire des guerres, M. Hauterive, arriva à Paris, chargé de dépêches du commandant français en Hanovre. Il descendit à un hôtel garni, s'habilla, prit quelques rafraichissemens, et se rendit chez le ministre, qui n'était pas chez lui. M. Hauterive ne laissa point ses dépêches, qu'il avait ordre de ne remettre qu'au ministre, parce qu'elles rendaient compte du mécontentement de l'armée en Hanovre, relativement à l'affaire de Moreau. Il laissa son nom et son adresse. Quelques heures après, un aide-de-camp du ministre, accompagné de deux soldats, vint chercher les dépêches. M. Hauterive fut envoyé en prison et exilé. Il avait probablement été dénoncé par quelqu'un sur sa route, pour avoir parlé de l'opinion de l'armée d'Hanovre; car il est très-certain qu'il n'avait parlé à personne depuis son arrivée à Paris.

On conçoit que sous un pareil gouvernement il y a à la poste un bureau chargé d'ouvrir les let-

(1) Laborde était à la tête.

tres; ce bureau se nomme *le bureau particulier* : M. Siéyes frère de l'abbé en *est* le chef; il a sous lui deux Français, M. Dugaz et M. Coulon, un Danois, M. Heysberg, qui a été obligé de quitter le territoire danois pour y avoir été espion aux gages du gouvernement français, lorsque le *petit* Grouvelle était ministre de la grande nation à Copenhague---et un anglais nommé Thomson. (1)

Je suis entré dans tous ces détails, afin de montrer ce qu'est le gouvernement français; qu'il n'y a en France que des lois de police, et que ces lois sont toutes tirées du code de Robespierre, rédigé par Merlin et connu sous le nom de *loi des suspects*.

Dans chaque département, il y a une préfecture. Le préfet réside dans le *chef-lieu*, ou principale ville du département. Il y a des sous-préfets et des maires dans les villes moins considérables. Ces préfets et sous-préfets correspondent directement avec les ministres de l'intérieur et de la police. Un préfet est une espèce de ministre de son département; il a sa police et ses espions.

Mais comme Buonaparté craint par-dessus tout de laisser trop d'influence à l'autorité civile, il a partagé la France en *divisions militaires*, qui comprennent un, deux, quelquefois trois départemens, et il a attaché à chaque division militaire un général, un état-major et une force armée.

Les habitans doivent avoir grand soin de se mettre bien avec le préfet, le sous préfet et le général, sans quoi ils sont ruinés. Si ces satrapes envoient une plainte contre un habitant, il est emprisonné, fusillé, ou pillé. Si un habitant a une

---

(1) Madame de Vaubadon (près Valogne) est espion en arrêt sur les Vendéens. C'est elle qui a fait arrêter à Paris le brave Ducher. Elle est l'amie de Doulcet de Pontécoulant, sénateur, qui a fait manquer, le 18 fructidor.

maison, un jardin, une sœur, une fille, qui *conviennent* à M. le préfet ou à M. le général, *il faut céder*, ou sa ruine est certaine : et dans les deux cas la mort s'ensuit ; j'en appelle au témoignage des habitans de tous les départemens. Il n'est pas un Français qui ne sache que si un citoyen accusait un fonctionnaire public, quelqu'atroce que fût sa conduite, et que le satrape fût informé seulement que le *gouverné* murmure, l'oppression redoublerait.

La gendarmerie est *la terreur* de la France. Dans toutes les villes, dans les villages qui ont cinquante maisons, il y a des gendarmes. On est sûr de trouver un gendarme dans toutes les auberges ; il n'y a rien qu'un Français redoute comme la vue d'un gendarme. Les gendarmes font des patrouilles sur les chemins, arrêtent les voitures et les voyageurs sous le prétexte d'examiner leurs passeports, mais très-souvent pour effrayer les voyageurs et leur extorquer de l'argent. On ne fait pas vingt pas sans rencontrer un gendarme.

Je crois avoir déjà dit que les écoles publiques avaient été établies sur un plan fort sage. Elles embrassaient un système général d'éducation ; Buonaparté les a converties en écoles uniquement militaires. Les élèves en sont destinés à l'armée ; quand il a besoin d'officiers, il les tire de ces écoles. On ne doute plus en France que Buonaparté ne veuille faire de la nation française une nation purement militaire ; on est mécontent, mais le tyran fait peu de cas de l'opinion d'un peuple dont il s'est déclaré le maître absolu.

Cette esquisse du gouvernement français suffit pour montrer que jamais aucun monarque n'a joui d'un pouvoir égal à celui dont jouit Buonaparté.

Cependant, les Parisiens n'ont pas l'air d'esclaves intimidés. Les bals masqués et le carnaval ont été rétablis. Les autorités constituées portent des habits brodés et ont des carrosses. J'ai vu Siéyes à l'Opéra en habit brodé et en manchettes à dentelles; il ne faut aux Parisiens que des amusemens, de *la représentation* et du luxe, pourvu que cela ne soit pas trop cher. Buonaparté sait que c'est là le caractère des Parisiens; en conséquence il a ordonné à sa livrée *constituée* d'étaler une sorte de magnificence. J'ai connu un conseiller d'état qui représentait un jour à Buonaparté, que la modicité de son revenu ne lui permettait pas de vivre magnifiquement : "eh „ bien! lui répondit celui-ci, faites des dettes; vos „ créanciers seront intéressés à soutenir mon gou„ vernement. „

A son retour d'Italie, après la bataille de Marengo, ne pouvant plus repandre de sang hors de la France, il voulut établir un système de terreur dans l'intérieur. Sa conduite envers M. de Frotté, chef royaliste, qu'il fit fusiller au mépris de la capitulation signée par le général Chamberlhac, excita la plus vive indignation parmi le parti royaliste. Les jacobins furent révoltés de lui voir établir *des levers* et *des cercles*, une garde consulaire, etc. Afin de contenir sur-tout les jacobins, il imagina une conspiration. Fouché ne fut pas, d'abord, de cet avis; mais ce ministre savait se plier à tous les caprices de son maître; et jamais acte aussi infâme que celui que je vais rappeler, ne déshonora les pages d'aucune histoire.

Il paraît que le général Arena, cousin et bienfaiteur de Buonaparté, s'exprimait très-librement sur l'autorité qu'usurpait le premier consul, et se plaignait de son ingratitude : on doit se rappeller que Arena avait rendu des services à Buonaparté, à sa mère et à ses sœurs, quand toute cette famille fut chassée de Corse en 1793. Arena avait aussi

à plusieurs reprises sollicité le rappel de son frère exilé à l'île d'Oléron, après le 18 brumaire, en raison de sa conduite comme député au conseil des cinq cents, lors de cette fameuse *journée.*

Buonaparté qui connaissait le caractère violent d'Arena, avait décidé de s'en défaire ; il le mit donc au nombre des conspirateurs.

Un certain Harel, brigand bien reconnu, fut chargé par la police, *comme il l'a dit lui-même au procès*, d'engager les jacobins à tuer Buonaparté. Cet homme avait connu Arena à l'armée, et prétendit être un *mécontent.* Il est un pauvre diable d'auteur, nommé Demerville, autrefois secrétaire de Barrère ; c'était chez ce Demerville que les conspirateurs se rassemblaient. Ils étaient au nombre de cinq : deux Italiens, l'un nommé Diana, poëte ; un sculpteur, élève du célèbre Canova (Ceracchi), qui avait fui l'Italie pour la cause de *la liberté française :* et Topino Le Brun, peintre, élève de David, et qui avait été un des jurés du tribunal révolutionnaire.

L'espion rapporta qu'il avait été convenu d'assassiner Buonaparté à la sortie de l'Opéra, et que les conjurés devaient tous avoir des pistolets et des poignards.

Au signal donné pour arrêter *les assassins* dans la salle de l'Opéra, il ne s'y trouva que les deux Italiens et Topino. On trouva dans la poche de Diana un stilet ; il était debout dans le corridor opposé à celui de la loge de Buonaparté. Arena prouva qu'il était chez lui et non à l'Opéra ; Demerville, étant malade, n'avait pas quitté sa chambre. Il fut arrêté le lendemain, mais Arena ne le fut que cinq jours après. Apprenant qu'on le nommait parmi les conspirateurs, il écrivit à Fouché, qui conseilla à Buonaparté de ne pas aller plus loin. Mais Arena ne se contenta pas de sa lettre au ministre ; il en adressa

une très-énergique à Buonaparté. Il fut mandé chez Fouché; il s'y rendit, et fut arrêté.

Quand les accusés parurent devant le tribunal, on fit lecture de la déclaration qu'ils avaient faite à la préfecture de police lorsqu'ils avaient été arrêtés, c'est l'usage des tribunaux français. Les accusés protestèrent contre cette déclaration, disant, ce qu'on sait très-bien en France, que ces déclarations leur avaient été arrachées au milieu des tortures.

M. Bertrand avait fait, à la police, une question à Ceracchi : celui-ci n'y avait pas répondu comme le voulait M. Bertrand, qui lui mit un pistolet sur la gorge et *le fit répondre de manière à s'inculper.* Cerrachi interpella M. Villette, interprète de la police, qui confirma le fait. Ceracchi, n'entendant pas assez le français pour répondre à des questions dont sa vie dépendait, avait demandé un interprète; on lui donna celui de la police, qui s'étant conduit en homme d'honneur, perdit son emploi dès que le procès fut fini.

Cependant, sur les déclarations des accusés, arrachées par les menaces et la violence, et sur la déposition d'un seul témoin (Harel), qui, de son propre aveu, avait été mis en œuvre par la police, ces malheureux furent condamnés et guillotinés, à l'exception de Diana, qui fut acquitté, mais ensuite exilé. Ainsi, Diana, le seul sur lequel ont eût trouvé une arme, et qui était à l'Opéra, fut acquitté, et Arena et Demerville, qui n'étaient pas sortis de chez eux, furent exécutés!!

Ce qu'on vient de lire est extrait de la procédure qui a été imprimée et publiée; si je n'avais pas cette preuve sous les yeux, je n'aurais pas espéré que le récit en parût croyable aux Français.

Diana fut banni du territoire français; quatre mille patriotes Italiens que le gouvernement Français avait corrompus, et qui avaient été obligés de

fuir une patrie qu'ils avaient trahie, furent aussi bannis. Ceux qui appartenaient à ce qu'on appelait la république Cisalpine, furent reçus dans leur patrie; mais Buonaparté fit remettre aux ambassadeurs de Naples et de Rome une liste des sujets de leur souverain qu'il bannissait de France; il les fit conduire enchaînés, deux à deux, par des gendarmes, jusqu'aux frontières. A la frontière, ils furent remis à des détachemens de troupes napolitaines et romaines qui les attendaient. Il est bon de faire remarquer que les gouvernemens de Naples et de Rome ne firent périr aucun de ces hommes; il est bon que les sujets des princes légitimes sachent que Buonaparté après les avoir séduits, les emprisonne, les torture, les fait périr pour satisfaire la soif de sang humain qui le dévore, ou les livre à leurs souverains légitimes dans l'espérance qu'ils périront, mais que les princes légitimes sont les seuls qui osent user de la plus belle prérogative du pouvoir, le pouvoir de pardonner (1).

Buonaparté se trouva ainsi débarrassé de quelques Jacobins qu'il craignait. Alors Fouché imagina un complot de Royalistes. Un espion fut chargé d'exciter quelques hommes de ce parti à *conspirer* contre le premier consul. Il paraît que l'espion ne communiqua pas à ceux qui l'employait tout ce qu'il savait; il fut convenu de faire une machine infernale, que la police approuva; mais on n'en fit usage ni de la manière convenue, ni au moment fixé. Fouché ne se doutait pas que le succès fût aussi probable; aussi l'agent employé dans cette affaire, craignant d'en être lui-même victime, prit

(1) Je ne puis me refuser à citer un autre trait de la cruauté de cet infâme tyran. Quand il entreprit son expédition de St. Domingue; la légion polonaise eut ordre de s'embarquer; mais les officiers et les soldats protestèrent contre cet ordre. Il fit fusiller cinquante officiers et mille soldats, le reste fut embarqué, mais déserta aux Nègres aussitôt que l'occasion s'en présenta.

la fuite; il n'y eut qu'une seule personne d'exécutée. Voilà le secret de la fameuse machine infernale.

A peu près vers le même temps, un M. du Rivoire fut arrêté à Brest comme espion du gouvernement anglais, chargé de s'assurer des moyens de détruire les vaisseaux français et espagnols qui se trouvaient dans ce port. Il fut acquitté par le tribunal devant lequel il avait été traduit. Quand Buonaparté connut le jugement, il entra dans une telle fureur qu'il ordonna que M. du Rivoire et les juges fussent arrêtés et conduits à Paris; ils furent tous envoyés au temple. Je ne sais ce qu'est devenu M. du Rivoire, je n'ai pas entendu dire qu'il eût été assassiné ou empoisonné; mais les juges, après un emprisonnement de douze ou treize mois au temple, furent exilés à l'île d'Oleron.

Le tyran vit bien que les cours criminelles des départemens n'étaient pas disposées à sévir contre les *conspirateurs* dont le crime n'était pas prouvé légalement. Comme il fallait cependant que la vie du premier consul parût menacée par les royalistes et les républicains, le sénat rendit une loi qui établissait des *tribunaux spéciaux*, composés de juges et de militaires qui furent autorisés à juger les prévenus de crimes d'état sans convoquer de Jury.

On conçoit que ces juges furent nommés par le premier consul, comme Robespierre avait nommé ceux des tribunaux révolutionnaires. Dans le cours de cinq mois, ces tribunaux spéciaux condamnèrent SEPT CENT VINGT-QUATRE personnes à mort. (1)

Buonaparté sachant de quel avantage les prêtres peuvent être aux tyrans, signa avec le Pape un concordat, dont un article dit assez clairement, ce me semble, que les prêtres seraient ses espions, et lui

(1) Voyez l'exposé présenté au Corps Législatif, le 23 novembre, 1801, par le conseiller d'état Thibaudeau. — *Moniteur* du 24 novembre, 1801.

révèleraient le secret de la confession. Dans le fait, ils font au *Ministre des Cultes* un rapport de ce qu'ils apprennent au tribunal de la pénitence ; je ne prétends pas dire que tous les prêtres aient oublié à ce point les devoirs de leur saint ministère, mais il est très-certain qu'un nombre considérable de victimes ont péri par une suite de l'observation du serment prêté par les ecclésiastiques, conformément à l'article VI du concordat, portant :

" Le clergé, avant d'exercer ses fonctions, „ prêtera le serment de fidélité au premier consul, „ exprimé dans les termes suivans : Je jure et pro- „ mets, etc. etc. de demeurer soumis et fidèle au „ gouvernement établi par la constitution de la ré- „ publique française. Je promets également de n'en- „ tretenir aucune correspondance, de n'être présent „ à aucune conversation, de ne former aucune liai- „ son, soit au dedans soit au dehors de la républi- „ que, qui puisse en aucune manière troubler la „ tranquillité publique ; et si je découvre dans mon „ diocèse ou dans ma paroisse, ou ailleurs, rien de „ préjudiciable à l'état, je communiquerai immé- „ diatement au gouvernement, TOUTES les infor- „ mations que j'aurai. „

Le Concordat ne fit pas beaucoup d'impression sur le peuple ; il n'en eût fait aucune dans tout autre pays où une révolution comme celle de France dont le but était de renverser toutes les lois divines et humaines, eût eu lieu. Quand toutes les institutions religieuses et politiques ont été détruites, c'est une chimère de songer à les rétablir environnées du respect des peuples (1).

Les Parisiens saisirent la première occasion qui se présenta de témoigner leur mépris pour les

---

(1) Buonaparté a eu occasion de se convaincre de cette vérité, quand il a fait des postillons, des clercs de procureur, Rois, et des laquais et des jockeys, Ducs.

prêtres de Buonaparté. On représentait l'Œdipe de Voltaire, et quand l'acteur eut débité les vers :

« Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
» Notre crédulité fait toute leur science. »

Un applaudissement général partit de toutes les parties de la salle, et l'acteur fut obligé de répéter trois fois ces deux vers. Buonaparté assistait à cette représentation, mais la conduite de ses *religieux* sujets le mit dans une telle rage qu'il sortit.

Peu de temps après l'établissement du concordat, il eut une conversation avec M. de Volney, qui parla avec véhémence contre ce traité. Buonaparté lui dit qu'il ne l'avait fait que pour satisfaire aux vœux de la majorité des Français. « Si „ vous désirez tant de vous conformer aux vœux „ de la majorité des Français, lui répondit Vol- „ ney, vous rappellerez les Bourbons. „ Buonaparté entra en fureur, frappa Volney ; mais le sénateur étant plus fort que le consul, le renversa par terre. On se figure la confusion qui suivit ; Volney fut mis aux arrêts. Il fut bientôt mis en liberté, mais reçut l'ordre de ne plus reparaître aux Thuileries (1).

Le *pieux* Napoléon songea alors à se canoniser, et comme il n'y avait point de Saint Napoléon dans le calendrier, il en raya Saint Roch et se substitua à sa place. Il y a donc maintenant un Saint Napoléon dans le calendrier français.

Aussitôt l'archevêque de Paris adressa une lettre pastorale aux évêques, dans laquelle se trouve le passage suivant : " ministres des autels, sancti- „ fions nos paroles, hâtons-nous, pour les surpas- „ ser par un seul mot, de dire qu'il est *l'homme*

(2) J'étais fort lié avec M. de Volney, qui a conté cette anecdote à qui a voulu l'entendre.

„ *de la droite de Dieu ;* et faisons ainsi tout re-
„ monter à celui à qui seul appartient la gloire ;
„ l'honneur, le pouvoir et l'empire, dans les siè-
„ cles des siècles. „

Fabre de l'Aube, président du tribunat, allait jusqu'à comparer *madame mère* (sobriquet que Buonaparté devenu empereur a donné à sa mère, la même qui a tenu des *mauvais lieux* en Corse et à Marseille) à la mère du Sauveur. " La concep-
„ tion que vous avez eue en portant dans votre
„ sein le grand Napoléon, n'a été assurément
„ qu'une inspiration divine. „ Ce sont les paroles de M. Fabre. L'évêque d'Amiens dit dans son mandement que " le Tout-Puissant ayant créé Napo-
„ léon, se reposa de ses travaux. „ Quels évêques! Quels archevêques! Quel Saint!

Du moment que Buonaparté arriva au pouvoir, mais surtout quand il eut réussi à se faire nommer consul à vie, il était évident qu'il aspirait à s'asseoir sur le trône de France, et qu'il voulait détruire jusqu'à la trace du républicanisme pour s'en frayer le chemin. Mais avant de rien entreprendre, il essaya d'obtenir l'abdication de Louis XVIII en sa faveur.

Il paraîtra, peut-être, extraordinaire que Buonaparté ait confié une mission aussi délicate à un étranger plutôt qu'à un français ; c'est pourtant le fait. J'ai intimement connu l'homme qui fut chargé de cette mission, et comme, heureusement pour lui, il est hors des atteintes de Buonaparté, je peux en toute sûreté publier ce que je tiens de lui-même sur cette mission.

Au mois de mars 1803, deux mois avant la rupture avec l'Angleterre, Buonaparté le fit venir, et lui dit :

" Je voudrais que vous allassiez à Varsovie pour
„ engager le Prétendant à abdiquer en ma faveur.

La

„ La proposition lui en sera faite par le gouverneur „ de Varsovie. (1) S'il paraît disposé à accéder à la „ proposition, vous lui communiquerez les instruc- „ tions et les pleins pouvoirs de traiter avec lui que „ vous aurez. J'ai l'intention de lui donner ainsi „ qu'à sa famille une indemnité. En un mot, il „ peut devenir Roi de Pologne, et ce royaume „ peut recouvrer son ancienne splendeur. J'indem- „ niserai la Prusse en lui donnant la Hollande. La „ Russie, qui, dans ce cas, céderait ses posses- „ sions en Pologne, serait indemnisée en Turquie; „ et l'Autriche aura la Silésie Prussienne en indem- „ nité de la Gallicie : la Hollande est une compen- „ sation plus que suffisante pour la Silésie et la Po- „ logne Prussienne. L'Angleterre ne peut pas dés- „ approuver ces arrangemens; elle peut garder „ Malte, et on peut réunir Hambourg et Bremen „ à l'électorat d'Hanovre. Si elle ne croit pas ces „ possessions *solides*, qu'elle essaie de reconquérir „ l'Amérique; je l'aiderai en envoyant trente mille „ hommes à la Louisiane. Je serais assez tenté de „ communiquer cette affaire à lord Whitworth, „ mais je crains que les gazettes anglaises n'en „ parlent. „

L'émissaire lui observa qu'aucune administration anglaise ne songerait jamais à reconquérir l'Amérique. Buonaparté, lui prenant le bras, lui dit : „ J'ai dans ce pays-là un parti qui m'obéira, parce „ que je peux le perdre (2). Si l'Angleterre consent „ à ma proposition, je garderai la Louisiane, qui est „ une excellente position comme siége d'opérations „ militaires et politiques. Si le Prétendant n'accepte

(1) Elle fut faite par le président Meyer, gouverneur civil de Varsovie, qui y avait été autorisé par le roi de Prusse, ou, du moins, par son secrétaire Beyme, qui était aussi son beau frère, et qui était un espion à la solde de Buonaparté.

(2) Avis aux écrivains Anglais que Buonaparté *pourrait perdre* s'ils cessaient de dire dans les journaux ce qui peut servir ses vues.

„ pas mes propositions, j'insisterai auprès du roi
„ de Prusse pour l'obliger à quitter Varsovie parce
„ que, dans ce cas, j'aurai d'autres vues sur ce
„ pays-là, qui font que je ne me soucie pas qu'il
„ s'y trouve autant d'émigrés français. En passant
„ par Berlin, vous pouvez causer librement de
„ cette affaire, et sur tout autre sujet avec le mi-
„ nistre Haugwitz *qui est entièrement à nous*, et
„ qui connaît mes vues ultérieures sur la Pologne.
„ Quand vous serez à Varsovie, vous y verrez notre
„ agent public, qui était dans les bureaux de Tal-
„ leyrand, et que le gouvernement Prussien a re-
„ connu en qualité de Consul : son nom est Galan
„ Boyer. Ne lui parlez de l'objet de votre voyage,
„ que lorsque votre mission sera publiquement
„ connue. Vous m'informerez de ce qu'il fait à
„ Varsovie, et si Talleyrand n'a jamais eu de com-
„ munications directes avec le Prétendant, ou aucun
„ *de ses gens.* „

A son arrivée à Berlin, l'émissaire apprit le refus formel de Louis XVIII, de renoncer à son droit au trône. La réponse du roi a été imprimée. Je ne conçois pas ce qui a pu engager sa majesté à dire : “ Je ne confonds point M. Buonaparté avec ceux „ qui l'ont précédé, etc. „ Je crois que Buonaparté, en faisant une semblable ouverture au roi, annonçait assez ses prétentions à former une nouvelle dynastie, et, dès-lors, il était plus dangereux pour les Bourbons qu'aucun des gouvernemens révolutionnaires qui l'avaient précédé.

La réponse du roi ayant circulé à Paris, on repandit le bruit que Buonaparté, nouveau Sylla, voulait abdiquer, et que les ouvertures faites à Louis XVIII n'étaient que le prélude de cette démarche. Les royalistes de Paris, qui en général sont des *gobe-mouches*, ne manquèrent pas de propager cette fable. C'est à ces rapports qu'il faut

attribuer l'horrible catastrophe dont je parlerai bientôt, le meurtre du duc d'Enghien.

Quand la réponse du roi de France arriva à Berlin, M. Haugwitz dit, non en sa qualité de ministre prussien, mais comme un homme employé par Buonaparté dans cette affaire, que la réponse *n'était pas assez digne;* et avant de l'envoyer à Buonaparté, il envoya un second message à Louis XVIII, par M. Meyer; et le chargea de dire au roi, que "s'il persistait dans sa première réponse, „ il attirerait sur sa tête des dangers, et que, peut „ être, on ne lui permettrait pas de rester où il „ était, etc. etc. „

Le roi répondit avec beaucoup de dignité; "qu'il „ ne changerait rien à sa réponse. „

L'émissaire de Buonaparté n'attendit pas une réponse de Paris pour savoir s'il se rendrait à Varsovie, M. Haugwitz l'ayant assuré que le second message aurait l'effet désiré.

Cependant, à son arrivée à Varsovie, il apprit qu'il n'était pas probable qu'il y eût de négociation entamée; en conséquence, il écrivit à Paris pour demander des instructions. Il reçut une réponse en date du 25 avril; et jamais chef de brigands ne donna à un assassin de sa bande d'instructions aussi atroces. Ayant eu occasion de les voir, je vais les faire connaître; les voici:

1. Le prétendant ayant refusé d'accéder à la demande que lui a faite le premier consul, vous l'enleverez de force, et s'il fait la moindre résistance, vous le tuerez. Comme il est possible que, dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre, une armée française occupe l'Hanovre, on vous enverra un détachement de troupes françaises *en habits bourgeois:*

Le comte Haugwitz en sera informé, et donnera des ordres à la régence de Varsovie de ne point

envoyer de troupes après vous pour ramener le prétendant (1).

2. Vous tâcherez de vous emparer des papiers de M. de la Chapelle, et de M. de la Chapelle lui-même, s'il est possible, ainsi que de M. le comte d'Avaray.

3. Assurez-vous des commis de la poste à Varsovie pour intercepter, ou, au moins, lire les lettres qu'écrit Louis XVIII, et celles qui lui seront adressées.

Perregaux, le banquier, eut ordre de remettre à Hambourg, à la maison C. M. Schroder et Ce. quatre mille ducats qui furent envoyés ensuite à Varsovie.

Au mois de juin, un courrier du général Mortier arriva à Varsovie; Mortier informait le ministre confidentiel de Buonaparté, qu'il avait eu ordre de lui fournir des hommes pour un objet particulier. L'émissaire n'accepta point l'offre, et quitta la Pologne. Il ne se conforma à aucune de ses instructions. Le roi Louis XVIII peut, je crois, certifier que cet émissaire n'a rien entrepris contre lui ni aucune des personnes qui lui étaient atttachées.

Un an après, deux émissaires français, le colonel Beauvoisin, et un nommé Guillet, dont je parlerai par la suite, furent envoyés à Varsovie pour concerter avec le consul Galan Boyer des moyens d'empoisonner Louis XVIII et toute sa famille. Cet infernal projet fut découvert; les deux émissaires prirent la fuite, mais. M. Galan Boyer continua d'être l'agent accrédité de Buonaparté à Varsovie.

La famille royale se décida à quitter Varsovie, et fit très-bien, car, très-probablement, M. Haugwitz l'eût livrée à Buonaparté.

(1 Ceci explique la lettre de M. Haugwitz à M. Meyer, dans laquelle il dit que le refus de Louis XVIII attirera sur sa tête des dangers.

Je vais maintenant rendre compte du lâche assassinat dont le duc d'Enghien a été victime.

Les *badauds* de Paris, comme je l'ai déjà dit, croyaient et disaient, depuis que la correspondance de Louis XVIII et du gouverneur de Varsovie était publique, que les Bourbons allaient être rappelés.

Buonaparté, pour les convaincre qu'il travaillait pour lui-même et non pour les Bourbons, résolut de se défaire de toute la famille. Ses projets sur Louis XVIII ayant manqué (grâces à l'agent confidentiel de Buonaparté), il conçut le projet d'attirer en France les princes Français qui étaient en Angleterre, et de les faire accompagner par les généraux Pichegru, Georges, etc.

L'affaire de Georges, dont je parlerai tout-à-l'heure, tourna différemment que ne le voulait Buonaparté. Ayant échoué dans cette occasion et dans son projet sur Louis XVIII, le besoin de s'abreuver de sang humain lui fit jeter les yeux sur une victime qui est morte avec gloire, et dont le meurtre ne doit jamais être, et ne sera jamais oublié. Si cet assassinat avait été commandé par la politique, les partisans de Buonaparté pourraient l'excuser ; mais ils ne peuvent pas même recourir à cette nécessité qui en politique sert quelquefois d'excuse au crime ; un penchant naturel à la tyrannie et une soif inaltérable de vengeance, sont les seuls motifs de Buonaparté pour verser du sang.

J'ai lu plusieurs récits de cet horrible assassinat. J'étais à Paris quand il fut commis, et j'affirme que les détails qu'on en a publiés ne sont pas exacts. Je vais entrer dans quelques détails qui ne seront peut-être pas sans intérêt, quoique le fait en lui-même soit connu.

Le fameux Mehée de la Touche (1) fut envoyé à *Ettenheim*, où il s'assura qu'il n'était pas difficile de se saisir de la victime. Buonaparté s'adressa d'abord à un de ses aides-de-camp, *Lacuée*, pour l'exécution de son projet. Ce jeune homme refusa positivement de s'en charger; il avait été élevé avec M. le duc d'Enghien, et il ne voulut pas devenir l'instrument de la mort du petit-fils de son bienfaiteur. M. Lacuée ne se doutait pas que ce motif seul avait déterminé son maître féroce à le choisir pour ce crime infâme. L'aide-de-camp fut envoyé en prison, et n'en sortit que quand le crime fut consommé; alors il reçut l'ordre de rejoindre son régiment. Il a été tué, en 1805, près d'Ulm.

Buonaparté avait un autre aide-de-camp que les mêmes raisons et l'exemple de M. Lacuée auraient dû décider à refuser comme lui cette horrible mission; cette aide-de-camp, M. *Caulaincourt*, était fils d'un homme qui devait sa fortune à M. le prince de Soubise, grand-père maternel de M. le duc d'Enghien. M. Caulaincourt ne fut pas aussi délicat que M. Lacuée, il ne sentit aucun scrupule, et il accepta la mission. Il passa le Rhin. Le duc était au lit; il voulait faire résistance, mais les personnes de sa suite le conjurèrent de se rendre à une force supérieure.

Les gens de Buonaparté avaient espéré trouver le roi de Suède chez le duc d'Enghien, où il devait passer quelques semaines; ils avaient ordre de l'arrêter; mais il était alors à Carlsruhe chez l'électeur de Baden, son beau-père. Le roi arriva quatre heures après le départ du duc, et se conduisit avec beaucoup de courage et de présence d'esprit. Il fit sonner le tocsin dans tous les villages, et s'efforça de rassembler du monde pour courir après les assassins qui avaient enlevé le duc et pillé sa maison.

(1) Je parlerai ailleurs plus au long de ce misérable.

Mais avant que le roi fût arrivé à Ettenheim le duc était à Strasbourg, où il fut renfermé dans la citadelle.

L'intention de Buonaparté était de faire juger et fusiller le duc à Strasbourg; mais le préfet (M. Shée, Irlandais, oncle du général Clarke, ministre de la guerre de Buonaparté) lui représenta que le peuple s'opposerait à l'exécution. Le duc était connu et aimé à Strasbourg, où il était souvent venu *avec permission*. Les Strasbourgeois l'avaient souvent vu sur le territoire de Baden, et plusieurs d'entr'eux lui avaient été présentés et avaient été de ses parties de chasse On abandonna donc l'idée de l'assassiner juridiquement à Strasbourg. Il y resta trois jours, après lesquels un ordre arriva de le conduire à Paris sous une forte escorte ; on plaça deux gendarmes dans sa voiture. On lui dit de n'avoir aucune inquiétude, que Buonaparté voulait le voir, pour lui offrir une place importante dans le gouvernement.

Il arriva à Paris à dix heures du soir, accablé de fatigue, ayant fait une route de cent vingt lieues sans s'arrêter. L'escorte trouva à la barrière un ordre de se rendre au château de Vincennes. On le conduisit dans une des chambres du château ; il demanda à changer de linge et à se raser, puisqu'il devait voir Buonaparté ; on lui répondit qu'il ne verrait personne jusqu'au lendemain. On lui offrit des rafraîchissemens ; il prit un verre d'eau et de vin. On dressa un lit dans la chambre; mais on lui dit de ne pas se déshabiller, parce qu'on viendrait bientôt le chercher pour le conduire à une petite distance de Paris, et qu'alors il pourrait se raser et s'habiller.

Vers deux heures du matin, un homme vint lui dire de se lever et de le suivre; il le conduisit dans une chambre où une commission militaire était assemblée. Je puis affirmer, sans crainte d'être contredit, que l'étonnement du duc d'Enghien ne

fut pas plus grand que celui de ses juges quand ils l'entendirent nommer. La consternation était peinte sur tous leurs visages ; l'un d'eux se trouva mal au point qu'on fut obligé de l'emporter hors de la salle, et on lui substitua un Albanais qui n'entendait pas même le français.

Je crois devoir expliquer les causes de cette consternation des juges.

Murat, alors gouverneur de Paris, avait convoqué une cour martiale pour juger un prisonnier prévenu de haute trahison ; on ne le nommait pas ; on ne dit point quel était son crime ; ce ne fut que lorsque le duc d'Enghien fut amené devant les juges, que l'homme qui le conduisait remit au capitaine-rapporteur, l'acte d'accusation et *ses instructions.*

On fit lecture au duc de l'acte d'accusation, et la sentence fut portée immédiatement après ; on ne lui donna pas même le temps de parler ; il n'avait point de conseil ; il ne parut aucun témoin au soutien de l'accusation ; il n'y eut pas une seule pièce écrite (même fabriquée) de produite, pour prouver qu'il eût conspiré contre la vie du premier consul.

Aussitôt que la sentence de mort fut prononcée, le duc fut conduit dans le fossé sec du château, où cinquante Mameloucks l'attendaient, et il fut fusillé aux flambeaux. Il ne voulut point se laisser bander les yeux, disant que : " Les Bourbons savaient mourir. " Il a montré dans toute sa conduite jusqu'au dernier moment un grand héroïsme. Il coupa une mèche de ses cheveux, qu'il pria de faire parvenir à mademoiselle de Rohan (1), qui était à Ettenheim, et que l'on croit qu'il avait épousée.

(1) L'oncle de cette jeune Princesse a été aumônier de Joséphine !

Buonaparté, son frère Louis, Murat, les généraux Duroc et Savary étaient présens à l'exécution. Louis s'évanouit quand il vit passer le duc que l'on conduisait dans le fossé. Buonaparté s'élança sur son frère et le jeta par terre à coups de pied.

On a prétendu que l'impératrice Joséphine, *madame mère*, et d'autres sollicitèrent la vie du duc. Je sais très-positivement, que cela n'est pas, car aucune de ces prétendues solliciteuses ne savait que le duc avait été arrêté, qu'il eût été renfermé dans la citadelle de Strasbourg, encore moins qu'il fût à Paris; quelques-uns des ministres de Buonaparté ne savaient rien de ce qui se passait. Le fait suivant le prouvera.

Une heure environ après l'exécution de Vincennes, deux gendarmes qui avaient été présens au meurtre du duc d'Enghien, vinrent dans un cabaret près de la barrière, et racontèrent au cabaretier ce qui venait de se passer. Un agent de la police qui les entendit, leur représenta qu'ils ne devraient pas répandre de faux bruits, dans un moment où la ville était déjà agitée (1). Les gendarmes persistèrent dans leur dire, et affirmèrent qu'ils avaient été de service à l'exécution, et que le premier consul y était présent. L'agent de la police les arrêta et les conduisit à la préfecture de police. Il était près de six heures du matin; le préfet était encore au lit. L'agent entra cependant dans sa chambre à coucher, et lui fit son rapport. Le préfet ne douta pas que les deux gendarmes ne fussent des conspirateurs déguisés. — Il écrivit sur-le-champ à Buonaparté, " qu'il venait d'arrêter deux conspirateurs
" qui répandaient des bruits injurieux à son caractère et à son honneur. — Qu'ils avaient dit qu'un
" prince de Bourbon avait été arrêté en Allemagne

(1) Pichegru venait d'être arrêté.

„ par des troupes françaises, et fusillé à Vin-
„ cennes. „

Les deux gendarmes écrivirent, de leur côté, à leur général (Moncey), pour l'informer de leur arrestation. Moncey écrivit au préfet que ces deux hommes n'étaient point des conspirateurs, et que ce qu'ils avaient dit était strictement vrai.

Je ne dois pas oublier de dire, que lorsque la division aux ordres de Caulaincourt passa le Rhin; d'autres divisions le passèrent aussi et prirent diverses directions. Elles étaient chargées d'arrêter les personnes qui étaient ennemies de Buonaparté, Allemands ou Français, peu importait. On les accusa d'entretenir des correspondances en France. Il y eut soixante personnes arrêtées sur ce prétexte; elles furent amenées à Paris, et fusillées au *Champ-de-Mars*, sans même avoir été traduites devant un tribunal.

Quelque temps après la mort du duc d'Enghien, Caulaincourt se trouva à dîner chez un chef de bataillon de la Butte-des-Moulins, avec Cambacérès, Siéyes, Hullin, etc. Là, un auriculaire peut rapporter les détails de cette affreux assassinat. L'hôte, indigné, fit cesser le dîner, et pria poliment les convives de se retirer.

L'assassinat du duc d'Enghien excita une grande indignation dans toutes les classes du peuple. --- Fouché dit, en ma présence : " *C'est un coup de*
„ *fusil inutilement lâché.* „

Je passe maintenant à l'affaire de Georges, Pichegru, etc. etc.

J'ai déjà dit que, dans mon opinion, Buonaparté lui-même était l'auteur de toutes les conspirations contre lui. Quant à celle de Pichegru sur-tout, il ne peut y avoir aucun doute. Pour atteindre ce but, il envoya en Angleterre le fameux *Méhée de la Touche*, avec ordre de tâter les ministres anglais et d'essayer de les pousser à encourager un com-

plot contre les jours de Buonaparté. Méhée avoua lui-même dans les mémoires qu'il a été *forcé* de publier, que les ministres anglais avaient dit "que „ l'Angleterre étant en paix avec la France, ils ne „ pouvaient songer à rien faire au monde qui pût „ rompre la bonne intelligence qui subsistait entre „ les deux pays. „ (1) En conséquence Méhée fut congédié, et à coup sûr on ne saurait blâmer la conduite des ministres anglais à cet égard. Cependant, après que la guerre eut été déclarée, ce misérable trouva moyen de capter leur confiance, et ils se servirent de lui.

Cet homme avait vivement à cœur de déterminer à partir pour la France les personnes qu'il était dans son pouvoir de trahir. Il était aidé par un nommé *Querelle*, espion comme lui et employé par son ami Réal (2). Querelle vint ensuite en France avec deux individus nommés *Picot* et *Lebourgeois*, qu'il trahit, et qui furent fusillés comme conspirateurs. Querelle avait si bien su s'insinuer dans les bonnes grâces des royalistes en Angleterre, qu'il avait toute leur confiance (3).

Un nommé *Bouvet de Lozier* était aussi employé par le gouvernement français à pousser Georges et les autres à se rendre en France.

Le général *Lajolais* a été regardé comme un espion venu en Angleterre pour aider à la chose, et

(1) Voyez « la correspondance des jacobins de France avec les ministres anglais, par Méhée de la Touche.

(2) Pendant la retraite de Fouché de son ministère, Réal était spécialement chargé par Buonaparté « de faire la police, » en ce qu'il trouvait son grand juge *trop bête* pour cet emploi.

(3) Pour prouver cette assertion, je n'ai qu'à citer le livre de *Méhée de la Touche*, où il dit : « La police a parmi les agens de » Georges, des hommes qui lui ont désigné plusieurs personnes » très-actives. Il (Querelle) a dit tout ce qu'il savait; et, ce qu'il » y a de plus triste, c'est qu'il a indiqué les différens gîtes où se » rendaient les royalistes qui se préparent à délivrer la France, » etc. etc. page 193.

pour essayer de faire croire à Pichegru que *Moreau* était disposé à coopérer à la chûte du tyran.

Il était essentiel pour Buonaparté d'avoir Moreau impliqué dans la conspiration, même en inventant le mensonge le plus improbable et le plus impudent, parce qu'il voulait écarter un ennemi aussi redoutable avant d'essayer de se rendre souverain de la France. Enfin, ce fut sur des invitations et des encouragemens semblables que ces malheureux royalistes se rendirent en France, et ils étaient trahis avant même de partir.

Lorsqu'ils arrivèrent à Paris, Pichegru alla voir un nommé *Roland*, qui avait été dans le commissariat de son armée. Cet homme, sans perdre de temps, se rendit chez M. Desmarêts, chef de la police secrète, et donna avis de l'arrivée de Pichegru. La police n'avait pas besoin de cet avis, elle le savait déjà; mais elle pressa Roland de faire trouver ensemble Moreau, Georges et Pichegru, en présence de lui Roland, ou de Lajolais ou de Bouvet de Lozier. Il arriva cependant que Georges ne vit jamais Moreau; les espions, tels que Roland, etc. déposèrent que Pichegru leur avait *dit* que Georges avait vu Moreau, et ce témoignage fut ensuite produit en justice contre Moreau, quoique, Pichegru étant mort à cette époque, de semblables *on dit* fussent inadmissibles d'après tous les principes de la loi, de raison et de justice. Georges, cependant persista à nier avoir jamais vu Moreau de sa vie, avant le jour où ils furent mis en jugement ensemble.

Cette déclaration de Georges était de la plus stricte vérité, et Pichegru persista toujours à dire que Georges et Moreau ne s'étaient jamais vus. On ne pouvait, en conséquence, jamais prouver à Moreau, qu'il y eût aucune espèce de liaison entre Georges et lui. C'est une des raisons pour lesquelles Pichegru fut étranglé au Temple; on ne voulait

pas qu'il dit en pleine cour ce qu'on lui attribua après qu'il eut été étranglé par les Mamelouks de Buonaparté.

Cette négociation, pour procurer une entrevue entre ces trois personnes, retarda l'arrestation de Georges, etc. En outre, les auteurs réels de la conspiration avaient l'espoir que sur ces entrefaites un Bourbon arriverait, mais que, dans tous les cas, ils verraient augmenter le nombre de leurs victimes. Le gouvernement n'avait rien à craindre; il savait tout ce qui se passait; et pour jouer la farce jusqu'au bout, ce même Méhée de la Touche, qui était alors à Paris, eut ordre d'écrire à M. Drake pour lui demander s'il était vrai que Georges fut à Paris. La police fut cependant obligée d'arrêter toutes les parties impliquées beaucoup plutôt qu'elle ne l'eût désiré, et cela par la circonstance suivante :

Il paraît que la préfecture de police n'était pas du tout dans le secret, mais que tout se conduisait par la haute police sous les ordres immédiats de Réal. Un jour Picot, domestique de Georges, alla chercher dans un cabaret une douzaine de bouteilles de vin; c'était un homme de fort mauvaise mine; il attira l'attention d'un inspecteur de police qui était ordinairement de service dans ce cabaret. Le lendemain il vit encore Picot, et demanda au cabaretier, ce que c'était que cet homme qui avait si mauvaise mine : ils crurent tous les deux que c'était un voleur et qu'il faisait partie d'une troupe. Picot retourna au même cabaret; il fut accosté par l'homme de la police; Picot lui répondit très-rudement, et là-dessus l'inspecteur lui demanda sa carte de sûreté; (1) Picot n'en avait pas à produire. L'ins-

(1) Dans ce pays de liberté, tout individu est obligé de se munir d'une carte de la police, qu'on appèlle « *Carte de Sûreté.* » On y désigne l'âge de la personne, etc. etc., comme dans un passe-

pecteur demanda où il demeurait et dit qu'il envertait chez son maître ; le prenant pour un domestique. --- A ces mots, Picot tira un pistolet, et essaya de faire feu sur l'inspecteur, mais le coup ne partit pas ; il fut arrêté et déclara qu'il était domestique d'un émigré.

Cependant, après qu'on l'eut mis à la torture (1) à trois reprises différentes, pour le forcer à dire le nom de son maître, il avoua qu'il était au service de Georges qui était à Paris.

Le préfet de police ne perdit pas de temps à faire son rapport à la haute-police et à Buonaparté, se regardant comme porteur d'une très-grande nouvelle. En conséquence de cette arrestation anticipée de Picot, la police crut devoir arrêter, sans perdre de temps, les autres personnes qu'elle avait ordre d'arrêter ; elle réussit à les prendre toutes, excepté Georges et Pichegru. Ne voyant pas revenir Picot, ils avaient tous pris l'alarme et quitté leurs logemens où ils vivaient tous ensemble ; c'était Bouvet de Lozier qui l'avait pris pour eux. Une récompense d'un million fut offerte pour l'appréhension de Pichegru, qui s'était réfugié chez un ami, nommé *Blanc*, courrier de change, et qui le trahit pour avoir la somme promise ; mais lorsqu'il la réclama, Murat, qui avait signé la proclamation, le fit arrêter et l'exila de Paris.

Georges fut trahi bientôt après, par un jeune homme nommé *Leridan*, qui, pour continuer la comédie, fut mis en jugement avec lui, trouvé coupable, mais obtint son pardon.

---

port. Tout agent de la police, tout gendarme, peut arrêter une personne dans la rue, et lui demander à voir « sa carte de sûreté. »

(1) Si quelqu'un doute que la torture soit en usage en France, qu'il lise le procès de Pichegru, etc. etc. ; il y verra que Picot retroussa sa manche en plein tribunal, et montra sur son bras les marques de l'instrument avec lequel on l'avait torturé.

Immédiatement après, le général Moreau fut arrêté.

On afficha des proclamations dans différens quartiers de la ville, portant que *l'ex-général* (1) était à la tête d'un parti de brigands. Buonaparté reçut des adresses de toutes les parties de la France, et des armées, le félicitant de sa délivrance, etc. insinuant que pour mettre fin à la révolution, il fallait ôter tout espoir à l'ancienne dynastie. En conséquence, le sénat et le tribunat firent modestement la proposition à Buonaparté, et parvinrent à lui persuader de se faire Empereur.

Pour revenir à l'affaire de Moreau, Buonaparté n'ayant pu réussir dans son projet de faire trouver Georges et Moreau ensemble, et Pichegru persistant toujours à nier qu'ils se fussent vus, on se détermina à se débarasser de ce dernier, et de s'en tenir pour tout témoignage à des ouï-dire d'espions qui ne manquèrent pas de jurer qu'ils avaient entendu Pichegru dire que Moreau et Georges s'étaient vus. Si on eût pu prouver cette accusation contre Moreau, on en eût conclu, qu'il était d'accord avec Georges pour renverser le Gouvernement. On n'envisageait pas son entrevue avec Pichegru sous un point de vue aussi défavorable, parce qu'ils avaient servi dans la même armée, et on supposait que Pichegru désirait engager Moreau à obtenir son retour en France; et ce n'était pas plus un crime à Moreau d'avoir vu Pichegru que ce n'en était un à un des sénateurs et à un des ministres de Buonaparté, qui avaient eu aussi une entrevue avec lui; ce ministre était *Barbé de Marbois*, et le sénateur, Barthélemy, qui avaient été déportés à Cayenne avec le général Pichegru.

(1) Avant d'être mis en jugement il fut cassé : c'est très-commun en France. On commence par priver les accusés de leur rang et de leurs propriétés, et ensuite on les juge.

Mais Buonaparté redoutait en outre la popularité de Pichegru, et le langage ferme, énergique et hardi qu'il avait tenu à Réal (1) lorsqu'il avait été interrogé, et qu'on craignait qu'il ne répétât publiquement devant le tribunal. En conséquence, sa perte fut résolue.

Pichegru était gardé par deux gendarmes; mais comme la police ne se souciait pas d'avoir des gendarmes dans la maison où le meurtre devait se commettre, on les éloigna sous prétexte qu'il y avait beaucoup de mécontentement dans la gendarmerie, et qu'on ne pouvait pas compter sur eux, (ce qui par parenthèse était vrai.) En conséquence, des Mamelouks et des Albanais furent chargés de faire le service au temple, et l'exécution fut confiée à des Mamelouks. Quatre hommes l'étranglérent, et ces quatre hommes furent ensuite fusillés pour quelque crime supposé : le fait est que le gouvernement avait peur qu'un jour ou l'autre ils ne parlassent. (2)

Mais ce qui *convainquit* le public, que Pichegru avait été assassiné, fut une étourderie inconcevable que le gouvernement commit.

C'est un fait bien connu, qu'on annonça publiquement que le corps de Pichegru serait transporté du lieu où il avait été assassiné, dans la cour de justice criminelle, pour y être examiné, et pour y

(1) Réal lui dit : « Vous êtes certainement venu avec le projet » de rétablir les Bourbons. » — « Et quand cela serait, " répondit Pichegru, « qu'est ce qui est le plus honorable, de placer la couronne sur la tête d'un Prince légitime, ou de la placer sur celle „ d'un faquin que je n'aurais pas laissé battre le tambour dans mon „ armée ? „

(1. Spon, brigadier de gendarmerie, Pompon, un des geoliers du Temple, et le général Savary, étaient aussi présens, ainsi que le concierge du Temple. *Spon* disparut peu après le meurtre, et *Pompon* mourut environ deux mois après. Toutes les fois qu'un des prisonniers du Temple le questionnait sur Pichegru, il était hors de lui.

faire

faire lecture du procès-verbal des chirurgiens rendant compte des causes de sa mort, en présence de tous les juges de cette cour, qui eurent l'ordre de s'y rendre. Mais lorsqu'ils arrivèrent, on n'avait pas encore apporté le corps de Pichegru, parce qu'il n'était pas encore assassiné, et que l'exécution n'eut lieu que le lendemain du jour pour lequel les juges avaient été mandés.

En conséquence de cette étourderie, ils s'en retournèrent, très-surpris. Le lendemain, ils furent de nouveau mandés pour le jour suivant, et dans l'intervalle le malheureux Pichegru fut étranglé (1).

On trouva sur lui des lettres-de-change tirées de Londres par messieurs Thelluson et C.e pour des sommes considérables, sur messieurs Thornton, Power, Perregaux et C.e banquiers à Paris. Pichegru n'avait encore présenté aucune de ces lettres-de-change à l'acceptation, et comme on peut bien s'y attendre, elles n'étaient pas à l'ordre de Pichegru, mais à celui de quelqu'autre personne.

Lorsque Buonaparté vit ces lettres-de-change, il envoya M. *Paques*, inspecteur-général de la haute-police, chez les banquiers nommés ci-dessus, leur ordonner de payer ces billets, quoiqu'ils ne fussent pas acceptés (2). En cas de refus, il menaça de les faires arrêter comme complices de la conspiration !

Les banquiers de Paris ne firent pas mystère de

(1) Un juge respectable de cette Cour, que je ne puis nommer, m'a fait voir les deux lettres, et me dit cette circonstance, les larmes aux yeux. Il contribua à sauver la vie de Moreau, et fut *honoré* en ne recevant pas l'ordre de la Légion d'Honneur.

(2) Au moment où Buonaparté entrait à Berlin avec son armée, ils rencontrèrent la malle d'Hambourg qui partait; ils l'arrêtèrent et ouvrirent les paquets. Ils y trouvèrent quantité de traites tirées par des maisons de Berlin sur leurs correspondans à Hambourg. Ces traites y furent envoyées et les négocians sur lesquels elles étaient tirées furent forcés de les payer, quoiqu'elles ne fussent ni acceptées, ni régulièrement endossées.

cette affaire, et messieurs Thelluson et C.e doivent avoir connaissance de ce fait, en ce qu'ils se sont conduits dans cette occasion de la manière la plus honorable; car ni messieurs Thornton, ni Perregaux, n'avaient de fonds à messieurs Thelluson, mais ils acceptèrent les traites pour l'honneur du tireur. Ces messieurs auraient pu dire : " vous n'auriez dû payer ces traites à personne qu'à ceux „ à l'ordre de qui elles étaient payables. „ Mais messieurs Thelluson se sont conduits comme ils ont toujours fait, en négocians scrupuleusement délicats.

Le procès commença bientôt, mais non par un jury; un décret du sénat avait suspendu pour trois mois cette forme de procédure à Paris.

Le tribunal n'était composé que des juges seulement; mais avant le procès on fit circuler quantité de brochures pour prouver les crimes de Moreau, *antérieurs* au 18 fructidor, et ses anciennes liaisons avec Pichegru.

L'acte d'accusation portait sur une conspiration pour renverser le gouvernement de la république, (comme on continuait encore à l'appeler par dérision) quoiqu'on ne fit paraître aucun témoin qui pût prouver que Georges eût jamais vu Moreau. Un autre chef d'accusation portait que Moreau avait été en correspondance huit ans auparavant avec le prince de Condé pour renverser le directoire, (entreprise que Buonaparté lui-même avait exécutée); qu'il savait que Pichegru était un traître, et qu'il ne l'avait pas dénoncé. Le même acte d'accusation portait que Georges et autres étaient impliqués dans l'affaire de la *machine infernale*, et *autres* actes de violence dans la Vendée. Roger et St. Victor étaient prévenus dans le même acte d'accusation, d'avoir arrêté et volé des diligences dans l'année 1795. Mais la partie la plus curieuse de cette procédure hétérogène était, que l'abbé

David y était accusé d'avoir pris part à cette conspiration, tandis qu'il était demeuré prisonnier à Calais près de trois mois avant qu'on y eût seulement songé.

Pour prouver ces différens chefs d'accusation, on produisit des témoins. Lorsqu'on ne pouvait pas prouver par témoins, on interrogeait les accusés eux-mêmes; et s'ils ne répondaient pas à une question qui tendait directement à les faire s'avouer coupables, on enregistrait leur silence comme un aveu de leur crime.

Tous les artifices que la perfidie peut suggérer à la tyrannie furent employés contre Moreau par le despote sanguinaire. Mais si ce grand général, ce vertueux patriote, cet homme aimable, n'eût pas eu horreur d'exposer la vie de ses compatriotes dans une guerre civile; s'il eût pu prendre la résolution de montrer pour sa propre défense le même courage qu'il avait manifesté à la tête des armées de sa patrie, le monstre qui vit aujourd'hui pour le malheur de la France et du monde civilisé, eût bientôt cessé d'exister.

Chaque jour, à la fin de la séance, les prisonniers étaient reconduits à leurs prisons, entre deux haies de soldats. Lorsque Moreau passait, les soldats présentaient les armes, et plusieurs lui direñt à l'oreille : " Mon général, voulez-vous de nous? " --- " Non, répondit-il, je n'aime pas le sang. " Il n'avait qu'à dire un mot, et Buonaparté eût été prisonnier au Temple en moins de six heures. C'était l'opinion générale.

Avant que l'avocat de Moreau ne commençât son plaidoyer, le général prononça un discours admirable qui électrisa tout l'auditoire. Tout le monde se leva et battit des mains; circonstance aussi rare dans les cours de justice de France que dans celles d'Angleterre.

Le grand-juge qui faisait régulièrement son rap-

port à Buonaparté de ce qui se passait à la cour criminelle, fut, à ce qu'il paraît, trompé par l'agent qu'il employait pour lui rendre compte, heure par heure, de ce qui s'y passait. On dit au grand-juge que le discours était assez mauvais, et plus propre à faire tort au général qu'à le servir. Là-dessus le grand-juge ordonna que le discours fût imprimé et distribué. Il alla ensuite à Saint-Cloud, et rendit compte à Buonaparté de ce discours et des ordres qu'il avait donnés pour le faire imprimer. Cependant, Murat qui avait été présent au tribunal, arriva à Saint Cloud et rendit compte de ce qu'il avait vu et entendu, ajoutant qu'il ne concevait pas comment le grand-juge pouvait permettre qu'on imprimât un semblable discours, qu'il montra à Buonaparté tel que les écrivains sténographes l'avaient recueilli.

Aussitôt l'empereur de nouvelle fabrique tomba sur son grand-juge et le battit cruellement : on l'ôta de la présence du tyran, qui sans cela l'eut tué. Un témoin oculaire de cette scène m'a dit que rien au monde n'était plus risible que de voir le grand-juge étendu tranquillement sur un sopha et se laissant assommer comme un esclave sans faire la moindre résistance ; et lorsqu'on l'amena dans l'anti-chambre, il était baigné dans son sang, sa robe déchirée, et tenant sa perruque à la main. Pendant toute cette scène il pleurait comme un écolier (1), et Buo-

(1) La conduite de l'amiral Bruix qui commandait la flotille de Boulogne, fut bien différente de celle de ce grand-juge ; il y avait différence d'opinion au sujet de quelqu'opération navale entre l'amiral et le tyran qui se servit de termes très-injurieux. Bruix répondit avec courage, et Buonaparté riposta par un coup de poing à la figure. A cette insulte l'amiral tira son épée et la lui eût passée au travers du corps, s'il n'en eût été empêché par les officiers qui étaient présens. Cette querelle eut lieu sur la plage de Boulogne, et plusieurs personnes en furent témoins. Bruix arracha ses épaulettes et les foula aux pieds, ainsi que sa croix ; il donna sa démission de la place d'amiral et de conseiller d'état. Il mourut

naparté courait par la chambre criant : " Mal-
" heureux prince que je suis de n'être entouré que
" par un tas de J------F------" ; langage bien naturel à un tel prince.

---

peu après, sans doute par le poison (*). Les agens de Buonaparté firent courir le bruit qu'il était mort de chagrin d'avoir reçu cette insulte; mais cela ne saurait être vrai. Il avait fait tout ce qu'un homme d'honneur pouvait faire. Je me rappelle qu'étant un jour avec *Réal*, il me fit voir un passage d'un ouvrage écrit en Angleterre, qui portait que Buonaparté donnait des coups de pied à ses ministres. « Non, non, dit Réal, « il ne donne pas des coups » de pied, mais des coups de poing. »

Une autre preuve de la violence de son caractère est sa conduite vis-à-vis feu M. Perregaux le banquier. Lorsque Buonaparté alla en Italie pour se faire couronner, il voulait que la banque lui avançât de l'argent. Perregaux qui était à la tête de cet établissement, lui dit qu'il était impossible à la banque de faire aucune avance. Là-dessus Buonaparté entra dans la plus grande fureur, disant: « Vous êtes tous des F---gueux, » et lui jeta un chandelier à la tête. Perregaux rentra chez lui fort malade, et ce traitement qu'il avait essuyé devant une douzaine de personnes lui tint tellement à cœur que sa tête partit, et il est mort absolument fou. Tout Paris sait que ce récit est de la plus exacte vérité.

Je veux raconter un autre trait de violence contre un courrier qui arriva à Bayonne, (lorsque Buonaparté était dans cette ville en mai 1808) envoyé par le général Andréossi. Ce courrier était un peu en retard, ce qui mit l'*Autocrate* dans une telle fureur qu'il le renversa d'un coup de poing et le battit cruellement. On emporta le pauvre diable presque sans sentiment, car même le dernier des Français ne peut soutenir l'idée d'être battu. Lorsque Buonaparté en eut besoin quelques heures après pour l'envoyer à Bordeaux, on lui dit que l'homme était malade et *qu'il s'était rompu un vaisseau*. Il fut, cependant, obligé de paraître en sa présence, et il s'attendait fermement à être rossé de nouveau; au lieu de cela, Buonaparté lui donna plusieurs bourses d'or qu'on évalua environ quinze cents louis. Plusieurs de ses courtisans enviaient au courrier les coups qu'il avait reçus.

(*) *Je tiens de très-bonne part que le poison que Buonaparté fait administrer à ses victimes est préparé; il ne corrode pas les entrailles des victimes, et ne laisse même aucune trace. Quand il se propose de faire empoisonner quelqu'un, M. Desmarets de la Police Secrète et quelquefois* Savary, *envoie chercher le cuisinier ou le valet de chambre de la victime désignée, et malheureusement, soit par récompenses, soit par menaces, ils manquent rarement d'en venir à leurs fins sanguinaires. On trouvera dans le cours de cet ouvrage quelques faits importans à ce sujet.*

Les amis de Moreau, particulièrement le général *Lecourbe* et M. Tourton, riche banquier de Paris, firent répandre un nombre considérable d'exemplaires de ce discours : tous deux furent exilés, comme affaire de règle. Le premier n'a pas encore eu la permission de revenir de son exil (1) ; le dernier y est resté trois ans.

Après une procédure qui dura quatorze jours, les juges se retirèrent pour délibérer à neuf heures du soir ; et tout était préparé pour condamner Moreau ; mais, grâces à la résistance de cinq des juges, savoir : MM. Martineau, vice-président ; Lecourbe, Clavière, de la Guillomie et Rigaud-Roquefort, il échappa au supplice ; sans eux, il eût été sacrifié. (2)

Ces Juges déclarèrent donc que, si Moreau était jugé coupable, ils protesteraient contre la décision de la cour ; et quoiqu'ils fussent dans la minorité, ils ne souffrirent pas qu'on allât aux voix sans proclamer hautement leur opinion. Cette déclaration des juges fut communiquée à Murat, qui sur-le-champ se rendit à St. Cloud.

Le tyran jura, s'emporta, et dit qu'il s'embar-

---

(1) Environ un an après que le général Lecourbe eut été exilé, son frère, juge de la cour criminelle, et qui n'avait pas voté pour le supplice de Moreau, alla un jour au lever du tyran, pour solliciter le rappel de son frère, ne s'imaginant pas que *sa majesté* pût garder si long temps du ressentiment contre un brave officier. Mais M. Lecourbe oubliait que Buonaparté est Corse. Dès que celui-ci l'apperçut, il courut à lui comme un tigre, et sans s'informer du sujet qui l'amenait, vociféra en présence de tous ses courtisans et du corps diplomatique. « Comment osez vous, *juge prévaricateur*, venir ici souiller mon palais par votre présence? Sortez de suite, ou je vous f- · par la croisée, » accompagnant ce discours de juremens que la décence ne me permet pas de répéter. --- Ce juge a été renvoyé quelque temps après par la voie d'élimination.

(2) On a fait courir le bruit que ce dernier avait reçu 30,000 fr. de madame Moreau, et qu'il en avait refusé 10,000 de Réal. Les faits sont ils vrais? La réputation de vendre la justice est souvent un prétexte pour calomnier ! ! !

rassait fort peu de ce qui pourrait arriver, mais que Moreau ne serait pas remis en liberté. Le général *Moncey*, commandant de la gendarmerie, lui dit qu'un esprit de mécontentement régnait dans ce corps. " Si je croyais cela, „ dit Buonaparté, je le casserais sur-le-champ. „ -- " Si vous faites cela, „ répondit Moncey, " ils mettront le feu aux quatre coins de Paris. „

De tous côtés on faisait savoir à Buonaparté, qu'il était sur les bords du précipice : en conséquence, l'ordre fut envoyé aux juges de Paris d'absoudre Moreau du crime capital. Telle est la pureté qui règne sous ce despote dans l'administration de la justice en France !

Lorsque le jugement fut prononcé, ce qui eut lieu à quatre heures du matin, la populace qui était restée là toute la nuit, poussa des cris de joie, et cria " *Vive Moreau*, „ car ce n'était que par rapport à Moreau que le peuple prenait intérêt à cette affaire. Les Parisiens ne sont pas dans l'habitude de courir à leurs cours de Justice ou à leur corps législatif, ils savent que dans l'un et l'autre endroit tout est moquerie et jeu de théâtre. Le jour que Moreau fut absous on donna au théatre français la tragédie *des Templiers*, dans laquelle un des Templiers dit :

" La torture interroge, et la douleur répond. „

Les spectateurs applaudirent ce vers, et le firent répéter trois fois à l'acteur, ce qui mit Buonaparté, qui était présent, dans une telle fureur qu'il sortit sur-le-champ de la salle.

Dans une autre occasion, madame Murat étant au théâtre de la Porte S.-Martin, quelqu'un cria du parterre : " Voilà une Princesse *du sang* ; „ un autre dit " *d'Enghien*. „

On ne porte pas à moins de six mille le nombre des personnes qui furent arrêtées dans cette occasion ; les témoins mêmes qui étaient sommés de compa-

raître au procès, furent détenus comme prisonniers, et très-rigoureusement incarcérés. On les conduisait des différentes prisons dans des chariots de fer à peu près de la forme d'un corbillard, et couverts. Plusieurs des témoins et des accusés qui furent absous furent détenus malgré cela, et sont encore en prison.

Lajolais, qu'on a cru espion, est encore en prison; le gouvernement a peur qu'il ne dise tout ce qu'il sait.

L'Abbé *David* fut absous, mais est toujours détenu. Un des deux *Polignac* fut condamnné, mais il eut sa grâce, a condition de rester deux ans en prison; ils sont encore, à l'heure qu'il est, détenus dans le château de Vincennes. Roland, qui avait dénoncé Pichegru, et qui fut jugé coupable, (pour la forme), fut immédiatement mis en liberté.

La conduite du tyran envers Moreau et sans exemple; car quoiqu'il eût été absous de l'accusation de haute trahison, on saisit sa maison de ville et ses meubles, ainsi que sa maison de campagne appelée *Gros-Bois*, qu'il avait achetée de *Barras* quatre cent mille francs. (1)

Il fut condamné à deux ans d'emprisonnement; son intention était d'en appeler au tribunal de Cassation, mais ses amis l'en dissuadèrent, lui faisant entendre que la sentence qui suivrait cet appel pourrait être plus injuste. Ils lui conseillèrent de demander la permission de se retirer en Amérique, parce que, si, d'après la sentence, il était envoyé en prison, il était probable qu'il n'en sortirait jamais vivant. Il en fit la demande; et Buonaparté, qui

---

(1) Il n'y a pas bien long-temps que madame Moreau arriva d'Amérique à Bordeaux, et écrivit pour demander la permission de se rendre à Paris. La réponse fut, que si elle ne retournait pas en Amérique par la première occasion, elle serait conduite à Paris, et renfermée *aux Madelonettes*.

voulait se débarrasser de lui, à quelque prix que ce fût, lui permit d'aller en Amérique, à condition qu'il s'exilerait pour la vie; encore fut-il obligé de payer toutes les dépenses de la procédure!

Je vais maintenant rendre compte d'un fait qui ne sera jamais oublié. J'espère que ni conquêtes, ni victoires, ni royaumes, ni couronnes, ni nouveaux mariages, n'effaceront jamais de l'âme d'un Anglais le souvenir des cruautés sans exemple, exercées sur un capitaine de la marine anglaise; je veux parler du capitaine *Wright*, dont le crime était d'avoir obéi aux ordres de son gouvernement, qui consistaient à débarquer sur la côte quelques personnes dont il ne connaissait nullement la mission.

Qu'eût dit l'Europe entière, si le gouvernement anglais eût fait mettre à mort l'amiral du vaisseau français *le Hoche*, pris sur les côtes d'Irlande, ayant *Théobald Wolfe Tone* à bord? Les cas étaient cependant à-peu-près semblables, et plutôt en faveur du capitaine Wright, en ce que M. Tone était à bord avec des troupes, et portait l'uniforme français, au lieu qu'il n'y avait pas de troupes à bord du vaisseau commandé par le capitaine Wright.

Tout le monde sait qu'il fut appelé pour déposer au procès de Moreau, mais qu'il refusa de répondre aux questions qui lui furent faites. Buonaparté croyait que le capitaine Wright connaissait des personnes à Paris qui étaient en correspondance avec le gouvernement anglais. En conséquence, après le procès de Moreau, on appliqua le capitaine Wright aux tortures les plus cruelles, telles que de lui serrer les pouces, de lui frotter la plante des pieds de lard et d'y appliquer ensuite des plaques de cuivre rougies au feu! Ensuite ils lui coupèrent un bras, puis une jambe, et lui dirent, qu'il était à présent hors d'état de retourner dans sa patrie, mais que le gouvernement français aurait soin de lui, s'il voulait révéler tout ce qu'il savait. A cela il répon-

dit, " qu'il se regarderait comme rebelle à son Dieu
„ et à son roi, s'il avait la moindre communication
„ avec des êtres capables de se conduire comme ils
„ l'avaient fait. „ Peu après il fut étranglé, et le corps fut enlevé du Temple au milieu de la nuit.

On dit dans les journaux français qu'il s'était coupé la gorge, après avoir lu dans le *Moniteur* la nouvelle de la capitulation du général Mack et de son armée à Ulm. Il n'est pas cependant très-probable qu'un homme qui se serait porté à se couper la gorge parce qu'il aurait reçu de mauvaises nouvelles, attendît NEUF jours pour exécuter son dessein ; et les journaux français eux-mêmes conviennent que NEUF jours s'étaient écoulés depuis qu'il avait lu le récit du *Moniteur*, jusqu'à celui où on répandit le bruit qu'il avait commis cet acte de désespoir.

Avant le meurtre du capitaine Wright, une circonstance eut lieu, semblable à celle que j'ai rapportée plus haut au sujet des juges qui furent mandés pour assister à l'examen du corps de Pichegru.

Je me promenais un jour au *Palais Royal* avec un Anglais : je rencontrai un de mes amis intimes, M. *Gaspard Meyer*, ex-ambassadeur de Hollande à Paris. M. Meyer me dit qu'un commissaire de police du quartier où la prison du Temple est située (1), lui avait dit avoir appris, le matin même, du concierge de cette prison, que le capitaine Wright s'était pendu. Je lui dis qu'il m'était aisé de m'assurer du fait, connaissant une femme, nommée *Brigitte Matthé*, qui tenait un cabinet de lecture dans le Palais Royal, et qui envoyait tous les jours les journaux à un Ecossais, nommé *Smith*, prisonnier au Temple. J'allai chez cette femme avec ces deux messieurs pour la prier de prendre des informations. Trois jours après, elle me dit que cela n'était pas

---

(1) Où le capitaine Wright était détenu.

vrai, et que M. Smith avait vu le capitaine Wright à sa fenêtre. C'était HUIT jours avant que l'article annonçant sa mort, ne parût dans les journaux (1).

J'eus occasion de voir M. Réal peu de jours après et je lui fis entendre qu'il était du devoir du gouvernement français de faire dresser un procès-verbal en forme, et j'observai en outre qu'il y avait à Paris un Anglais qui était magistrat, et qu'il serait à propos de l'inviter à y assister. A cela Réal me répondit : " Mon ami, il ne faut pas souffler un mot sur cette affaire. „ Je me le tins pour dit et gardai le silence.

Tel est l'être épouvantable auquel les Français ont prêté serment de fidélité, et c'est sur *cette* tête qu'on a placé la couronne des Bourbons! Pour rendre la farce complète et donner l'apparence de la légitimité à son usurpation, le tyran crut qu'elle serait, en quelque sorte, sanctionnée aux yeux du peuple, s'il pouvait être couronné par le Pape. Ceci souffrit de grandes difficultés par la résistance qu'y opposa le Saint Père; il fut cependant, à la fin, obligé de céder à la force, et il se mit en route pour se rendre de Rome à Paris. On doit croire que le Pape ne fut pas très-satisfait à la vue de l'assemblage hétérogène qu'il trouva à la cour de Saint Cloud. Son entrée en France fut singulière. A Turin, il fut reçu par *Abdallah Menou*, qui avait abjuré la religion chrétienne et s'était fait Musulman. Ab-

(1) Un fait curieux est, que vers ce temps-là, les ministres anglais, par l'intermédiaire du gouvernement espagnol, demandèrent la mise en liberté du capitaine Wright, et que cette demande fut accueillie par Buonaparté avec une bienveillance apparente, et qu'il voulut faire croire qu'il était disposé à l'accorder. Mais cela n'était pas alors en son pouvoir; le capitaine était à cette époque mutilé comme je l'ai dit plus haut, et, en conséquence, il devint nécessaire de le dépêcher, et de faire courir le bruit qu'il s'était détruit de ses propres mains.

dallah, cependant, parla comme un Chrétien, presque comme un Saint.

Que dut éprouver le Pape à la cour de Buonaparté, lorsqu'on lui présenta le grouppe bigarré qu'on y avait réuni pour cette occasion ! D'abord se présenta un évêque parjure, qui était marié, *le prince Talleyrand.* Vint ensuite *Fouché*, qui avait été prêtre, et qui était aussi marié; puis M. le conseiller d'état Hauterive, jadis prêtre, et marié aussi. Ensuite le président du sénat, M. *François de Neufchateau*, qui avait publiquement écrit et prêché en faveur de l'athéisme, mais qui fit, cependant, un discours très-chrétien; après lui, toute cette horde de parjures et de meurtriers, gens qui avaient prêté serment de fidélité à leur roi, puis à la république, et qui venaient maintenant le prêter à un empereur; gens qui avaient massacré leur monarque légitime, pour placer sur le trône un étranger vagabond. On introduisit ensuite les *vertueuses* dames de la cour, les sœurs de Buonaparté et sa femme, madame Talleyrand et autres. Il faut espérer que le Pape n'en connaissait pas la liste.

On demanda à sa Sainteté de *remarier* tous ceux des *grands* qui n'avaient été mariés qu'*à la municipalité.* Cependant, quand il en vint à Talleyrand, il refusa positivement. Il s'établit à ce sujet une longue négociation entre l'ex évêque et le Pape, mais sa Sainteté était déterminée à ne pas céder. M. *Salmatoris*, un des chambellans de Buonaparté, qui était chargé de cette négociation, raconta publiquement toute l'affaire dans une société où je me trouvais.

Mais la présentation la plus risible fut celle de l'Institut, dont le président de quartier se trouvait être le fameux *La Lande*, l'astronome. Tout le monde sait que pendant la révolution, il avait écrit dans les journaux en faveur de l'athéisme; il n'en fit pas moins un discours au Pape sur les avan-

tages et le bonheur qu'avait produit la religion chrétienne.

Le couronnement fut une des farces les plus extraordinaires qu'on ait jamais vues, attendu l'espèce de personnes qui jouèrent les principaux rôles.

A dîner, Buonaparté se mit à table avec son impératrice, le prince archi-chancelier de l'empire germanique et le Pape. Personne de sa famille ne fut admis à cette table, parce qu'ils n'étaient pas *têtes couronnées*. Tous les officiers de la maison furent obligés de *servir* ces quatres personnages sacrés, et il était risible de voir l'ex-évêque d'Autun (Talleyrand), qui est boiteux, se démenant avec une serviette sous le bras, et, en qualité de grand-chambellan, *enlevant* les plats et les assiettes!

M. de Ségur, grand-maître des cérémonies, et Caulaincourt, grand-écuyer, avaient été tous deux employés à la cour de Louis XVI; et alors ils se trouvaient obligés de servir un aventurier du plus bas étage, sans naissance, sans éducation, sans mœurs, sans humanité, (Ségur vit encore). De tels hommes peuvent dire avec Sénèque:

« Periere mores, jus, decus, pietas, fides,
» Et qui redire nescit, cum perit, pudor. »

Mais ce qui prouve bien l'apathie et le manque d'honneur des Français révolutionnaires, c'est qu'à peine se trouva-t-il un individu qui parût s'étonner que Buonaparté prit la pourpre impériale. Il est vrai, cependant, que *Carnot* parla contre cette mesure au Tribunat, et que *Laréveillière-Lepaux* résigna sa place de membre de l'Institut, parce qu'il ne voulait pas prêter le serment de fidélité, tel qu'on l'exigeait. Ducis, le poète, se conduisit avec le même courage, et renvoya la croix de

la légion d'honneur, qu'il avait reçue lors de l'institution de cet ordre.

Peu après l'usurpation de Buonaparté, il annonça un système de coquinerie sans exemple. Parmi mille traits, en voici un très-saillant, en déclarant "que les paiemens pour les exercices de l'an IV étaient suspendus ;" et très-dernièrement, un décret a étendu cette suspension aux exercices de l'an VIII. J'ai vu cette pièce dans les mains de M. Defermont, directeur-général de la liquidation.

Il me reste à parler des rapines de Buonaparté sur le commerce et sur les négocians en général ; non-seulement sur ceux qui sont étrangers, mais aussi sur ses sujets.

Le cas de MM. Faesch et C.e mérite attention.

MM. Faësch et C.e négocians à Amsterdam, achetèrent, en novembre 1807, six cent quatorze caisses de sucre de la Havane, de MM. Hoppe et C.e de la même ville, par l'entremise des courtiers jurés; trois cent deux de ces caisses, avec certificat d'origine, furent envoyées par terre à la maison de J. D. Scroder, de Hambourg ; cependant une partie de ce sucre resta à Bremen, et cent huit caisses arrivèrent à leur première destination.

A l'arrivée des sucres à Hambourg, l'inspecteur des douanes françaises dans cette ville, en l'absence des consignataires, envoya chercher son expert pour examiner ces marchandises, et celui-ci déclara que ces sucres provenaient des colonies anglaises. Sur la déclaration de cet expert, les sucres furent séquestrés, et on tira une montre de chaque caisse, pour envoyer à la douane de Paris.

Le consignataire s'éleva contre l'illégalité de cette manière de procéder, soutenant que la loi accordait deux experts, c'est-à-dire, *un* de son propre choix ; il demandait aussi que les montres qu'on devait envoyer à Paris, fussent tirées des caisses en sa présence : mais voyant qu'on n'avait nul égard à toutes

ses remontrances, il envoya chercher un notaire, et protesta contre tout ce qui avait été fait. A l'arrivée des sucres à Paris, les officiers des douanes déclarèrent naturellement que ces sucres provenaient des colonies anglaises; mais l'affaire fut référée au conseil des prises, afin que cette cour eût à examiner les pièces produites par MM. Faesch, pour prouver que ces sucres étaient réellement de la Havane. Ces pièces étaient le certificat de MM. Hoppe et C.e accompagné des factures et connaissemens de l'Amérique. Un certificat du courtier du navire à Amsterdam, prouvant que lesdits sucres avaient été déchargés de bâtimens Américains venant d'Amérique, fut aussi produit en Cour. Mais toutes ces preuves furent inutiles. Les cent huit caisses de sucre furent confisquées. Il est vrai que M. Berlier, conseiller d'état, est aussi président du conseil des prises!!!

Un négociant français, qui s'était établi à la Havane, revint en France sur un vaisseau à lui. Il avait été visité par les anglais qui le laissèrent passer, considérant la propriété comme Américaine. A son arrivée à Bordeaux, le vaisseau et la cargaison furent condamnés, et le négociant pour avoir fait dans un mémoire des représentations énergiques, d'un style hardi, disant que les Anglais l'avaient traité plus favorablement que ses propres compatriotes, fut envoyé au temple pour six mois.

La maison de B--f et C.e de Paris, en conséquence du décret permettant l'importation du coton de Macédoine en France, commanda une quantité considérable de cet article de marchandise. Il n'y a pas de consuls français dans l'intérieur de la Grèce, et conséquemment il ne pouvait y avoir de certificats d'origine; mais les experts sur les frontières de Hongrie, et les autorités Autrichiennes du lieu certifièrent que le coton venait de Grèce. Le coton fut saisi à Strasbourg, et condamné à Paris!

Plusieurs autres maisons de commerce de France

perdirent considérablement par l'iniquité de ce perfide décret.

On devrait faire connaître ces décrets aussi publiquement que possible, pour la sûreté des négocians qui y sont les victimes désignées.

Lorsqu'à Bayonne, en 1808, ce tigre rusé avisait aux moyens d'attirer à sa portée la malheureuse et mal-avisée famille Royale d'Espagne, il rendit un décret permettant que les denrées coloniales capturées par des corsaires ou vaisseaux de guerre fussent vendues pour la consommation intérieure. Jusques-là il n'avait été permis de les vendre que pour exportation, et les marchandises provenant de prises étaient, en conséquence, à vil prix. Pour en augmenter la valeur, il eut l'air de permettre qu'on les vendît pour consommation intérieure; mais qu'on fasse attention à ce qui suivit.

Ce décret détermina un grand nombre de négocians de Hollande et d'ailleurs, à envoyer en Angleterre des ordres d'acheter des denrées coloniales; mais ils se proposaient en même-temps d'envoyer un corsaire les prendre, d'après le bruit que les agens de Buonaparté avaient répandu que le gouvernement français passerait la-dessus.

Buonaparté fit écrire par son ministre de la marine, et par M. Colin, conseiller-d'état et directeur général des douanes, des lettres circulaires *secrètes* aux différentes autorités dans les ports de Hollande et de France, portant ordre de confisquer toutes les prises amenées par des corsaires français, à moins qu'il ne fût prouvé que les vaisseaux en question s'étaient *duement défendus*, et qu'ils avaient été capturés en bonne forme.

Quelle résistance peut faire un vaisseau marchand contre un vaisseau armé envoyé pour le prendre, tandis qu'il se croyait en sûreté par cet insidieux décret!

Heureusement pour les négocians, le bruit se répandit

pandit bientôt que ces lettres circulaires avaient été envoyées.

Toutes les six semaines ou tous les deux mois; lorsqu'il voulait extorquer de l'argent de son frère Louis, (1) ou par son moyen, il permettait l'entrée en France des denrées coloniales; mais, fréquemment, lorsque ces marchandises étaient à Anvers, un contre-décret paraissait qui ordonnait qu'elles fussent confisquées. Ceci arriva à quantité de négocians d'Anvers en 1808.

Dans le mois de mai dernier, différentes cargaisons de denrées coloniales furent annoncées pour vente à Flessingue; en conséquence du décret qui avait permis de les vendre pour la consommation intérieure, elles obtinrent un prix comparativement considérable.

Après la vente, les acquéreurs écrivirent à M. *Collin* à Paris, pour les *permis* nécessaires; mais à leur grand étonnement, ils apprirent de lui que S. M. impériale et royale avait changé d'idée depuis qu'elle avait passé le décret, et qu'aucun permis ne pouvait être, ni ne serait accordé.

Dans cet embarras, les acheteurs prirent le dangereux parti d'introduire leurs marchandises par contrebande, le long des côtes de France Ils les envoyèrent sur la côte près de Gravelines. Ils furent arrêtés et leurs propriétés saisies; les cargaisons furent condamnées, et eux-mêmes envoyés à Boulogne, où on devait les juger comme espions. Ils étaient tous des habitans respectables de Dunkerque; et M. *Coffin*, consul Américain à ce port, étant intimement lié avec M. *Devilliers*, commis-

(1) Louis fut roi malgré lui; on le regardait en Hollande comme un bon homme, enclin à protéger le commerce, et ennemi des mesures de son frère; mais il était obligé d'obéir.

saire-général à Boulogne, réussit par ses heureux efforts, à leur sauver la vie.

Buonaparté suppose-t-il que les Français voient avec indifférence un obscur aventurier, un misérable couvert de toutes espèces de crimes, environné de princesses qui étaient blanchisseuses, ou encore pis, de rois, de ducs et de comtes, qui étaient jockeys, voleurs ou filoux? Non, non: je puis assurer que les Français n'ont pas perdu tout sentiment et tout honneur à ce point-là. Ils détestent Buonaparté ; ils le détestent tous sans exception; mais ils ne savent à qui se fier; ils ont été trompés par tous les partis; les constitutionnels, les républicains, les jacobins, les directoriens, les Buonapartistes les ont trompés chacun à leur tour.

Si les Parisiens haïssent leur tyran, il le leur rend bien, et je suis persuadé que lorsqu'il aura parcouru sa carrière de sang hors de la France, il ne pleurera pas comme un autre Alexandre, parce qu'il n'aura plus de mondes à conquérir; mais que, comme un autre Néron, il mettra le feu à sa " bonne ville de „ Paris, „ et, à l'exemple de Constantin, transfèrera le siége de son empire de Paris à Rome, mais par des motifs biens différens. Ce ne sera pas parce qu'il regardera Rome comme un point plus central ou plus avantageux que Paris pour être la capitale de ses vastes états, mais ce sera afin de s'éloigner des misérables greniers où il a passé ses premiers jours dans l'obscurité et dans la plus abjecte pauvreté, et dont la vue le jette souvent dans des accès de rage, lorsque l'importun souvenir vient à le frapper au milieu de toute sa pompe et de toute sa grandeur. Veut-on avoir une idée du style de Buonaparté, voici une lettre qu'il écrivit du Caire en Egypte le 7 thermidor (25 juillet 1789) à son frère Joseph.

Tù *varrà* dans les papiers public la relation des batalle de la conquête de l'Egypte qui a été *assé* disputé pour ajouter une feuille à la gloire militaire de cette armée. L'Egypte est le pays lé plus riche en blé, ris, légumes, viandes, qui existe sur la terre, la barbarie est à son compte. Il n'y a point l'argent pas meme pour solder la troupe je pense etres en france dans 2 mois je te recommande mes interéts. - - J'aì *beaucou* de chagrin domestique, car *le* voils est entièrement levée. Toi seul me reste sur la terre ton amitiě m'est bien chère. Il ne me reste plus pour *devinir* misantrope qu'a te perdre et te voir me *trair*. -- C'est une triste position que d'avoir a la fois tous les sentimens pour une meme personne dans son cœur-tu m'entend.

Fais en sorte que jaye une campagne à mon arrivé soit près de Paris ou en *Burgogne* je compte y passer l'hiver et m'y *enterrer* jé suis *annué* de la nature humaine! J'ai besoin de solitude et d'isolement, la grandeur m'*annuie*, le sentiment est desseche, la gloire est fadě, à 29 ans j'ai tout puisé. Il ne me reste plus qu'a devenir bien vraiment Egoiste. Je comte garder ma maison, jamaïs je ne la donnerai à qui que ce soit. Je n'ai plus de quoi vivre! Adieu mon unique ami, je ne jamais été injuste envers toi. Tu me dois cette justice malgré le désir de mon cœur de l'être tu m'entend!

Ambrassé ta femme pour moi.

FAMILLE ILLUSTRE DE BUONAPARTÉ.

JOSÉPHINE.

L'Impératrice répudiée.

CETTE femme, née à la Martinique, est veuve du général Beauharnais, guillotiné dans la révolution de Robespierre, elle fut emprisonnée; elle n'avait alors pour ami que le fameux Tallien qui se chargea de faire élever les deux enfans qu'elle avait eus de son premier mari, la reine de Hollande et le vice-roi d'Italie. Tallien paya la pension de ces deux orphelins, sans oublier d'envoyer de temps en temps, à leur mère, quelques secours d'argent; et ce qui était beaucoup plus dans ces jours malheureux, de l'espérance et de la consolation. Cependant cette femme, que les courtisans de Buonaparté représentent comme le modèle de son sexe, comme une *Souveraine pleine de vertus*, (1) comme une femme qui a un cœur excellent; cette femme a souffert que son bienfaiteur languît plusieurs années dans la plus profonde misère.

Quand elle fut sortie de prison, elle vécut avec Barras; mais celui-ci, bientôt dégoûté d'elle, en raison d'une maladie de famille que ses enfans et elle ont au suprême degré, une haleine infectée, s'en défit dès qu'il le put, et il la passa à Buonaparté. Celui-ci avait été long-temps le gardien de la porte d'entrée de l'appartement de Barras, demeurant au troisième au-dessus du restaurateur

(1) Cette femme a tant de vertus, que les Parisiens la comparaient à une lettre de change : ils disaient « qu'elle avait été tirée « par Barras, et compagnie, *endossée* par Cambacérès, et acceptée » par Buonaparté. »

Very, au Palais-Royal. On le voyait couché par terre à l'entrée de la chambre dans laquelle Barras partageait son lit avec la vertueuse Joséphine. Buonaparté avait trop de philosophie pour refuser la main de la dulcinée de son bienfaiteur.

Barras joua un tour curieux à Buonaparté lorsqu'il était en Egypte. Il se mit en tête de faire saisir au nom de la loi, plusieurs malles pleines de dépouilles de l'Italie, que Buonaparté avait laissées à la garde de sa femme, avec l'ordre très-précis de ne jamais les ouvrir, en ce que ne contenant aucune chose de valeur, il ne voulait pas néanmoins qu'on vît, pendant son absence, ce qu'elles renfermaient. La confiante Joséphine, dans un moment *d'abandon*, en fit part à Barras; et la visite domiciliaire fut ordonnée ! voilà la cause qui a le plus irrité Buonaparté contre Barras.

Pendant l'absence de Buonaparté, elle sut tirer bien des *douceurs* des fournisseurs de l'armée. Madame Tallien et elle s'empressèrent de profiter de leurs *liaisons* avec Barras, pour amasser des sommes considérables : et dernièrement encore, quand *l'Impératrice* usait de son crédit pour faire obtenir une faveur, elle ne manquait pas de conclure, probablement, un bon *marché* pour elle.

Il y a trois ans environ qu'un anglais (1) de ma connaissance demanda la permission de retourner en Angleterre. Je fis parler à *l'Impératrice* en sa faveur; mais elle ne voulut rien entendre, à moins d'avoir mille louis pour elle, et deux cents louis pour madame Ferrand, (2) son amie : je fus donc obligé de m'engager par écrit à payer ces deux sommes, lorsque le passeport serait expédié.

---

(1) Il est maintenant à Londres, et j'invoque son témoignage pour appuyer ce fait.

(2 Femme du général qui s'est tué dernièrement à Saint Domingue.

Malheureusement pour les parties, le courrier chargé de la lettre de Joséphine arriva au quartier-général de *l'empereur* pendant la mémorable bataille d'Eylau. L'issue de cette bataille n'avait pas disposé Buonaparté à *l'obligeance* : il ne fit aucun cas de la demande. A son retour, Joséphine renouvela ses instances, mais ce fut en vain : son *maître* et *seigneur* était, alors, très-irrité contre elle : non-seulement il refusa avec dureté ; mais il écrivit au ministre de la guerre de ne jamais avoir le moindre égard à aucune espèce de recommandation que l'impératrice pourrait faire en faveur des prisonniers de guerre anglais. Buonaparté savait très bien qu'en lui permettant de faire de telles demandes, elle gagnerait beaucoup d'argent, car les Anglais paient généreusement; mais tout avare qu'il est, sa haine invétérée, contre les Anglais, l'emporta, dans cette circonstance, sur son insatiable cupidité.

La rapacité de *l'impératrice* est sans exemple; il n'y a pas un seul marchand à Paris à qui elle ne doive. Cependant son revenu était considérable; et *Fouché* était obligé de lui donner mille louis par mois, sur l'argent qu'il retirait des maisons de jeu.

Dans toutes les villes de manufactures où il prend fantaisie à *Madame l'Impératrice* de voyager, si de pauvres artisans lui présentent des échantillons de leur industrie, ou quelques pièces d'un méchanisme curieux, elle est assez bonne pour les garder, mais elle oublie toujours de les payer.

Il y a deux ans qu'elle fut engagée dans une affaire qui fit beaucoup de bruit à Paris.

Un Italien avait une demande à exercer sur trois grands fournisseurs (1) du gouvernement. Joséphine avait promis de les faire payer, *pourvu qu'on ne l'oubliât pas*. L'Italien devait lui compter cent mille

(1) Ouvrard, Desprès et Vanlerberg.

francs. Un M. Perignon, notaire de la rue S. Honoré, dressa l'acte d'engagement; mais cela n'empêcha pas l'Italien de chercher à terminer son affaire sans payer *la protection*. L'engagement ne pouvait être d'aucun usage, parce que le notaire avait négligé d'y insérer quelques formes, relativement à la personne au profit de laquelle il était fait. Le notaire avait mis dans l'acte le nom d'un *homme de paille*, persuadé que l'Italien, qui était, d'ailleurs, un homme respectable, ne voudrait pas *filouter* Sa *Majesté Impériale;* sans cela il aurait inséré dans l'acte le nom d'une personne, qualifiée pour le payer. La pauvre Joséphine n'eut rien des cent mille francs promis! Les choses en seraient restées là, si la rage de Buonaparté eut pu se soutenir; il la tourna toute entière contre le malheureux notaire qui avait rédigé l'acte; il lui ôta sa charge, et fit saisir les cinquante mille francs que chaque notaire est obligé, avant d'entrer en exercice de ses fonctions, de verser dans la caisse d'Amortissement.

L'Italien, qui résidait à Milan, aura eu soin, sans doute, de se mettre hors de la portée des griffes de *Leurs Majestés*, au désespoir d'avoir été *escroquées*.

La liste de ses amans est assez nombreuse; les plus favorisés, sans parler ni de Barras, ni de Tallien, étaient Rapp et Cafarelli, tous deux, aides-de-camp de son mari : on y voit également figurer l'acteur Talma, l'espion Julian, employé à la police particulière de Buonaparté, et le mamelouk Rustan, qui est aussi le cher ami de *Sa Majesté Napoléon*. Les railleurs de Paris disent que " Rustan est l'Epouse de l'Empereur, et l'Epoux de l'Impératrice ! ! ! "

Peu de temps après le retour de Buonaparté, Talleyrand voulait le faire divorcer; mais Fouché s'y étant opposé, Buonaparté crut devoir, par politique, suivre l'avis de ce dernier. Au reste, quelles que soient les faiblesses qu'on ait à lui repro-

cher, elle méritait, sans doute, un meilleur sort que celui d'être obligée de se soumettre à l'humeur capricieuse et tyrannique d'un Buonaparté.

Aujourd'hui elle est en rapport avec madame Campan, directrice de la pension d'Ecouen; et quand les étrangers vont lui présenter leurs hommages, elle sait les captiver, par la présence de quelques jolies pensionnaires, à qui elle fait donner des leçons de vertus. Ses bontés sont payées par l'argument irrésistible de Bazille... On ne peut pas toujours être ce qu'on a été.

MADAME BUONAPARTÉ (MÈRE.)

Cette *dame* est née en Suisse. Elle fit connaissance de son mari à Livourne. Ce fut là qu'ils se marièrent. Ses intrigues, en Corse, sont très connues : elle y tint un mauvais lieu, après que M. de Marbœuf, qui l'entretenait, eut quitté cette île.

Lorsqu'en 1793 elle vint en France avec ses deux fils, Napoléon et Lucien, elle y vécut, pendant quelque temps, des bienfaits de son neveu, Arena, que Napoléon eut, dans la suite, la barbarie de faire assassiner. Bientôt après, elle tint à Mareille, *maison ouverte* pour ses propres filles : sa conduite scandaleuse la fit enfin chasser de cette ville par ordre de la police.

Dans le temps que son fils Napoléon poursuivait sa carrière victorieuse en Italie, elle alla le rejoindre avec ses filles. Elle passa par Marseille où elle s'arrêta quelques jours. Un soir qu'elle était au théâtre avec ses filles, elle fut reconnue par le même commissaire de police qui l'avait fait chasser de cette ville. Le commissaire, ignorant que cette femme fût la mère du vainqueur de l'Italie, alla dans la loge où elle était, et l'accosta comme les officiers de police ont coutume de le faire avec des femmes de cette espèce. Il lui ordonna de *vider* la loge; elle

ne se le fit pas répéter ; les éclaircissemens eurent lieu dans le foyer.

Cette scène transpira bientôt ; presque tous les journaux français en parlèrent ; ceux qui étaient rédigés contre le directoire et contre Buonaparté, tels que *la Quotidienne*, *les Actes des Apôtres*, *le Miroir*, etc. maintenaient que le commissaire de police n'avait fait que son devoir, tandis que les feuilles à la solde du directoire, telles que le *Journal des Hommes Libres*, *l'Ami des Lois*, etc. condamnaient au contraire la conduite de cet officier qui finit enfin par perdre sa place. J'ai ouï dire que ce commissaire s'était depuis établi à Livourne, où il tient un *hôtel garni*, ayant sans doute grand soin de ne pas divulguer que la mère de Napoléon, *premier* et *dernier* empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la Suisse, fabriquant de rois, manufacturier de princes, de ducs, comtes, barons, chevaliers, etc. avait tenu un mauvais lieu à Marseille, et prostitué ses filles, la *princesse Pauline*, actuellement la princesse Borghèse, et la *princesse Elise*, aujourd'hui grande-duchesse de Toscane. La *princesse Caroline*, maintenant reine de Naples, qui n'avait alors que treize ans, remplissait auprès de ses sœurs, *l'honorable* emploi de *Mercure*.

Il y a un vieux proverbe français qui dit que, " quand le diable devient vieux, il se fait Hermite. „ On peut, sous tous les rapports, parfaitement appliquer cet adage à madame Letetia Buonaparté. Croirait-on que cette femme est devenue très-dévote, et qu'elle est couverte de scapulaires et de reliques ! Elle est à la tête d'un ordre religieux appelé " Les Sœurs de la Charité. „ Ces bonnes filles se consacrent au service des malades ; elles les veillent, elles les consolent, elles ensevelissent les morts, et font tout cela pour l'amour de Dieu.

Cette mégère est devenue avare. Elle achète

beaucoup et paie peu. Elle a des objets curieux et de prix, que son cher fils a volés dans ses courses militaires. « J'amasse pour tous mes en-„ fans, dit-elle, on ne sait pas ce que Dieu nous „ réserve. „

Cette *ci-après vertueuse* vieille femme n'a aucune influence quelconque sur son *impérial* fils. Comme elle eut, il y a quelque temps, le courage de lui reprocher l'horrible assassinat du duc d'Enghien, *sa majesté impériale l'égratigna*, lui donna du pied au c---, et la chassa ignominieusement de sa présence. La conduite de Néron envers Agrippine sa mère, était à peu près semblable. Si madame Letitia était encore dans la fleur de son âge; si les rides d'une vieillesse prématurée ne sillonnaient pas son front, Buonaparté, afin de ne céder en rien à Néron, ambitionnerait un inceste plus révoltant encore que ceux qu'il a commis.

JOSEPH BUONAPARTÉ.

Roi d'Espagne, Grand-Électeur de France.

Cet homme, l'aîné de toute la *sainte famille*, est d'un caractère très-doux est très-paisible. Quand on le força d'accepter les trônes de Naples et d'Espagne, il résista.

Joseph a été, plusieurs années, clerc de procureur à Marseille; il a épousé, dans cette ville, la fille de Clary, marchand droguiste; on n'a entendu parler de lui qu'un an ou deux après la nomination de son frère à l'armée d'Italie.

En 1796, il fut nommé au conseil des cinq cents. Bientôt après, le directoire le fit partir pour Rome, en qualité d'ambassadeur: il n'y resta pas long-temps, parce qu'un officier de sa suite, le général Duphot,

fut assassiné par la populace de cette ville qu'il voulait *révolutionner.*

De retour à Paris, il rentra au conseil des cinq cents; et lorsque son frère eut usurpé le gouvernement de France, Joseph devint successivement, conseiller d'état, sénateur et enfin roi.

Il a fait, en Espagne, une moisson abondante d'argent, d'argenterie et de bijoux qu'il lève sur ses sujets. On assure que les Espagnols insurgés ont dernièrement fait main-basse sur des trésors précieux que la prudence lui avait conseillé de faire passer en France.

LA PRINCESSE PAULINE.

Femme du Prince Borghèse, Prince Romain.

Cette femme est la ci-devant femme du général Le Clerc, mort à St. Domingue. Ce Le Clerc était avec Buonaparté et Murat à Toulon et à Nice; il fut emprisonné et cassé, comme eux, pour mauvaise conduite.

Peu de temps après que Buonaparté eut été nommé au commandement de l'intérieur, après le 13 vendémiaire, il rencontra son ancien ami Le Clerc, qui *invitait*, au Palais Royal, tous les *amateurs* à un *aimable tête-à-tête!* Cet homme était alors un m..., de la plus vile espèce.

Buonaparté lui fit avoir de l'emploi dans l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Hoche; il était à Francfort sur le Mein, quand on y reçut la nouvelle, que les préliminaires de la paix avaient été signés par Buonaparté et l'archiduc Charles; mais cela ne l'empêcha pas de voler et faire piller les habitans de cette ville dont il aurait dû respecter les propriétés, puisque Francfort était une ville neutre.

De l'armée de Sambre-et-Meuse, Le Clerc passa à l'armée d'Italie; ce fut là que Buonaparté, le trouvant digne d'entrer dans sa famille, lui donna sa sœur Pauline en mariage.

Quoique la *princesse* Pauline ait commencé à quatorze ans, l'*honorable* métier de *courtisane*; quoiqu'elle ait continué long-temps à se *prostituer* sous le toit *maternel*, ainsi que je l'ai déjà dit, cependant elle est encore très-belle et assez *fraiche*.

Elle a, depuis long-temps, un commerce incestueux avec Buonaparté; mais elle n'est ni aussi insolente, ni aussi fière que sa sœur Murat; elle est très-gaie, et a beaucoup d'esprit : dans ses saillies il lui échappe souvent des vérités un peu dures et des sarcasmes sur la *sainte famille impériale*, dont elle se *moque* à la journée. Je crois qu'elle imagine qu'étant mariée à un *véritable* prince, ces choses lui sont permises. La liste de ses adorateurs est un peu longue, mais le célèbre acteur Lafond est l'*amant chéri*. Son mari est un prince Romain, et un ci devant *patriote*, jacobin fougueux. Les Français ne purent mieux le récompenser de son *sans-culottisme*, qu'en le ruinant complètement; et lorsqu'en 1799, ces fiers républicains furent obligés de quitter Rome, Borghèse n'eut d'autre parti à prendre que celui de les suivre. Buonaparté crut *étayer* sa dignité *impériale* en mariant sa sœur à un *véritable* prince. Cet *accouplement* convenait fort à Borghèse, car il était aussi pauvre que sa future était riche. La part qu'elle a eue dans le pillage de Saint Domingue est estimée à sept millions! Elle avait une forte dose d'amour pour Pétion et Christophe, qu'elle a souvent fatigués sur des lits de roses!

Borghèse est gouverneur de Gênes. On créera sans doute un nouveau royaume pour lui.

LA PRINCESSE ÉLISE,

Naguère duchesse de Lucques et de Piombino; aujourd'hui grande duchesse de Toscane ou *Florence.*

CETTE *princesse* est sœur de *Buonaparté.* Elle est née en 1776; à l'âge de quinze ans, elle était déjà une parfaite Syrène. Ses amours, depuis son mariage, n'ont fait que croître et *embellir;* ils sont incalculables. Un M. *Hengerlo*, fournisseur, autrefois très-*riche*, et ruiné depuis par le gouvernement, était le plus favorisé de tous ses soupirans.

L'insolence de cette femme n'a pas d'exemple. Quand elle fut créée *princesse*, elle nomma, pour son premier chambellan, M. d'*Aligre*, fils de l'ancien premier président du parlement de Paris, riche par lui-même de près de six cent mille livres de rente. Quand je dis qu'elle le nomma, je veux dire que Buonaparté ordonna à M. d'*Aligre* d'accepter cet emploi, avec un salaire d'environ seize mille francs par an. Un jour qu'il y avait assemblée chez la *Princesse*, elle dit à M. d'*Aligre*, qui avait osé se mêler de la conversation : “ Monsieur, votre „ place est à la porte ! ! ! „

Peu de temps après, comme elle se disposait à se rendre à un bal, elle dit à M. d'*Aligre* de mettre quelques paires de souliers dans sa poche, et de les lui apporter, afin qu'elle pût en changer, M. d'*Aligre* fut contraint d'obéir ! --- M. d'*Aligre* ayant refusé l'alliance de sa fille avec Caulaincourt, ordonnée par *Buonaparté*, a été renvoyé.

Le *prince Bacchiochi*, mari de la *princesse* de Toscane, est Corse d'origine; il a long-temps été *tailleur de trente-et-un*, dans les maisons de jeu;

son père était marqueur de billard. Au commencement de la révolution, il fit à Nice, connaissance avec Lucien Buonaparté qui était alors commissaire des guerres. Bacchiochi, qui servait en qualité de subalterne dans l'armée française, devint bientôt le *pourvoyeur* de Lucien; leur liaison ne tarda pas à être très-intime; et ils se mirent à *voler*, en commun, et autant qu'ils le purent, l'armée française qui bordait la Savoie. Bacchiochi ne parvint jamais à un plus haut grade que celui d'adjudant-général. Il s'attacha à la famille des Buonapartés; et pour récompense, il épousa, en 1797, la *vertueuse* Elise.

Il n'a pas été créé Duc de Toscane, par la raison, qu'il n'est pas du *sang Impérial* et *Royal!* Mais il se contente du titre de gouverneur-général du grand duché.

JOACHIM MURAT.

Usurpateur du trône de Naples et grand amiral de France.

Le dictionnaire biographique de la révolution française ne peut produire un monstre plus sanguinaire, plus cruel, plus avare, plus insolent et orgueilleux que ce *Murat*, il ressemble parfaitement, et sous tous les rapports, à son *impérial* beau-frère Napoléon. J'ai recueilli tous les renseignemens possibles, relatifs aux vicissitudes extraordinaires de la vie de ce misérable. On peut donc regarder comme authentiques les faits que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs.

Joachim Murat, né en Quercy, est fils d'un *maître de poste*, qui tenait une petite auberge. En 1784, un gentilhomme, qui changeait de chevaux à cette poste, frappé des observations et des ré-

ponses de notre *héros*, encore très-jeune, le prit en amitié, et lui demanda s'il voulait venir à Paris avec lui. L'enfant (il avait alors quatorze ans), enchanté de l'offre qu'on lui faisait, pria son père de lui permettre de profiter de cette occasion de voir la capitale, et il n'eut pas de peine à obtenir son consentement.

Ce gentilhomme, dont je n'ai pas pris le nom dans mes notes, demeurait *rue Caumartin* à Paris; Murat ne resta pas long-tems avec lui; je n'ai jamais pu savoir pourquoi; et je ne crois pas devoir rapporter les bruits *vagues* que j'ai recueillis à cet égard.

En quittant son premier bienfaiteur, Murat entra comme *marmiton* dans les cuisines du prince de Condé à Chantilly, d'où il fut chassé pour *vol.* On n'a connu ce fait, il y a cinq ans, qu'à l'occasion suivante.

Murat dînant un jour chez le banquier *Recamier*, trouva tous les plats tellement à son goût, qu'il pria son hôte de lui donner un bon cuisinier, parce que le sien le quittait. M. Recamier observa que sa demande venait très-à-propos, en ce que ce n'était pas son cuisinier qui avait fait le dîné, et qu'il devait la bonne chère de ce jour aux talens d'un ancien *artiste* actuellement sans place, *d'un vieux cordon bleu.* Enfin Murat pria Recamier de le lui envoyer. Et en effet, Recamier dit au cuisinier du *vieux cordon bleu* d'aller parler à Murat. Le cuisinier ne se souciait pas du tout d'avoir cet honneur. Recamier le pressa de lui dire quels motifs il avait de ne pas le faire. Le cuisinier, qui était prudent, n'osait rien répondre; à la fin il se laissa déterminer, et il prit le chemin du Palais de Murat.

Dès que Murat le vit, il reconnut en lui l'ancien chef sous lequel il avait travaillé dans les cuisines du prince de Condé : ce cuisinier savait bien qui était Murat; c'était pour cela qu'il ne voulait pas

aller chez lui. Murat paya d'effronterie, et sans se déconcerter, dit au cuisinier qu'il parlerait à Recamier. Effectivement, lorsque Murat revit Recamier, il lui observa que *son vieux cordon bleu* était un mauvais sujet, etc. Recamier crut voir du mistère dans cette affaire; il questionna de nouveau le cuisinier, celui-ci gardait toujours le silence. Recamier, voulant le faire parler, lui avoua que Murat avait dit beaucoup de mal de lui, et qu'il le qualifiait même de *très-mauvais sujet*. Cette déclaration de Recamier fit sortir le cuisinier de l'extrême réserve qu'il avait eue jusques-là, il se *déboutonna* et découvrit le *pot aux roses* à Recamier. Son indignation le porta plus loin; il apprit, à toutes ses connaissances *l'escroquerie* de Murat; celui-ci, qui en fut bientôt informé, fit exiler à l'île de Rhé, le *vieux cordon bleu;* et dans la crainte que les enfans ne parlassent de la cause qni avait occasionné l'exil de leur père, on les a relégués dans cette île avec lui.

Murat, après avoir été chassé des cuisines du prince de Condé, vécut quelque temps à Paris, on ne sait trop comment. Un de ses parens qui mourut alors, lui ayant légué une somme de six mille francs, il pria son père de donner cet argent à un collège des environs, lequel était une espèce de couvent, afin qu'il pût y faire ses études. Le père y ayant consenti, Murat, au commencement de 1786, fut reçu dans cette maison, d'où il ne sortit qu'au moment de la révolution; il y avait employé son temps de manière à faire d'assez grands progrès dans l'étude de la langue latine, des mathématiques, etc.

Lorsque le collège, ou couvent, dans lequel Murat faisait ses études, eut été supprimé, ce *héros* revint à Paris, et il s'enrôla dans une de ces troupes composées de tous les *coupe-jarrets*, tirés de chaque régiment ou accourus dans la capitale, de

tous

tous les coins de la France. Il chercha particulièrement à fixer l'attention de *Santerre*, et on le vit déployer la plus grande activité sur les *massacres* de septembre. Après la mort de Louis XVI, il partit avec l'armée révolutionnaire, pour le siége de Toulon.

Ce misérable, partout où il y avait des sociétés *populaires*, ne manquait pas de s'y présenter; et pour y être mieux accueilli, il se disait le parent, le neveu du *grand Marat;* il portait toujours l'os d'un *orteil* qu'il montrait comme un trophée, comme une relique, et qu'il appelait une dépouille d'*aristocrate*.

Ce fut à Toulon qu'il fit connaissance de Buonaparté; mais celui-ci jouissait, dans cette ville, d'un si mauvaise réputation, que Murat lui-même était *honteux* de se trouver avec lui. S'étant, dans la suite rencontrés à Nice, ils renouvelèrent *connaissance*, et ils devinrent bientôt intimes. Ils firent fusiller plusieurs personnes renfermées au fort; ils ordonnaient tous deux ces sanglantes exécutions; ils faisaient tirer leurs satellites de manière à ce que les tristes victimes eussent encore quelques minutes à vivre, afin disaient-ils, de jouir plus long-temps du *plaisir* de voir les *grimaces* que les aristocrates faisaient en mourant!!!

Ces cruautés, jointes à plusieurs vols que ces deux scélérats avaient commis, engagèrent le proconsul *Aubry* à les faires arrêter. *L'empereur Napoléon*, ainsi que je l'ai déjà observé, obtint bientôt sa mise en liberté; et, pour se rendre à Paris, il fit comme *Moïse*, lorsqu'il arracha les enfans d'Israël de la terre de servitude, il *chemina* tristement à pied!

Murat fut long-temps renfermé dans un fort avec son ami *Le Clerc*, qui, dans la suite devint son beau-frère, et qui était complice de tous les meur-

tres, de tous les vols que le *héros* du Quercy et celui de Corse avaient mis à l'*ordre* du jour.

Dès que *Buonaparté* eut été nommé général en chef de l'armée d'Italie, Murat obtint le grade de colonel, et fit toutes les campagnes de ce malheureux pays; il suivit son ancien *associé* en Egypte, revint avec lui quand il *déserta* son armée, et l'aida à *culbuter* le directoire. Pour récompenser tant de services, Napoléon le maria à sa plus jeune sœur, *la princesse Caroline*, cette *vertueuse* et fidèle *messagère* des *chastes* amours de ses deux sœurs, et que le vertueux, le magnanime Moreau avait nettement refusée.

Toutes les fois que le tigre Napoléon avait une commission de *sang* à faire exécuter, c'était toujours son *digne* beau frère Murat qu'il en chargeait; quoique ce *Murat* se soit toujours montré le plus lâche des hommes en présence de l'ennemi.

Quand, en 1805, il était à Vienne, le *Moniteur* annonça qu'il avait fait plusieurs charges brillantes à la tête de la cavalerie : le maréchal *Lannes*, indigné d'un tel excès d'impudence, dit à Buonaparté que, s'il ne faisait pas rétracter ce rapport dans le journal officiel, lui Lannes saisirait la première occasion de donner un *démenti* formel à *Murat;* ce qu'il fit bientôt après, d'une manière très-publique. Murat n'osa *souffler* devant *Lannes*, il *avala la pillule*, mais il se plaignit *bravement* à Buonaparté de la conduite de Lannes. Buonaparté fit des remontrances à Lannes; celui-ci n'en devint que plus violent, et il reçut l'ordre de quitter Paris.

Dans la guerre de Prusse, qui eut lieu l'année suivante, Lannes se plaignit de nouveau de ce que les Bulletins lui *volaient*, pour les donner à Murat, les éloges qui lui étaient dus.

A la fin, Lannes envoya un cartel à Murat : ce-

lui-ci, très-effrayé, courut bien vite s'en plaindre à Buonaparté. (1)

Le *magnanime* Empereur prit alors tous las *airs* de Majesté; il fit paraître devant lui *Monseigneur* Lannes, et il lui dit qué, défier un *Prince*, dont le titre était *altesse impériale*, *équivalait* un crime de haute trahison, et qu'à moins qu'il ne fît des excuses convenables à *Son Altesse Impériale*, *le Grand Duc de Berg*, MURAT, il serait forcé de l'envoyer devant la *Haute Cour!*

Mais ce langage menaçant eut, sur *Monseigneur* Lannes, un effet bien opposé à celui que Buonaparté en attendait. Le maréchal, devenu furieux, s'agita comme un désespéré : il traita *toutes leurs Altesses Impériales* de SAVOYARDS, de DÉCROTEURS, de GUEUSARDS, de POLISSONS, de j---f---s, etc. etc. Il en résulta que Lannes, mis d'abord aux arrêts, fut ensuite envoyé, sous bonne escorte, à Paris. (1)

On n'a point d'idée de la conduite sanguinaire de ce monstre Murat, lorsqu'il était en Espagne. Je le répète, quand Buonaparté médite quelque sanglante exécution, quand il a dévoué à la mort d'innocentes victimes, c'est toujours Murat, ou *Savary* qui lui servent de *bourreaux!!*

Lorsqu'on déchirait l'infortuné Pichegru par tous les genres de torture, c'était en présence du cruel

---

(1) Il y a neuf ans, environ, que le général Sarrazin, qui s'est réfugié depuis peu en Angleterre, envoya un défi à Murat, lorsqu'ils servaient ensemble en Italie. Le *brave* Murat refusa de se battre. Cela prouve que les assassins sont toujours les plus *lâches*, comme les plus *vils* de tous les hommes.

(1) Le maréchal Lannes paraît toujours avoir été d'un caractère aussi inflexible qu'indépendant. Un marchand de Paris, à la véracité duquel j'ai raison de croire, me disait un jour que Lannes l'avait prié de lui trouver un bon domestique : quelques jours après, le marchand dit à Lannes qu'il avait son affaire. « De quel pays est-il? demanda Lannes, » Il est Corse, Monseigneur, » répondit le marchand. — « Oh! je n'en veux point, nous en avons déjà » assez. »

Murat. Quand un tribunal de sang a condamné et fait exécuter le brave et intrépide Duc d'Enghien, c'était encore le cannibale Murat qui dirigeait les juges assassins qui prononcèrent l'arrêt inique ; et ce fut lui qui dirigea les coups des misérables qui l'exécutèrent!!!

Si jamais Buonaparté meurt *de sa belle mort*, je ne doute pas que Murat n'usurpe le pouvoir suprême. Dans ce cas, le système de la France, quand à l'état intérieur, ou aux relations extérieures de cet empire, resterait à-peu-près le même. Murat n'est pas aussi *fou* que Buonaparté; mais il est aussi *vicieux* et aussi ambitieux que lui : il en a donné des preuves, il n'y a pas long-temps.

Quand ces constellations *très-sublunaires* étaient toutes rassemblées à Bayonne, après le fameux *guet-à-pens*, Buonaparté avait envie de nommer sa sœur, madame Murat, reine de Naples; et de donner seulement à Murat le titre de gouverneur général des Deux Siciles, parce qu'il n'était pas digne d'être roi, puisqu'il n'avait pas l'honneur d'être du *sang impérial.* Murat protesta hautement contre l'affront qu'on voulait lui faire : enfin, après s'être bien *chanté pouilles*, Murat eut la gloire de l'emporter sur son *impérial* beau-frère.

Ce Murat, que toute la France sait n'avoir été qu'un *obscur* vagabond, voudrait qu'on le crût sorti de bonne famille. Il affecte les manières d'un Grand Seigneur, et il ambitionne beaucoup de passer pour savant. Il a singulièrement à cœur de persuader qu'il descend d'une race illustre.

Il y a six ans environ que les Journaux de Paris donnèrent, sous la rubrique de Ratisbonne, la nouvelle qui suit : « Nous annonçons l'arrivée, en cette » ville, d'un comte Murat qui vient de Vienne; » c'est *probablement* un cousin du *célèbre* général » Français Murat. » Comme on était à la veille de

créer une *Noblesse* en France, l'article en question n'avait été mis que pour faire accroire aux Français que Murat était de l'ancien régime!!!

CAROLINE MURAT,

Reine de Naples, sœur de Buonaparté.

Il n'y a pas dans toute la France, de femme plus vicieuse et plus débauchée que *cette* Caroline. Elle a vécu publiquement avec ses deux frères, Napoléon et Lucien; et elle s'en est vantée! elle est très-jalouse de la reine de Hollande, parce qu'elle voudrait avoir un ascendant, non partagé, sur son *impérial* amant et frère. Cette liaison contre nature existe toujours entre Napoléon et elle.

Lucien a été à la veille d'avoir un duel avec Murat à l'occasion de cette *Messaline*; mais comme ce n'est pas le fort de Murat de se battre, l'affaire a été arrangée par Napoléon qui a fait partir Lucien pour l'Espagne en qualité d'ambassadeur.

Indépendamment de Napoléon, madame Murat a pour *amoureux* le jeune *Flahault*, fils naturel de *Talleyrand* et de madame de Flahault. Cette dernière est mariée aujourd'hui à M. de Souza, noble Portugais, qui a rempli diverses missions diplomatiques, et qui était, dans ces derniers temps, à Saint-Pétersbourg.

Madame Murat est aussi un parfait *escroc*; elle est très-liée avec tous les filoux qui savent le mieux *escamoter* une carte; elles les invite à ses parties; et elle a toujours la meilleure curée dans les bénéfices *honnêtes* que ces fripons tirent à l'aide de leurs tours de *passe-passe*.

LUCIEN BUONAPARTÉ.

Il arrive, rarement, que les hommes *vicieux* aient de la confiance les uns dans les autres. Un voleur en soupçonne toujours un autre, quand il le croit aussi *coquin* que lui. Cette remarque peut s'appliquer, parfaitement, à la défiance, ainsi qu'à la jalousie qui tiennent Napoléon en garde contre son frère Lucien. Celui-ci aussi vicieux que Napoléon, sous tous les rapports, est plus calme, plus tranquille, plus réfléchi et beaucoup moins *fou* que *sa majesté Impériale*. Dans la vie privée, Lucien est aussi méchant que Napoléon; mais il est moins dangereux en politique, parce qu'il n'est pas militaire. Napoléon sait que Lucien à beaucoup de talens, qu'il lit continuellement, et que son esprit est très-cultivé. En effet, Lucien, qui est très-affable, a les formes les plus agréables. Son caractère altier ne se plie qu'avec peine aux ordres de son frère; et on l'a vu souvent refuser de fléchir devant l'*idole*. Lucien est trop ambitieux pour accepter un royaume moindre que ceux de ses frères, Joseph, Louis et Jérôme : Napoléon, de son côté, craint de le faire régner sur une nation trop puissante. Il sait qu'il ne ferait pas aisément la loi à Lucien, il sait qu'il lui serait difficile de lui faire recevoir un seul des *mille* et *un* décrets qui émanent de son cerveau *brûlé*; et c'est pour cela qu'il le tient à une *certaine* distance.

Napoléon sait encore que Lucien a une bien faible idée de ses talens. Je crois, en effet, que peu d'hommes ont aussi bien jugé le *héros*, que Lucien, car celui-ci a une triste opinion du *parvenu*. Lucien est, en cela, parfaitement d'accord avec Talleyrand.

Je vais tracer l'esquisse de la vie de Lucien, que

le lecteur ne jugera pas, j'espère, dénuée de tout intérêt.

Lucien Buonaparté naquit en 1774 : arrivé en France, en 1793, il se fit *garçon gâcheux*, dans une des écoles primaires de Marseille, où il épousa la fille d'un cabaretier; mais, bientôt dégoûté de sa femme, il lui donna, pour s'en défaire, un bouillon à l'*italienne* !

A la nomination de son frère au commandement en chef de l'armée d'Italie, Lucien obtint une place de *commissaire des guerres ;* il fit bientôt une fortune considérable. (1)

Lorsque Lucien était à Gênes, il fit armer un corsaire, ou plutôt un *pirate* chargé d'écumer la mer. Les déprédations commises par ce bâtiment excitèrent l'animadversion des journaux français. Il y eut, sur-tout, un cas qui fit grand bruit à Paris. Un

---

(1) Les déprédations commises par les divers employés, dans les armées françaises sont inconcevables. Je ne sais comment le premier *voleur* de ce malheureux pays, qui connaît parfaitement ce mode de pillage, souffre qu'on lui donne toute la latitude qu'il a. Il ne sera pas indifférent au lecteur de savoir comment tous ces *fripons* s'y prennent.

On appelle *Garde Magasins* toutes les personnes qui ont soin des provisions, de l'habillement, etc. : leur paye n'est que de cent louis par an; et il n'y a que ceux qui sont riches qui peuvent rendre leurs places lucratives. La personne qui ordonne la *livraison* des fournitures, etc. est un inspecteur qui lui même en reçoit l'ordre d'un commissaire des guerres, et celui-ci n'expédie cet ordre que sur la demande d'un colonel de régiment. Quand, par exemple, on a besoin de dix mille paires de souliers, on donne l'ordre d'en délivrer vingt mille; et les quatre *sangsues* partagent entr'eux les dix mille paires ordonnées de plus. Le *Garde-Magasin* est obligé de faires les avances, et en *espèces bien sonnantes*, des profits qui reviennent à ses *complices*. Ce brigandage enlève au gouvernement la moitié en sus des fournitures que les armées consomment. Je ne suis entré dans ces détails que parce qu'il y a des gens qui imaginent que tout, dans les armées françaises, est sur le meilleur pied possible.

La plus grande partie de ceux qu'on voit rouler *en équipage* à Paris, étaient originairement des *Gardes-Magasins* !!!

navire chargé pour l'Italie, et venant de Maroc, fut rencontré, et pris par le corsaire de Lucien, qui le conduisit à Ajaccio, où il fut condamné. L'équipage, emprisonné d'abord, fut ensuite renvoyé de l'île sur un vaisseau ouvert; mais ayant eu le bonheur d'arriver à Marseille, le capitaine trouva les moyens de se rendre à Paris, où il rendit plainte contre le pirate.

La plainte ayant été portée devant la cour des prises, le président jugea la capture du corsaire un vol si manifeste, qu'il crut devoir en informer le directoire. Croirait-on que le résultat d'un vol aussi prouvé n'eut d'autre effet que celui de faire arrêter le capitaine turc, qu'on reconduisit à Marseille sous escorte ! Cet infortuné après un tel *échantillon* de la *fraternité* républicaine, fut trop heureux de pouvoir s'embarquer avec son équipage à bord d'un vaisseau neutre qui faisait voile pour la Sicile ! (1)

Ce fut Lucien qui, le 18 brumaire, eut tous les honneurs de la journée. Son frère le fit, en récompense, ministre de l'intérieur. On a peine à concevoir quelle fut l'*infamie* de sa conduite dans cette place : il pillait, il volait à *pleines mains*. Il était bénéficier de tous les marchés, sous les noms de compagnie Petit, etc. Ses intrigues et ses débauches ne connaissaient point de bornes. Il osa violer dans un de ses bureaux, une jeune personne de dix-huit ans ! Ce lâche attentat, qui fut connu aussitôt, parce que plusieurs commis accoururent aux cris de la malheureuse victime, fit à Paris la plus grande sensation. Enfin, ses *amours* avec sa sœur devinrent si *publiques* et si *scandaleuses*, qu'elles le firent envoyer ambassadeur à Madrid !

---

(1) Je renvoie le lecteur, pour les détails de ce vol, au *Moniteur* de l'an 7, N.° 336.

Quelque temps après, il se rendit à Badajos pour y traiter de la paix avec le Portugal : mais la condition *sine quâ non* qu'il y mit, fut qu'on lui donnerait une *douceur* de six millions; et, comme le gouvernement portugais n'avait pas d'argent, on le paya en diamans bruts!

Dès que Lucien fut de retour à Paris, il vendit ses diamans à un M. Salomon qui était venu, de Londres, pour les acheter.

Lucien, à son arrivée d'Espagne, devint bientôt membre du *tribunat*, où il prononça d'assez beaux discours; il finit, enfin, par être sénateur; mais il en est resté là.

Peu de temps avant que la *farce* de *l'impérialisme* eut lieu, Lucien épousa une madame *Jaubertou*, veuve d'un *courtier*, et femme d'une morale peu sévère. Buonaparté, à cette nouvelle, lui dit: --- " Comment! vous savez ce qui se passe maintenant, „ et vous allez épouser une catin! „ --- " Eh bien! „ répondit froidement Lucien, elle est au moins „ *jeune* et *jolie!* „ Buonaparté sentit le sarcasme; et ce fut leur dernière entrevue.

Quelque temps après, Lucien ayant osé condamner, et le meurtre du duc d'Enghien, et la conduite de son frère envers le général Moreau, reçut, de *Regnier*, alors ministre de la police, l'ordre de quitter Paris dans vingt-quatre heures, et la France en huit jours; cet ordre lui enjoignait d'emmener toute sa famille avec lui.

JÉROME BUONAPARTÉ.

CE jeune homme ressemble beaucoup à ses deux frères, Joseph et Louis. Je suis persuadé qu'il n'a quitté qu'à regret la femme qu'il avait épousé en Amérique, mademoiselle Paterson. Sa faiblesse n'a pu résister aux ordres impérieux de Napoléon.

Il avait, dans Paris, des boudoirs à sa discrétion, et une certaine danoise le mettait souvent à sec. Son corps est aussi impur que son cœur. Souvent des catins l'ont fait toiser leur escalier, pour les avoir occupées sans payer leur salaire.

LE CARDINAL FESCH.

Cet homme, Suisse de naissance, était prêtre au moment de la révolution ; et, comme il avait toujours été un *mauvais sujet*, il profita des troubles pour jeter le *froc aux orties*, et embrasser une profession plus lucrative et plus de son goût. En conséquence, il commença par organiser, à Bâle, sur la fin de 1792, un club de jacobins, que leurs excès et leurs *escroqueries* firent bientôt chasser de cette ville. De Bâle, il alla rejoindre, en Savoie, l'armée du général Montesquiou. Il y servit en qualité de *fourrier*. Il s'avança graduellement dans cette armée; et quand Buonaparté eut le commandement en chef de l'armée d'Italie, il fit son oncle Fesch *commissaire des guerres*.

Le cardinal Fesch, qui n'avait pas jugé à propos de suivre son neveu en Egypte, fut *chassé*, de l'armée de Naples, par le général Championnet. De retour à Paris, il y vécut dans la débauche, pour mieux dire, dans la crapule, avec ce qu'il pouvait *escroquer* au jeu.

Buonaparté, revenu d'Egypte, fit de nouveau employer son oncle : mais, bientôt après, la *piété* du neveu força l'oncle à reprendre son ancien état; et, dès que le fameux *Concordat* eut été signé, ce misérable fut fait archevêque de Lyon, ensuite cardinal.

Les intrigues de cette *basse éminence*, avec le beau sexe, d'une certaine classe, seulement à Lyon et à Rome, rempliraient un *gros* volume.

FANNY DE BEAUHARNOIS.

Reine de Hollande.

C'est avec infiniment de regrets que je suis forcé de donner à cette dame, une place dans *l'abominable* description de la Cour de St. Cloud.

On ne saurait nier que cette infortunée était *enceinte* du tyran, quand elle fut mariée à Louis. Mais la volonté de *l'impérial* brigand est une loi irrésistible. En effet, qui pourrait, qui oserait même résister aux mandats *arbitraires* qu'il rend, dans le cabinet, à la tête de ses armées, ou dans le *boudoir?*

La dame de qui je parle, est, aujourd'hui, aussi affable comme reine, que quand elle n'était que *mademoiselle* de Beauharnois. Elle est bonne, et humaine, charitable, et toujours prête, pour obliger, à user de la grande influence qu'elle a sur Buonaparté, dont elle n'a pas cessé d'être la *favorite.* En tout, sa conduite forme un contraste frappant avec celle des *vertueuses* sœurs de *l'Impériale Majesté.*

LOUIS BUONAPARTÉ.

Roi de Hollande.

Ce jeune homme est bon, honnête, et a le désir de faire le bien. Je ne pense pas qu'il y ait un Hollandais qui ne lui rende ce témoignage. On lui a imputé bien du mal: personne, assurément, ne m'accusera de *partialité* pour la famille de Buonaparté; mais la vérité me force de contredire tout ce qu'on a pu publier contre lui. Louis n'a jamais été bien avec sa femme. Les mariages forcés rendent très-rarement heureuses les personnes qui les contractent; et moins encore en pareille occasion.

Il s'est retiré en Styrie, d'où il observe les cabinets étrangers. Il correspond avec Savary, ministre de la police, qui toutes les semaines lui envoie un courrier déguisé. Il a fait un libelle contre sa femme, sous le titre d'un Roman.

COUR DE BUONAPARTE.

(Il faut bien commencer la liste par le confident de ses plus secrètes pensées, et par le plus vil de tous ses valets.)

CAMBACÉRÈS.

Archi-Chancelier de l'Empire.

De tous les animaux *nuisibles* que la révolution a produits, cet homme est le plus dangereux; il n'est ni sans talens, ni sans connaissances, mais il n'a aucune sensibilité; il serait cruel même, si cela était nécessaire pour conserver sa place, ou lui faire faire meilleure chère.

Cambacérès est un des plus grands *Epicuriens* de la France : il tient la meilleure table de Paris.

Toutes les semaines, il donne un dîner d'*obligation* qui est toujours somptueux; et une fois par mois, au moins, son cuisinier invente un nouveau plat pour piquer davantage sa sensualité. Son maître d'hôtel est aussi *glouton* que lui; c'est à Cambacérès, enfin, qu'est dédié le fameux *Almanach des Gourmands*.

Cambacérès a une *tendre* propensité à un goût qui n'est pas *tout à fait* dans la nature : cette révoltante perversité l'expose à des calembourgs continuels. De toutes les constellations de Saint Cloud, *qui ont été si long-tems sans briller*, je n'en connais aucune qui soit plus méprisée que lui, en ce que tous les Français se ressouviennent encore de

la part *sanguinaire* que ce *scélérat* a eue dans le procès de Louis XVI, et qu'ils n'ont pas oublié qu'il faisait alors le *sans-culotte*. Mais aujourd'hui que la scène est si changée, ce misérable ne sort jamais sans être décoré de toutes les plaques de ses ordres, et il en a cinq à six !

Peu de temps après la *farce* qui l'a *déguisé* en *prince*, il dit à son secrétaire Monvel : " Lorsque „ j'ai du monde, il faut toujours dire, en me par- „ lant *votre altesse sérénissime;* mais entre nous, „ cela sera inutile; et *monseigneur*, tout bonne- „ ment suffira ! „ Grand Dieu, quel prince et quelle altesse ! !

Je crois que quelques anecdotes, sur la vie de cet homme ne seront pas indifférentes au lecteur.

Cambacérès, avant la révolution, était conseiller de la cour des aides de Montpellier; il était rapporteur de cour, et avait une pension de cent pistoles. Imaginant qu'il lui serait plus profitable de venir *brailler* (1) à Paris, il chercha à se faire nommer *député*; mais il ne put réussir à être élu par son département, ni pour l'assemblée *constituante*, ni pour la législative. A force d'intrigues, il parvint enfin à être envoyé à la convention; et il y *vota* la mort du roi. Il fut président du comité des *seize :* ce comité avait été formé pour délibérer sur la question de savoir si l'on accorderait à l'infortuné monarque *l'appel au peuple*, qu'il demandait. Cette demande fut rejetée, et Cambacérès, au nom du comité, fit à ce sujet le rapport le plus *fougueux*. Carnot, Siéyes, Tallien et Barrère m'ont assuré que Cambacérès avait été, en cette occasion, le membre le plus *violent* de tout le comité.

Cet homme est *méprisé* de tous les partis. En 1795, on découvrit à Paris une conspiration *roya-*

---

(1) Expression de Mirabeau.

liste à la tête de laquelle était M. Le Maître. Le nom de Cambaçérès n'y figurait pas mal ; mais à l'aide de son *charlatanisme*, et de ses phrases de *sans-culotte*, il parvint à se faire acquitter.

Le fait suivant s'est passé, il y a cinq ans environ ; et comme je suis certain que Buonaparté l'*ignore entièrement*, je ne serai pas fâché de l'apprendre à *son Impériale Majesté*. Cambacérès donc travaillait de tout son pouvoir auprès des agens de Louis XVIII, pour qu'*amnistie* lui fût accordée, dans le cas d'une contre-révolution. Le Roi a refusé net de gracier le régicide.

Daigrefeuille et Delaville..., ses piqueurs ordinaires de table, l'accompagnent le soir au Palais-Royal.

Son salaire, comme archi-chancelier, est de quatre millions huit cent mille livres ! il est vrai qu'il est tenu à donner des dîners à tous les fonctionnaires publics.

LEBRUN,

Archi-Trésorier de l'Empire.

Cet homme est, sous tous les rapports, d'un caractère bien différent de celui de Cambacérès. Le Brun a beaucoup de connaissances et de probité ; et il était homme de *lettres* avant la révolution. On l'a toujours vu se distinguer par sa modération à l'*assemblée constituante*, aussi bien qu'au conseil des anciens. Il n'a jamais parlé que sur les finances M. Le Brun n'est pas, en ce moment, favori de Buonaparté.

FOUCHÉ,

Sénateur, ex-Ministre de la Police, Duc d'Otrante, grande-croix de la Légion-d'Honneur; chevalier de l'ordre royal de l'Aigle-d'Or de Wirtemberg.

L'OPINION générale est que cet homme est la *terreur* de la France et de l'Europe; mais je puis assurer les lecteurs que, quelques grands qu'aient été ses *crimes*, sous le *règne* de Robespierre, il a eu, depuis son avénement au ministère, sous Buonaparté, beaucoup de modération et de fermeté; car on l'a vu, très-souvent, résister aux mandats insensés, iniques et féroces de *son maître*, ainsi que je l'ai déjà dit dans les pages précédentes. Fouché a été *renvoyé;* mais je suis convaincu que les Parisiens perdront au *change.*

Fouché est né dans les environs de Nantes. Son père, honnête boulanger, faisait du *biscuit* pour la marine. Son frère aîné est, encore aujourd'hui, marchand à Nantes. Fouché fit ses études à l'*Oratoire*, et entra ensuite dans cet ordre. A la révolution, il se maria. Ses atrocités à Lyon, lorsqu'il y était *proconsul* avec Collot d'Herbois, peuvent se lire dans tous les journaux du temps. Cependant, on m'a assuré, et je le crois, qu'il n'était que le *mannequin* du féroce Collot: je conviens que cela est une bien pauvre excuse; mais j'ai connu beaucoup de personnes qui ont eu une part très-active aux *crimes* de la révolution, parce qu'elles avaient la *faiblesse*, très-coupable à la vérité de se laisser entraîner par les circonstances, et avant ce malheureux temps, elles n'étaient connues que par leur humanité. Fouché est très-charitable. Je sais que, quand il était ministre, il donnait, de sa poche,

cent louis, par mois, pour être distribués à des familles indigentes.

On a beaucoup exagéré ses talens; il a peu de littérature; mais il est très-*rusé*, et il a infiniment de ce que les Français appellent de l'*esprit*. Dans la vie domestique, il est très-affable. Quoique très-riche, il vit retiré. Je crois que son *attachement* pour Buonaparté ressemble à celui de Talleyrand. Fouché aussi comme Talleyrand, a parlé très-librement contre l'usurpateur de l'Espagne. J'ai déjà dit qu'il s'était fortement opposé à l'*assassinat* du duc d'Enghien; ainsi qu'à l'affaire de Moreau. C'est également Fouché qui a empêché sir Georges Rumboldt d'être mis à mort. Les crimes de Fouché, comme membre de la convention sont très-grands; mais on doit avoir égard à sa modération comme ministre d'un Buonaparté. Si Fouché eût été aussi *sanguinaire* sous Buonaparté, qu'il l'était sous Robespierre, il aurait causé le *deuil* et fait le malheur de bien de familles.

REGNIER.

Grand-Juge et Ministre de la Justice.

IMBÉCILLE du premier ordre, autrefois avocat à Nancy et député à l'assemblée constituante. Buonaparté, en reconnaissance de ce qu'il avait singulièrement favorisé les évènemens du 18 brumaire, le fit ministre de la justice. Quelque temps après la paix d'Amiens, le *héros* ayant réuni le ministère de la police à celui de la justice, parce qu'il avait alors *renvoyé* Fouché, créa pour Regnier le titre de grand-juge, qu'il ajouta à celui de ministre de la justice.

Regnier s'étant montré trop *faible* dans l'affaire de *Moreau*, Buonaparté lui ôta la police qu'il rendit à Fouché.

Le

Le ministère de la justice est peut-être le plus lucratif de tous les ministères de France : le salaire de cet emploi, comme des autres places de ministres, est de deux cent mille francs ; mais il a *certains* droits qui, avec le *tour de bâton*, font valoir ce poste près de six cent mille francs.

Ce M. Régnier est un *maître gourmand*, un fameux ivrogne ; il eut un jour une grande *querelle* avec son *cuisinier*, au sujet d'une *carpe*. Le ministre voulait que *ma commère la carpe* vint de la *Moselle*, tandis que le cuisinier soutenait qu'elle était du *Rhin*.

Il vit avec sa blanchisseuse dont il a un enfant. Il a placé la famille de sa grosse dondon dans les bureaux et dans les antichambres du ministère.

C'est lui qui a fabriqué le décret du 12 décembre 1810, qui a donné aux Juges le droit de rayer du tableau des Avocats, les Jurisconsultes dont les opinions ne sont pas vendues à son maître, et qui a placé les Avocats sous la férule des Procureurs-Géneraux.

L'enflure de ses joues atteste que son maître frappe fort et juste.

Il paie à Courtin, Procureur Impérial, 8000 fr, pour être son espion au Palais.

Il est lié avec le sénateur Vimar, fils d'un huissier de Neufchâtel, marié à la femme de son ami, dont il a provoqué le divorce, valet du Directoire qui le nomma ministre de la justice, espion secret de Buonaparté au Sénat, et criant quand il parle ; vive le Roi ! vive la Ligue ! Ce Vimar a la Sénatorerie de Nancy, pays de Régnier. -- Passe-moi la rhubarbe, je te passerai le séné.

Cet imbécille est ce que les Français appellent un homme *nul*.

DECRÈS,

Ministre de la marine.

Cet homme, autrefois baron, est l'être le plus *brutal* qu'on puisse voir : il est vrai que, presque toute sa vie, il a été en mer. Il se trouva à la bataille d'Aboukir, et eut le bonheur d'échapper. après avoir mouillé quelque temps à Malte, où il s'était réfugié, il se hasarda d'en sortir avec son seul vaisseau, le *Guillaume Tell*, de 74 canons; mais rencontré bientôt par deux vaisseaux anglais il fut contraint de se rendre, à la suite d'un combat assez opiniâtre.

La haine *invétérée* de cet homme contre les Anglais n'a point d'exemple. Buonaparté le *sait*, et voilà pourquoi il l'a fait ministre; car une haine bien prononcée contre les Anglais, est la meilleure recommandation qu'on puisse avoir auprès de l'*Impériale Majesté.* Pour montrer quelle est la *rancune* de Decrès contre les Anglais, il suffira de rapporter l'anecdote suivante.

Decrès accompagna le *héros* dans un voyage qu'il fit, avec sa *cour*, à Rouen. Ce ministre, se promenant sur le *quai*, fut arrêté par une personne à laquelle il avait donné *commission* de lui chercher un secrétaire. " J'ai presque votre affaire, „ dit cette personne au ministre; "j'ai déjà parlé à un jeune „ homme fort *instruit*. „ --- " Je n'ai pas besoin „ de *savant*, „ reprit Decrès, en *colère;* donnez-„ moi quelqu'un qui sache bien battre les An-„ glais. „ Il a des croupiers pour acheter toutes les crédites à prendre sur les fonds de son ministère. Rozières, Panat sont dans la confidence de toutes ses escroqueries, pour une part plus ou moins forte.

MARET,

Duc de Bassano, secrétaire d'État.

Maret est fils d'un médecin de Dijon. Il vint à Paris pour faire *fortune* par la révolution, et il n'a pas mal réussi.

Il commença sa carrière par écrire, pour le *Moniteur*, des notes à la main, qu'il prenait des discours des membres de l'assemblée constituante ; il s'insinua bientôt dans les bonnes grâces de M. *Trouvé*, propriétaire de ce journal et *franc sans-culotte*, qui lui donna un intérêt dans son affaire.

M. Maret, s'étant attiré l'attention de Roland, de Brissot et de Le Brun, le ministre des affaires étrangères qui a été guillotiné sous Robespierre, fut envoyé en Angleterre, avec Chauvelin et Talleyrand. Après la mort du Roi, il retourna à Paris avec Chauvelin. Il fut chargé d'une seconde mission pour l'Angleterre ; mais on ne lui permit pas d'aller plus loin que Cantorbéry, et il fut, en conséquence, obligé de reprendre le chemin de Calais.

Quelque temps après, il fut nommé Ambassadeur à Naples : il se rendait à cette mission, lorsque les Autrichiens l'arrêtèrent en route, et sur *pays neutre*, aussi bien que *Sémonville*, nommé Ambassadeur à Constantinople. Ces deux ministres, conduits d'abord à Mantoue, puis transférés dans la forteresse de Brunn, furent détenus prisonniers jusqu'à ce qu'on les eût échangés pour la Princesse, fille de Louis XVI.

A sa sortie de prison, Maret fut employé dans les négociations de Lille ; et après le 18 Brumaire, Buonaparte le fit secrétaire d'état.

Maret a très-peu de talens et de connaissances ;

mais il est bon *commis*, et il corrige assez bien les Bulletins, les manifestes, et autres pièces *nocturnes* que le tyran conçoit dans ses momens *lucides* d'insomnie.

REGNAULT

DE SAINT-JEAN-D'ANGELY,

Ministre, et conseiller d'état, secrétaire de la famille impériale, grand procureur général etc. etc.

M. Regnault, avocat à St. Jean-d'Angely, avant la révolution, fut nommé député aux états-généraux. On l'avait regardé comme un homme modéré.

Proscrit sous Robespierre, (il avait alors un intérêt dans les charrois de l'armée, il ne fut membre d'aucun des deux conseils sous le directoire. Lorsque Buonaparté s'empara de l'île de Malte, Regnault y fut envoyé comme gouverneur. En sa qualité de *chaud* partisan de Buonaparté, au 18 Brumaire, il fut créé conseiller d'état, et il est encore aujourd'hui un personnage important à la cour de St. Cloud.

M. Regnault a beaucoup de mérite; je ne connais en France aucun homme qui puisse lui être comparé: il est très-érudit, bon orateur et presque homme d'état révolutionnaire. C'est sans contredit, le meilleur ministre de Buonaparté.

M. Regnault vend ses bons offices très-chers. Tous les soirs, il charge sa voiture de deux filles qu'il mène chez lui, qu'il fatigue de caresses, et renvoie le matin. Use de mon crédit; fais-toi payer par tes protégés auprès de moi. C'est ainsi que je m'acquitte envers toi.

Insolent, lâche, crapuleux, criblé de dettes, ayant vendu sa femme au prince Kourakin pour un col-

lier, il est en exécration aux yeux de tout le monde. Ses plans de finances ruineront infailliblement la France.

SÉGUR.

Grand-Maître des Cérémonies et Conseiller d'État.

Ce M. de Ségur est le fils du *feu* maréchal de Ségur : il a beaucoup de talens, et il est auteur de plusieurs ouvrages politiques. Sous l'ancienne cour de France, il fut successivement ambassadeur en Russie, en Prusse et à Rome. Lorsqu'il résidait à la cour de Catherine, il accompagna cette princesse dans un voyage de *plaisir* qu'elle fit à Cherson. Ce fut dans ce voyage qu'il *esquissa* un traité d'alliance entre les deux pays. Cette *esquisse*, mise en vers, plût tellement à la Czarine, qu'elle signa le traité avec la France.

Ségur ne fut employé ni par le comité de *salut public*, ni par le directoire; mais, au 18 brumaire, il devint membre du *corps législatif;* on le fit ensuite conseiller d'état, et enfin grand-maître des cérémonies. Il a reçu 200,000 fr. pour monter sa maison.

Cet homme est le plus *vil* et le plus *abject* de tous les *valets* de la cour de St. Cloud.

LE GÉNÉRAL SAVARY.

Duc de Rovigo et Ministre de la Police.

Cet homme a été, pendant plusieurs années, directeur de la *police particulière* de Buonaparté. On le regarde, en France, comme un *brigand* de la plus vile espèce; il ne fait pas difficulté *d'assassiner, de ses propres mains*, les victimes que le

tyran, lui désigne. On connaît *l'assassinat* du général Desaix, commis par ce lâche bandit, ainsi que sa conduite envers la famille royale d'Espagne. Je suis convaincu, qu'à l'exception, de Buonaparté et de Murat, il n'existe pas en France, de monstre plus cruel et plus sanguinaire que ce *duc de Rovigo.*

Quoique cet homme descende d'un bonne famille de Languedoc; quoique sa femme (mademoiselle Faudoas) soit elle-même bien née, il est impossible de trouver quelqu'un qui ait des manières plus basses, plus dégoûtantes et plus horribles que ce scélérat. Il est très-distrait en société. On le voit s'agiter et *tressaillir* à chaque instant. On dirait que les malheureuses victimes qu'il a égorgées *apparaissent* continuellement à ses regards pour le tourmenter sans cesse. C'est cet homme qui a la clef de la caisse qui renferme *la pharmacie* particulière de Buonaparté! *Demande.* --- Pourquoi l'homme de l'art n'a-t-il pas cet emploi?

Il a pris la montre du duc d'Enghien, offerte aux Mamelouks chargés de le tuer à Vincennes, et par eux refusée. Il a meublé ses palais d'objets précieux volés à ses victimes.

C. M. TALLEYRAND DE PÉRIGORD,

Prince de Bénévent, vice-archi-chancelier d'état.

Salaire, un million par an!

« ROQUETTE dans son temps, PÉRIGORD dans le nôtre,
» Furent évêques d'Autun.
» Tartuffe est le portrait de l'un
» Ah! Si MOLIÈRE eût connu l'autre!!! »

CHENIER.

Talleyrand de Périgord descend d'une très-ancienne famille. Destiné pour l'église, il fut nommé,

avant l'âge de trente ans, évêque d'Autun; et voici comment Louis XVI répugnait à nommer évêque un homme sans mœurs, agioteur, etc. Mais le comte de Périgord, son père, demanda en mourant, comme une marque signalée de la bonté du roi, que S. M. accordât à son fils un évêché qu'il sollicitait depuis long temps, mais qu'il n'obtenait pas, quoiqu'il eut été agent du clergé.

Cette élévation n'eut pas l'effet que le roi s'en était promis; le nouvel évêque ne se corrigea point de ses *vices*. Il fut nommé aux états généraux. Ce fut Talleyrand qui par *pique* contre le clergé, fit à l'assemblée constituante, en novembre 1789, la motion de confisquer les biens de l'Eglise.

Le 14 juillet 1790, Talleyrand, officia *pontificalement* sur l'autel de *la patrie* qu'on avait élevé au *Champ de Mars* : c'est là qu'il fit la bénédiction des drapeaux de tous les départemens de la France, et qu'il appelait les *bannières sacrées de la liberté !*

En 1792, il accompagna, comme chargé d'affaires, M. Chauvelin, nommé ministre en Angleterre : cette place lui avait été donnée à la recommandation particulière du roi, qui regardait M. Chauvelin plus attaché au parti révolutionnaire qu'aux intérêts de la monarchie.

Cette nomination de Talleyrand plut également, et à la *commune de Paris* et aux membres *jacobins* du pouvoir exécutif, parce qu'ils ne savaient rien de la *double* mission que *ce chargé d'affaires* avait à remplir. (1)

Les *machinations* de Talleyrand, en Angleterre, sont bien connues en France. Je suis très-certain qu'elles ne le sont pas en Angleterre, car si elles

(1) Talleyrand était alors *pensionnaire* du Roi.

l'étaient, le peuple anglais n'aurait pas *prodigué* les noms de " patriotes, d'amis du peuple, „ dont il a été si libéral envers certains démagogues du pays.

Après la funeste journée du 10 août, le cabinet de St. James notifia à M. de Chauvelin, qu'il ne pouvait plus le reconnaître en qualité d'ambassadeur de France. Aussitôt, Talleyrand informa le ministère britannique qu'il avait une commission particulière du roi, qui lui avait donné, à cet égard, des lettres de créance; et ce fut pour cette raison qu'on lui permit de rester en Angleterre.

Cependant, Talleyrand crut bientôt devoir retourner à Paris pour avoir de nouvelles instructions du gouvernement qui s'était élevé sur les ruines de la monarchie. Les *meneurs*, qui désiraient avoir en Angleterre, un homme de confiance, n'hésitèrent pas à revêtir Talleyrand de nouvelles lettres de créance; et celui-ci repassa à Londres. (1)

---

(1) Pour prouver que Talleyrand était l'agent du gouvernement Français, après le 10 août, je citerai, seulement, un passage tiré d'un écrit qu'il publia, pour se justifier, quelque temps avant le 18 brumaire. Il est intitulé : ECLAIRCISSEMENS *donnés par le citoyen* TALLEYRAND *à ses concitoyens*. --- Paris, *an* 7.

Talleyrand, accusé de trahison, d'aristocratie, etc. par les journaux de Paris, qui blâmaient la convention de l'avoir fait rayer de la liste des *émigrés*, répond ainsi :

» Mais quels sont, demandent encore ces hommes, les motifs qui ont déterminé la convention nationale à rayer Talleyrand ? Ici la question change; toutefois la réponse est simple et assurément bien décisive. Ces motifs, les voici :

» Je fus envoyé à Londres, pour la deuxième fois, le 7 septembre 1792, par le Conseil Exécutif provisoire. J'ai, en original, le passe port qui me fut délivré par le Conseil, et qui est signé des six membres, *Lebrun*, *Danton*, *Servan*, *Clavière*, *Roland et Monge*. Il a été mis sous les yeux de la Convention, au moment où elle daigna s'occuper de moi : et je le montrerai à quiconque désirera le voir. Ce passe-port est conçu en ces termes ; *Laissez passer Ch*

Après la mort du roi, Talleyrand, craignant que le ministère britannique ne le renvoyât d'Angleterre, engagea ses *amis* de Paris, de faire rendre contre lui, et comme *traître* et *émigré*, un décret de *mise hors de la loi* : ce qui fut exécuté à l'appui de quelques lettres de Talleyrand au roi, que ces *amis* prétendirent avoir trouvées aux Thuileries. Mais le ministre britannique eut bientôt découvert l'*artifice;* Talleyrand, *chassé* d'Angleterre, n'eut rien de mieux à faire que de passer en Amérique. Durant son séjour aux Etats-Unis, il continua d'entretenir avec *son gouvernement*, des correspondances assez suivies. A la chute de Robespierre, ce *sensuel* ex-évêque, fatigué de végéter comme les *feuilles* du *tabac* du pays qu'il habitait, repassa en Europe : il vint se fixer à Hambourg où il demeura jusqu'à ce que le *fameux* décret de *mise hors de la loi*, rendu contre lui, fut révoqué, Chenier, qui en fit la motion, n'éprouva pas la plus légère opposition à cet égard.

Talleyrand, à son retour à Paris, fut très-*choyé:* madame de Staël l'introduisait par-tout. Comme il avait vu l'Angleterre, l'Amérique et l'Allemagne, *et qu'il ment un peu*, il avait beaucoup de choses

---

Maurice Talleyrand, allant à Londres par nos ordres. J'étais donc bien autorisé à rester hors de France jusqu'à ce que *ces ordres* eussent été révoqués : or, ils ne l'ont jamais été ; je n'ai donc pu être en contravention par mon absence. Cependant, ne voulant pas la prolonger, qu'ai-je fait ? ce que tout citoyen aurait fait à ma place. J'ai attendu l'époque mémorable où la convention recouvra son indépendance ; je lui ai fait connaître aussitôt *pourquoi j'étais parti*, *pourquoi je n'étais pas rentré ;* et je lui ai demandé qu'elle levât les obstacles qui s'opposaient à mon retour dans ma patrie, soit en rapportant le décret d'accusation dont j'avais été frappé, soit en m'indiquant un tribunal pour être jugé. Je lui ai demandé surtout qu'elle ne regardât pas comme émigré celui qui présentait un titre d'absence *aussi légitime*. Ma double demande fut parfaitement accueillie. Ainsi, j'étais sorti de France, *parce que j'y étais autorisé, que j'avais reçu même de la confiance du gouvernement les ordres positifs, pour ce départ.*

à *raconter* de ces différens pays : il était alors, le seul homme *de marque* qui fut revenu des contrées *lointaines* : aussi, aimait-on beaucoup à l'entendre parler ; et ses opinions avaient le plus grand poids.

Charles de la Croix tenait alors le porte-feuille des affaires étrangères : comme il était sombre, triste, pesant, il ne fut pas difficile à Talleyrand de le faire renvoyer. Sa nomination eut l'approbation générale : tous l'en félicitèrent, à l'exception néanmoins de Rewbell, qui n'avait jamais aimé Talleyrand, et *qui le regardait comme l'homme le plus dangereux, non-seulement de la France, mais encore de l'Europe entière.*

Sa conduite *publique*, comme ministre des affaires étrangères, est si bien connue de l'Europe, que ce serait présomption, de ma part, d'en faire le sujet d'une digression particulière ; d'autant plus qu'elle est *intimement* liée à l'histoire générale que j'ai faite des *gouvernemens* dont il a été le *ministre*. Je me bornerai, donc, à *esquisser*, ici quelques traits de sa vie privée.

Talleyrand, ainsi que tous ces autres grands *antropophages révolutionnaires* de la France, a acquis une réputation de talens qu'il ne mérite pas, comme ministre d'un *tyran* aussi *insensé* que *furieux*. Talleyrand n'aurait fait qu'une *triste figure* s'il eut été ministre d'un gouvernement régulier.

Mably, en parlant de Richelieu, a dit : " Ce que Machiavel conseilla, Richelieu l'exécuta. La cour pleine d'espions et de délateurs par lesquels Richelieu voit tout, entend tout, est présent à tout, „ etc. Ces observations peuvent s'appliquer à Talleyrand. Le gouvernement *révolutionnaire* de France, soit sous le directoire, soit sous Buonaparté, n'avait pas plutôt adopté une mesure *quelconque*, que Talleyrand était prêt à l'exécuter. *L'espionnage* que, pour *ses propres desseins*, on l'a vu porter à un point

effrayant, non-seulement dans toute la France, mais encore dans l'Europe entière, et jusqu'en Amérique, lui a donné une grande influence sur les *conseils du cabinet des Thuileries*. Toutes les fois que Talleyrand communiquait quelque chose à son *gouvernement*, il ne la donnait que comme venant de sa propre opinion : il annonçait ainsi *la possibilité* d'un *fait* qu'à l'aide de ses espions, il savait déjà être *arrivé*; et quand le temps apprenait au *gouvernement* que ce fait *prédit* par Talleyrand, avait effectivement eu lieu, alors on le regardait comme un *prophète politique*. Buonaparté, qui découvrit cette *ruse*, a voulu *rivaliser* avec lui, dans ce genre *d'espionnage* : le *héros* a aussi lui ses espions; et dans la crainte que Talleyrand ne fût mieux *servi* que lui, il lui a très-*positivement* ordonné de n'envoyer, à l'avenir et dans aucun pays, les *limiers* qu'il *lâchait* partout, à moins que, préalablement, il ne l'en informât, et ce, sous peine *d'encourir* sa disgrâce!

Mais Talleyrand peut-il jamais être *disgracié*? Non. Il peut bien avoir, ce qu'il a aujourd'hui, *otium cum dignitate*; mais il n'a pas de disgrâce *réelle* à craindre. Il est le *tuteur politique* de Buonaparté; et le *héros* ne voudrait pas prendre des leçons d'un autre.

Indépendamment de cette considération, Talleyrand connaît *trop* les *secrets* de *l'impériale majesté* : il connaît également, et toutes les personnes employées dans les divers gouvernemens de l'Europe, et les individus particuliers de ces différens gouvernemens, qui ont été, et qui sont encore, les *stipendiaires* de la France, si donc on le renvoyait, il pourrait faire un mal *incalculable*. Il n'y a qu'un moyen pour se défaire de lui avec sûreté, c'est de le confiner dans l'île d'Elbe ou à Botany-Bey.

A sa mine, on ne croirait pas qu'il ait autant d'énergie dans le caractère. Il est impossible de voir

un être plus *inanimé* et plus mal *bâti :* sa débile et *gothique* structure, affaiblie encore par la jouissance, ne se *remue* qu'à l'aide d'une chaussure *élastique* qui sert comme de ressort, à son pied *tortu:* il ne lui reste plus, de la vie, que quelques étincelles de feu qui s'échappent, de temps à autre, d'un œil *malin* et bleu, qu'il a très-beau.

Je suis convaincu qu'il n'a pas existé, en France, homme d'une morale plus dépravée que Talleyrand; sans même excepter le maréchal de Richelieu ou Mirabeau, auxquels il est bien inférieur en talens. On n'a jamais vu la corruption et la turpitude rassemblées, dans le même homme, à ce degré (1). Cependant, il a un je ne sais quoi qui rend sa société très-agréable : ses formes sont très-séduisantes (2): il est aussi affable à ses égaux; il n'en est pas ainsi de tous les Français du *régime actuel* (3); car, en général ils sont très-grossiers et fort brutaux à l'égard de ceux qui ont besoin d'eux. L'affabilité de Talleyrand fait qu'on s'empresse d'obéir à ses ordres.

Talleyrand n'a pas les qualités requises pour faire un grand ministre; il n'est pas assez versé, ni dans la politique, ni dans l'histoire.

Talleyrand aurait beaucoup mieux servi sous le dey d'Alger que sous une *république ;* car quoiqu'il ait souvent juré *haine* à la *royauté ;* quoiqu'il ait fait *lui-même* des ouvrages *républicains ;* quoiqu'enfin, il en ait fait écrire par d'autres, il s'en faut, de beaucoup, qu'il soit démagogue. Il craint, et il dé-

---

(1) Carnot, en parlant de Talleyrand, me disait: « *C'est de la m----e en bas de soie.*

(2) La *fameuse M.de* de Staël disait de lui : « *C'est un diplomate si habile, que, quand on lui donne un coup de pied dans le derrière, il rit devant.* »

(3) On disait un jour à Talleyrand : -- Vous devez vous trouver bien déplacé au milieu de cette cour de St. Cloud, il est vrai, répondit il, que souvent je me trouve l'air d'un parvenu quand je suis avec tous ces princes et ces ducs.

teste le *tyran* qu'il sert : personne en France ne *méprise* plus le *Corse* que Talleyrand ; et Buonaparté le sait ! Le ministre a une bien *maigre* opinion des talens du *maître*, et *vice versá* : mais le *héros* se dit sans cesse, en pensant à Talleyrand : cet homme *en sait trop* : voilà pourquoi il le garde.

Ce sont MM. D'Hauterive et Durant (1) qui ont fait la réputation de Talleyrand : ils rédigeaient ses rapports Diplomatiques, ses manifestes, etc. etc.

Talleyrand a toujours, à Paris, une police très-bien organisée : il est gratuitement servi par beaucoup d'*émigrés* qui lui sont redevables de leur rentrée en France, et qui espèrent, en s'attachant à lui, obtenir quelq'emploi du gouvernement.

Ses *espions à gages* sont *Monteron*, *d'Arbelle*, *Radix*, Saint-Foix, Montlausier, *M...y.l*, madame *de Vaubaden*.

Talleyrand s'est très-certainement opposé de tout son pouvoir à l'usurpation de l'Espagne. Un jour qu'il était à un lever public, Buonaparté eut l'impudence de lui demander si le prince des Asturies n'avait pas *couché* avec madame Talleyrand. Le ministre, peu déconcerté, répondit hardiment au *questionneur* : " Il ne faut pas parler des princes „ d'Espagne, car cela ne contribue pas à la gloire „ de Votre Majesté, ni à la mienne. (2) „ Des personnes présentes à cette *jolie* conversation, m'ont rapporté que le *Corse* n'avait jamais été aussi *sot* de sa vie.

Les richesses de Talleyrand sont immenses, et cela n'a rien d'étonnant, car dans toutes les affaires, il commence toujours pas dire : " *Il me faut tant.* „ Aussi sa réponse, dans les négociations avec l'Amé-

(1) Ils étaient, l'un et l'autre *Chefs* de *division* dans ses bureaux.

(2) On sait que c'est parce que Talleyrand s'est opposé à l'usurpation d'Espagne, que Buonaparté l'a fait *geolier* des *Princes* Espagnols !

rique, sous le directoire, était-elle : " *Il faut de „ l'argent, beaucoup d'argent*, „ etc.

Lorqu'en 1802, on discutait à Ratisbonne les indemnités à accorder aux Souverains d'Allemagne, ces princes donnèrent à Talleyrand des sommes considérables pour l'engager à les servir.

Quand le gouvernement français vendit la Louisiane aux Américains, par l'entremise d'un sieur Swan, qui reçut un million, ceux-ci avaient mis à part une somme considérable, et destinée à couvrir toutes les réclamations qu'un grand nombre de particuliers serait en droit de faire. Talleyrand, qui était dans le *secret*, fit acheter, lorsque cette négociation durait encore, une quantité immense de ces réclamations, qu'il ne paya que vingt ou trente pour cent. Il avait, à cet effet, envoyé en Angleterre, un M. P---r, négociant Américain, résidant alors à Paris, lequel, de concert avec une maison très-riche de Londres, et qui faisait la plus grande partie de son commerce avec l'Amérique, parvint à acheter de ces réclamations pour une somme énorme.

Les Français appellent Talleyrand, *le ministre des affaires étrangères pour toute l'Europe*. Ils veulent dire, par là, qu'il informe tous les *cabinets* de l'Europe de ce qui se passe dans *celui* de Saint-Cloud.

Fouché, il y a quelques années, m'a raconté l'anecdote suivante, pour me prouver la *trahison* de Talleyrand. (1)

Un espion étranger, un Suisse, avait la copie d'un traité secret entre l'Empereur Paul et Buonaparté. Cet espion fut arrêté, et l'on trouva cette

---

(1) Fouché et Talleyrand sont ennemis *jurés*. Buonaparté dit un jour à Fouché : " N'est-il pas vrai que vous haïssez Talleyrand ? „ -- Oh ! non, reprit Fouché, je ne le hais pas, mais, " je le mé„ prise „

copie sur lui. Interrogé de qui il la tenait, il répondit qu'il l'avait eue, *indirectement*, du bureau de Talleyrand. L'ex-évêque, mandé aux Thuileries, prétendit *cause* d'ignorance de l'affaire; mais il jura que très-certainement il trouverait la personne qui avait trahi son *secret*. Il faut observer que l'espion avait déclaré tenir cette copie d'une personne qui n'était pas employée dans les bureaux de Talleyrand.

Talleyrand, de retour aux Thuileries, accusa son sécrétaire *particulier*, *Laborie*, d'être le *traître*. En conséquence, ce *Laborie*, qui, à ce que prétend Fouché, était la *victime* et non le traître, fut arrêté: il allait être fusillé, lorsque Talleyrand, qui vit la chose devenir plus *sérieuse* qu'il ne voulait, parvint, à force d'adresse, à faire commuer la sentence en exil volontaire.

Laborie, après avoir resté cinq ans en Hollande, est revenu à Paris, où il a établi une manufacture de papiers, et pris toutes les *couleurs du jour*.

Il n'y a pas en Europe une seule ville de commerce où Talleyrand n'ait des fonds. C'est lui qui a établi à Hambourg la maison Ozey et C.e; il a également fait la maison Boppicheimer de Paris, et une autre à Trieste, où il a placé des sommes énormes (1).

Dans toutes ses spéculations d'agiotage, Talleyrand *joue* à coup sûr; car il peut faire circuler, il peut accréditer les bruits qui sont les plus favorables pour les *coups* qu'il médite. Au moins le

---

(1) Dans un de ses momens de *belle humeur*, et ils sont *bien rares*, Buonaparté demanda à Talleyrand par quels moyens il était devenu si riche. « *Sire*, répondit le ministre, j'ai acheté du *Tiers Consolidé* le 18 brumaire. » On se rappelle qu'à cette époque les fonds français avaient baissé jusqu'à 5 pour cent: depuis l'élévation de Buonaparté, ils ont haussé progressivement.

faisait-il quand il était ministre (1). Ses deux agioteurs sont Monteron et Casenove, qu'il traite en amis, et qui ont avec lui une espèce d'association.

Talleyrand fait aussi de grandes spéculations dans les denrées coloniales, et autres objets de commerce. Mais, avec toutes ses richesses, il n'est ni *prodigue*, ni *vilain*. Ses assemblées ne sont nombreuses que quand il donne des dîners *diplomatiques*. Sa so-

(1) Un soir que je n'avais encore imprimé qu'un petit nombre des numéros de l'Argus, c'était la veille du jour où ce Journal paraissait, et il était même assez tard, le ministre me fit prier de passer chez lui. « J'ai, » me dit il, « de bonnes nouvelles à vous » apprendre; l'Autriche et la Prusse ont accepté la garantie pour » Malte; elles l'ont notifié au cabinet de St. James. Je viens de re- » cevoir un courrier d'Otto. *Toutes les difficultés sont maintenant apple- » nies.* (Ce furent ses expressions.) Ainsi vous pouvez, demain, » annoncer dans l'Argus cette nouvelle comme officielle. »

En conséquence, je retournai à l'imprimerie; le journal était fait, et j'y insérai, en gros caractères, et à la fin de la dernière colonne, l'article qui suit.

« C'est avec la plus grande satisfaction que nous arrêtons la presse, pour annoncer que nous avons reçu d'une autorité irrécusable, la nouvelle que tous les différens entre les deux gouvernemens, relativement à Malte, ont été ajustés à l'amiable. L'Autriche et la Prusse, à la sollicitation des gouvernemens Britannique et Français, sont garans de cette île. Le Grand Maître prince Ruspoly doit partir immédiatement, pour aller prendre le gouvernement de l'Ordre. »

Qui aurait pu douter un instant de la vérité d'une nouvelle ainsi annoncée. Les agioteurs de Paris *mordirent à l'hameçon*; et les fonds haussèrent de 5 pour cent. Le lecteur doit déja s'appercevoir que le *Citoyen Ministre* n'avait fait insérer cet article que pour des raisons d'agiotage. Les journaux Anglais ne prirent pas *le change*; car ils attribuèrent cette nouvelle *fabriquée*, à son véritable motif; et, ce fut par eux, que j'appris, d'abord que Talleyrand m'avait trompé.

Dans une explication assez vive, que j'eus, à ce sujet, avec lui, je lui dis qu'à l'*avenir* on ne croirait plus aux nouvelles de l'Argus; il me répondit: « Vos journaux de Londres ne disent pas toujours » la vérité. --- Cela peut être, répliquai je, mais ils ne donnent ja- » mais des *rumeurs* comme nouvelles officielles; et les Ministres se » gardent bien de les faire insérer, comme *telles*. --- Eh bien, » ajouta-t-il en riant, ce n'est pas la seule différence qui existe en- » tre les Ministres des deux nations! »

ciété

ciété *privée* est *choisie*. Tous les soirs, il joue au *whist* et à un demi-*louis*, ou à un *louis* la fiche avec M. Crawfurd, Anglais très-riche qui a vécu long-temps dans l'Inde, et que je crois oncle du général anglais Crawfurd, ainsi qu'avec Monteron, Casenove et Ste. Foix.

Talleyrand à une des plus belles bibliothèques de France; mais il n'en fait pas un *grand* usage.

Talleyrand a prononcé plusieurs discours à l'assemblée constituante. *Pauchand* faisait ses discours sur les finances, et *Champfort* était chargé des discours d'apparat; quand on jugeait nécessaire d'y insérer quelques *tirades* métaphysiques inintelligibles, *Sièyes* était consulté.

Chénier a donc eu raison de comparer M. Talleyrand à l'évêque d'Autun *Roquette*, dont Boileau a dit:

« On dit que l'abbé Roquette
» Prêche les sermons d'autrui;
« Moi qui sais qu'il les achète,
» Je soutiens qu'ils sont à lui. »

Ce n'est pas sous ce rapport seulement que ces deux évêques peuvent être comparés; il y a bien aussi quelques rapports entre les mœurs de M. Talleyrand et celles de son prédécesseur, à en juger par les vers suivans faits sur l'évêque Roquette.

« Monseigneur l'évêque d'Autun
» N'est pas un prélat commun:
» On sait que pour lui c'est tout un
» De b---r quelqu'une ou quelqu'un. „

Il est impossible d'expliquer ce qui a pu engager cet être, qui n'a que *la peau* et *les os*, à épouser la femme qu'il a. Que Buonaparté l'ait forcé de se *marier*, afin de lui ôter par la, comme évêque, tout

moyen de faire sa paix avec les Bourbons, c'est un fait dont personne ne peut douter. Mais qu'il ait épousé la femme qu'il a, c'est une chose qui est bien étonnante.

Madame Talleyrand est fille d'un *porteur* de Tranquebar ; elle se maria d'abord à un nommé Grant, avec lequel elle ne tarda pas à aller se fixer dans les établissemens anglais de l'Inde.

Comme madame Grant était très-belle, et *peu sévère*, elle eut bientôt une intrigue avec M. F--s ; et son mari ayant intenté contre elle une action en adultère, l'affaire fut portée devant sir Elijah Impey, alors premier juge au Bengale. (1)

Peu de temps après cette *équipée*, madame Grant fit connaissance de M. Whitehill (2), lequel fut obligé de quitter l'Inde pour des raisons que je ne connais pas exactement. Ce fut avec ce M. Whitehill que madame Grant arriva en France en 1785.

M. Whitehill avait amassé une fortune considérable dans l'Inde ; il prodiguait ses richesses à madame Grant. Il lui acheta une maison qu'il fit meubler magnifiquement. Il lui donna pour cinq cent mille francs de diamans ; enfin il plaça, sur sa tête, un capital qui lui assurait une rente viagère de trente mille (3) francs.

M. Whitehill lui ayant fait faire connaissance avec

---

(1) Il était assez plaisant de voir, pendant la paix d'Amiens, sir Elijah Impey, M. F---s, et Talleyrand, dîner ensemble avec madame Grant, qui alors, n'était pas *mariée* à l'ex-évêque, mais qui vivait publiquement avec lui, comme sa *maîtresse!*

(2) Il est l'oncle de la fameuse Eliza Draper.

(3) Je ne suis entré dans ces détails, que pour faire voir l'ingratitude de *cette femme*. Elle est *princesse* : son *mari* est l'homme le plus riche de la France. M. Whitehill, vieillard plus qu'*octogénaire*, n'a plus le *sou*. Croirait on que, dans son extrême misère, il s'est *long-temps* et *inutilement* adressé à cette *femme* pour en obtenir quelques misérables secours ! Ce n'est que, depuis dix-huit mois, que, *fatiguée* des importunités d'un homme qui avait tant fait pour elle, elle s'est enfin décidée, à lui donner une pension de soixante fr. par mois. Quelle généreuse *Princesse!*

M. de Lessart, qui fut ministre des affaires étrangères dans les premières années de la révolution, celui-ci en devint bientôt éperdument amoureux; et lorsque les premiers troubles éclatèrent à Paris; madame Grant quitta cette ville pour aller *vivre* avec M. Whitehill dans une maison qu'il habitait à Chantilly.

Après le 10 Août 1792, M. Whitehill la fit partir pour l'Angleterre, avec la fille de sa femme, qu'il envoyait dans une école près de Cantorbery; madame Grant devait rester avec cet enfant, qui n'avait alors que douze ans; jusqu'à ce qu'il y eût plus de tranquillité en France.

Les communications ayant été fermées entre les deux pays, et madame Grant ne recevant plus de nouvelles de M. Whitehill; elle eut *l'infamie* d'abandonner l'enfant confié à ses soins; et elle se rendit à Londres où elle mena bientôt une vie assez *gaie*. Le Marquis de Spinola, qui était alors ministre de Gênes en Angleterre, la prit à *son service;* et à la chute de Robespierre, la *chère amie* accompagna l'Ambassadeur à Paris. Elle ne fut pas long-temps sans se retrouver sur le *pavé*. La porte de son vieux *entreteneur*, M. Whitehill, lui fut, comme de raison, fermée, parce qu'il ne pouvait pas lui pardonner de ne s'être jamais donné la *peine* de s'informer de l'enfant qu'on lui avait confié, après qu'elle eut eu *l'infamie* de l'abandonner.

Madame Grant, se trouvant ainsi *délaissée*, n'hésita pas un moment à recourir à la dernière ressource qui lui restait; elle se mit à *raccrocher*. Ce fut, en trafiquant de ses charmes avec le *premier venu* que Talleyrand en fit connaissance. Le ministre n'eut pas lieu de *s'applaudir* de la première entrevue, car elle lui fit un *présent* désagréable. (1) Il

(1) Un célèbre médecin Allemand, M. Saiffert, autrefois médecin de la feue reine de France, de la princesse de Lamballe, et

paraît, néanmoins, qu'il n'eut pas de *rancune* long-temps contre elle; puisque, au grand étonnement *d'un chacun*, ils sont ensemble depuis ce temps! Tant mieux pour *monsieur le prince* et pour *madame la princesse* de Bénévent!!! (1)

Talleyrand a donné une lettre à M. Caulaincourt, pour inviter le ministre de Bade à lui livrer le duc d'Enghien, et a contribué à faire assassiner ce brave prince.

L'Eglise l'a excommunié; les Bourbons reviendront; l'emploieront, parce qu'il surprendra leur

du duc d'Orléans, a *guéri* M. Talleyrand, et madame Grant d'une *certaine* maladie pour le traitement de laquelle il a été bien *récompensé*; car Talleyrand peu après son arrivée au ministère l'a fait bannir de Paris, par la raison que ce ministre et sa *maîtresse* étaient d'*avis* que le docteur Saiffert *en savait trop*. L'exil du docteur a duré trois ans: on lui a permis, depuis, de revenir à Paris!

(1) Il est incroyable que cette femme sache, à peine, lire ou écrire. Son ignorance est passée en *proverbe*. Talleyrand dit: qu'une *telle femme* n'est dangereuse, ni comme maîtresse, ni comme femme d'un ministre.

Quand on demandait à Me. Talleyrand de quel pays elle était, elle répondait: " Je suis d'Inde. "

J'ai vu plusieurs lettres écrites de sa main; rien n'est plus curieux: elle écrit *ave vé din-hé-i-er*--- pour avez-vous dîné hier!

Madame Talleyrand, écrivant un jour à sa *marchande de modes*, lui disait de lui envoyer, de suite, sa robe de *catin*, au lieu de *satin*.

L'anecdote suivante, qui peint au naturel *l'esprit et le génie* de madame de Talleyrand, a été, il y a quelques années, la conversation de tout Paris.

Peu de temps après que Denon eut publié ses voyages en Egypte, il fut invité à dîner chez Talleyrand. Le ministre dit à sa femme qu'il avait engagé un grand *savant* à dîner avec lui; qu'il le ferait asseoir, à la table, à côté d'elle, et qu'il fallait qu'elle lût ses voyages pour avoir occasion de lui dire des choses flatteuses à cet égard: faites dire à Chevalier (*), continua Talleyrand, de vous envoyer les ouvrages de Denon. Madame, ayant bientôt oublié le nom de l'auteur, dont son *mari* lui avait parlé, fit demander à Chevalier, les voyages d'un homme dont elle ne se rappelait pas trop le nom, mais cependant qui finissait en *on*. M. Chevalier, qui n'avait pas la moindre idée, qui ne se doutait même pas que madame voulût dire Denon, lui envoya Robinson Crusoé.

(*) Bibliothécaire de Talleyrand.

religion ; au premier jour, il les flattera, pour conspirer ensuite contre eux.

Chedron, notaire à Paris, a été le compère de Talleyrand. Ses petits gains, dans les affaires *délicates*, lui ont valu les soixante mille francs de rentes dont il jouit,

Roux, avocat aux conseils, a épousé une femme qui lui avait donné 1200 liv. de rentes qui faisaient toute sa fortune. Il a été chargé de s'entendre avec les victimes qui réclamaient des biens confisqués, par, et du consentement de Talleyrand, qui l'avait honoré de ses secrets et de sa confiance : ses démarches et ses trames lui ont fourni une fortune considérable ; il a la dîme de ce que reçut Talleyrand, son directeur. Il jouit de 40,000 liv. de rentes.

LE GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

Duc de Vicence, grand maître de la Cavalerie et ambassadeur de Buonaparté à Pétersbourg.

CET homme est d'une ancienne et noble famille. J'ai déjà eu occasion de parler de son infâme conduite dans l'affaire du *Duc D'Enghien.*

C'est un caméléon dangereux, partout où il est placé. Il est l'exécuteur secret de tous les assassinats médités par le Bourreau de l'Europe. Il a dans ses cartons les listes des espions qu'il a payés sur leurs quittances. Le nombre est de 5475.

BIGOT DE PRÉAMENEU,

Ministre des Cultes.

C'EST un ci-devant avocat : il fut employé dans l'affaire du *collier.*

Un de ses neveux, appelé *Joyau*, ayant été impliqué dans l'affaire de Georges, toute sa famille fit auprès de Bigot les plus vives instances, afin de l'engager à parler en sa faveur à Buonaparté qui, très-probablement, n'aurait pas refusé de lui pardonner. Le jeune homme était condamné à mort. Croirait-on que l'insensible, que le misérable Bigot ne voulut jamais dire un mot pour sauver son neveu! --- Il est bas, riche, insolent et perfide.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Appointemens, 100,000 *liv. par an, indépendamment des autres places qu'ils occupent.*

Après avoir parlé de la honte que les Français doivent avoir d'être gouvernés par une famille aussi *infâme* que celle des *Buonapartés*, nous devons dire un mot sur l'indignation qu'ils ressentent lorsqu'ils réfléchissent sur le caractère de quelques-uns de leurs maréchaux.

LE MARÉCHAL AUGEREAU,

Duc de Castiglione.

Augereau est fils d'un pauvre marchand fruitier de la *rue Mouffetard.* Il était à peine sorti de l'enfance qu'il fut emprisonné plusieurs fois, comme *filou.* On le força bientôt à s'enrôler dans un régiment, composé de vagabons et de voleurs, et qu'on appelait la *légion de Corse.* Le fameux Mirabeau fut pendant quelque temps officier dans cette légion.

Augereau ne fut pas plutôt arrivé à Toulon, où la légion Corse était alors en garnison, qu'il se mit *tout bonnement à enfoncer* les portes de quelques

magasins, pour *voler* tout ce qu'il pouvait trouver. Surpris un jour, et arrêté dans un de ses *glorieux* exploits, il fut fouetté et *marqué*, ensuite envoyé aux galères, d'où il eut le bonheur de se sauver à l'aide d'un jeune Allemand de bonne famille, condamné lui-même à *ramer*, et à qui ses amis avaient facilité les moyens d'échapper de son *bord*. Arrivé en Allemagne, Augereau, à la faveur de son camarade de galères, entra dans un régiment autrichien d'où il ne tarda guères à déserter.

Augereau avait une *vocation* si décidée pour la désertion, qu'il servit chez presque toutes les puissances du Nord ; il est vrai que son génie inquiet ne lui permettait pas de faire un long séjour là où il s'était enrôlé ; car personne n'aimait plus que lui à *brûler la politesse*.

En 1787, Augereau était marqueur de billard à Francfort. Un très-riche horloger de Genève, que la foire de Francfort avait attiré dans cette ville, vint loger dans le café où demeurait Augereau ; il avait beaucoup de montres à vendre. La tentation était trop forte pour notre *échappé* de Marseille ; aussi y succomba-t-il ; mais il avait à peine fait *son coup*, qu'on l'arrêta. Les montres trouvées sur lui, le *brouillèrent* une seconde fois avec la *justice*.

Ce second essai valut à Augereau l'honneur d'être marqué de nouveau sur l'épaule ; il fut ensuite condamné aux travaux publics. On le vit pendant deux ans, enchaîné à un *tombereau*, et allant avec des compagnons d'*infortune*, nettoyer les *égouts* et les rues de Francfort. (1).

A l'expiration de *son congé* des *galères* de Francfort, Augereau revint en France où il se mit un capitaine de plus sur le corps : mais son goût pour

---

(1) En 1800 et 1806, le même Augereau était à Francfort, commandant en chef de l'armée Française !!!

les *voyages en pays étrangers*, l'ayant bientôt fait déserter de France, il passa en Espagne et s'y engagea dans les *Gardes Walonnes*. Augereau ne trouvant point à Madrid tout l'*agrément* qu'il s'était promis, décampa une belle nuit, sans *tambour* ni *trompette*, et pris gaiement le chemin de Lisbonne. Il est vrai qu'il s'était *précautionné* pour ce voyage; car, afin de *cheminer* plus commodément, il emportait avec lui les dépouilles de quelques églises où il était allé faire *sa prière* avant de se mettre en route.

Augereau, arrivé à Lisbonne, s'y conduisit assez bien. Le *butin*, qu'il avait fait en Espagne, le mit à même d'avoir une *tenue* décente. Il se fit maître d'armes; et il employa les dix-huit mois, qu'il passa en Portugal, à donner des leçons d'*escrime*. A la fin il s'embarqua pour Naples. Sa *prudente* retraite de *Lisbonne*, avait été occasionnée par le bruit des *glorieux* exploits qu'il avait faits en Espagne.

A Naples, Augereau reprit le *fleuret* : mais, quoiqu'il ne manquât point d'écoliers, il entra au service et fut reçu, comme sergent, dans un régiment Napolitain. Très-bien accueilli par M. le baron de Talleyrand, oncle de l'évêque d'Autun, Augereau crut devoir renoncer, pendant quelque temps, à la *démangeaison*, qu'il eut toujours, de s'emparer du bien d'*autrui*.

La révolution française, qui survint alors offrait à notre héros des objets trop séduisans pour qu'il négligeât d'en profiter. Son ardente imagination lui retraçait continuellement l'extrême facilité de *mettre fin* à ces *aventures* pour lesquelles il était né, et qui allaient cesser d'être *périlleuses*. En conséquence, il part de Naples, arrive à Marseille, et accourt faire son *début* à Paris.

On formait alors, dans cette capitale, une légion Allemande qui devait n'être composée que d'étran-

gers. Augereau se présente à l'inspecteur chargé de passer au scrutin les officiers et les sous-officiers à choisir pour commander ce Corps ; et il s'annonce comme un sujet précieux, et qu'on ne *peut* pas *refuser*, en raison de ses nombreuses désertions des armées de toutes les têtes couronnées de l'Europe.

L'Inspecteur, ou le Commissaire, (1) fit d'abord les plus grandes difficultés d'admettre Augereau, parce qu'il était Français ; mais enfin, comme il parlait très-bien allemand, et qu'il appuyait sa demande par de si *bonnes* raisons, il entra, comme sergent dans cette légion qui fut d'abord envoyée en Flandres, puis dans la Vendée.

A l'arrivée du *Proconsul* Tallien, dans ce malheureux département, la légion allemande fut licenciée en raison de l'*infamie* de sa conduite. Augereau, qui était alors promu au grade de colonel, eut assez de crédit pour se faire nommer général de Brigade ; et il servit, en cette qualité, dans l'armée qu'on envoya contre l'Espagne.

Après la paix avec l'Espagne, Augereau, employé dans l'armée d'Italie, se distingua par sa bravoure, ses cruautés et ses rapines. Les richesses qu'alors il *amassa* sont énormes. Il envoyait des caissons chargés de ses *vols*, à une personne de confiance qui résidait toujours dans la ville la plus proche des lieux que l'armée occupait. Lorsque les soldats voyaient un charriot pesamment chargé, ils disaient : " il est chargé comme un caisson d'Augereau. "

C'est Augereau qu'on vit général du directoire au 18 fructidor. Il est plaisant de voir *Barthélemy*, *Barbé-Marbois* et autres, arrêtés, dans ce temps, d'une manière aussi brutale par cet Augereau, se

(1) C'était le docteur Saiffert.

rencontrer aujourd'hui, et faire *leur cour* avec lui à l'*Impériale Majesté!*

Augereau, que Buonaparté ne s'était pas *soucié* d'emmener avec lui en Egypte, fut, à la paix d'Allemagne, nommé au conseil des Cinq Cents, où il demeura jusqu'à la suppression que le Corse en fit. Ce jour-là, Augereau reprocha à son ancien Collègue de ne pas l'avoir invité à se joindre à lui en cette occasion.

Augereau, employé par Buonaparté, devint bientôt un de ses maréchaux. Le nouveau maréchal ayant osé reprocher à son *maître* la perte immense des soldats qu'il avait *inutilement sacrifiés* à la bataille d'Eylau, fut d'abord mis aux *arrêts;* ensuite envoyé à Paris sous bonne escorte; puis exilé dans *ses terres.*

Augereau est âgé d'environ soixante ans. On ne rencontre nulle part un être d'une figure plus ignoble et plus vulgaire. Il est aussi barbare dans son *parler* que dans ses manières. Sa bouche ne s'ouvre qu'avec des f--- et des b--- ; il ne se gêne devant personne, car il les fait *voler* avec profusion, même devant l'*Impériale Majesté.*

Augereau est *immensément* riche. Il n'y a pas long-temps, qu'ayant rencontré chez son notaire une jeune personne de bonne famille, il prétendit avoir la plus grande passion pour elle. Le mariage fut *baclé* en vingt-quatre heures. Il avait eu soin de donner auparavant à sa future pour dix millions de contrats et des diamans évalués à quatre cent cinquante mille francs!!!

BRUNE,

Maréchal de France.

CET homme, au commencement de la révolution, était *garçon imprimeur :* il travaillait chez un

M, *Bonneville*, sans les secours duquel, *Thomas Paine* serait mort de faim à Paris.

Brune fut un de ceux qui attaquèrent la *Bastille*, il se fit remarquer par le plus violent *Jacobinisme*, et il devint le confident de Danton, qui l'employa dans les massacres du 2 septembre 1792,

Ce fut ce misérable qui porta au bout d'une *pique* la tête de l'infortunée Princesse de Lamballe; et on vit ce brigand pousser l'infamie au point de venir montrer cette dépouille sanglante jusque sous les fenêtres de l'appartement du Temple, où se trouvait renfermée l'auguste et malheureuse famille Royale.

Il existe à peine un forfait dont ce monstre ne se soit rendu coupable. On le vit épouvanter les villes et les campagnes avec la *guillotine ambulante*, et, par ses menaces, extorquer l'argent de tous. On le vit dénoncer comme *royalistes* de riches et paisibles citoyens, dans l'espérance de *piller* leurs fortunes, dans le cas où ils seraient condamnés. On le vit enfin commettre tous les crimes!!!

Après s'être long-temps gorgé de sang, ce bandit obtint un commandement sous Buonaparté dans l'armée d'Italie. Ses déprédations en Suisse, dans l'année 1797, sont bien connues. Ce scélérat passe pour le plus grand *poltron* de toute l'armée. Je tiens d'un officier supérieur Hollandais, que Brune était au lit le jour de la défaite des anglais au Helder, parce qu'il avait *bravement* feint une indisposition, pour avoir le prétexte d'être à une distance respectueuse de la bataille.

Brune n'est *disgracié* que pour avoir trop *volé* en Allemagne. Buonaparté l'a fait un peu dégorger. On dit aussi que sa disgrace vient de ce qu'ayant reçu une somme considérable du *héros*, à l'effet de *machiner* un plan pour enlever le roi de Suède, il mit l'argent dans sa poche, sans tenter aucun moyen d'enlèvement.

Madame la *Maréchale* Brune était autrefois *polisseuse en or*; elle gagnait environ trente sous par jour. Cependant je l'ai entendue dire " qu'elle *s'é-*
" *tonnait* que les Parisiens pussent marcher à pied
" dans les rues!!!

Brune est exilé dans sa terre, et Buonaparté dit qu'il *rougirait* d'employer un homme aussi exécrable.

LE MARÉCHAL BERNADOTTE,

Prince de Ponte-Corvo, et prince héréditaire de Suède.

Ce *prince de nouvelle fabrique* était simple soldat dans un régiment d'infanterie; il s'éleva, par son *civisme*, au rang d'officier. Il a toujours été *Jacobin*, parce qu'il *gagnait* plus qu'à être *Royaliste*. Je n'ai jamais ouï dire qu'il se soit rendu coupable de cruautés ou de vols. Sa femme, qui est sœur de *madame* Joseph *Buonaparté*, *prétendue* reine d'Espagne, est fille d'un M. Clari, marchand drapier à Marseille.

Bernadotte a toujours été considéré comme un ferme jacobin. Je n'ai cependant jamais entendu dire qu'il eût commis de ces actes de cruauté semblables à ceux imputés à un Murat, un Savary, un Vandamme, un Davoust.

Les limites de cet ouvrage ne me permettent pas de me faire le *Cornelius Nepos* des brigands révolutionnaires de France qui ont déshonoré le caractère militaire par des crimes de toute espèce, quand ils combattaient sous l'enseigne du bonnet de la liberté, et quand ils ont continué sous celle des aigles impériales. Je me suis donc contenté de donner une esquisse de leur origine, de leur avancement, etc. etc. Mais je crois à propos de dire un

mot ou deux sur le nouveau prince de Suède, qui est arrivé à ce titre par la trahison, la rébellion et l'assassinat.

Le lecteur doit se rappeler qu'en 1797, M. d'Antraigues, émigré français, mais alors attaché à l'ambassade russe près de la république de Venise, fut arrêté sur un territoire neutre par ordre de Buonaparté, général en chef de l'armée d'Italie, qui confia cette commission à Bernadotte. M. d'Antraigues protesta contre cette violation du droit des gens, mais le républicain Bernadotte lui envoya la réponse verbale suivante : " Il n'est pas question ici „ de droit des gens, mais du droit de la force, et „ je suis le plus fort. M. d'Antraigues est notre „ ennemi : s'il était vainqueur, il me ferait fu„ siller ; je suis le plus fort, et je me f—— de „ lui. „

Après la paix de Campo-Formio, Bernadotte fut envoyé en ambassade à Vienne. Il y organisa et fomenta *la trahison*, *l'assassinat*, *la sédition et le tumulte* Il tramait le renversement du gouvernement auprès duquel il était envoyé comme ambassadeur de paix. Cet ambassadeur de paix employa deux personnes que je connais très-bien, M. P.--n, de Breslaw, et M. V---n---l, de Vienne, dans un complot pour assassiner l'empereur d'Autriche.

François de Neufchâteau, maintenant sénateur de Buonaparté, fut nommé par le directoire pour se rendre à Seltz en Allemagne, où il devait avoir des conférences avec le comte de Lehrbach, ministre autrichien alors à Rastadt, au sujet de la prétendue insulte faite à l'*ex-sergent* à Vienne. Mais M. François de Neufchâteau m'a dit, il n'y a pas bien long-temps, que cette affaire était si infâme, et la conduite de l'*ex-sergent* si abominable, qu'il n'avait osé solliciter une seconde conférence à ce sujet.

« Tel est l'homme qui va être admis dans la famille des rois de l'Europe, et qui se trouvera voisin d'Alexandre I.er. Je présume que le frère de Bernadotte, qui a été aux galères, compte déjà être le grand-duc de Russie *in petto.* »

LE MARÉCHAL DAVOUST,

Duc d'Auerstadt, prince d'Eckmuhl.

Davoust est un ancien noble; mais c'est bien le plus vil coquin qui existe. Avant, et sous le *régime* de Robespierre, il a commis de sang-froid les mêmes horreurs dont il s'est souillé en Saxe au commencement de la guerre de Prusse.

Lorsque ce *duc prince* commandait à Ostende, il fit fusiller un *espion*, afin d'avoir un prétexte pour s'emparer de son argent. Dans un entretien que j'eus à ce sujet avec Réal et le grand-juge Régnier, en faveur de la malheureuse veuve, qui était venue à Paris pour demander justice, Regnier me dit positivement qu'il avait écrit à Ostende, afin qu'on lui envoyât la minute du procès, mais qu'il n'avait jamais pu l'avoir, et que Davoust n'avait fait assassiner Billow que pour le voler! Cette conversation eut lieu quinze mois après le meurtre de Billow. Sa veuve n'a jamais pu recevoir un denier de ce qu'on a volé à son mari, et, suivant elle, on ne lui a pas pris moins de cinquante mille francs.

Il a beaucoup de faible pour convertir l'or et l'argent monnoyé en lingots!

Voilà un des maréchaux et ducs de Buonaparté! *Tel maître, tel valet.*

LE MARÉCHAL KELLERMAN,

Duc de Valmy.

Kellerman, Allemand de naissance, est depuis long-temps au service de France. J'ignore quels furent autrefois ses talens ; mais, depuis que je le connais, il m'a toujours paru très-stupide. Il est un des plus lâches *valets* de Napoléon ; c'est un autre Ségur. Cependant on dit qu'il fait du bien à son ancien colonel, réduit à la misère par Buonaparté.

LE MARÉCHAL LEFÈVRE,

Duc de Dantzick.

Il m'est impossible d'écrire cet article sans penser à Don Quichotte et à Sancho, lorsque le *Chevalier Errant* promettait un gouvernement à son *Ecuyer*. On ne peut voir de scènes plus ridicules que celles que Lefèvre et sa femme donnent continuellement, quand ils sont ensemble. Elles me rappellent toujours l'insolence des *parvenus* ; c'est une caricature de *valet* qui veut *trancher* du *grand Seigneur*.

Lefèvre était *originairement* soldat au régiment d'Alsace : il est lui-même Alsacien ; il passa au régiment des Gardes, où il était sergent, quand la révolution eut lieu. A la révolution, il devint fougueux *jacobin*, escroc déterminé et grand voleur : mais je ne crois pas qu'il ait jamais trempé ses mains dans le sang. Nommé général, sous le *règne* de *Robespierre*, il se distingua à la fameuse bataille de *Fleurus*. Depuis ce temps il a toujours été employé dans les armées.

Buonaparté, pour le récompenser d'avoir été un de ses plus chauds partisans à la journée du 18 brumaire, le nomma sénateur; et il le fit duc de Dantzick, après le siége de cette place.

Ce fut chez madame Recamier que je vis, pour la première fois cette espèce de *barbare*. Je l'appelle ainsi, car de tous les stupides animaux qui font honte à la société, il n'en est pas un qui l'égale en grossièreté. Il demandait à un jeune homme les noms de toutes les *dames* qui dansaient, ou qui passaient à côté de lui. Le jeune homme, fatigué des demandes répétées du *questionneur*, lui dit, dans un mouvement d'impatience : " D'où Diable venez-vous donc ? „ --- " Je viens, lui répondit l'ours mal léché, je viens de la lune, où je n'ai jamais vu un j---f--- de ton espèce : je m'appelle le général Lefèvre. „

Madame Lefèvre, par *son langage vulgaire*, excite plus de *risée* que tous les *beaux esprits* n'ont jamais pu le faire.

Madame Lefèvre a été, *bien des années*, *blanchisseuse* aux casernes de Strasbourg. Quand elle épousa Lefèvre, elle se mit *ravaudeuse;* et lorsqu'en 1792, son mari rejoignit l'armée destinée à s'opposer aux Autrichiens, *madame* la *Duchesse* fut nommée une des *ravaudeuses* de cette armée.

Lefèvre étant devenu général, *madame* la *générale* revint à *Strasbourg* où elle reprit son ancien métier de *blanchisseuse* : parce que, disait-elle, on ne savait pas comment les choses pourraient tourner.

A la fin, *les choses ayant* très-bien *tourné*, pour *madame* la *générale*, elle se hâta d'aller *étaler* ses *grâces* à Paris. Aujourd'hui qu'elle est une si *grande dame*, elle va souvent à la *Cour*, et contribue beaucoup, par son *baragoin*, à égayer *Messieurs* les courtisans.

Madame Lefèvre allait souvent chez l'*Impératrice Joséphine*, qui s'amusait beaucoup de ses histoires.

Les

Les gardes, les pages, les valets de chambre s'en amusaient. Un jour, le chambellan de service lui dit que l'Impératrice n'était pas visible. --- " Elle l'est toujours pour moi. „ --- Le chambellan l'assura que *Sa Majesté* ne verrait personne --- " Est-ce „ que vous ne me connaissez pas : allez lui dire que „ c'est moi, la Duchesse de Dantzick. „ -- Le chambellan entra chez madame Buonaparté, qui vint jusqu'à la porte de son appartement, et dit à madame Lefèvre, du plus loin qu'elle la vit : " Vous „ avez bien fait d'insister, madame la Duchesse, „ je suis toujours visible pour vous. „ Madame la Duchesse se retournant vers le chambellan, lui dit, „ Ça te le coupe, mon homme! „

La Duchesse accusa un de *ses gens* d'un vol qui s'était commis dans sa maison : en conséquence, elle le fit déshabiller nu pour s'assurer qu'il n'avait pas sur lui les effets volés. Elle compta l'affaire à l'Impératrice Joséphine, qui alla la redire à madame de la Rochefoucault. Celle-ci pria Joséphine d'engager madame Lefèvre à raconter à *ses dames* ce qu'elle venait de lui dire. --- „ Je peux bien vous conter mes „ affaires; mais je n'ai rien à dire à ces Pi....es là. „

Lefèvre est toujours un grand *voleur* Il a des chambres entières remplies de l'*argenterie* des églises qu'il a pillées en Allemagne. A son élévation au Duché de Dantzick, des députés étant venus au nom des habitans de cette ville lui offrir un présent de 500,000 livres, qu'on lui avait voté, le *noble Duc* refusa de le prendre --- *en livres* --- mais il voulut absolument qu'on le lui donnât *en francs ;* --- ce qui faisait une différence en sa faveur, d'environ trois cents louis!!!

Le bizarre et facétieux Cervantes pourrait seul bien peindre ces deux caricatures.

LE MARÉCHAL MASSÉNA,

Prince d'Essling, et duc de Rivoli.

Masséna est fils d'un marchand de vin de Nice. Il servit, en qualité de sergent, dans un régiment Sarde. La cause de la *liberté* l'ayant fait *déserter*, il vint chercher du service en France. Comme il était d'un caractère *entreprenant*, il trouva bientôt le moyen de s'avancer. Il fut employé dans toute la première campagne de Buonaparté en Italie; et il rendit les plus grands services à l'armée Française, en raison de la parfaite connaissance qu'il avait du pays devenu le théâtre de la guerre.

Masséna aime *beaucoup* l'argent; mais il ne commet pas de crimes *inutiles*. Il déteste bien *cordialement* Buonaparté, qui, de son côté, le paie *parfaitement* de retour. Il est d'un esprit très-indépendant. La chaleur qu'il mit dans l'affaire de Moreau le fit *exiler* de Paris. Cependant, comme le *tyran* ne peut pas se passer de généraux, il rappela Massena, en 1805, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, et lui confia le commandement de l'armée d'Italie.

Il a, dans Paris, divers agioteurs, sous la direction de Rig..., qui placent 50,000 liv. par jour à 15 pour 100 d'intérêt par an.

LE MARÉCHAL MORTIER.

Duc de Trévise.

Mortier, né à Dunkerque était commis dans la maison de *Ninck* et *C.e*, négocians de cette ville. Il servit d'abord dans la *Garde Nationale*, comme sergent, et se trouva à la bataille de *Jemmapes*. Mortier n'a aucune réputation *militaire*; et il ne

devint général de division qu'après la nomination de Buonaparté au Cousulat.

On sait que Mortier a commandé en Hanovre, où il s'est rendu *célèbre* par ses déprédations.

Madame la *duchesse Mortier* de *Trévise*, est fille d'un *Cabaretier* de Coblentz.

LE MARÉCHAL MACDONALD.

Macdonald, Ecossais d'origine, servait en France avant la révolution dans une des brigades Irlandaises. Il est excellent officier, et mille fois trop bon pour la *Cour* de *St. Cloud.*

Macdonald, comme Massena, fut exilé pour s'être trop vivement intéressé à l'affaire de *Moreau.*

Ce n'est que depuis peu qu'il a été nommé à un commandement, et fait Maréchal.

LE MARÉCHAL MARMONT,

Duc de Raguse.

Marmont descend d'une bonne famille. C'est un officier de mérite et d'honneur. Il a épousé la fille de *feu* Perregaux, le banquier. Il n'est pas heureux dans les combats.

LE MARÉCHAL MONCEY,

Duc de Conégliano.

Moncey n'est pas le nom de cet *homme;* c'est celui du village où il est né. Il est *nul* quant aux talens militaires.

Son nom est *Jeannot.* Quand il s'engagea, il prit le nom de son village ; à la révolution, ayant été fait capitaine de la garde nationale, il demanda au

marquis de Moncey la permission de continuer à porter son nom; le marquis le lui permit.

Quand le général Pichegru, après avoir refusé l'ambassade de Suède, se retira à Arbois, le directoire qui voulait avoir un espion auprès de lui, s'adressa à Moncey, qui avait un prétexte de se retirer dans le voisinage, le village de Moncey étant peu distant d'Arbois. Moncey retourna dans *ses foyers*, vit Pichegru, afficha d'être mécontent du directoire. Il n'était pas dans le caractère de Pichegru de rien confier à Moncey. Celui-ci faisait profession d'être resté l'ami et le partisan de Pichegru. On sait les preuves qu'il en a données quand le général Pichegru se rendit à Paris en 1804.

LE MARÉCHAL NEY,

Duc d'Elchingen.

C'est un atroce brigand du premier ordre. Il est fils d'un *rémouleur* de *Sar-Louis*. Ney, avant la révolution, s'était engagé comme *valet* à un officier de la garnison, qu'il accompagna à Paris. Mais, bientôt, chassé par son maître, parce qu'il lui arrivait *quelquefois* de mettre *ses mains* dans les *poches* des autres, il entra garçon d'écurie chez un *maquignon* de *la rue Poissonière*, où il ne resta qu'un an. Ney, qui a toujours *tendrement* aimé le bien *d'autrui*, s'avisa un beau jour de *planter là* son *maquignon* et de lui *voler* deux de ses meilleurs chevaux. Malheureusement il ne *courut* pas assez vite; il fut arrêté et mis en prison. La révolution le sauva, comme tant d'autres, des galères ou de la potence. Devenu soldat de *la liberté*, il fit son chemin dans le monde. Il est marié à la nièce de *madame* Campan, qui tient une pension de jeunes demoiselles à St. Germain, et qui a *dé-*

crassé toutes les *grandes* et *vertueuses* dames de la *cour* de St. Cloud.

Madame la *duchesse d'Elchingen*, *débauchée*, avant son mariage, par *Louis* Buonaparté, était une des *dames d'honneur* de *la répudiée Joséphine*. Elle occupe très-probablement la *même* place dans la maison de l'*archiduchesse Marie-Louise* !!!

PERIGNON ET SERRURRIER,

Maréchaux de France.

Ils étaient, l'un et l'autre, officiers sous l'*ancien régime*. Je n'ai jamais entendu dire le moindre mal de ces deux *messieurs*.

LE MARÉCHAL SOULT,

Duc de Dalmatie.

Soult est un brigand dans toute l'étendue du mot; aussi suivait-il, avant la révolution, le *noble* métier de voleur. Il a donné, comme de raison, d'âme et de corps dans la cause de la liberté française, dans le soutien de laquelle il a fait un chemin rapide, grâces à ses discours révolutionnaires.

Madame la duchesse, très-*fameuse* par sa prostitution, et *dame d'honneur*, par conséquent, de l'impératrice répudiée, est fille d'un porte-balle de Sohlingen.

Ses coffre-forts sont pleins de rapines faites en Espagne.

LE MARÉCHAL VICTOR,

Duc de Bellune.

Le *sieur* Victor servait comme *tambour* avant la révolution. Il passe pour un grand *poltron*; mais

Il n'a pas son *pareil* pour *organiser* des *vols* de courriers, faire *détrousser* les passans, et mettre *à fin* mille autres *aventures* de cette *gentillesse!*

MADAME LA DUCHESSE DE MONTÉBELLO.

Le maréchal Lannes était garçon dégraisseur à Barréges. Il prit, il n'y a pas long-temps, des leçons de mythologie que tout homme, qui fréquente les théâtres en France, doit nécessairement savoir. Le général est sa femme furent invités à un déjeûner public, mais il vint seul. On lui demanda où était madame la maréchale: " Je l'ai laissée dans „ les bras de Neptune, „ répondit-il.

Elle a pour secrétaire intime un certain Luigny, jacobin outré, qui lui rend de grands services dans ses joyeux passe-temps.

En voilà bien assez sur ces *fameux maréchaux* de France, sur ces *dignes* successeurs de l'antique *chevalerie* qui avait jadis étonné le monde par ses vertus et ses exploits; parlons de quelques généraux.

LE GÉNÉRAL COMTE RAPP.

Rapp, d'abord domestique à Colmar, fit ses premières armes comme soldat. Il s'avança par son mérite. Il fut de la plus grande utilité, en ce qu'il pouvait parler et écrire l'allemand et le français. Le général *Desaix*, dans la brigade duquel il servait, le fit son *aide-de-camp*; et il l'emmena avec lui en Egypte. Rapp n'eut aucune part dans l'*assassinat* de son général.

On admire dans Rapp une grande naïveté et un bon naturel. On l'accuse de quelques exactions qu'il s'est permises lorsqu'il était gouverneur de Dantzick.

LE GÉNÉRAL HULIN,

Commandant de Paris, *et grand officier de la Légion d'Honneur.*

Ce misérable, qu'on a vu président du fantôme de tribunal qui a fait assassiner le Duc d'Enghien, a été gouverneur de Berlin et commandant de Vienne; l'ordre Prussien de l'Aigle Noir, dont il est décoré, prouve l'état d'abjection où l'on a réduit le successeur du Grand Frédéric.

Hulin a été valet-de-chambre chez M. de Conflans; avant la révolution il était *buandier* de la Reine et du Duc de Bourbon.

Après la prise de la *Bastille*, Hulin, qui en avait été un des *assiégeans*, fit, à la populace, le signal d'égorger le malheureux De Launay qu'il conduisait désarmé à l'*Hôtel de Ville.* (1) On le vit, le 6 Octobre, à la tête des brigands qui commirent tant d'excès à Versailles. Hulin et Brune se distinguèrent par une férocité jusqu'alors *inouïe*, dans tous les massacres qui couvrirent Paris de sang et de deuil. Ces deux *monstres* dirigèrent les poignards des assassins qui immolèrent tant de victimes dans les prisons de Paris, aux journées désastreuses des 2 et 4 septembre, 1792.

Quand Robespierre (2) ou Danton avaient des crimes à faire commettre, c'était toujours Hulin qu'ils en chargeaient!

A la chute de Robespierre, Hulin se trouvant sans *emploi* se mit pour subsister, escroc, voleur et faux-monnoyeur. Quoique très-fréquemment arrêté

---

(1) Voyez le *Moniteur* de 1789, numéros 22 et 70.

(2) Il est plaisant de remarquer que les *mêmes hommes*, qui jouissaient de la confiance entière de Robespierre, ont toute celle de Buonaparté.

pour ces *bagatelles*, on ne l'en punit jamais. Il se faisait *respecter* des juges en se qualifiant du nom *révéré* de *vainqueur de la Bastille*.

En 1797, il seconda, puissamment, son ami Augereau à *l'affaire* du 18 *fructidor*; ce qui le fit entrer dans l'armée, où il fit une assez triste figure.

LE GÉNÉRAL SÉBASTIANI,

Duc de Murcie, grand officier de la Légion d'Honneur.

Buonaparté, à son retour d'Egypte, le nomma Colonel, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus à *la Grande Journée* du 18 *brumaire*. Bientôt après, il mérita l'attention particulière du tyran qui, remarquant en lui une masse impure de *méchanceté* et de dépravation, en fit, dès lors, son intime et très-digne confident: ce qu'il est encore aujourd'hui!

Buonaparté a forcé l'aimable et belle mademoiselle de Coigny, fille du marquis de ce nom, d'épouser ce misérable Corse.

Les deux seules *qualités* de cet homme sont d'être *Corse*, et *parent* de Buonaparté! C'est un digne *émule* de Hulin, de Murat, de Brune, et de Savary. Sébastiani cache, sous la *trompeuse* enveloppe des formes les plus agréables, une âme aussi cruelle que noire. Quand le *héros* médite quelques *nobles* exploits de vols ou d'assassinats, c'est toujours Sébastiani qu'il consulte le premier.

LE GÉNÉRAL VANDAMME,

Grand officier de la Légion d'Honneur.

Vandamme est fils d'un notaire de Cassel, en Flandres. Il commit, dans son lieu de naissance,

où j'eus occasion de passer il y a un an, et où j'appris de *belles* choses sur son compte, il commit, dis-je, plusieurs vols qui l'auraient envoyé aux galères, sans l'humanité d'un juge, ami de son père, qui l'en sauva.

Lorsque le *grand jour* de la *délivrance* des galériens, etc. fut arrivé, je parle de la révolution. Vandamme, qui errait depuis trois mois, sans feu ni lieu, s'engagea comme simple soldat; mais son *civisme*, son *républicanisme* et ses autres belles qualités le promurent bientôt au grade d'Officier-Général.

Lorsqu'en 1794, Pichegru envahit la Flandre, Vandamme commandait l'arrière-garde de l'armée Française. Ce monstre, passant avec ses troupes dans le lieu de sa naissance, y commit des horreurs qui font frémir : il fit arrêter et envoyer à Paris le même juge qui l'avait peut-être sauvé de la corde, pour avoir un prétexte de lui voler tout ce qu'il possédait !

Ce brigand, étant à Newport, fit rassembler sur la place de cette ville une quarantaine d'émigrés qui avaient eu le malheur d'être faits prisonniers. Dès que ces infortunées victimes eurent toutes été conduites sur le champ de carnage, Vandamme les égorgea de ses propres mains ! Est-il donc étonnant que ce tigre soit l'ami de cœur d'un autre tigre non moins féroce, Napoléon Buonaparté ?

Lorsque ce bandit commandait, sous Moreau, en Allemagne, il se livra à tant d'excès, que le *vertueux* général se vit contraint de le casser et de le renvoyer en France. Il ne fut employé, depuis, qu'après le retour d'Egypte du *puissant*, du *bienfaisant*, du *vertueux* Napoléon Buonaparté, qui lui rendit le rang qu'autrefois il avait eu dans l'armée.

LE GÉNÉRAL DUPONT.

DUPONT est de fort bonne famille, et très-brave homme lui-même. Ce fut à Brienne qu'il commença des études qu'il finit dans un autre collége. Il est assez bon poète, bon soldat, et gentilhomme en tout. Sa capitulation, en Espagne, a failli lui coûter la vie. Il devait en sa qualité d'officier de la Légion d'Honneur, être jugé par la Haute-Cour; mais la capitulation de Junot étant arrivée à Paris, la veille du jour où le procès devait commencer, Buonaparté le fit suspendre. A mon départ de Paris, en Mai dernier, Dupont était toujours confiné dans les prisons de l'Abbaye à Paris.

Le grand-chancelier de la légion d'honneur, est

M. DE LACÉPÈDE, SÉNATEUR.

M. de Lacépède est un célèbre naturaliste. C'est probablement pour cette raison qu'on l'a fait chancelier de cette grande et noble *ménagerie*. La vie politique et les parjures de cet homme méritent d'être rapportés.

Avant la révolution, M. Lacépède était directeur du cabinet du roi, au Jardin Royal des Curiosités et des Plantes étrangères. Ce fut alors qu'il publia son traité sur les *Reptiles*. (1)

Elu, en 1791, membre de l'assemblée législative, il s'y montra l'un des plus fougueux Jacobins de tous les membres qui la composaient; il en

(1) Voyez l'analyse de cet ouvrage dans le *Moniteur* de 1789, N.º 99. Nous désirons que M. Lacépède donne une continuation de cet ouvrage, dans lequel il est prié de ne pas oublier les *reptiles* qui sont sortis de la fange, ou qui s'y traînent encore, depuis qu'il a publié sa première édition.

était le président, lorsque le club des *Whigs* Anglais adressa à cette assemblée une lettre de congratulation sur la révolution française, en faveur de la *liberté*, etc. etc. M. Lacépède fit aux *Whigs* une réponse très-fraternelle, et fort analogue aux circonstances alors existantes.

M. de Lacépède ayant proposé à l'assemblée de naturaliser le docteur Priestley, fit à cette occasion un discours digne des frères et amis. Il ne fut point membre de la convention : mais lorsque le conseil des cinq cents eut décrété que tous ses membres et que tous les fonctionnaires publics seraient tenus de faire le serment de haine à la royauté, M. de Lacépède se présenta à la barre, à la tête d'une députation de l'Institut National, pour exprimer tous les sentimens des *Lettrés*, en cette occasion. Je crois devoir donner ici une esquisse de cette farce républicaine, jouée par le président Treilhard et par le poète Chénier.

Le 21 janvier 1796, jour de l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI, Treilhard était président du conseil des cinq cents. A l'ouverture de la séance, l'on fit l'appel nominal de tous les membres; et chacun d'eux prêta le serment qui suit : " JE JURE HAINE A LA ROYAUTÉ. „

Une députation de l'Institut se présenta bientôt à la barre : elle avait à sa tête M. de Lacépède.

Après s'être fort étendu sur la nécessité d'un régime de *liberté* et *d'égalité*, pour le grand avancement des sciences et des arts, l'orateur ajouta : " L'institut nous a députés vers vous, pour jurer „ en votre présence, HAINE A LA ROYAUTÉ. „

La députation ayant été invitée aux honneurs de la séance, le président demanda au conseil, que M. de Lacépède reçût l'accolade fraternelle. Cette cérémonie était à peine achevée, qu'on introduisit une députation du Conservatoire de Musique, qui entra dans la salle aux chants répétés des vers qui

suivent : les paroles sont de Chénier, la musique est de *Gossec* :

« Dieu puissant, daigne soutenir
» Notre république naissante ;
» Qu'à jamais dans l'avenir
» Elle soit libre et florissante !
» Jurons, le glaive en main, jurons à la patrie
» De conserver toujours la liberté chérie.
» De vivre, de périr pour elle et pour nos droits,
» De venger l'univers opprimé par les Rois.
» *Si quelqu'usurpateur veut asservir la France*,
» *Qu'il éprouve aussitôt la publique vengeance* ;
» *Qu'il tombe sous le fer*, que ses membres sanglans
» Soient livrés dans la plaine, aux vautours dévorans. »

M. de Lacépède est aujourd'hui le très-humble valet de Napoléon, qui inflige à la France des châtimens cruels. Le contraste des discours de M. de Lacépède, lorsque, président le sénat de Buonaparté, il appuyait sur la nécessité d'avoir des *ordres privilégiés*, des titres héréditaires, etc. avec ceux qu'il faisait naguères aux *frères* et *amis*, est aussi curieux que frappant : ces discours prouvent que le naturaliste *Jacobin impérial* est ce que tous les Français révolutionnaires sont en effet.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU,

Sénateur et grand-officier de la Légion d'Honneur.

Autre caméléon, autre parjure, mais d'un genre moins atroce que Treilhard.

M. François est fils d'un maître d'école de la Lorraine. Le commandeur d'Alsace trouva ce petit mendiant gentil, le fit étudier au collége de Neufchâteau. Après avoir fait les plus grands progrès dans ses études, il vint courir à Paris la carrière

du barreau, et se fit recevoir *avocat au parlement*; mais s'étant marié à la nièce du fameux acteur *Préville*, il fut rayé du *tableau*, parce qu'on regardait alors, en France, une telle alliance comme faisant *déroger*. Le duc d'Orléans, à la sollicitation de *madame* de Genlis, lui fit avoir une place à St. Domingue. Il n'y resta pas long-temps : il revint en Europe en très-bon état, car il avait eu le talent d'épouser, dans cette île, une femme vieille, riche et laide. Il était veuf avant de quitter la France. Au moment où les premiers troubles éclatèrent, il se rangea sous les bannières de la liberté; mais ses intrigues ne purent lui faire obtenir alors qu'une place de juge de paix dans le canton de Vichi. En 1791, il fut nommé à *l'assemblée législative*, et lorsque cette assemblée fit place à la *convention*, M. François prononça un discours de *sans culotte*, dans lequel il appuyait fortement sur la nécessité de donner à la France une forme de gouvernement républicain, de préférence à toute autre; s'apitoyant beaucoup sur les horreurs et les absurdités de tout gouvernement héréditaire. (1).

M. François, malgré son patriotisme, ne fut pas membre du *Comité de Salut Public*; mais, sous le directoire, il fut successivement ministre de la justice, de l'intérieur, et enfin directeur. Le jour de l'anniversaire du meurtre de Louis XVI, il fit, au *Champ de Mars*, un discours très-républicain, et prêta serment de *Haine* à la royauté. (2) Depuis, on a vu ce parjure à son Dieu, ce traître à son

---

(1) *Voyez le Moniteur* de 1792, N.° 266.

(2) Voyez dans le *Moniteur* de 1788, N.° 124. L'année suivante il envoya, en qualité de Ministre de l'intérieur, une lettre *circulaire* à toutes les *Autorités Constituées*, dans laquelle il leur ordonnait de « *célébrer* l'anniversaire du juste punissement du dernier roi de France. ». M. François n'est pas comme les *poëtes* du temps de *Saül*, qui étaient *prophètes* et *poëtes*.

Roi, contribuer à placer la couronne des Bourbons sur la tête d'un *Corse vagabond*, la terreur et le *fléau* de la France! Ce M. François, qui, comme ministre de l'intérieur, fit, en 1799, le serment de *Haine* à la royauté, suppliait en 1804, au nom du sénat dont il était l'orateur, Buonaparté de se revêtir de la pourpre impériale! (1)

Les Français excusent M. François, des discours qu'il fait aujourd'hui, en disant que c'est un poëte dramatique, et que tout ce qu'il prononce n'est que du persiflage, afin que, quand le *tyran* sera détruit, il puisse se vanter d'avoir couvert de ridicule toute la race du Corse. Mais cela me paraît trop recherché; et je crois que M. François est aussi bas courtisan que parjure infâme.

LE COMTE RÉAL,

Conseiller d'Etat, directeur général de la haute police pour les départemens du nord et de l'est, grand officier de la Légion d'Honneur.

" L'assassin sur grand un chemin est préférable au
„ peureux et hypocrite Réal; vous vous défiez du
„ premier, et le second, avec les dehors de la vertu,
„ vous fait tomber dans ses piéges. „

Dictionnaire des Jacobins.

Ces paroles peignent au naturel le caractère de Réal, sous l'extérieur d'un homme aimable et bon; ce Réal n'a pas plus de sensibilité qu'une statue. Il ne rêve qu'argent et police; il ne pourrait pas plus exister sans emploi dans la police (2) que sans

---

(1) Voyez tous les journaux de Juin 1804.

(2) Réal est si *fou* de la police qu'il n'envoie pas une seule carte d'invitation pour dîner, ou pour ses assemblées du soir, qui n'ait en tête ces mots, « *Police Générale*. »

argent. Il est très-rapace, sans cependant être vilain; et pourvu qu'il eût une place à la police, il ne s'embarrasserait guères que ce fût sous un Bourbon, un Robespierre ou un Buonaparté, qu'il l'occupât. Quoique cet homme soit l'agent de la cruauté, on le voit pleurer, comme un enfant, quand il parle de quelques actes barbares. On ne supposerait jamais, d'après l'attendrissement avec lequel il les raconte, qu'il pût y avoir la moindre part.

Je me rappelle, qu'un jour dînant chez lui, c'était un mois après l'assassinat de Pichegru, et la compagnie était nombreuse, je me rappelle, dis-je, qu'il nous entretint des différentes conversations qu'il avait eues avec ce général, après son arrestation; il parla avec une sensibilité si apparente, il parut si touché, qu'il en avait les larmes aux yeux. Nous partageâmes tous son émotion, et aucun de nous ne pouvait soupçonner que le narrateur pathétique avait été l'agent de ce meurtre.

Réal, avant la révolution était procureur au Châtelet, mais ses coquineries envers ses cliens, et à l'égard de tous ceux qui eurent le malheur de lui confier leurs intérêts, l'avaient fait rayer de sa place. Il appartenait à de très-pauvres parens; et il ne dut son éducation qu'à la *charité* d'un évêque qui était l'oncle d'une dame qui avait bien voulu être sa marraine. Réal a, dans ce moment-ci, une sœur employée, comme servante, dans une maison de bains, et dont les enfans ne subsistent, qu'à l'aide des commissions qu'ils font pour les voisins du quartier.

Il était donc très-naturel que M. Réal devînt un des plus grands admirateurs du nouvel ordre de choses.

Durant les trois premières années de la révolution, Réal n'eut aucune place officielle: il s'occupait alors de la rédaction de quelques journaux, et

il était quelquefois employé par les ministres à composer des *brochures* pour *travailler l'esprit public*. Lorsqu'après le 10 août, le tribunal révolutionnaire eut été organisé, Réal en fut nommé l'accusateur public; et au bout de trois mois, il devint procureur de la commune de Paris. Dans le procès de Brissot, il parut, comme témoin, contre lui; et Robespierre, pour le récompenser, l'envoya dans les prisons en qualité de mouton. C'est là qu'il parvint à gagner toute la confiance de son protecteur. Ses infâmes rapports envoyèrent des milliers de victimes à l'échafaud! Cependant, à voir ce monstre, il serait impossible de le supposer capable d'une mauvaise action; mais, en vérité, je le crois homme à signer, en riant, la mort d'une personne avec laquelle il dînerait, et à répandre des larmes lorsque sa victime serait égorgée! Il n'a jamais, je pense, existé de scélérat comme Réal.

Réal, tout en exerçant son abominable métier dans les prisons, ne laissait pas que d'être obligeant envers ceux qu'il ne dénonçait pas; mais aussi il dénonçait, le lendemain, ceux qu'il avait obligés la veille.

A la chute de Robespierre, le *Comité de Salut public* ne voulut pas l'employer; c'est alors qu'il commença une feuille intitulée *Le Journal de l'Opposition*, et dans laquelle il accusait les *Comités* de réaction, d'aristocratie, etc. Il donnait aussi, de temps en temps, des détails intéressans sur ce qui s'était passé dans les prisons lorsqu'il y était. Il ne le faisait, sans doute, que pour persuader que Robespierre ne l'y avait pas employé; mais, il eut beau s'agiter, il ne gagna la confiance d'aucun parti. Il ne fut employé par le directoire, encore dans une place très-subalterne, que peu de temps avant sa culbute. En conséquence, depuis 1794 jusqu'en 1800, il se mit à avocasser. C'est lui qui fut le

conseil

conseil du Comité Révolutionnaire de Nantes, ainsi que de Babœuf et de Drouet, accusés tous deux de conspiration jacobine.

Réal se montra, long-temps, un fougueux sans-culotte : il présenta, un jour, à la barre de la convention, et au nom d'une des sections de Paris, une pétition violente qui accusait certains partis d'une puissante réaction. L'orateur, alors le *citoyen* Réal, mais aujourd'hui *Son Excellence M. le Comte* Réal, finissait en demandant *la république démocratique, ou la mort.*

On sait qu'à chaque anniversaire de l'assassinat du malheureux Louis XVI, Réal insérait, dans son journal, l'avertissement que voici : " Les bons patriotes sont invités, par le citoyen Réal, à se „ réunir, le 21 janvier, pour manger une tête de „ cochon. „ (!!!)

Le Grand Régénérateur, Napoléon, a fait Réal conseiller d'état, pour le récompenser de ses efforts en sa faveur, le 18 brumaire ; et la section du conseil, à laquelle il est attaché, est celle de législation et de justice!!

LE COMTE DE DOUAY,

Conseiller d'état, procureur général impérial près la haute cour de cassation, grand officier de la légion d'Honneur.

" Merlin de Douay, successivement conseil du „ Duc d'Orléans, ami de Danton, de Chabot, de „ Marat, de Robespierre ; (1) auteur de la loi des „ suspects, avocat des Septembriseurs, ministre „ disgracié de la police, puis ministre de la justice ;

(1) Aujourd'hui l'ami de cœur de Buonaparté.

„ vain comme un paon, patient comme un chat, „ cruel comme un tigre, semblait n'avoir survécu „ aux factions, dont il avait été l'âme et le valet, „ que pour insulter à la justice de la Providence. „ Il se sauva de l'échafaud, en entrant au direc- „ toire, „ etc, etc.

Ce portrait de Merlin est extrait d'un ouvrage bien écrit, publié du temps du directoire, et appelé l'*Ami des Lois*. On le trouve dans le numéro du 25 Juin 1798. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé de pareil mécréant. On l'a surnommé *Merlin Suspect*, *Merlin Potence*, etc. etc. Je ne connais pas d'homme plus exécré que ce lâche valet de Robespierre et de Buonaparté.

Merlin est fils d'un paysan d'Anchin près de Cateau Cambresis; à l'âge de douze ans, il fut reçu, comme domestique dans un couvent de moines : sa voix, qu'il avait passable, le fit bientôt admettre au nombre des Enfans de Chœur du couvent; et, s'étant insinué dans les bonnes grâces des religieux, ceux-ci le prirent en affection, et l'envoyèrent au collége de Douay. Dès qu'il eut fini ses études, il se fit avocat. Ses bienfaiteurs continuèrent à le soutenir; et pour reconnaître les soins qu'ils avaient eus de son enfance et de son éducation, il leur vola, dans le commencement de la révolution, une somme assez forte qu'ils avaient placée, dans un établissement, à Cambray.

Merlin, nommé à l'assemblée constituante, eut occasion de lier connaissance avec le duc d'Orléans qui le fit son homme d'affaires. En retour de ce bienfait, il se joignit, dans la suite, au général Clarke, et contribua de tout son pouvoir à envoyer le duc à la guillotine, après l'avoir préalablement dépouillé d'une immense propriété.

Ce fut sous Robespierre que Merlin ourdit sa fameuse loi des suspects, et qui a tant d'analogie aux décrets récens de Buonaparté. Il faut lire

cette loi, et ces décrets, pour prouver l'*affinité* de caractère entre Maximilien Robespierre, et Napoléon Buonaparté : le premier n'était que le fléau de la France ; le second est la peste de l'Univers.

Le même Merlin avait proposé, sous le règne de Robespierre, une espèce de catéchisme qu'on devait faire aux membres de la convention, et dans les sociétés populaires : il était, à peu près, conçu ainsi :

Quelle était votre fortune avant 1789?

Quelle est-elle aujourd'hui, en 1793?

Quelles étaient vos opinions en 1789?

Qu'avez-vous fait pour mériter la guillotine ; dans le cas d'une contre-révolution?

A la chute de Robespierre, il devint un des membres les plus actifs du gouvernement. Sous le directoire, il fut successivement ministre de la justice, de la police, et enfin directeur. Ses cruautés et ses friponneries le rendirent si odieux à tous les partis, qu'il fut obligé de se retirer par déférence pour l'opinion publique.

Au 18 brumaire, il n'occupait aucune place ; mais le grand protecteur de tous les brigands, Napoléon Buonaparté, enfin, l'a nommé conseiller d'état ; et aujourd'hui il siége, avec *son ami* Réal, au conseil, dans la section de *justice* et de *législation!!!*

SIEYES

Sénateur, et membre (seulement) *de la Légion d'Honneur.*

Cet être est si méprisable, si insignifiant, qu'il ne vaut presque pas la peine qu'on le nomme. Il a,

comme tant d'autres, usurpé sa réputation de talent. J'ai fait voir, dans le cours de cet ouvrage, sa profonde ignorance sur le caractère de Buonaparté, et le tour que lui a joué le tyran. Je ne connais pas, en France, d'homme plus méprisé que Sièyes. Il vit retiré de la cour, mais non des plaisirs. On voit le ci-devant abbé fréquenter, en grande tenue, les spectacles, les assemblées, les bals, etc. etc. --- Assassin de son roi, il ne rêve que constitution; il vit dans un château que Buonaparté lui a donné en récompense de tous ses forfaits.

BLANC D'HAUTERIVE,

Conseiller d'état, et garde des archives aux bureaux des affaires étrangères.

M. Blanc d'Hauterive, autrefois engagé dans les *ordres sacrés*, jeta *le froc aux orties* pour courir la carrière diplomatique. Avant la révolution il travaillait, depuis bien des années, dans les bureaux des affaires étrangères.

Au commencement des troubles, M. Blanc fut envoyé, en qualité de consul, dans un des ports de l'Amérique. Il revint en France en 1795, et il rentra aux affaires étrangères, où il resta jusqu'en 1806, que Buonaparté le fit conseiller d'état; et à la mort de M. Caillard l'archiviste, il fut nommé son successeur.

On ne peut pas contester les talens de M. Blanc d'Hauterive, mais, comme tous les Français révolutionnaires, il les fit servir à défendre *tout* principe juste ou injuste, au soutien de *toute* cause, qu'elle soit conforme à sa manière de penser ou non. Tous ces hommes déploieraient autant de zèle et d'ardeur, pour envoyer Buonaparté aux *galères*, qu'ils en montrent à supporter sa cause. Tout

ce dont ils ont besoin, c'est de conserver leurs places.

Je me souviens qu'un jour, sortant du cabinet de M. Talleyrand, j'aperçus *feu* M. Fox avec quelques amis dans le salon du ministre, chez lequel ils étaient venus prendre *congé*. Je passai dans l'appartement de M. d'Hauterive qui me demanda si j'avais vu M. Fox. Je lui répondis que oui. « C'est „ un excellent homme, votre M. Fox; il est doux „ comme une jolie femme; mais je ne crois pas „ qu'il ait tant de talent qu'on lui en donne. „

“ Pourquoi? Il passe chez nous, cependant, „ pour une de nos meilleures têtes. „

“ Voyez, ajouta M. d'Hauterive, il y a vingt „ ans déjà que cet homme cherche à parvenir au „ ministère, mais il ne peut pas arriver! „

Je pensais que c'était une nouvelle manière d'apprécier les talens d'un homme : cela prouve que les Français ne jugent du mérite d'un individu, que par les places qu'il occupe dans le monde; quels que soient d'ailleurs les moyens qui l'ont porté à cette place.

M. d'Hauterive est le grand faiseur dans le département des manifestes. Il est, continuellement, occupé à composer des notes, des rapports, etc. pour Talleyrand; non qu'il approuve ce qu'il écrit, mais parce qu'il en vient à ses *fins*, par le travail qu'il fait.

Si M. d'Hauterive avait eu les formes plus agréables, il aurait sans doute été ministre des affaires étrangères; car il a toutes les qualités requises pour remplir une place de ministre sous Buonaparté --- une *bonne* tête et un cœur *froid*. Mais ses manières sont trop repoussantes; et il ressemble plus à un *ours mal léché*, qu'à un courtisan français.

Le temps ne nous permet pas de citer les crimes des autres *dominos* qui dansent sur les cadavres des royalistes, dans la cour du plus scélérat des hommes. Les Defermont, François de Nantes, sont plus voleurs que toute la troupe des individus qui rament sur les galères de France. Les préfets Jean de Brie, Savoie-Rollin, Thibeaudeau, Méchain, Méhée et de la Madelaine, etc. etc. sont dignes de leur maître; un dattier ne produit que des dattes.

FIN DU TOME PREMIER.



HISTOIRE SECRÈTE DU CABINET DE NAPOLÉON BUONAPARTÉ, ET DE LA COUR DE SAINT CLOUD.

PAR
LEWIS GOLDSMITH,
NOTAIRE.
Ex-Interprète près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris.

SECONDE EDITION.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.
VOLTAIRE (*Mahomet*)

T. II.

A LONDRES:
DE L'IMPRIMERIE DE T. HARPER LE JEUNE,
Crane Court, Fleet Street.
A PARIS,
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1814.

CONDUITE DE BUONAPARTÉ

ENVERS LES

PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Les faits rapportés dans le 1.er volume suffisent pour donner une idée vraie du caractère personnel et de l'administration intérieure du chef actuel de la France. On ne peut pas s'attendre à le voir respecter le Droit des Gens, ou garder la foi des traités que son intérêt du moment lui fait conclure avec les Puissances Étrangères.

Que peut-il y avoir de sacré pour un homme né dans la rébellion, élevé dans le brigandage; assassin par penchant, par habitude et par système?

Cet homme se dit Souverain, il est traité comme tel par presque tous les Souverains de l'Europe; quelques-uns même se sont rendus complices de ses assassinats, ont favorisé ses usurpations: d'autres se sont dégradés et avilis au point de donner leurs filles en mariage à ce brigand, à ses infâmes parens, aux bandits qui ont associé leur fortune à la sienne.

Je me trouve donc dans la cruelle nécessité de le traiter de Souverain en traçant sa conduite envers les Puissances Etrangères.

Si ce tyran insensé était connu, je n'en serais pas réduit à m'étendre sur ce douloureux sujet; mais peu de personnes ont eu occasion d'apprécier le caractère de Buonaparté. J'entreprends avec répugnance une tâche aussi dégoûtante que si j'avais à développer la diplomatie d'un *Cartouche*, ou de tout autre chef de brigands.

Si je n'avais à faire connaître que son ambition, fut-elle plus grande que celle de César ou d'Alexandre, je ne serais pas épouvanté de mon sujet, parce que je sais que l'histoire des hommes ambitieux offre souvent des traits de magnanimité et d'humanité, qui reposent l'ame; mais

l'ambition de Buonaparté n'offre à l'historien qu'une suite de meurtres inutiles, de vengeances particulières, et un système de brigandage universel. A Dieu ne plaise qu'aucun homme appelé à gouverner ses semblables doute jamais de la vérité de cette assertion ! Qu'on examine attentivement la conduite de Buonaparté envers les Puissances continentales de l'Europe, et l'on verra qu'il les a toutes trompées et trahies, parce qu'elles ne connaissaient pas son caractère. Si elles l'avaient connu, elles n'auraient jamais traité avec lui ; elles auraient su que sa politique n'est pas celle du chef d'une grande nation, mais celle d'un brigand.

Avant d'entrer en matière, il me faut remonter à une époque antérieure de la révolution française.

Les *mémoires* diplomatiques et les plans présentés aux derniers rois de France avaient été publiés sous le titre de : *Politique des Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.* Cet ouvrage, dirigé par le comte de Broglie, avait été rédigé par M. Favier. Dans les premiers temps du directoire, il en parut une édition à laquelle M. de Ségur, grand-maître des cérémonies de la maison de Buonaparté, ajouta une préface et des notes révolutionnaires ; on y lit ce passage remarquable :

« Il sera facile de se convaincre qu'y compris „ même la révolution en grande partie on trouve „ dans ces mémoires et ces conjectures le germe „ de tout ce qui arrive ajourd'hui : et l'on ne peut „ pas, sans les avoir lus, être bien au fait des in- „ térêts et même des vues actuelles des diverses „ Puissances de l'Europe. „

J'ai déjà fait remarquer que le Directoire n'avait pas les moyens de mettre à exécution ce grand plan ; et, d'ailleurs, il ne pouvait être exécuté que par le chef despotique d'un gouvernement militaire, dont la maxime est : *Per fas et nefas.*

Aussitôt que Buonaparté eut saisi les rênes du gouvernement, il lança une espèce de Manifeste

demi-officiel qui a une grande affinité avec le système dévastateur que poursuit en ce moment le gouvernement Français. Nous renvoyons à l'ouvrage ayant pour titre :

« *Etat de la France à la fin de l'an VIII*, » dont l'auteur est M. d'Hauterive, ci-devant chef de division au Ministère des relations extérieures, et maintenant conseiller d'Etat de S. M. Corse. Ayant traduit cet ouvrage en anglais, j'ai naturellement eu de fréquentes conversations avec l'auteur. Sur mon observation, qu'il me paraissait *un ouvrage belliqueux*, " Oh, que non ! „ me répondit-il ; il „ faut regarder cela comme le code politique de „ la France. „

Cependant je ne puis me dispenser de citer le passage suivant, il démontre évidemment que l'immortel PITT a eu raison de proclamer Buonaparté l'enfant et le champion du jacobinisme :

" La France a posé les bases fondamentales de son système-fédératif continental. Les plus prochaines, les plus importantes combinaisons de ce système sont réalisées ; les autres dépendent encore des chances de la guerre et de la fortune, et de quelque chose qui est plus éventuel et plus incertain peut-être : je veux dire les dispositions des puissances belligérantes et neutres du continent. Tant que cet état d'incertitude durera, la France trouvera dans l'énergie persévéramment soutenue de son système de guerre, et dans une attention constante à resserrer et à fortifier ses rapports-fédératifs maritimes, des moyens suffisans pour se mettre à l'abri de tout danger. Elle a reconquis l'alliance de la Suisse. Si elle ne peut autrement étendre les rapports de son système-fédératif continental, elle emploiera le seul moyen que l'aveuglement des Etats qui ont délaissé son alliance et l'obstination de ceux qui s'opiniâtrent à une guerre sanglante ont laissé à sa disposition. Elle substituera aux subventions fédératives les subventions militaires ; et si les princes méconnaissent la voix de l'intérêt qui leur recommande de s'allier à elle, elle s'alliera de fait aux pays

qu'ils seront incapables de défendre, et se fera des auxiliaires de tous les moyens de subsistance et de défense, que pourra partout lui fournir le territoire que leurs armées n'auront pas su préserver. -- P. 91.

Parlant de la Russie, le Manifeste dit : « Que
„ cet empire devrait être divisé en deux royaumes.
„ La capitale de l'un serait à Moscow, et celle
„ de l'autre à St. Pétersbourg.

„ Alors la Russie n'inspirerait plus de craintes
„ à ses voisins. Quel que soit le mérite de ce plan
„ qui, dans ce moment, n'est qu'une opinion plus
„ ou moins plausible, il n'en est pas moins certain
„ que, considéré dans l'avenir, il ne doit pas être
„ traité comme une conjecture oiseuse, et qu'il
„ se réalisera infailliblement un jour ». Ce jour semble n'être pas fort éloigné.

Le Manifeste désire : « *Que la guerre se termine,*
„ *afin d'établir un équilibre solide*, fondé sur le
„ système fédératif ; c'est le moyen de conserver
„ aux nations de l'Europe leur indépendance com-
„ merciale et politique. --- Les Puissances de l'Eu-
„ rope doivent s'attacher à la France pour détruire
„ la suprématie de l'Angleterre ; la France est la
„ seule Puissance qui puisse briser leurs fers. „

Quoique l'objet du gouvernement Français fut clairement indiqué dans ce Manifeste, quoiqu'il n'y eut pas moyen de ne pas appercevoir qu'il menaçait l'indépendance des autres Etats, les grandes Puissances de l'Europe n'en firent pas moins la paix avec Buonaparté.

L'empereur Paul, qui était entouré de courtisanes françaises (1), et guidé par des Ministres à

---

(1) Mad. Chévalier, actrice bien-connue, et mad. Debonneuil. Je dois publier ici quelques faits relatifs à cette mad. Debonneuil.

Dans les pages précédentes, j'ai fait mention de la mission de cette femme en Russie. Les détails de son ambassade ne peuvent qu'être intéressans au public, sur tout comme cette dame fut encore envoyée en Russie après la paix de Tilsit, où j'ai lieu de croire qu'elle est encore, peut-être enrôlant des assassins pour se défaire d'Alexandre. Cette femme fut, au commencement de la révolution, maîtresse de

la solde de la France, donna l'exemple. L'Autriche, ne pouvant résister seule à l'usurpateur, fut obligée de se soumettre.

L'Angleterre fit aussi la paix avec Buonaparté. Le peuple la demandait hautement; le peuple croyait alors que la paix augmenterait son commerce, que les impôts seraient moindres; et il faut avouer que la conduite du premier consul, en 1800, était différente de la conduite de l'Empereur Napoléon. Il ne manifestait pas alors cette haine mortelle contre l'Angleterre, qu'il déclare ouvertement aujourd'hui; le continent n'était pas subjugué, on se flattait de conclure un traité de commerce avec la France. Tout bien considéré, il est possible d'excuser l'essai qu'on a voulu faire. (1)

Buonaparté ne tarda pas à prouver aux puissances de l'Europe, et particulièrement à l'Angleterre, qu'elles ne doivent compter ni sur son hon-

feu M. Perregaux, le banquier, et, en le quittant, elle fut envoyée en mission par Buonaparté à Saint-Pétersbourg, pour attirer par ses charmes l'Empereur Paul. A son arrivée à Hambourg, elle écrivit à l'Autocrate russe, par l'intervention de son favori Kutusow. Paul ordonna à son ministre à Hambourg, Mr. de Mowrawieff d'avoir des conférences avec mad. Debonneuil, pour découvrir l'objet de son voyage en Russie, etc.

Ces conférences durèrent deux mois; mais M. de Mowrawieff ne voulant pas s'en mêler directement, et pour éluder toute responsabilité, pria sa majesté de juger elle-même des vues de cette ambassadrice; par-conséquent il lui fut permis de continuer sa route à Pétersbourg.

A son arrivée dans cette ville, elle captiva bientôt le cœur de Paul, et ce fut par ses intrigues que l'autocrate devint l'allié de Buonaparté. Bientôt après l'avénement d'Alexandre, elle fut exilée de Russie, à cause de la lettre suivante, écrite par elle, adressée à Buonaparté sous couvert à Perregaux, et qui fut interceptée par le comte Pahlen, le ministre de police russe:

« J'ai assisté au couronnement du nouvel empereur, c'est une » belle cérémonie, je l'ai vu partir de Kremlin pour se rendre à » la cathédrale où l'attendait l'archevêque Platow. *Devant lui marchaient les assassins de son grand-père; à côté de lui, ceux de son père, et, derrière lui, les siens!* »

(1) Un des avantages de cette paix est la liberté, qu'elle a procurée aux démocrates anglais, de voir avec leurs propres yeux, et non plus à l'aide d'un télescope, les horreurs commises au nom de la liberté. Graces au Ciel! je suis de ce nombre, et je peux affirmer que Paris est un excellent lazareth pour les personnes infestées de la peste révolutionnaire.

neur, ni sur la paix, ni sur aucune tranquillité. Il les convainquit de la vérité de la maxime de Tacite : *Miseram pacem vel bello bene mutari.*

A peine le traité préliminaire était signé, que Buonaparté donna un échantillon de son humeur tyrannique. Il se plaignit à M. Jackson, alors Ministre d'Angleterre à Paris, de la liberté des réflexions publiées dans les papiers-nouvelles Anglais sur sa conduite, et de celles contenues dans les discours des membres du Parlement. M. Jackson lui répondit avec beaucoup de dignité que, s'il pouvait indiquer aucun article injurieux dans les papiers-nouvelles, les tribunaux anglais lui étaient ouverts.

Cette manière de procéder n'était pas celle qui convenait à Buonaparté. Pour se venger, il fit insérer dans son Journal Officiel, le *Moniteur*, l'article suivant : „ On ne trouve dans les discours des „ membres du parlement d'Angleterre rien de „ l'Europe civilisée ; mais ils montrent les crain- „ tes des Tartares du Thibet 1 „. Quelques semaines après (le 22 et le 30 *Ventose*), on disait, dans le même Journal Officiel, „ que les mem- „ bres du parlement d'Angleterre étaient des bou- „ tefeux ; des hommes qui avaient des passions „ basses, des imaginations déréglées, *etc. etc.* „

Le traité définitif n'était pas encore signé quand il exhalait ainsi son humeur dans son journal officiel ; il était donc naturel de s'attendre par la suite à des outrages, et que les Papiers-Nouvelles en seraient le prétexte à défaut d'autres.

Pendant la tenue du congrès d'Amiens, lorsque les yeux de l'Europe étaient attachés sur les grands intérêts qui s'y discutaient, on ne fut pas

---

(1) Tout le monde sait qu'à cette époque le *moniteur* était le journal officiel de Buonaparté, car on lisait en tête *à dater du* 13 *nivose, an* 8, *le* moniteur *est le seul journal officiel*. Buonaparté a cru se soustraire à la responsabilité des articles scandaleux qui souillent les pages du *moniteur*, en substituant à cet avertissement celui qui suit : *les actes du gouvernement et des autorités constituées, contenus dans le* moniteur, *sont officiels*.

peu étonné de voir Buonaparté, malgré les traités existans avec l'Autriche, prendre le titre de Président de la République Italienne, et annexer à la France le Piémont, le Duché de Parme et l'Isle d'Elbe.

Mais ce qui montrait sous son vrai jour le caractère de cet usurpateur était sa conduite envers un des états de la Suisse.

Le général Thurreau, qui est aujourd'hui Ambassadeur de Buonaparté en Amérique, arriva dans le Valais, le 10 de Février 1802; cassa les autorités constituées; s'empara du trésor public, des archives du gouvernement, et annonça publiquement que l'intention du gouvernement français était d'incorporer le Valais à la France.

On a, avec raison, considéré l'Europe comme une grande république composée de membres indépendans, réciproquement garans de leur indépendance, et la puissance qui veut dominer un de ces états se déclare ouvertement l'ennemie des autres.

Autrefois on tirait l'épée pour des provocations bien moindres que celles qu'offre la conduite de Buonaparté, et qu'il appelait *des bagatelles*.

Les envahissemens et les usurpations de la France ne durent pas entretenir les illusions qu'on s'était faites en Angleterre sur la durée de la paix qui se négociait; mais les puissances continentales, plus directement intéressées à s'opposer à ces usurpations, ne s'y opposant point, le traité définitif d'Amiens fut signé.

Cette paix ne fut pas de longue durée; la conduite antérieure de Buonaparté et ses dispositions hostiles contre l'Angleterre avaient dû le faire pressentir. Malte fut le prétexte de la rupture. Les ministre anglais refusèrent de rendre cette île, jusqu'à ce que le premier consul eût exécuté les articles stipulés au traité d'Amiens, ou qu'au moins il se montrât disposé à les exécuter.

Les politiques superficiels ont imaginé que ce refus était la cause de la rupture; les ministres anglais furent blâmés de n'avoir pas rendu Malte,

Leur conduite était cependant très-sage. La restitution de Malte n'était qu'un prétexte, et je me flatte que les détails, dans lesquels je vais entrer, démontreront qu'à cette époque le cabinet de St. James a prouvé par sa conduite qu'il était plus prévoyant, plus habile ; qu'il connaissait mieux le caractère de Buonaparté que tous les autres cabinets de l'Europe ne l'ont connu. Ce ne fut pas pour provoquer une rupture, que les Ministres Anglais refusèrent de rendre Malte, mais parce qu'ils jugèrent la conduite du premier consul, et prévirent que la guerre était inévitable, que même elle était prochaine.

Avant que l'on sût si le cabinet de St. James refuserait de rendre Malte, Buonaparté avait refusé de payer les rentes que les sujets de l'Angleterre avaient dans les fonds publics de France.

Il avait refusé de rendre trois vaisseaux Anglais, le *Porcher*, le *Tay*, et le *Highland-Chief*, capturés dans les mers de l'Inde, lorsque la paix y était connue.

Le commerce anglais fut soumis à toute espèce de restrictions, non-seulement en France, mais dans les pays où elle avait de l'influence. L'importation des Marchandises Anglaises fut prohibée en Espagne, en Italie, en Hollande. Les vaisseaux anglais, qui étaient admis dans les ports de France, y éprouvaient toute espèce d'injustices : on saisissait et on confisquait les meubles du capitaine, sous prétexte qu'ils étaient de manufacture Anglaise. Buonaparté craignit apparemment que cette conduite ne laissât encore subsister des doutes sur sa haine invétérée contre l'Angleterre, et il fit insérer dans le *Moniteur* du 6 *Thermidor* 1802 : " Que les bruits relatifs à un traité de commerce „ n'avaient aucun fondement ; -- que les manufacturiers français devraient avoir assez de confiance „ dans leur gouvernement, pour ne pas le supposer capable d'une telle faiblesse ; -- que si la nation est grande et forte, et si l'armée est brave „ et disciplinée, le principal avantage qu'en tire

„ le gouvernement, c'est de leur assurer sûreté et „ protection. „

Buonaparté ne voulait pas qu'on pût se méprendre à ses intentions.

Mais ce qui dissipa toutes les incertitudes fut le désir immodéré que montra le tyran d'assujétir la Presse Anglaise à la censure de son Ambassadeur, pour lequel il aurait sans doute voulu aussi obtenir le droit d'examiner les discours des Membres du Parlement avant qu'ils ne fussent prononcés.

Une telle prétention fût-elle admissible, ne fût-elle pas ridicule à l'excès, ne permettra jamais à un ministre anglais d'entamer une négociation avec Buonaparté.

Il redoute bien plus l'introduction d'un papier-nouvelles anglais que cent mille soldats russes, allemands ou anglais. Voilà l'ennemi qu'il veut détruire, l'ennemi qui le trouble sans cesse. M. Stéphens (1) a fait une observation très-juste, quand il a dit que, " lorsque le soleil luit à „ Douvres, on ne peut pas être long-temps dans „ les ténèbres à Calais. „

Buonaparté, voyant qu'il ne pouvait pas régler à son gré les affaires des autres états, sans que les papiers-nouvelles anglais ne fissent des remarques sur cette conduite, fit faire par son ministre à Londres une demande dont aucun Souverain étranger ne s'était encore avisé. Il demanda que le gouvernement anglais portât toute son attention sur la presse; il désignait sur-tout *Cobbett* et *Peltier*, il voulait que l'on imposât silence au premier et que l'autre fût chassé d'Angleterre.

Vers ce temps-là, je revins de Paris à Londres. M. Otto, avec qui j'étais intimément lié depuis plusieurs années, me pria à dîner chez lui. Il me lut la note qu'il avait reçue de Paris, et qu'on le chargeait de remêttre à Lord Hawkesbury; il

---

(1) Membre du parlement d'Angleterre et auteur d'un ouvrage intitulé *guerre déguisée ou la fraude des neutres*.

me fit part de son inquiétude sur la mésintelligence qu'elle pouvait produire entre les deux gouvernemens, et me demanda si j'avais connaissance qu'aucune demande semblable eût jamais été faite. Je lui dis que non, et l'assurai que cette demande serait fort mal reçue, non-seulement par les ministres, mais par le peuple et particulièrement par les démocrates. " Eh bien! „ dit M. Otto, " vous m'obligeriez essentiellement „ de retourner à Paris, et de voir Talleyrand et Maret à „ ce sujet. Je ne présenterai la note que lorsque „ j'aurai reçu des instructions ultérieures.

Je me rendis à Paris; les deux ministres étaient d'avis que la démarche était mauvaise : *mais, que voulez-vous?* me dirent-ils, *le consul le veut.* Talleyrand me dit : *écrivez-moi à ce sujet, je mettrai votre lettre sous les yeux du consul.* J'écrivis la lettre; mais Talleyrand m'apprit que *le consul était furieux, qu'il ne voulait pas entendre raison.*

En-conséquence M. Otto remit, le 25 de Juillet 1802, la note à Lord Hawkesbury. La réponse fut digne d'un ministre anglais, et le secrétaire d'état se montra un peu plus zélé défenseur de la liberté de la presse que quelques membres de l'Opposition.

A dater de ce moment, les colonnes du journal officiel de Buonaparté furent remplies de mensonges et d'invectives amères contre les ministres anglais.

Le *Moniteur* du 19 Thermidor contient un article virulent, dans lequel on *prétendait :* " Que „ Georges avait eu le cordon rouge, pour avoir „ inventé la *Machine Infernale*, et que, si elle „ avait réussi, on lui aurait donné l'ordre de la Jar„ retière. „

M. de Montlausier, émigré rentré, et qui avait rédigé, pendant plusieurs années, le *Courrier de Londres*, journal français, publié à Londres, secondait merveilleusement le *Moniteur* dans cette guerre de plume. Il avait établi à Paris un jour-

nal intitulé le *Courrier de Londres et de Paris*, qui rivalisait avec le *Moniteur* en invectives contre le gouvernement anglais.

Ce fut peu de temps après l'établissement de ce journal, que Buonaparté commença à mettre à exécution son système pour désorganiser l'Angleterre, et pour y porter le fer et le feu par tous les moyens possibles. A cet effet, il envoya en Angleterre un grand nombre d'*Agens Secrets* et d'*Agens Commerciaux*, que je vais passer en revue.

Je commence par M. *Bonnecarrère*. Depuis le ministère du général Dumouriez, ce Bonnecarrère a constamment été employé par le gouvernement français. Il fut envoyé à Londres par Buonaparté, *pour surveiller les élections* (en 1802). Il porta en compte cent vingt mille francs dépensés à ces élections. J'ai vu quelques-unes des lettres qu'il écrivait en France, il comparait nos élections aux scènes révolutionnaires de la France ; il ne parlait pas avec beaucoup de respect des Candidats du parti populaire : il appelait Sir François Burdett le *Chaumette* de l'Angleterre ; M. Fox en était le *Brissot*, et le Duc de Bedfort, le *Duc d'Orléans*. (2)

---

(1) Voyez *le publiciste* pour le mois de thermidor (août); et, dans le *Moniteur* du 4 thermidor, on trouve les passages suivans, relatifs aux élections :

“ Jean-Jacques a écrit que les Anglais n'étaient libres qu'une „ fois en sept ans, lorsqu'ils choisissaient leurs représentans au „ parlement; Il n'avait considéré cette liberté, comme d'autres „ choses, qu'à travers le prisme de son imagination : s'il avait pu être „ témoin de ce grand acte de liberté, il n'y aurait vu que des scènes „ de corruption, de licence et d'ivrognerie.

... “ Les trois royaumes sont, en ce moment, livrés à toutes les „ agitations qu'excitent, dans toutes les classes, les élections gé- „ nérales. Ce sont, à peu près, les saturnales des anciens Ro- „ mains. Les lettres des élections donnent lieu à des scènes amu- „ santes. le peuple y porte en-général plus de gaieté que son ca- „ ractère naturel n'en promet; mais toutes les passions y sont en „ activité, même la plaisanterie. Un Anglais à jeun est d'ordi- „ naire pesant et triste ; il a besoin de prendre sa tasse de thé le „ matin, pour se purger la tête des brouillards qu'y a laissé le „ mauvais vin qu'il a bu la veille : mais il lui faut un verre de „ *gin* ou une bouteille de Porto pour se mettre en gaieté. „ ;

Le gouvernement anglais découvrit bientôt ce qu'était *Bonnecarrère;* il fut chassé d'Angleterre, et il y eut là-dessus un longue *tirade* dans le *Moniteur.*

M. *Fiévée* fut ensuite envoyé pour enrôler les journalistes anglais au service de Buonaparté. M. Fiévée n'était jamais venu en Angleterre, n'entendait pas un mot de la langue anglaise, a écrit huit lettres sur l'Angleterre, pour prouver que la constitution anglaise était bien inférieure à celle de France, et que l'Angleterre touchait à l'anarchie.

M. Fiévée est l'auteur de quelques petits romans; il a aussi rédigé la *Gazette de France*, dans le temps où ce journal était contraire à la Révolution : il était aux gages des agens du Roi de France. Quand il veut qu'on le croie encore *bonne compagnie*, il dit qu'il est royaliste.

Buonaparté envoya aussi des femmes en Angleterre : Madame *de Bonneuil*, qui avait été déjà envoyée en Russie; Madame *Visconti*, maîtresse du général Berthier; une Madame *Gay.*

Quoique le sénateur *Gregoire* ne fut personnellement chargé d'aucune mission, il alla en Angleterre avec un Allemand nommé *Oelsner*, qui était espion, et le bon Abbé Gregoire savait très-bien que son compagnon était envoyé en Angleterre comme espion.

La mission du colonel *Beauvoisin* était d'une nature un peu plus sérieuse : il avait été envoyé pour engager des assassins à attenter aux jours du Roi d'Angleterre, et pour brûler les arsenaux de Portsmouth et de Plymouth. Il était aussi chargé de *surveiller le comte d'Artois*, qui était à Edimbourg. Ce colonel *Beauvoisin* eut de fréquentes conférences avec *Despard,* il l'a dit à *Tallien* en ma présence (1) Buonaparté a poussé Despard au

---

(1) Tallien avait donné plusieurs lettres de recommandation au colonel Beauvoisin pour des Anglais, et Beauvoisin parvint au colonel Bosville, à qui il vola deux cents livres sterlings. Je suis convaincu que M. Bosville ne savait rien de l'objet de la mission de Beauvoisin; celui-ci devait revenir en Angleterre, mais la crainte d'être arrêté par Mr. Bosville lui fit retarder son voyage, et, la guerre ayant été déclarée, il ne put pas y retourner.

régicide, dans un temps de profonde paix; il ne restera aucun doute sur ce point, quand j'aurai exposé quelques faits qui sont à ma connaissance.

Trois mois avant l'arrestation de Despart, j'étais dans un café, à Paris, avec deux Anglais : l'un que je ne peux pas nommer, parce qu'il est encore en France; l'autre, M. T. Fawcet qui est à Londres, et qui certifiera le fait. Un Français vint à moi, et me dit, en présence de ces deux messieurs, que " le gouvernement français avait arrêté un plan pour faire assassiner le roi d'Angleterre et qu'il devait être assassiné dans le Parc. ".

Quand cet homme nous eut quittés, je dis à ces deux messieurs que je croyais prudent de faire part, au ministre d'Angleterre à Paris, de ce que nous venions d'entendre; un d'eux dit qu'il en parlerait à M. Fox, ou à quelques autres de ses amis qui étaient alors à Paris, et qui étaient intimément liés avec lui. Je ne sais s'il leur en parla; mais s'il le fit, ces messieurs jugèrent, sans doute d'après la noblesse de leurs sentimens, qu'un homme placé au rang qu'occupait Buonaparté ne pouvait pas se ravaler au rôle d'assassin. J'espère mettre bientôt le lecteur à portée de mieux juger le caractère de Buonaparté.

La conspiration de Despard pouvait échouer; on pouvait découvrir qu'elle était une conspiration de Buonaparté. Il fallait donc avoir à opposer au gouvernement anglais quelque chose de semblable, et pour cela on envoya à Londres *Méhée de la Touche*. J'ai déjà dit que cet homme avait été envoyé pour enrôler des conspirateurs contre Buonaparté. Il partit *de France*, dit-il dans son pamphlet, au mois de décembre 1801, c'est-à-dire cinq mois avant le renouvellement des hostilités. Il avait été exilé à l'île d'Oleron pour avoir publié dans le journal *l'Antidote*, qui fut supprimé en Janvier 1802, quelques articles qui avaient déplu au GRAND HOMME.

Méhée, dans son pamphlet intitulé : " *Alliance* " *des Jacobins de France avec le Ministère An-*

„ *glais*, „ prétend qu'il *s'est* échappé de l'île d'Oleron, au moyen de faux passeports; qu'il se rendit à Guernsey et de-là à Londres où il se présenta comme un homme maltraité par Buonaparté, et qui était prêt à servir le gouvernement anglais et les Bourbons. Il raconte comment il se rendit à Londres, et paraît désirer qu'on ne croie pas qu'il y eût été envoyé comme espion, mais qu'il avait voulu tromper le gouvernement anglais, afin de se procurer le pardon de Buonaparté, en lui rendant un service signalé. " J'ambitionnais, dit-il, de me r'ouvrir les " portes de la France, en rendant au gouvernement „ quelque service signalé dans la guerre que je „ voyais se préparer très-incessamment. „

Le fait est pourtant qu'*il ne s'était pas échappé* d'Oleron au moyen de faux passeports; IL ÉTAIT VENU A PARIS AVEC LA PERMISSION DU GOUVERNEMENT. La conversation suivante a eu lieu en ma présence.

J'étais un jour au théâtre du *Vaudeville* avec *Tallien;* il reconnut Méhée dans la loge vis-à-vis de nous. Après la pièce, il le joignit et lui témoigna son étonnement de le voir à Paris. Méhée lui dit qu'il devait à M. *Réal* la faveur de revoir la *grande ville*, où il ne devait cependant pas faire un long séjour, étant envoyé en Angleterre par le gouvernement qui l'avait chargé d'une mission secrète. Il demanda à Tallien des lettres de recommandation; Tallien les lui refusa.

C'est ici le lieu de dire que le gouvernement français emploie souvent des hommes qui ont été exilés ou emprisonnés, afin qu'ils soient moins suspects.

En arrivant à Londres, Méhée offrit ses services au secrétaire d'état des affaires étrangères; mais il avoue, dans son pamphlet, qu'il ne vit point les ministres. Il dit, page 19, " Le sous- „ secrétaire d'état (M. Hammond) me dit que „ le gouvernement anglais était extrêmement sen- „ sible au zèle que je lui témoignais; mais que, „ dans l'état où l'on était encore avec la France,

„ on ne pouvait pas user de ma bonne volonté,
„ *etc. etc.*

Quand la guerre éclata, Méhée profita de l'occasion, et, conformément à ses instructions, s'évertua pour engager le gouvernement à faire assassiner Buonaparté. Le projet de Despart avait été découvert.

Le voyage de Méhée à Munich, et ses relations avec M. Drake, ministre d'Angleterre à cette cour, sont connus, et il est évident, d'après le récit même de Méhée, que tout le complot avait été suggéré par Buonaparté lui-même. Méhée avoue que toute sa correspondance se faisait sous les yeux de la police de Paris. On voulait seulement pouvoir accuser les ministres anglais d'avoir payé pour faire assassiner Buonaparté.

On se rappelle la lettre circulaire que Talleyrand adressa aux ministres étrangers, résidant en France, dans laquelle il identifiait l'affaire de M. Drake avec celle de Georges : il est pourtant bien démontré, par la lecture des lettres de M. Drake à Méhée, qu'il ne savait même pas que Georges et Pichegru fussent à Paris. (1)

J'ai presque la certitude que la correspondance entre M. Drake et Méhée n'a pas été aussi loin

---

(1) Je sais très positivement que Méhée écrivit, en janvier 1804, à celui qui l'avait fait employer à Londres, pour se plaindre de ce que l'on songeait à envoyer à Paris Georges et Pichegru, et il annonçait que cette conspiration ferait manquer la sienne. Si M. B. de M. a conservé les lettres de Méhée, il en trouvera une où il est question de Georges et de Pichegru dans les termes à peu près que je viens de citer,

Méhée envoyait de Munich à M. B. de M. des articles pour les faire insérer dans le *Courrier de Londres* ; il avait eu soin de n'y dire de Buonaparté que le mal que celui-ci pardonne qu'on dise de lui. L'éditeur du *Courrier de Londres* changea l'article qui se trouva alors dans le correctif. Quand le journal arriva à Buonaparté, il crut que Méhée le jouait ; il voulait sévir contre lui, mais on lui représenta que cela ferait manquer l'affaire.

Méhée distribua aux émigrés, qu'il voyait à Londres, une préface qu'il avait faite pour mettre en tête d'une nouvelle édition du pamphlet fait sous Cromwell, intitulé *tuer n'est pas assassiner*, et qu'avait traduit certain journaliste anglais qui ne dit plus de mal de Buonaparté, mais qui en dit beaucoup du papier-monnaie d'Angleterre. Il se montrera peut-être moins difficile sur le papier-monnaie que Buonaparté crée en Hollande.

qu'on l'a prétendu. Je sais, et le corps diplomatique à Paris sait, que Buonaparté peut produire des signatures et de l'écriture de qui bon lui semble. S'il voulait produire une correspondance entière de personnes qui n'ont jamais eu aucune communication avec lui ou ses ministres, il en a les moyens. Tout papier, toute lettre, venant d'un bureau de Paris, doit être suspect. M. de Mongelas, *ministre de Bavière*, ci-devant membre de l'ordre des *Illuminés*, dit *qu'il a vu* les originaux de la main de M. Drake. Il y a une réponse bien simple : c'est M. de Mongelas, *ministre de Bavière*, qui dit cela.

La note circulaire, adressée à cette occasion par lord Hawkesbury aux ministres étrangers, résidans à Londres, fit une grande sensation en France. Un homme qui occupe une place importante à Paris, dans le gouvernement, dit, dans une société nombreuse, en s'adressant à moi : " votre milord Hawkesbury le connaît. "

Indépendamment de ces agens secrets, cinq cents émissaires militaires furent envoyés en Angleterre et en Irlande.

L'agent commercial, envoyé en Irlande, était un M. *Fauvelet*, frère du secrétaire de Buonaparté, qui est aujourd'hui son ministre à Hambourg, M. *Fauvelet de Bourienne.* Ce Fauvelet, avant d'être envoyé en Irlande, avait été commissaire général de la police à Turin, où il se lia avec des chefs de voleurs, et commit toute espèce de crimes. C'est le prête-nom de Talleyrand dans toutes les opérations de *bourse*, particulières ou publiques. S'il devient empereur, il en fera son secrétaire, ou le placera aux postes aux lettres, pour donner un cours libre et assuré à ses agiotages. Le général Jourdan, gouverneur de Turin, se rendit à Lyon lorsque Buonaparté y assembla la *consulta*, en 1802, pour se plaindre de la conduite infâme de Fauvelet, qui fut destitué; envoyé à Paris, escorté par des gendarmes, et renfermé à Bicêtre. C'est de ce repaire de brigands qu'on le tira pour en faire un consul général de France à Dublin.

Les instructions que lui donna M. Talleyrand ressemblent à celles qu'on donnait à tous les agens de Buonaparté, et auraient suffi pour le faire pendre, même en temps de paix. Quel droit un consul a-t-il de faire sonder les rivières, de lever les plans des villes et des fortifications? --- Mais j'oublie que je parle des agens de Buonaparté.

Un autre agent de la même espèce fut envoyé Consul à Jersey; c'était M. *Chépy, le Septembriseur.*

Il envoya aussi des agens secrets, chargés d'engager des ouvriers à venir en France. Ceux qui se sont laissés persuader d'y aller ont payé cher leur confiance en Buonaparté. Quand les hostilités ont recommencé, on les a déclarés prisonniers de guerre, et ils ont été envoyés à Verdun.

Le grand objet de Buonaparté était de soulever l'Irlande. Il employa le général *Russell* et M. *Emmett*, frère de l'avocat. M. Emmett l'a nié au procès; mais je sais que Russell, son neveu, et Emmett étaient payés par la France. Pour encourager les rebelles, on créa une Légion Irlandaise, dont l'avocat Emmett, le Docteur *Mac-Névin*, le Révérend M. *Burke*, M. *Lawless* (chirurgien), les deux *Corbett*, *Sweeny*, et *o'Meara*, qui avait servi dans l'armée anglaise, étaient les officiers. O'Meara était chargé d'espionner ses camarades. Le commandement de ce corps hétérogène fut donné à un M. *Mac-Shec*, qui était en France depuis son enfance, et qui avait été aide-de-camp des généraux Hoche, Kléber et Menou : il était en dernier lieu aide-de-camp d'Augereau, et a été tué à Eylau.

Mais ces attaques sourdes dans le sein de l'Angleterre n'étaient pas les seules qu'avait préparées Buonaparté. Il préparait des expéditions dans tous les ports de Hollande.

Il disait que celle d'Helvoetsluys était destinée pour la Louisiane. Mais la Louisiane était déjà

cédée aux états-unis (1). D'ailleurs, Helvoetsluys n'était pas le port d'où il eût fait partir une expédition pour la Louisiane. Le Havre, l'Orient, Rochefort, convenaient bien davantage. Mais les expéditions des ports de France étaient destinées à attaquer les colonies anglaises des Indes Occidentales, et celles des ports de Hollande, à attaquer l'Angleterre au moment où elle ne s'y attendrait pas.

Pour se faire une idée de sa haine contre les Anglais, il suffit de sa conduite rendue publique envers le capitaine d'Auvergne qui fut arrêté et emprisonné au Temple en temps de paix. Plusieurs autres Anglais furent emprisonnés, chassés comme des voleurs, et escortés par la gendarmerie; ce fut ainsi qu'il traita le Lord Camelford, le colonel Roche, *etc.*

Ces faits prouvent suffisamment, je crois, que, du moment que la paix fut signée à Amiens, Buonaparté ne déguisa point son inimitié contre le gouvernement anglais, et que sa haine contre l'Angleterre et pour tout ce qui portait le nom d'anglais croissait tout les jours.

Les deux Gouvernemens ne s'en envoyèrent pas moins des ambassadeurs.

Avant l'arrivée de Lord Whitworth à Paris, *l'Argus*, journal écrit en anglais, fut établi. L'éditeur eut ordre de ne pas montrer plus d'égards pour cet ambassadeur que pour aucun autre ministre.

Peu après son arrivée, on envoya des bureaux de Talleyrand un article virulent, dans lequel on disait positivement que les Irlandais ne devaient aucune obéissance au Roi d'Angleterre, L'auteur était M. *Russell*, le même qui a été pendu en Irlande, comme un des chefs de la dernière rebellion.

---

(1) Je sais de très-bonne source que, si Joseph Buonaparté parvient à s'établir en Espagne, il déclarera la vente de la Louisiane nulle, l'Espagne n'ayant pas le droit de la vendre à la France : ainsi l'Amérique sera obligée de la rendre. Quant aux remboursemens des sommes payées par les états-unis Buonaparté leur donnera des mandats sur les *patriotes* américains qui ont été à la solde de tous les gouvernemens révolutionnaires de la France.

Vint ensuite, des mêmes bureaux, un article dont l'objet était d'exciter une révolte dans la marine anglaise. Ce ne fut qu'après trois semaines de débats que l'article fut inséré. L'éditeur observa à M. Talleyrand que ces deux articles étaient un motif suffisant pour justifier le gouvernement Britannique de déclarer la guerre. " Je suis de votre
„ avis, dit-il ; mais c'est une chose à désirer dans ce
„ moment. Il faut mettre cet article dans *l'Argus* ;
„ on me dit qu'il est très-bien fait. Le ministre
„ de la marine prendra mille exemplaires de ce
„ numéro. „

L'Editeur lui répondit qu'il insérerait l'article ; mais, afin que l'on sût qu'il n'était pas de lui, il le signerait de lettres initiales : il le signa en effet, M. T., qui sont les initiales de *Maurice Talleyrand.*

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'autorité des publicistes pour prouver que le gouvernement anglais aurait pu, sur cet article seul, déclarer la guerre à la France.

Un article rédigé par un des secrétaires de Talleyrand donna lieu encore à des représentations tout aussi inutiles.

La lettre de Nappy-Tandy à lord Pelham, dont le ton ne permet pas d'en citer une seule expression, fut remise au bureau de *l'Argus*. On n'y fit aucune attention ; quelques semaines après, il en envoya une copie à Talleyrand qui insista pour qu'elle fût insérée dans le journal.

Le *Moniteur* publia, le 14 Brumaire 1802, un article dans lequel se trouve ce passage : " Quel in-
„ térêt peut avoir l'ennemi de l'Europe en soutenant
„ les insurgés de la Suisse, si ce n'était d'en faire
„ une autre Jersey, et de convertir la Suisse en un
„ rendez-vous d'assassins et de traîtres ? „

Trois jours après (le 17), les ministres anglais sont dénommés les assassins de Copenhague, et le 20 Frimaire, Janvier 1803, le journal officiel accuse le gouvernement anglais d'avoir fait assassiner les Plénipotentiaires Français à Rastad,

Je demandais à M. Talleyrand comment il était possible qu'on laissât insérer un pareil article, sachant combien il était contraire à la vérité. --- „ Il faut toujours croire à tout ce qui est dans *le Moniteur* „, répondit-il en souriant.

Je crois devoir faire connaître ce qui se passa entre M. Talleyrand et l'Editeur de l'*Argus*, quand la nouvelle de l'arrestation de *Despard* arriva à Paris.

On vint, fort tard dans la soirée, chercher l'Editeur de la part du ministre; c'était la veille d'un jour de publication de *l'Argus*, qui ne publiait que trois numéros par semaine. M. Talleyrand paroissait fort agité, et demanda à l'éditeur s'il avait appris quelque nouvelle. " Non, „ répondit-il. Talleyrand passa dans un cabinet, et en rapporta un paquet de papiers-nouvelles anglais, les remit à l'éditeur en lui montrant l'article contenant les détails de l'arrestation de Despard.

L'agitation de M. Talleyrand était visible; il demanda à l'éditeur s'il connaissait Despard, " si „ c'était un homme sûr, et s'il était fort lié avec. -- „ (Je ne dois et ne puis pas nommer ces personnes.) " Je ne sais que peu de chose sur Despard „, répondit l'éditeur, " et, loin d'être un homme „ sûr, les gens qui le connaissaient le regardaient „ comme un fou. „

" Eh bien „ ! dit Talleyrand, " prenez ces pa„ piers ; il faut démentir toute l'affaire. „ -- " Et „ comment voulez-vous démentir toute l'affaire, „ reprit l'éditeur, " quand on dit qu'il a été inter„ rogé, et qu'il existe une accusation positive con„ tre lui? „ --- En ce cas, suspendez le tirage de „ votre feuille ; vous aurez de mes nouvelles dans „ quelques heures. „

Il était minuit. A cinq heures du matin. Talleyrand envoya un carrosse à l'éditeur, qui apprit par les gens du ministre que leur maître arrivait de Saint-Cloud.

Le citoyen ministre remit à l'éditeur un article *tout fait*, dans lequel il était dit : " Tout Paris,

„ et le premier consul en particulier, a appris
„ avec horreur et indignation l'atroce attentat tra-
„ mé contre la vie de Sa Majesté Britannique par
„ un Jacobin forcené, nommé Despard. Les sen-
„ timens que le premier consul a manifestés dans
„ cette occasion sont bien-différens de ceux qu'à
„ exprimés le Roi d'Angleterre quand le bruit
„ courut que le Général Buonaparté avait été as-
„ sassiné en Egypte, *etc. etc.* „

Tous les journaux français tombèrent le lendemain sur le Colonel Despard, qu'ils représentèrent comme un homme sans honneur, un Jacobin, *etc.* Ils n'avaient jamais entendu parler de Despard, mais l'article venait des bureaux de M. Talleyrand, qui ne savait pas si Despard était *un homme sûr.* Buonaparté, qui croit qu'il n'y a que " les morts *de sa façon* qui ne parlent pas 1, „ a donné un brevet d'officier dans l'armée française au fils de *ce Jacobin forcené.*

La conduite insolente de Buonaparté envers le gouvernement Britannique, du moment que le complot de Despart fut découvert, est bien connue. L'insulte inouie qu'il se permit envers lord Whitworth; le libelle contre le gouvernement anglais, qu'il fit insérer dans *le correspondant d'Hambourg* 2; la déclaration au corps législatif, " que l'Angle-
„ terre, seule, ne pouvait pas lutter contre la Fran-
„ ce : „ ses demandes pour la restriction de la liberté des débats en parlement, et celle de la pres-

(1) La maxime des assassins est que les morts ne parlent pas.

(2) M. Reinhard, ministre de Buonaparté à Hambourg, envoya chercher Mr. Stuver, éditeur de ce journal, et lui montra l'article qu'il voulait faire insérer. M. Stuver s'y refusa. *Mes instructions portent de vous y forcer*, dit M. Reinhard. L'éditeur répliqua que, lors même qu'il serait disposé à insérer l'article dans son journal, il lui fallait le permission du censeur qui certainement ne la donnerait pas sans des ordres positifs du sénat. Mr. Reinhard s'adressa alors au sénat, qui fut obligé de céder. Il n'y a pas un être vivant, à Hambourg, qui ne sache ce fait. Cependant Buonaparté et Talleyrand eurent l'impudence de déclarer, à la face du monde, que Reinhard avait agi sans ordres. Il n'y pas de doute que Mr. Reinhard n'eût été sacrifié, si Buonaparté était venu à bout de ses projets. *Voyez* l'appendix, N°. 9.

son inimitié; sa haine invétérée, implacable, contre l'Angleterre (1). Cependant, malgré ces agressions multipliées, il se trouve des hommes qui ont attribué au gouvernement anglais la rupture qui les a suivies, et prétendent que c'est le refus d'évacuer Malte, qui a produit la guerre; et ces hommes, il m'est pénible d'en faire l'aveu, sont Anglais. Pauvres politiques, si vous n'avez pas perdu tout sentiment d'honneur, si vous n'êtes pas des traîtres, vous devez savoir que ce n'est pas pour garder Malte que les Ministres ont fait la guerre, mais pour sauver votre pays; pour maintenir votre constitution, la liberté des débats du Parlement d'Angleterre, et la liberté de la presse anglaise. Si un ministre anglais avait pu se dégrader au point d'abandonner ces droits inaliénables, soyez bien persuadés que le tyran de la France et du continent, le fléau de l'humanité, leur eût accordé un équivalent à ses yeux pour cet héritage du courage et de la sagesse de nos pères, pour ces biens précieux dont on ne jouit qu'en Angleterre, et qui ont écarté de notre heureuse patrie les maux dont gémit lEeurope asservie. Si vous aimez la patrie et la liberté, réfléchissez sur la conduite de Buonaparté à l'égard de vos frères qui ont été contraints, en raison de leurs opinions politiques, d'accepter l'asyle que leur offrait Buonaparté.

La correspondance entre les deux gouvernemens prouve que celui de France proposait aux ministres anglais de renvoyer d'Angleterre Georges et d'autres émigrés français, et s'engageait à une réciprocité. Or, quelle réciprocité pouvait-il offrir? les Irlandais réfugiés, qu'il eût fait escorter jusqu'aux bords de la mer par ses gendarmes, et livrés aux vaisseaux anglais, si le gouvernement anglais avait pu écouter une telle proposition. Le gouvernement anglais ne daigna pas même répondre à cette infâme proposition.

---

(1) Voyez l'*appendix*, N°. 10.

Mais la démonstration la plus hostile contre l'Angleterre fut la formation du camp de Boulogne. Le gouvernement français n'y voyait rien que de „ naturel “, et M. Talleyrand n'a jamais dit de vérité plus importante. Il n'y a rien que de “ très-naturel „ dans tous les actes d'hostilité, commis par Buonaparté en temps de paix.

Tel était l'état des choses entre les deux gouvernemens, quand l'Ambassadeur d'Angleterre fut rappelé. Avant qu'il eût quitté Paris. *l'Argus* publia, le 10 Mai 1803, un article perfide que les autres journaux copièrent le lendemain. (1)

“ Nous apprenons „ , disait *l'Argus*, “ que les „ anglais qui sont à Paris se hâtent de le quitter, „ d'après le départ annoncé de lord Whitworth, „ Nous sommes autorisés à déclarer que les craintes „ des anglais sont sans fondement; ils verront que „ le gouvernement Français protégera les indivi- „ dus de cette nation, qui désirent rester en Fran- „ ce, beaucoup mieux que n'aurait pu le faire „ leur ambassadeur. Ils devraient savoir que la „ France n'est plus gouvernée par un Robespierre, „ ou par un système de terreur. “

Ceux qui furent assez simples pour croire à la protection que Buonaparté promettait à des sujets anglais, furent tous prisonniers de guerre par un décret qui comprenait les femmes et les enfans à l'école. Pour colorer cette iniquité, Buonaparté fit insérer dans ses journaux des articles qu'ils publiait comme extraits des journaux de Londres, et qui disaient que le gouvernement anglais avait fait arrêter tous les français qui étaient à Londres.

Il assura lord Elgin qu'il pouvait rester en toute sûreté à Paris, après le départ de l'ambassadeur, et le retint comme prisonnier de guerre. Sa conduite et celle de ses agens envers lord Yarmouth ne fut pas moins atroce. Lord Yarmouth

---

(1) L'éditeur, qui refusait d'insérer les articles qu'un anglais ne pouvait publier qu'avec répugnance, avait quitté *l'Argus*.

était en Angleterre quand la nouvelle que tous les les anglais étaient détenus en France arriva. Il partit sur-le-champ pour tâcher d'obtenir de ramener sa famille.

Avant que le paquebot, qui allait en parlementaire, n'entrât dans le port de Calais, lord Yarmouth envoya quelqu'un pour s'assurer s'il n'avait rien à craindre. M. Mengaud, commissaire du gouvernement français, fit réponse que les passagers pouvaient débarquer en toute sûreté. En mettant pied à terre, ils furent tous faits prisonniers de guerre.

Est-il d'une sage politique de ne pas échanger ces prisonniers? Les ministres anglais se sont décidés à ne pas faire d'échange, probablement dans la crainte qu'un consentement ne fût une reconnaissance du principe que Buonaparté n'avait pas violé le droit des gens en détenant ces individus. Cette doctrine serait incontestable, si on pouvait considérer le gouvernement de Buonaparté comme un gouvernement *régulier;* mais comme il n'est pas un gouvernement régulier, n'était-ce pas le cas de faire un sacrifice pour rendre à ces infortunés la liberté; Ne rachetons-nous pas les captifs que font les pirates babaresques? Et quelle différence y a-t-il entre Buonaparté et le dey d'Alger? S'il y en a, elle est toute à l'avantage du dey.

Tel est l'homme qu'on a reconnu souverain d'une partie de l'Europe, et avec lequel on a fait des traités, on a contracté des alliances. Je viens de montrer de quelle manière il a observé le traité signé avec l'Angleterre; je vais faire voir comment il les a observés avec les états du continent.

Les desseins de Buonaparté, du moment qu'il s'est fait déclarer Empereur, ont été d'employer le pouvoir colossal, que la révolution avait rémis dans les mains du chef de la France, à dicter la loi à tous les Souverains et tous les potentats de l'Europe; de les réduire, l'un après l'autre, à un état de vasselage, et de les détruire ensuite sur les prétextes qu'enfanterait son imagination

toujours tourmentée du besoin de faire le mal ; d'établir sur les ruines des anciennes monarchies des monarchies subordonnées, à la tête desquelles il placerait les individus de sa famille; enfin d'établir une nouvelle dynastie gouvernant non-seulement la France, mais l'Europe.

Si les grandes puissances du Continent avaient entendu leurs vrais intérêts, si elles avaient oublié leurs anciennes rivalités, et si elles s'étaient conduites avec la même prévoyance et la même fermeté que l'Angleterre, l'Europe ne présenterait pas l'aspect effrayant que, malheureusement pour une portion considérable du genre humain, elle présente en ce moment.

L'empereur de Russie avait garanti l'intégrité de l'Empire Germanique.

Sans égard pour cette garantie, une armée française entre en Hanovre, et Buonaparté lève une contribution de cinq millions sur les villes Anséatiques de Hambourg, de Lubeck et de Brémen.

Cette conduite aurait dû exciter le ressentiment de la cour de Saint Pétersbourg ; elle ne fit pas même des représentations.

L'Autriche, même avant cette époque, avait à se plaindre de la conduite de la France ; l'Autriche était encore considérée comme le chef de l'Empire Germanique. Elle aurait dû faire cause commune avec la Russie, concerter avec cette puissance des mesures pour forcer le brigand, qui violait les traités et l'indépendance des autres états, à les respecter.

La Prusse aurait dû se joindre à ces deux puissances; elle avait été à la tête de la neutralité armée, en 1795. Ce fut sous ses auspices que les états d'Hanovre signèrent un traité de paix avec le comité de salut public. Le directoire avait respecté ce traité, et la neutralité et l'indépendance de l'électorat d'Hanovre. Il était de l'intérêt, comme du devoir de la Prusse, de se mettre en avant et de s'opposer ouvertement à cette invasion. Mais les conseils étaient dirigés par des hommes payés par la

France. Le roi aperçut, quand il était trop tard, le danger de sa situation depuis qu'il y avait une armée française sur la frontière de ses états.

Malheureusement pour la liberté du monde, les trois grands souverains de l'Est de l'Europe ne pouvaient pas lutter avec le tyran de l'Ouest. Je crois que ces trois princes sont bons, qu'ils veulent le bonheur de leurs sujets; mais ils n'ont pas su renoncer à d'anciennes rivalités quand il fallait s'unir contre un ennemi puissant qui était leur ennemi commun. On peut leur appliquer la remarque de l'Historien Romain : *Dum singuli pugnant, omnes vincuntur.* Si la Prusse avait fait ce qu'elle devait, il n'y aurait probablement pas eu de bataille d'Austerlitz, ou, si elle eût eu lieu, elle n'aurait pas eu les funestes conséquences qu'elle a eues. Si l'Autriche, à son tour, avait fait ce qu'elle devait, si la Russie avait fait à temps ce qu'elle devait faire, l'Europe n'aurait pas à lui reprocher le traité de Tilsit. Mais ces trois puissances ont successivement prouvé que Buonaparté pouvait leur appliquer la maxime : *divide et impera.*

Ses grands moyens de conquête ne sont pas le courage et la discipline de ses armées, l'habileté de ses généraux. Les armées françaises sont braves; elles sont conduites par des généraux habiles. Mais Buonaparté a un secret plus sûr : il croit, d'après l'expérience, qu'il ne s'agit que de mettre à chaque homme le prix auquel il veut se vendre. Cela n'est pas universellement vrai; mais les évènemens qui ont eu lieu sur le Continent, depuis dix ans, prouvent que cela est généralement vrai.

Buonaparté sait le prix d'un ministre du cabinet, d'un général d'armée; il sait aussi à qui s'adresser pour leur faire offrir ce prix. Et cela explique la reddition d'Ulm, au bout de trois jours; cela explique pourquoi Magdebourg n'était pas approvisionné pour un siége de six semaines, pourquoi cette place fut rendue sur une lettre fabriquée du roi de Prusse.

La trahison de plusieurs ministres des souverains du Continent de l'Europe a paralysé les peuples. Il n'a fallu qu'*un* traître dans un cabinet pour rendre inutiles le patriotisme et l'énergie des autres ministres.

S'il ne s'était pas trouvé *un* traître dans ces cabinets, serait-il possible qu'ils n'eussent pas découvert que les traités conclus avec *le génie qui dirige les destinées de la France* étaient fallacieux, et que ces traités n'étaient que des trèves pour gagner le temps dont le *génie* avait besoin pour mûrir ses plans d'usurpation?

Il avait à peine conclu ces trèves qu'il s'occupait des moyens de faire naître un prétexte de les enfreindre. Les ambassadeurs qu'on lui envoyait allaient pour recevoir des insultes, plutôt que pour soutenir la dignité de leurs maîtres et l'indépendance de leurs pays. Il suffit, pour le démontrer, d'examiner sa conduite envers les puissances du Continent, qui ont signé des traités avec lui.

La Russie est la première qui conclut avec Buonaparté un traité de paix. En 1801, l'empereur Paul envoya à Paris le comte Kalitscheff, pour traiter de la paix.

La base du traité fut " que les troupes françaises „ évacueraient entièrement les territoires du roi de „ Naples, et que le roi de Sardaigne recevrait une „ ample indemnité pour ce qu'il avait perdu. „

La Russie et la France n'avaient aucune restitution à se faire, n'ayant fait aucune conquête l'une sur l'autre.

Buonaparté ne tint aucun de ses engagemens: il n'en avait jamais eu " *la pensée*, „ pour me servir de l'expression parasite de ses écrivains. Aussi, imposa-t-il bientôt après des conditions très-dures au roi de Naples. Par le traité *séparé* que ce prince fut réduit à signer avec Buonaparté, il céda la principauté de Piombino, fut obligé de payer cinq cent mille francs, et de livrer à Buonaparté tous les tableaux du Vatican, que les Na-

politains avaient emportés de Rome quand les Français furent contraints d'en sortir.

Un ministre du roi de Sardaigne, envoyé à Paris pour traiter conjointement avec le ministre de Russie, reçut ordre de Buonaparté de quitter cette capitale dans vingt-quatre heures. Le ministre de Russie présenta plusieurs notes, et il ne reçut que des réponses évasives.

Malgré la conduite équivoque du gouvernement français, M. de Marcoff, nommé ambassadeur de la cour de Russie près du cabinet des Tuileries, à l'accession d'Alexandre I.er, se rendit à Paris, et, le 11 octobre 1801, signa la paix avec Buonaparté.

Il y eut une convention secrète relativement aux indemnités du roi de Sardaigne; les conditions d'un nouveau traité avec le roi de Naples furent stipulées. Ni l'un ni l'autre n'ont eu d'effet.

On eut l'air de ne pas apercevoir l'arrogance et l'insolence dont, en toute occasion, on usait envers le ministre de Russie et le roi de Sardaigne.

Le ministre de Russie présenta inutilement note sur note. M. de Marcoff était un homme d'honneur, ayant à cœur les intérêts de son maître et de son pays; mais Buonaparté avait déjà à sa solde presque tout le cabinet de Saint-Pétersbourg, et était maître de la personne d'Alexandre.

On trouvera peut-être qu'il y a de la présomption à un simple particulier d'user d'expressions dures en parlant d'hommes publics; mais j'ai tant de faits à produire à l'appui de mes allégations, que je ne crains pas de les rendre publiques.

Ce vieux traître, le prince Kourakin, qui est en ce moment accrédité à la cour de Buonaparté, était alors ministre des affaires étrangères en Russie. Il était à la solde de Buonaparté; il n'est donc pas étonnant qu'on ne fit pas d'attention aux plaintes de M. de Marcoff.

Buonaparté connaissait trop bien le caractère d'Alexandre pour ne pas saisir l'occasion d'en faire

un instrument de ses perfides desseins. Il savait la différence qu'il y avait entre l'Alexandre du prince Kourakin et le roi de Macédoine, et il envoya à Saint-Pétersbourg une caravanne d'actrices, de danseuses, de musiciens, de peintres, de chanteuses, d'auteurs dramatiques, de marchandes de modes, *etc. etc.*

La noblesse Russe, qui regarde les Français comme des modèles en fait de frivolités, donna à cette caravanne impériale un degré de consistance qui servit les projets de Buonaparté.

Les hommes éclairés qui portent dans la politique la dignité qui convient à la science de gouverner les Etats, sont disposés à ne pas croire que les autres emploient les *petits* moyens et les ruses qui répugnent aux ames élevées, mais auxquels un ennemi envieux et perfide a recours. Il est cependant reconnu que, dans les affaires humaines, les causes sont souvent peu analogues aux grands événemens qui en résultent. Soliman, qui fit trembler l'Europe chrétienne, séduit par une jeune captive Russe, enfreignit une loi fondamentale de l'empire Ottoman, épousa sa captive, et sacrifia à sa jalouse ambition un fils adoré, l'héritier présomptif du trône. (1)

On a prétendu que des danseuses, des comédiens, étaient des êtres trop insignifians pour influer sur les affaires d'Etat. A-t-on donc oublié que l'amour d'Hélène produisit la guerre de Troyes, et la chute de Troyes? Tout le monde a dit, d'après Horace, " qu'elle n'est pas la première femme qui a été la „ cause d'une guerre funeste. „

La cause primitive et la plus efficace de l'asservissement du Continent a été le goût dominant dans toutes les cours de tout ce qui était Français, et la politique de Buonaparté a consisté à entretenir ce goût. Les danseuses, les chanteuses, les artistes, jusqu'aux *friseurs*, étaient des espions

---

(1) Voyez l'histoire de Charles-Quint par Robertson, et les contes de Marmontel (*Soliman II*).

qui s'insinuaient dans les maisons des gens de Cour ; ils n'étaient pas difficiles sur les emplois qu'on leur offrait, et cette espèce d'agens a été souvent plus utile à leur commettant que l'agent accrédité qu'il avait à une Cour étrangère.

Je n'ai pas besoin de citer Grotius, Puffendorff, Vattel, pour prouver que l'insulte faite à un ministre par la Cour près de laquelle il est accrédité est censée faite au Souverain qu'il représente. Les trônes n'étaient pas occupés par des Buonaparté quand ces publicistes écrivaient sur le Droit Public ; il n'était pas de principe alors que les traités n'étaient que *des chiffons de papier*, pour la partie contractante dont ils contrariaient les vues *usurpatrices* (1). Toute discussion sur ce point serait oiseuse. Je vais donc entrer dans le détail de quelques faits qui prouveront que les devoirs d'ambassadeur à la Cour de St.-Cloud ne sont pas faciles à remplir.

Quelques historiens modernes ont défini un ambassadeur un *honorable espion*. Cette définition est un mauvais jeu de mots, car un homme envoyé avec la mission publique de veiller aux intérêts du Souverain qu'il représente ne peut pas être considéré comme un espion. Sa personne est reconnue sacrée par le Souverain près duquel il est envoyé ; on lui reconnaît le droit de communiquer librement à sa Cour ses observations sur ce qui se passe à la Cour, près de laquelle il est accrédité, de favorable ou de contraire aux intérêts de son Souverain, et de recevoir des instructions pour sa règle de conduite dans des circonstances prévues. Les courriers, porteurs des dépêches de ces ambassadeurs, sont aussi regardés comme des personnes sacrées ; c'est une conséquence nécessaire du principe.

Avant que Buonaparté n'eût usurpé le pouvoir en France, les ambassadeurs Français et leurs

---

(1) Expression de Buonaparté.

agens avaient la réputation d'être adroits; mais Buonaparté ne se contente pas de l'adresse, il a recours à des moyens que les nations civilisées réprouvent. Il convertit ses *gendarmes* en voleurs de grands chemins et en assassins; il les charge d'assassiner les courriers des ambassadeurs, de voler leurs dépêches; il fait forcer les bureaux et les portefeuilles des ambassadeurs pour prendre leurs papiers.

Talleyrand se procure, pour de l'argent, les informations nécessaires, et Buonaparté n'est pas très-délicat sur les moyens.

Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, les ambassadeurs n'avaient d'autre moyen de savoir les nouvelles du jour, les anecdotes de la cour, la chronique scandaleuse de la ville, qu'en se procurant une espèce de gazette manuscrite, qui en France était connue sous le nom de *nouvelles à la main*. Elles existaient du temps de la monarchie. Buonaparté a imaginé de faire servir ces *nouvelles à la main* à ses desseins.

Quand il alla à Lyon se faire proclamer président de la république italienne, Fouché fit arrêter un M. *Foulhaux*, auteur des *nouvelles à la main* de ce temps-là; on saisit ses papiers, et malheureusement le nom de M. de Marcoff, ambassadeur de Russie, se trouva sur la liste des souscripteurs.

A son retour de Lyon, Buonaparté eut un lever; M. de Marcoff y alla. Du moment que le nouveau président de la république italienne le vit, il entra dans une de ces fureurs auxquelles le lecteur doit maintenant savoir qu'il est sujet, et lui dit très-haut: « Eh bien! M. de Marcoff, qu'avez-vous appris „ dans les *Nouvelles à la main*? Si vous n'avez „ pas de meilleurs erremens à envoyer à votre Cour „ que ceux que vous puisez dans ces misérables „ Bulletins, elle sera bien informée. „ Puis, se tournant vers un officier-général qui était près de monsieur de Marcoff: « Etiez-vous à l'armée de „ Masséna, quand il battit les Russes à Zurich? „

Si je n'avais pas été présent, je n'aurais pas osé raconter cette anecdote.

M. de Marcoff lui lança un regard significatif, leva les épaules et se retira.

Cet ambassadeur était attaché à une femme, à laquelle on le croyait marié, une madame *Hus*; mais on disait que M. de Marcoff tenait ce mariage secret, parce qu'elle était fille d'une actrice.

La police croyant que madame Hus avait beaucoup d'influence sur M. de Marcoff, et qu'elle pourrait se prêter à le trahir, chargea *une femme de la société*, mais qui était aussi *de la police*, d'enjoindre à madame Hus d'envoyer les papiers de l'ambassadeur, qu'on lui indiquerait et que le premier Consul serait bien-aise de voir et de faire part régulièrement des conversations qui auraient lieu en sa présence.

Les *douceurs* promises ne purent tenter madame Hus: il fallut donc recourir à d'autres moyens. Elle reçut une lettre de la police qui l'*invitait* (c'est le mot dont se sert la police dans ces sortes de lettres) à se rendre au *bureau des émigrés*. Madame Hus avait émigré.

Jusqu'au moment où cette *invitation* de la police arriva, madame Hus n'avait rien dit à M. de Marcoff de la visite qu'elle avait reçue; elle lui apprit tout ce qui s'était passé, en lui annonçant qu'elle venait d'être demandée à la police.

M. de Marcoff alla trouver M. de Talleyrand, et lui dit que la police allait faire fusiller sa pauvre madame Hus, parce qu'elle n'avait pas voulu le trahir. " Oh! „ lui dit Talleyrand, " ce n'est „ qu'un jeu de la police; on ne donnera aucune „ suite à l'affaire. „

Six mois environ après le départ de lord Whitworth de Paris, le ministère de Russie fut changé. Le prince Czartorinski remplaça Kourakin. On eut égard aux représentations de M. de Marcoff; la violation du territoire de l'empire Germanique par l'occupation du Hanovre, les contributions lévées sur les villes anséatiques en temps de paix, les insultes répétées que l'ambassadeur Russe

recevait de Buonaparté, firent enfin impression sur Alexandre, et il rappela M. de Marcoff: M. d'Oubril resta *chargé d'affaires* à Paris.

L'empereur de Russie, en rappelant M. de Marcoff, lui envoya le grand cordon de l'Ordre de St. André, avec la décoration en diamans. Quand il parut au lever de Buonaparté, avec sa nouvelle décoration, celui-ci qui sentit bien que cette marque de faveur expliquerait les motifs du rappel de M. de Marcoff lui dit avec un souris qui déguisait mal son humeur: " Je vois que l'empereur vous a accordé une nouvelle faveur. „ -- " Sa „ Majesté y en a ajouté une bien plus grande en- „ core que celle que vous voyez. „ --- " Laquelle? „ --- " Celle de mon rappel. „

Quand M. de Marcoff quitta Paris, vingt gendarmes eurent ordre de le suivre *en habit bourgeois;* le colonel Beauvoisin était à leur tête. Ils avaient ordre de l'arrêter la nuit et de lui voler ses papiers. M. de Marcoff déconcerta le plan de Buonaparté; il se mettait en route fort tard le matin, et s'arrêtait avant le coucher du soleil. Les gendarmes le suivirent jusqu'à Carlsruhe où il resta une semaine, et les gens de Buonaparté, ne se croyant plus en sûreté sur le territoire Germanique, revinrent à Paris.

J'ai déjà parlé de l'enlèvement et de l'assassinat du duc d'Enghien. Je rappelle encore ce crime infâme à l'Europe civilisée, afin que l'indignation qu'il excita ne s'affaiblisse pas; afin d'accroître, s'il est possible, l'horreur que doit inspirer son auteur à tout homme dont le cœur n'est pas devenu étranger aux sentimens de l'humanité et de la justice, aux notions les plus simples du bien et du mal, et aux devoirs réciproques d'homme à homme, de nation à nation. Je rappelle ce crime infâme, parce qu'il est lié à la partie de mon sujet, que je traite en ce moment.

Sir George Rumbold, ministre accrédité de l'Angleterre à Hambourg, ville neutre, fut arrêté au milieu de la nuit; on enleva ses papiers, et il fut conduit à Paris, tout cela par ordre de Buona-

parté dont l'intention était de le faire juger, condamner et fusiller comme le duc d'Enghien.

On a prétendu qu'à l'intervention de la Prusse, Buonaparté renonça à ce projet; cela est faux. Le cabinet de Berlin était, à cette époque, vendu à Buonaparté; il n'aurait pas osé intervenir dans cette affaire, et, si par pudeur il avait fait des représentations, il n'en aurait attendu aucun effet.

Ce furent les représentations de *Fouché* et de *Talleyrand*, qui empêchèrent que le meurtre de sir George Rumbold ne fût ajouté au catalogue des crimes de Buonaparté.

L'assassinat du duc d'Enghien et l'enlèvement de sir George Rumbold augmentèrent la froideur qui subsistait depuis quelque temps entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-Cloud. Les paragraphes injurieux à la Russie, et à l'empereur Alexandre, n'étaient pas propres à rapprocher les deux gouvernemens; il était évident que Buonaparté était décidé à ne plus garder aucune mesure, et M. d'Oubril fut rappelé. (1).

Avant de quitter Paris, il présenta deux Notes officielles: l'une, dans laquelle il se plaignait énergiquement, au nom de son maître, de la violation de territoire, commise dans l'arrestation de Mr. le duc d'Enghien; l'autre insistait, en termes très-énergiques aussi, sur la neutralité et l'indépendance de Naples, et sur les indemnités dues au roi de Sardaigne.

---

(1) Ce fut environ dans ce temps-là qu'il parut à Paris un ouvrage dont on permit la circulation, intitulé *l'histoire de Russie, réduite aux seuls faits*. Cet ouvrage contenait des détails biographiques sur tous les souverains de la Russie. J'aurais dû dire qu'il *prétendait contenir* ces détails.

Jamais on n'a présenté au public un libelle plus atroce. Alexandre, l'empereur actuel, y était directement accusé d'avoir lui-même poussé au meurtre de son père Paul. Il vaut la peine d'être lu, parcequ'il prouve que Buonaparté peut, lorsque cela entre dans ses vues, permettre la circulation de libelles injustement dirigés contre d'autres personnes, et qui, quoique fondés lorsqu'ils s'appliquent à lui, seraient punis du dernier supplice, s'il en avait le pouvoir; ou, s'il ne l'avait pas, il demanderait à un autre potentat de venger sa cause, en lui remettant entre les mains la victime dont l'honnête courage l'aurait ainsi démasqué en face de l'univers.

La conduite postérieure d'Alexandre a mis au grand jour la versatilité de son caractère, la faiblesse et l'irrésolution de ses conseils. Buonaparté était, en 1804, un brigand et un assassin aux yeux de l'empereur de Russie : qu'a fait depuis 1804 ce Buonaparté?

L'Alexandre de 1804 était déterminé à faire la guerre à Buonaparté, pour l'obliger à rétablir le roi de Sardaigne, à respecter l'indépendance du Nord de l'Allemagne et celle du roi de Naples. L'Alexandre de 1807 abandonne cette noble cause, après y avoir sacrifié peut-être cent cinquante mille de ses sujets; prête son nom et sa puissance à une transgression manifeste de la foi que les souverains se doivent entr'eux, à l'acte le plus infâme, à un acte qui souille même l'histoire de Buonaparté : je veux parler de sa conduite envers l'Espagne.

Lors du rappel de M. d'Oubril, Buonaparté prouva combien il est facile de devenir un *grand politique* sans être versé dans la science de la politique.

Deux jours avant le départ de ce *chargé d'affaires*, les officiers de police, accompagnés de gendarmes ayant le général Savary à leur tête, entrèrent dans la maison de M. d'Oubril et s'emparèrent de ses papiers. Les plus importans ne s'y trouvèrent pas; M. d'Oubril avait été averti à temps. Savary se croyait sûr de son coup; il croyait avoir pris toutes les mesures pour réussir. Quelques heures avant celle fixée pour l'invasion de l'hôtel garni (1) où logeait M. d'Oubril, il avait fait dire au maître de cette maison que des officiers de police entreraient par les fenêtres de son salon; mais que comme on n'en voulait pas à sa propriété il ferait bien de laisser les fenêtres ouvertes, parce qu'il n'était question que de s'emparer des papiers de M. d'Oubril.

Quel que fût l'objet principal de cette violation du domicile de l'agent accrédité d'une puissance

---

(1) *L'hôtel de Hollande*, tenu par un nommé *Lepraille*, rue du Helder.

étrangère, l'évènement montra qu'au moins les agens de la police avaient des notions singulières *du tien et du mien.* La mission du général Savary était de s'emparer, de quelque manière que ce fût, des papiers de M. d'Oubril. Il ne put l'exécuter qu'en partie, les papiers importans ayant été transportés hors de la maison occupée par M. d'Oubril. Il n'était pas chez lui. On trouva quelques papiers dont on ne pouvait faire aucun usage. M. le général Savary s'en consola, en emportant une belle pendule.

Ce vol avait deux objets : le général Savary ajoutait à sa collection de bijoux une belle pendule (1), la maison paraîtrait avoir été forcée par des voleurs de profession.

Cette circonstance et d'autres du même genre, que j'ai rapportées, serviront à faire connaître que le tyran ne dédaigne aucun des moyens, quelques petits, quelque vils qu'ils puissent être, qui ont de l'affinité avec le système général de fraude, de violence et de perfidie, qu'on a décoré du nom de *politique de la cour des Tuileries.*

L'Autriche a droit à une place distinguée dans la discussion de la question que je traite. Examinons la conduite de Buonaparté envers cette grande puissance.

Un an après la signature du traité de Luneville, il se fait proclamer *président* de ce qu'il appelait la république italienne.

Bientôt après, il prend possession à main armée d'un des cantons de la Suisse, et l'incorpore à ce qu'il appelait la république française.

Il donne, fort peu de temps après, à toute la Suisse un gouvernement qui servait ses vues personnelles, après avoir subjugué cette république contre la lettre du traité de Luneville, dans lequel les parties contractantes garantissaient mutuellement l'indépendance des républiques batave, *helvétique*,

(1) L'appartement du général Savary ressemble à une boutique de bijoutier, et tout le monde, à Paris, sait comment il se procure les choses qui ornent ses appartemens.

Cisalpine et Ligurienne, et le droit des habitans de ces états d'établir la forme de gouvernement, qu'ils jugeraient la plus convenable à *leur* situation.

La Russie avait fait un bon choix, en chargeant M. de Marcoff de la représenter à Paris; mais le cabinet qui lui transmettait ses instructions était corrompu. Quoi qu'on puisse dire du cabinet autrichien, il est certain que le choix d'un ambassadeur ne pouvait tomber sur un homme moins fait pour défendre les intérêts de l'Autriche que le comte *Philippe de Cobentzel*, qu'il ne faut pas confondre avec son cousin le comte *Louis de Cobentzel.*

Le comte *Philippe de Cobentzel* était, long-temps avant de venir à Paris en qualité d'ambassadeur, une créature de Buonaparté. Il n'était donc pas bien difficile de le décider à tromper sa cour, quoiqu'il ait été souvent mortifié par la nécessité où il s'était mis de souffrir la mauvaise humeur de la nouvelle *majesté de France.* Au sein de la plus profonde paix, *en apparence*, avec l'Autriche, Buonaparté, toutes les fois qu'il passait la revue de ses troupes, ne manquait pas de les haranguer, de leur rappeler leurs exploits à Marengo et à Hohenlinden, et de leur dire de se préparer à cueillir de nouveaux lauriers.

Il était impossible de ne pas apercevoir dans cette conduite un symptôme assuré de rupture prochaine, et pour laquelle on n'attendait qu'une occasion favorable.

Le comte de Stahremberg, ministre de la cour d'Autriche à Londres, était allé à Vienne après la paix d'Amiens, et à son retour il passa par Paris, se rendant en Angleterre pour y reprendre ses fonctions. Comme il descendait de sa voiture, à la porte de l'hôtel, où on lui avait retenu des appartemens, un *commissaire de police* s'approcha, et lui dit “ que le *ministre de la police*
„ lui faisait savoir qu'il eût à quitter Paris dans
„ vingt-quatre heures, et le territoire français dans
„ trois jours. „

M. de Stahremberg demanda s'il avait la liberté de se rendre chez le ministre d'Autriche, le comte de Cobentzel. Le commissaire de police lui répondit : " Vous le pouvez, mais je vous y accompa- „ gnerai. „

M. Cobentzel, informé de ce qui se passait, alla trouver Talleyrand, qui lui conseilla de voir le premier consul. Il y alla, et se plaignit du traitement qu'avait éprouvé M. de Stahremberg. La réponse de Buonaparté fut : " Je suis le maître chez moi, „ j'espère. „ Il n'était encore que premier consul, et les Français croyaient avoir une république.

Le comte de Stahremberg fut obligé de quitter Paris : il le quitta, non comme l'ambassadeur d'une cour en paix avec le tyran au pouvoir duquel il s'était livré inconsidérément, mais comme un criminel, banni pour un délit contraire aux lois du pays où il résidait. Il fut escorté à Calais par des gendarmes. La cour de Vienne ne fit pas la moindre représentation.

Quand la guerre avec l'Angleterre recommença, l'occupation d'Hanovre par les troupes françaises, les contributions levées sur les villes Anséatiques, auraient dû éveiller l'attention du cabinet autrichien. Mais il demeura spectateur tranquille de ces actes d'usurpation. Le comte Philippe de Cobentzel assurait sa cour que Buonaparté avait des desseins justes et bienveillans.

L'assassinat du duc d'Enghien, l'enlèvement de sir George Rumbold, les menaces de Buonaparté d'envoyer une armée à Vienne pour y arrêter quelques émigrés français, tout cela ne parut pas au cabinet autrichien un motif suffisant de se préparer à résister aux aggressions de Buonaparté. (1)

---

(1) Vers le temps du procès de Moreau, M. de Champagny, alors ambassadeur de Buonaparté à Rome, demanda qu'on lui livrât quelques émigrés français qui étaient à Vienne. La cour d'Autriche refusa, malgré la menace qui lui était faite d'envoyer une armée française à Vienne.

Buonaparté prend le titre d'empereur; il se déclare roi d'Italie, il incorpore Gênes à la France: tout cela n'a d'autre effet sur l'empereur d'Allemagne, que de changer son titre d'empereur électif d'Allemagne en celui d'empereur héréditaire d'Autriche.

L'empereur d'Allemagne aurait montré qu'il avait le sentiment de sa dignité, s'il avait renoncé à un titre que venait de prendre un parvenu Corse, avec qui il sembla vouloir rivaliser.

A peine la guerre avec l'Angleterre était commencée qu'il envoya une nuée d'agens en Autriche, en Hongrie, dans les provinces turques qui bordent les états autrichiens, et en Pologne.

Mengaud, qui avait été commissaire de police à Calais, et qui, du temps du directoire, avait été l'agent secret de la France près de *Passwan-Oglou*, fut envoyé par Buonaparté près de *Czerni-George*.

Montgaillard, *Colville* (2), *Beauvay* et *Guillet* (3), furent envoyés en Autriche et en Hongrie pour y exciter des troubles; ils furent naturellement secondés par le nouvel ambassadeur de Buonaparté, M. *de la Rochefoucault*. ces agens furent découverts; ont eut la preuve qu'ils avaient soudoyé des gens pour les encourager à demander une réduction dans le prix du pain, on les arrêta au milieu des séditieux qu'ils excitaient au désordre.

Ces agens ne faisaient rien que de conforme à leurs instructions. Les émissaires de Buonaparté ont ordre d'être toujours sur l'alerte, et

(1) Peu de temps après que Buonaparté se fut déclaré empereur, un chef de voleurs en Italie, Fra Diavolo, prit le titre d'*empereur des Alpes* et de *roi de Marengo*.

(2) Coleville, de Caen, garde d'Artois, fut à Londres, avec l'or du directoire et les instructions de Rheinard, pour assassiner son prince, brûler la flotte et soulever l'Irlande. Il est l'un des espions.

(3) Ce Guillet est l'homme qui avait été envoyé à Varsovie pour empoisonner Louis XVIII.

du moment qu'ils aperçoivent des symptômes de mécontentement, de la disposition à commettre du désordre, soit dans une église, soit dans une salle de spectacle, dans un palais, dans une grange, ils se transportent sur le théâtre du désordre pour encourager à tous les actes qui peuvent embarrasser ou mettre en péril le gouvernement du pays où ils se trouvent.

J'ai la certitude que telles étaient les instructions qu'on leur donnait, et qu'ils s'y conformaient ponctuellement. (1)

Les incendiaires que j'ai nommés plus haut furent tous appréhendés *en flagrant délit*. Ils avouèrent leurs crimes, et on aurait dû les envoyer dans l'intérieur de la Hongrie, travailler aux mines. Mais le cabinet de Vienne ne prend pas un parti aussi promptement que le cabinet de St. Cloud. Les coupables furent détenus dans les prisons de Vienne, et, quand l'armée française entra dans cette capitale, ils furent délivrés.

J'ai déjà parlé des *agens commerciaux*, envoyés en Angleterre, chargés de missions secrètes et qui étaient plutôt du ressort de cette espèce de diplomatie que les gouvernemens n'avouent point, et qui expose les agens à être pendus. On suivit le même système à l'égard de l'Autriche.

Le général *Hédouville*, qui revenait de Pétersbourg, où il avait été *ambassadeur*, fut envoyé à Venise en qualité d'*agent commercial*, et M. *Rostagny*, officier du génie, fut nommé vice-consul. Hédouville attacha à son agence un autre officier du génie, M. *Castanza*, et un M. *Prony*, inspecteur des ponts et chaussées.

Ces trois sous-agens furent découverts levant la carte du pays, et envoyés en prison à Venise.

(1) Ce fut à M. Jackson, ministre d'Angleterre à Berlin, que l'on dut l'interposition du roi de Prusse. C'est ici le lieu de rendre à M. Jackson la justice qui lui est due; il avait une tâche difficile à remplir: mais son habileté; la connaissance qu'il avait des mœurs, des usages et de la langue allemande, et l'avantage qu'il avait encore d'être marié à une dame de la cour de Prusse, lui firent surmonter toutes les difficultés; et il triompha de l'influence que Buonaparté avait dans le cabinet de Berlin.

Le *Moniteur* du 25 Juillet 1805 rendit compte de leur arrestation et fit les réflexions suivantes :

“ Un conseiller Aulique d'Autriche a été arrêté „ à Paris, par ordre du ministre de la Police, par „ forme de représailles de l'arrestation de trois „ vice-agens commerciaux, et d'autres sujets Fran- „ çais, sur le territoire Autrichien. Ceci prouvera „ au gouvernement Autrichien qu'il ne violera pas „ impunément le droit des gens. „

Buonaparté appelait une violation du droit des gens l'arrestation de trois espions. S'il avait découvert en France des agens commerciaux occupés à lever des plans, il les aurait envoyés par devant une commission militaire.

L'Allemagne fourmillait d'émissaires chargés de corrompre les fonctionnaires-publics Allemands, les directeurs des postes, les commis des bureaux de poste dans toutes les villes un peu considérables, et jusqu'aux maîtres de la poste aux chevaux.

L'usage des gouvernemens de l'Allemagne était d'envoyer les dépêches par un postillon de la poste, qui les remettait à un postillon de la poste suivante ; ils épargnaient par-là les frais d'un cheval et d'un courrier. Cette coutume donna l'idée à Buonaparté de faire arrêter et dévaliser les postillons; il s'est procuré, par ce moyen, beaucoup de dépêches : à la fin, les gouvernemens d'Allemagne découvrirent le véritable voleur.

Un messager anglais, *Wagstaff*, fut arrêté en temps de paix près de la frontière de Prusse. On mit le vol sur le compte de voleurs ordinaires ; mais Buonaparté se trahit lui-même, le 20 Mars 1804, en publiant dans le *Moniteur* de ce jour-là la correspondance prise à *Wagstaff*. (1)

Les ministres de Buonaparté à Dresde, à Vienne, à Berlin, à Hambourg, à Francfort, à Munich, etc., étaient en correspondance réglé avec les

(1) C'était une dépêche de lord Harrowby, secrétaire d'état, à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg.

commis des bureaux de poste, et, par leur entremise, prenaient lecture de toutes les lettres et retenaient celles qu'il leur conveniat de garder. On donnait à ces commis de deux à quatre cents ducats par an ; c'était le taux ; cette somme était le triple de leurs appointemens. L'Allemagne ne pouvait donc être considérée que comme un pays gouverné par des préfets de Buonaparté.

Il n'était pas bien-difficile de découvrir les vues de Buonaparté à l'égard de la Prusse ; sa conduite avec le cabinet Prussien était moins reservée qu'avec aucun autre, il était certain de n'y éprouver aucune opposition.

Pour prouver cette assertion, il faut que je fasse connaître les hommes qui composaient ce cabinet.

Il était conduit par le ministre des affaires étrangères et celui de l'intérieur ; ce dernier était en même temps contrôleur général du Royaume, titre qu'on avait créé pour le Comte Schulemberg-Klaehnert.

Ce ministre, âgé de soixante-dix ans, a été ministre du cabinet pendant plus de quarante ans. Mirabeau, dans son « *Histoire Secrète de la Cour de Berlin* », fait un grand éloge du comte Schulemberg. Quand, à la mort du grand Fréderic, la France fit des tentatives réitérées pour détacher son successeur de l'Angletetre, le comte Schulemberg et le feu Duc de Brunswick résistèrent à toutes les sollicitations. Cet homme vertueux a été obligé de prêter serment de fidélité à Jérôme Buonaparté ; ses terres sont situées dans le nouveau royaume de Westphalie.

Le département des affaires étrangères était, depuis plusieurs années, confié au comte Haugwitz, âgé aussi de soixante-dix ans, homme d'esprit et de talent, et qui a beaucoup voyagé. Il était employé sous le ministre Hertzberg, du temps de Fréderic-le-Grand. Quoique son attachement pour la France fût bien connu, il fut chargé de conclure, en 1792, un traité avec l'Autriche, et

d'arrêter le plan de la campagne qui se méditait : il se rendit à cet effet à Vienne.

En 1804, il fut disgracié; puis rappelé en 1806. Talleyrand, voulant flatter sa vanité, lui écrivit que Buonaparté l'avait surnommé " le Sully de la „ Prusse. "

Les affaires se traitaient en Prusse d'une manière singulière. Les deux ministres envoyaient leurs rapports, non pas au Roi directement, mais à ses deux Secrétaires, M. *Lombard* (1) pour le département des affaires étrangères, et M. *Beyme* (2) pour celui de l'intérieur.

Ces deux Messieurs faisaient leurs rapports au Roi, et ils communiquaient aux ministres la décision de Sa Majesté; de sorte qu'ils étaient, dans le fait, les véritables ministres. Ce n'était que dans les occasions extraordinaires qu'on tenait un conseil du cabinet, et que les ministres pouvaient parler d'affaires au Roi.

On expliquera facilement d'après cela la conduite extraordinaire, dans plusieurs occasions, du Roi de Prusse; et on doutera que Fréderic II, qui se connoissait en hommes, ait dit, en parlant de Fréderic-Guillaume III : " Cet enfant me recommen- „ cera " ; à moins que ce mot ne fût qu'une épigramme contre le Prince Royal, père de Fréderic-Guillaume III, que Fréderic n'aimait pas.

Le Roi de Prusse n'était pas plus heureux en ministres que l'Empereur de Russie, et n'était pas moins malheureux que l'Empereur d'Autriche dans

---

(1) M. Lombard avait deux frères, l'un employé dans le département de la guerre, l'autre dans le bureau des affaires étrangères. Ces jeunes gens étaient fils d'un Français, perruquier du père du roi actuel, qui les fit élever et leur donna des places importantes. Ils ont reconnu tant de bienfaits en trahissant la patrie qui les avait adoptés. Les Prussiens étaient indignés contre Lombard, le secrétaire. Après la bataille de Jéna, il arriva à Custrin à pied. Il fut bientôt découvert et allait être déchiré en pièces par la populace, mais des officiers prussiens vinrent à son secours et le prirent sous leur protection.

(2) M. Beyme a toujours montré un très-grand attachement pour la république française.

le choix de son ambassadeur à Paris. Le marquis Lucchésini, Italien de naissance, qui était ambassadeur de Prusse près de Buonaparté, n'était pas plus fidèle à son souverain que le comte Philippe Cobentzel ne l'était à l'Empereur d'Autriche.

Il entre dans le système de Buonaparté d'avoir pour ambassadeurs à *sa* cour ceux qu'il nomme lui-même, et non du choix du souverain qu'ils représentent. Il n'est donc pas étonnant qu'ils favorisent ses vues.

Depuis la paix de Basle: conclue entre le père du Roi de Prusse et le comité de salut public, la Prusse recevait de la France cinq millions tournois pour garder la neutralité. La cupidité de ce monarque, de ses ministres et de ses secrétaires, a plongé le continent Européen dans l'état de vasselage, où il est. Si du temps du directoire, quand les Russes étaient maîtres de l'Italie et que les anglais étaient en possession de l'Helder, la Prusse avait envoyé la moitié de son armée sur le Bas-Rhin pour coopérer avec les Autrichiens, tout rentrait dans l'ordre. Mais l'attachement du Roi pour l'argent, secondé par les ridicules propositions de *Sieyes*, alors ambassadeur à Berlin, de placer un prince de la maison de Prusse sur le trône de France, et l'influence que la France s'était procurée sur les ministres et les secrétaires, empêchèrent le Roi de rien faire de ce que son honneur et ses intérêts lui prescrivaient de faire.

Lors même qu'après le retour de Buonaparté d'Egypte il ne vit plus de probabilité à ce qu'un prince de sa Maison occupât le trône des Bourbons, il refusa de se joindre à la coalition, sous prétexte qu'il avait signé la neutralité armée avec les petits princes d'Allemagne. Quelle fut cependant la conduite de la Prusse envers un de ces princes? (1)

---

(1) L'électeur d'Hanovre.

Après la rupture du traité d'Amiens, Buonaparté n'avait pas dissimulé son intention de prendre possession de l'électorat d'Hanovre. Le cabinet de St. James proposa, je crois, au roi de Prusse d'occuper temporairement l'électorat.

M. Jackson, ministre d'Angleterre à Berlin, présenta à cet effet à M. Haugwitz une note ou un mémoire. Il ne reçut aucune réponse.

Peu de temps après, M. Jackson se trouvait à la Cour à l'occasion de la naissance du roi. Une armée française occupait déjà l'Hanovre ; le roi lui en exprima son regret. M. Jackson lui observa que " Sa Majesté aurait pu prévenir cet événement, „ et rappela la Note qu'il avait remise à M. Haugwitz. Le roi n'avait jamais entendu parler de la Note. M. Haugwitz prétendit qu'il l'avait donnée à Lombard, et celui-ci qu'il en avait parlé au roi. Le roi trouva que M. de Haugwitz avait été *négligent ;* il lui retira le porte-feuille qu'il donna par intérim au baron de *Hardenberg* (1), mais il le rendit bientôt après à M. de Haugwitz.

Dès qu'il y eut une armée française en Hanovre, Buonaparté s'occupa d'exécuter les plans qu'il avait formés pour révolutionner la Pologne. Il serait un peu trop absurde de croire qu'il eut l'intention de rendre la liberté et l'indépendance à ce peuple opprimé. Ce fut bien le prétexte dont il colora son objet réel d'exciter sur le Continent une guerre qui, en occupant les trois grandes Puissances de cette partie de l'Europe, lui laisserait poursuivre son entreprise contre l'Angleterre.

J'ai de très-bonnes raisons pour croire qu'il s'est flatté un moment qu'il envahirait l'Angleterre. Il fut bientôt convaincu qu'*au-moins* le moment n'était pas encore arrivé, et peut-être

---

(1) Quel bien pouvait faire cet honnête ministre quand les secrétaires avaient conservé leur funeste influence ?

aperçût-il dès-lors que c'était une chimère. Mais, afin de prolonger l'aveuglement des trois grandes Puissances qu'il voulait tromper, on continuait de travailler au camp de Boulogne; *la flotille* fut assemblée, et s'il eût réussi à allumer la guerre entre ces trois grandes Puissances, il n'est pas douteux que l'invasion de l'Angleterre eût été tentée. Tout homme attaché à sa patrie frémit à l'idée de voir sa patrie devenir le théâtre de la guerre; cependant j'éprouve presque du regret que Buonaparté ait abandonné son projet d'envahir l'Angleterre. Je ne doute pas qu'il n'y eût trouvé la mort, et que l'objet qui flatte sur-tout son orgueil et son ambition, celui de créer par une nouvelle dynastie une monarchie universelle dont il serait l'arbitre souverain, eût été anéanti et que l'Europe serait libre maintenant. Je viens aux détails.

M. Haugwitz était dans le secret du plan de Buonaparté pour révolutionner la Pologne. Un agent, chargé de traiter cette affaire, fut envoyé à Berlin pour conférer avec ce ministre.

On devait envoyer à Varsovie et dans les autres parties de la Pologne des Irlandais, pour y établir des manufactures et faire des établissemens d'agriculture. La population de la Pologne est peu considérable; on présumait donc que les acquéreurs de terres n'éprouveraient pas de difficultés à y introduire des cultivateurs étrangers, du moins dans la partie qui appartenait à la Prusse.

Ces cultivateurs auraient été des soldats français, déguisés.

Plusieurs Nobles Polonais favorisaient le projet.

On ne sera pas étonné que les Polonais, qui étaient devenus sujets de la Prusse, désirassent de cesser de l'être. Indépendamment de l'indignation que tous les Polonais doivent ressentir de l'infâme partage que les Puissances voisines se sont fait de la Pologne, les habitans de la partie que s'est appropriée la Prusse ont bien de plus grand sujets de se plaindre que les sujets de l'Autriche et de la Russie.

D'abord, toutes les lois polonaises ont été abolies dans la Pologne Prussienne. Tous les actes publics toutes les procédures, doivent être en langue allemande. Dans les parties autrichienne et russe, toutes choses sont demeurées *in statu quo.*

Dans la Pologne prussienne, aucun Polonais ne pouvait exercer de fonctions publiques. --- Dans les parties Autrichienne et Russe, les Polonais sont admis à tous les emplois publics.

Les Polonais ne pouvaient avoir le rang d'officiers dans l'armée prussienne; cette exclusion n'existait pas en Autriche et en Russie.

Buonaparté fit faire, à plusieurs reprises, des propositions à Kozciusko; mais il refusa, et a depuis constamment refusé de servir les projets de Buonaparté. Il n'a pas oublié l'horrible traitement qu'ont éprouvé ses compatriotes de la part de cet assassin, de cet homme sanguinaire, quand ils refusèrent de s'embarquer pour Saint-Domingue.

M. Haugwitz goûta fort le plan de Buonaparté; il observa seulement que l'établissement d'un aussi grand nombre d'étrangers dans les états prussiens ne pouvait se faire sans l'approbation du roi.

En conséquence l'agent secret de Buonaparté rédigea un mémoire que M. Haugwitz présenta au Roi. Il demandait la permission d'acheter des terres et d'établir des manufactures dans la Pologne Prussienne. Le comte Schulemberg décida le Roi à refuser son consentement.

M. Haugwitz notifia le refus à l'agent de Buonaparté. J'étais étroitement lié avec cet agent qui reçut à Varsovie la lettre de M. Haugwitz; il m'a permis d'en prendre une copie, que je publie, afin de donner une idée de la fidélité que Buonaparté observe envers ses alliés dans le temps de la plus profonde paix :

“ Monsieur, une absence que j'ai faite sur mes „ terres m'a empêché de répondre plutôt à la let- „ tre que vous m'avez adressée de Varsovie, en

„ date du 12 Septembre. Je n'en ai pas moins transmis au Roi le mémoire que vous m'aviez présenté „ le 8 d'Août, et je me trouve chargé de vous „ dire que Sa Majesté ne juge pas à propos d'accepter les propositions qui y sont renfermées, ni „ d'accorder en général, dans le moment présent, „ des concessions particulières pour de nouveaux „ établissemens dans la Prusse méridionale.

" Je vous rends cette réponse *telle qu'elle m'a* „ *été prescrite*, et j'y ajoute l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur „ d'être, monsieur, votre très-humble serviteur,

" Berlin, le 8 octobre 1803. HAUGWITZ. „

» *A Monsieur* ***, *Hôtel de Prusse*, *à Varsovie.* »

Si M. Haugwitz n'avait pas cordialement secondé les vues de Buonaparté, se serait-il chargé de présenter au Roi le mémoire de l'*émissaire* de Buonaparté? Eût-il fait une réponse à cet *émissaire*? Lui aurait-il dit: « Je vous rends cette reponse *telle* „ *qu'elle m'a été prescrite* „ Mais j'aurai plus d'une occasion, dans le cours de cet ouvrage, de m'étendre sur les trahisons de cet Haugwitz.

La Prusse était alors inondée d'émissaires français, chargés de corrompre les commis des bureaux des postes et des différens bureaux du gouvernement. Le comte Schulemberg en fit arrêter plusieurs, et voulait les faire renfermer dans une forteresse; mais M. Lombard obtint qu'on se contenterait de les bannir des états prussiens. (1)

Il y avait un de ces émissaires dont la mission particulière était de corrompre les employés subalternes dans *tous* les bureaux du gouvernement

(1) Vers le même temps où la Prusse bannissait ces émissaires français, les magistrats de Ratisbonne bannirent aussi un émissaire français qui se trouvait à Ratisbonne, chargé d'une mission semblable. Buonaparté, voyant ses manœuvres découvertes, eut l'impudence de faire insérer, dans le *Publiciste* du 15 de Mai 1804, que l'Allemagne fourmillait d'émissaires *anglais*, envoyés pour corrompre les bureaux de la Poste et les fonctionnaires publics.

à Berlin. Il fut trahi par un commis du bureau des affaires étrangères, nommé *Eckharstein*: il fut banni des états Prussiens.

Quand le comte Schulemberg lui notifia les ordres du roi de quitter ses Etats, l'émissaire écrivit au ministre pour demander la permission de rester jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions *ultérieures* de son gouvernement. La lettre suivante du comte Schulemberg prouvera l'authenticité de ce fait:

Berlin, ce 4 février 1804.

« Monsieur, je n'ai pas encore pu prendre les
„ ordres du roi relativement à la demande que vous
„ avez faite de faire un séjour encore de trois se-
„ maines dans ses états, jusqu'à ce que vous ayez
„ reçu des instructions ultérieures de votre gou-
„ vernement.

„ Quant à moi, je ne vous conseille point de
„ rester ici au-delà de trois jours. D'ailleurs vous
„ êtes surveillé ici, et la vérité percera sur la
„ cause de votre surveillance. Il n'est pas proba-
„ ble que les employés des affaires étrangères,
„ avec qui vous avez eu des rapports, garderont
„ le secret, *etc.* Je suis, monsieur, *etc.* „

Signé SCHULEMBERG.

*A Monsieur ***, Inspecteur des Mines*, etc.
au service de la République Française,
Hôtel de Russie, à Berlin.

Trois jours après la réception de cette lettre, l'émissaire quitta Berlin. Je défie Napoléon Buonaparté de nier ce fait. Je le défie d'oser démentir que cet émissaire était employé par lui-même Buonaparté, qu'il correspondait directement avec lui et n'avait de communications avec aucun de ses ministres.

La conduite du comte Schulemberg en cette occasion, et la part qu'il avait eue au refus que fit le roi de consentir à laisser entrer en Pologne des soldats français, déguisés en cultivateurs et en ouvriers, irritèrent Buonaparté contre le cabinet Prussien; sa rage fut au comble quand sa créature Haugwitz fut encore obligée de se re-

tirer du ministère, et qu'il la vit remplacée par le baron de Hardenberg. De-là sa haine implacable contre la Prusse.

Cette Puissance avait été la première à reconnaître son titre d'empereur ; on en trouve les raisons dans ce que j'ai déjà dit : il était trop tard pour montrer de la répugnance. Il prit bientôt un ton de maître. Quand il envoya au roi de Prusse son Ordre de la Légion d'honneur, la lettre d'envoi se terminait par la notification qu'un refus serait considéré comme une déclaration de guerre.

L'envoi du cordon de la légion d'honneur parut à Buonaparté une faveur équivalante au subside de cinq millions ; en conséquence la Prusse ne l'a plus touché depuis 1804. Aussi Sa Majesté Prussienne fit-elle des représentations sur l'enlèvement de sir George Rumbold, quoique je sois persuadé que si *l'honnête* M. Haugwitz eût encore été ministre, il eût le trouvé moyen d'éviter à Buonaparté même ces représentations.

La conduite de Buonaparté envers les GRANDES Puissances du Continent de l'Europe rend facile à expliquer celle qu'il a tenue avec les Puissances d'un ordre inférieur. Hélas ! cette différence n'existe plus, elles sont toutes subordonnées au tyran ; elles pouvaient toutes devenir grandes, elles n'ont pas fait usage des moyens qu'elles avaient, et il ne leur reste plus qu'à se soumettre.

L'Espagne, la Hollande, Naples, le Portugal, n'étaient plus aux yeux de Buonaparté que des pays conquis ; la Suisse l'était de fait. Les trois *grandes* Puissances peuvent se consoler par la réflexion qu'elles ne sont pas inférieures aux PETITES Puissances dont elles auraient pu assurer l'indépendance.

Il est cependant *un* souverain du Continent, qu'il faut plaindre. *Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, s'est conduit en Roi*, et si les Grandes Puissances avaient secondé ses efforts, elles seraient encore grandes et il fût devenu une grande Puissance.

Le comité de Salut Public, le Directoire même,

aucun Dey d'Alger ne se conduisirent jamais comme Buonaparté s'est conduit envers ce prince infortuné.

Buonaparté doit être maintenant assez connu des lecteurs pour s'expliquer les causes de l'inimitié du tyran contre le roi de Suède; il suffisait que ce prince fût un souverain indépendant. Il existe cependant des causes particulières de l'inimitié de Buonaparté contre le roi de Suède.

En 1804, le prince William de Gloucester (le duc actuel) était à Stokholm. Le roi l'invita à souper, et invita l'ambassadeur d'Angleterre. M. *Bourgoing*, alors ministre de Buonaparté en Suède, ne fut pas invité. Il eut l'insolence de s'en plaindre comme d'une insulte faite à son gouvernement. Le roi fut indigné, et dit: « Assurément je suis » maître dans ma maison. »

Buonaparté songea, de ce moment, à faire de cette circonstance, un sujet de querelle: il n'attendait qu'une occasion, et profita de cette *prétendue* insulte pour justifier les horribles mesures qu'il méditait contre le roi.

Quelque temps après, M. Ehrenschwert, ministre de Suède à Paris, parut au lever du premier consul. Buonaparté lui dit grossièrement: « Comment le roi votre maître, une Puissance du troisième ordre, que je puis, quand je voudrai, » précipiter de son trône, ose-t-il insulter mon » ministre comme il l'a fait? N'ai-je pas donné » au roi de Suède des preuves multipliées de mon » amitié? » (1)

J'ai déjà dit que lorsque le duc d'Enghien fut arrêté, le roi de Suède devait l'être, si son voyage à Ettenheim n'eût pas été différé. Pour prouver que l'ordre de l'arrêter avait été donné, je citerai l'acte d'accusation qui avait été préparé à Paris, pour être envoyé à Strasbourg où la pre-

(1) Il est à propos de donner au lecteur une preuve de l'amitié de Buonaparté pour le roi de Suède. Un auteur italien, M. Acerbi, publia en Angleterre ses voyages en Suède; il parlait mal, dans cet ouvrage, du roi de Suède: il vint à Paris en 1800; à son arrivée, la police le fit arrêter et conduire au Temple où on le retint 6 mois. La cause assignée pour son emprisonnement fut qu'il avait parlé en termes peu respectueux du roi de Suède.

mière intention de Buonaparté était de faire juger le Duc. dans cet acte d'accusation, se trouvaient *littéralement* ces mots :

" *Un nommé Gustave, qui se dit roi de Suède*, „ ayant provoqué le meurtre du premier Consul, „ etc. etc. „

Après l'arrestation du Duc, le roi de Suède écrivit à Buonaparté une lettre dont sa majesté chargea son aide-de-camp, M. Tawast. Buonaparté ne voulut pas le voir, et il eut ordre de quitter Paris dans une heure.

Le roi rappela son ambassadeur, et Buonaparté ordonna à monsieur *Signeul*, consul général de Suède, de quitter Paris dans une heure, et la France dans trois jours.

Le roi, en qualité de prince de l'empire Germanique, présenta à la Diète de Ratisbonne une Note semblable à celle de la Russie. Elle donna lieu à des invectives qui furent insérées dans le *Moniteur* du 14 août 1804, et telles que n'en publia jamais aucun gouvernement.

La première était dans la forme d'une adresse au roi de Suède, dans laquelle on le traitait de *jeune homme* inconsidéré, et on l'accusait de violer l'hospitalité que lui accordaient son beau-père et son beau-frère, les électeurs de Bade et de Bavière. Elle se terminait ainsi :

" La France est fort indifférente à toutes vos „ démarches. Elles vous en demande assurément „ raison, parce qu'elle ne peut confondre une na„ tion loyale et brave; des hommes qui, pendant „ des siècles, ses alliés fidèles, furent appelés à „ juste titre les Français du Nord : elle ne les „ confond point avec un jeune homme que de „ fausses idées égarent, et que la réflexion ne „ vient pas éclairer.

„ Vos nationaux seront donc toujours bien „ traités par la France, vos bâtimens de com„ merce seront bien accueillis (1) par elle, vos

(1) Napoléonade, dont l'objet était d'attirer les vaisseaux Suédois en France, qui furent confisqués à leur arrivée.

„ escadres même seront ravitaillées dans ses ports :
„ la France sera toujours prête à porter ses regards
„ sur le véritable intérêt de votre nation.

„ Vous avez fait un traité (faisant allusion au
„ traité conclu avec l'Angleterre, en 1801) telle-
„ ment indigne de votre rang, qu'il est en quel-
„ que sorte une première abdication de la souve-
„ raineté. „

Quelque temps de-là, il dit dans le *Moniteur :*
“ Le sang des Suédois n'appartient pas à leur roi
„ qui se rend à des étrangers. „

Il parut aussi, vers la même époque, un pamphlet intitulé : “ *Avis aux puissances.* „ On leur conseillait de se bien conduire; autrement, leurs sujets avaient le droit de les détrôner : c'était une manière d'inviter le peuple suédois à se révolter contre son roi, qui était assez clairement désigné dans ce pamphlet.

Loin de s'effrayer des menaces de Buonaparté, le roi de Suède annonça qu'il résisterait toujours au tyran, et il ordonna au ministre français et à toute la légation de quitter ses états.

On a déjà vu comment Buonaparté avait manqué le roi de Suède à Ettenheim; il forma un autre plan pour l'arrêter à Munich, capitale des états de son beau-frère. Il chargea de cette honorable mission le Corse Sébastiani. Heureusement un des secrétaires du ministre bavarois, Montgelas, qui se prêtait à cette nouvelle infamie, avertit le roi de Suède de ce qui se tramait contre lui, et ce prince quitta Munich trois jours avant l'arrivée du général Sébastiani et de ses gendarmes.

Peu de temps après, le roi de Suède renvoya au roi de Prusse l'ordre de l'Aigle Noir, et en donna pour motif que le monarque prussien portait l'ordre de Buonaparté.

Les puissances continentales s'endormirent sur ce système de désorganisation. Elle se réveillèrent quand il était trop tard; l'Autriche et la Russie ouvrirent les yeux sur leurs dangers, quand

il n'était plus en leur pouvoir de les détourner. Elles firent un effort, mais elles n'agissaient point de concert. Une autre puissance aussi intéressée qu'elles à écarter ces dangers était dans la main de Buonaparté, le roi de Prusse avait reçu un subside de Buonaparté, et l'espérance de le recevoir encore le décida à ne pas se réunir à l'Autriche et à la Russie pour conjurer le péril qui la menaçait en commun avec ces deux puissances.

L'Autriche et la Russie conclurent un traité avec l'Angleterre en 1805. -- La Prusse, la plus intéressée, peut-être, au succès de cette ligue, ne voulut pas en faire partie. Ses conseils et ses conseillers étaient vendus à Buonaparté.

Cette ligue avait pour objet l'affranchissement de l'Europe. L'objet immédiat était l'indépendance de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hollande et de l'Italie, et les puissances traitaient toujours Buonaparté comme un souverain. M. de Novosiltzoff fut envoyé à Paris par la cour de Russie, pour traiter de la paix sur cette base.

Le jour même que le traité fut signé à St. Pétersbourg, une chanteuse française, à la solde de Buonaparté, maîtresse d'un ministre d'Alexandre I.er, obtint une copie du traité qu'elle envoya à Paris par *Chérubini*, compositeur célèbre qui se trouvait à Pétersbourg. Elle n'osa pas confier cette copie à la poste, et encore moins la remettre au *chargé d'affaires* de France, ses agens secrets ayant défense expresse de rien transmettre par l'entremise des légations, afin que les ambassadeurs et le ministre des relations extérieurs ne connaissent point ces agens secrets. *Chérubini* ne savait probablement pas ce qu'il portait à Paris, car il n'était certainement pas agent de Buonaparté.

Avant que M. de Novosiltzoff arrivât à sa destination, Buonaparté se hâta d'annexer Gênes à la France, la république de Lucques et l'île d'Elbe à l'Italie; de faire de la république d'Italie un royaume dont il se fit couronner roi.

La négociation de M. de Novosiltzoff n'avait plus d'objet, et il retourna en Russie. Buonaparté n'attachait pas une grande valeur à ces nouvelles usurpations, mais elles faisaient manquer la négociation ; et comme il commençait à apercevoir que l'invasion de l'Angleterre n'était pas aussi facile qu'il se l'était imaginé, il aimait mieux avoir une guerre continentale.

Ceci me conduit naturellement à parler de cette invasion dont on a déjà tant parlé ; mais je crois que ce que j'en dirai n'a pas encore été dit, et je défie Buonaparté et son ministre Clarke de nier un mot de ce que je vais mettre sous les yeux du public.

Aussitôt que lord Whitworth eut quitté Paris, les Anglais, qui, par imprévoyance ou par nécessité, restèrent en France, se virent exposés à toute espèce d'insultes et d'indignités. Buonaparté avait conçu une haine implacable contre l'Angleterre et tout ce qui était Anglais. Il était déterminé à conquérir l'Angleterre.

Il assembla en conséquence, à Boulogne, une flottille immense.

J'ai déjà eu occasion de dire que Buonaparté tire un grand avantage de ce grand nombre d'étrangers qui, ayant été obligés de quitter leur patrie à raison de leurs opinions politiques, ont cherché un asile en France, et ont été pour la plupart forcés de s'atteler au char de cet usurpateur. C'est d'un étranger, d'un Anglais que ses opinions politiques avaient conduit en France, que je tiens les faits suivans, relatifs à ce qui s'est passé au camp de Boulogne antérieurement à l'époque où Buonaparté renonça à tenter une descente en Angleterre ; et jugea que l'Allemagne était un théâtre plus propre à lui procurer de nouveaux triomphes. On sera convaincu, après avoir lu les faits que je rapporte, que, du moment qu'il ne put se dissimuler l'impossibilité d'envahir l'Angleterre, toute son attention fut dirigée à décider les puissances continentales à des mesures offensives, afin d'avoir une excuse à donner

pour abandonner l'entreprise qu'il avait annoncée avec tant d'éclat.

Il n'est pas douteux qu'avant de connaître le projet de la triple alliance il eût entrepris la descente. Il n'entre pas dans mon sujet de discuter qu'elle eût été sa conduite dans le cas où une négociation entre les puissances alliées et lui aurait été entamée ; je me bornerai à rendre compte de ce que je tiens de la personne que j'ai désignée plus haut. Je crois que je rapporterai à peu près littéralement ses propres expressions :

" Il est certain que Buonaparté ne voulait entre-
„ prendre l'invasion de l'Angleterre qu'autant qu'il
„ aurait une flotte considérable de vaisseaux de
„ guerre pour couvrir sa flottille. Il croyait que
„ cette flotte serait prête dans le mois de mai ou
„ de juin 1805. C'était celle commandée par l'a-
„ miral Villeneuve, qui avait été envoyée aux Indes
„ Occidentales, afin d'y attirer les flottes anglaises.

„ Cette flotte devait revenir à Brest, où il y
„ avait vingt-cinq vaisseaux de ligne ; les escadres
„ combinées, française et espagnole, sous les ami-
„ raux Villeneuve et Gravina, montaient à qua-
„ rante-six vaisseaux de ligne, outre la flotte hol-
„ landaise du Texel, qui était de huit vaisseaux
„ de ligne et deux de cinquante canons.

„ A cette époque *les négociations avec le Da-*
„ *nemarck pour se faire livrer la flotte danoise*
„ *étaient déjà entamées* ; Buonaparté l'aurait fait
„ arriver à Cuxhaven pour prendre à bord l'armée
„ de Bernadotte, qui était en Hanovre (1).

(1) Il n'y a pas de doute que Buonaparté fit présenter un projet d'alliance à la Prusse et au Danemarck en opposition à la triple alliance de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre. M. Hardenberg, alors ministre de Prusse, fit rejeter cette monstrueuse alliance. Il fut ensuite question d'une neutralité armée, que le Danemarck avait signée, mais que M. Hardenberg fit également rejeter. La gazette de La Haye publia, le 7 de septembre 1805, l'article suivant, par ordre du gouvernement français.

Après avoir parlé de l'invraisemblance que l'or de l'Angleterre eût influencé les conseils de l'Autriche : " Il parait plus raison-
„ nable et plus probable qu'il y aura une nouvelle neutralité ar-
„ mée, qu'on regarde déjà comme signée, entre la Prusse, le
„ Danemarck et les électeurs de l'Empire Germanique.

„ Les flottes combinées de France et d'Espa-
„ gne n'arrivèrent en Europe qu'un mois après
„ que Buonaparté eut reçu de Russie la nouvelle
„ de la triple alliance, et son escadre fut battue
„ par l'Amiral Calder. (1)

„ De ce moment (juillet 1805) il renonça à la
„ descente dont il avait tant parlé.

„ Il était encore à Paris quand il reçut la nou-
„ velle de la défaite de son escadre; il la savait
„ avant d'aller à Boulogne *pour faire la descente.*
„ On conçoit aisément sa rage contre l'Amiral
„ Villeneuve, (2) mais il n'est pas aussi facile de
„ l'exprimer. Les ordres de cet officier étaient de
„ revenir en Europe en Mai: s'il les eût remplis,
„ et si Buonaparté avait pu rassembler sa flotte au
„ Pas-de-Calais, il eût certainement tenté l'inva-
„ sion; car, à cette époque, il n'avait pas reçu
„ les nouvelles de Pétersbourg.

„ Ce n'est pas à un homme qui n'est ni militaire ni
„ marin à prononcer s'il aurait réussi, dans le cas
„ même où ses flottes eussent échappé à la vigi-
„ lance des nôtres et s'étaient toutes trouvées réu-
„ nies devant Boulogne. Je sais que les officiers
„ de Marine à Boulogne ont toujours déclaré qu'il
„ était presqu'impossible d'aborder le rivage an-
„ glais (3): il aurait fallu au moins quatre jours pour

---

(1) Je n'hésite pas un moment à dire que mon opinion bien décidée est que l'Amiral *Calder* a rendu à l'Angleterre, en cette occasion, un service au moins aussi important que celui qu'elle a retiré de la bataille de Trafalgar.

(2) L'Amiral Villeneuve a été assassiné à Rennes, par ordre de Buonaparté. Quatre mameluks, habillés en gendarmes, vinrent à Rennes. L'Amiral avait dîné chez le Préfet, et revint chez lui s'habiller pour aller à la comédie. Quand il entra dans son appartement, les quatre assassins se précipitèrent sur lui, et l'étranglèrent. On répandit le bruit que Villeneuve s'était tué, redoutant la vengeance que Buonaparté avait annoncé vouloir tirer de lui. Cela est faux et improbable; il était assuré de la protection de madame Joseph Buonaparté, sa cousine germaine.

Un ami intime de Murat déjeûnant un jour chez lui avec un des capitaines de la flotte de Villeneuve, on parla publiquement de cette affaire. Cet ami de Murat me l'a rapportée en présence de M. Nichols, anglais respectable sous tous les rapports, et qui est maintenant à Londres.

(3) Voyez, dans les pages précédentes, sa querelle avec feu l'amiral Bruix.

„ faire sortir du port tous les vaisseaux et les ranger en une ligne de cinquante milles, depuis Etaples jusqu'à Calais.

“ Pendant ce temps, nos différentes escadres se seraient réunies; l'armée eût été sur le rivage, préparée à recevoir l'ennemi, et il n'est pas douteux que, si la flotte et la flotille étaient parties de différens points, il y en aurait eu plus de la moitié détruite sur l'élément qui a si souvent été le théâtre de nos triomphes.

“ L'armée et la flottille ennemies étaient formidables; il y avait deux cents mille hommes de troupes.---Cent mille hommes auraient été embarqués à Boulogne --- dix mille à Calais --- vingt mille à Etaples --- vingt mille à Ambleteuse, --- et cinquante mille seraient restés à Boulogne et dans les environs, comme corps de réserve. Il y avait un autre corps de réserve, bien plus fort; cent cinquante mille hommes étaient postés en en échelons de Metz à Boulogne : cette réserve de l'armée destinée à *envahir* l'Angleterre servait en même temps d'avant-garde à l'armée destinée à attaquer l'Autriche.

“ La flottille était de trois mille vaisseaux de toute dimension. Il y avait seulement quarante prames à trois mâts et qui n'offraient que très-peu de corps au-dessus de l'eau : elles portaient six canons de trente-six à chaque bord, et il y en avait un à la poupe et un à la proue; elles pouvaient porter cent hommes chacune.

“ Venaient ensuite les canonnières, à trois mâts aussi, mais pontées; elle étaient moins grandes que les prames, portaient six pièces de six à chaque bord : on y pouvait embarquer quatre-vingts hommes; il y avait quinze cents canonnières.

“ Le reste était des bateaux plats, portant quatre pierriers à chaque bord : ils pouvaient embarquer cinquante hommes chacun.

“ Il y avait, en outre, un grand nombre d'embarcations hollandaises pour transporter la ca-

„ valerie, les fourrages et les munitions. L'opinion
„ générale à Boulogne était que les *Catamarans*
„ auraient causé infiniment de dommage à cet arme-
„ ment si Buonaparté l'avait fait sortir du port.

« Il y avait aussi trente mille hommes dans le
„ Texel, sous le commandement du général Mar-
„ mont; et la légion Irlandaise, composée de qua-
„ tre mille renégats, voleurs et vagabonds, de tou-
„ tes les nations, devait s'embarquer à Brest, avec
„ dix mille Français, sous le commandement du
„ général Augereau. Les officiers Irlandais expri-
„ mèrent leur mécontentement d'être obligés de
„ vomir dans leur patrie un tel ramas des brigands.

« Un corps de guides, destiné à servir d'inter-
„ prêtes, avait été attaché à l'armée de Boulogne.
„ Le commandant de ce corps était un M. Cuvé-
„ lier, colonel retiré, et qui était alors directeur
„ des ballets et des pantomimes à un des petits
„ théâtres de Paris; c'est aussi un des auteurs les
„ plus prolifiques en mélodrames. Comme l'inva-
„ sion de l'Angleterre était un jeu de pantomime,
„ on s'étonnera moins que M. Cuvélier ait eu un
„ commandement dans cette armée.

« Quelque ridicule que tout ceci puisse paraî-
„ tre à un observateur attentif, Buonaparté vou-
„ lait qu'on crût à l'invasion; il y avait cru lui-
„ même, il avait la liste de tous les officiers de
„ l'armée et de la milice; et cette liste lui avait
„ été fournie par un Ecossais qu'il a envoyé en
„ Angleterre en 1804, et qui était alors et est
„ aujourd'hui général de division dans l'armée
„ française.

« Buonaparté connaît la côte d'Angleterre, cha-
„ que crique, chaque ruisseau, tout aussi bien
„ que s'il avait été toute sa vie un contrebandier
„ du Comté de Kent.

« Tout homme qui avait des notions sur l'An-
„ gleterre, qui pouvait parler anglais, eut or-
„ dre de se rendre à Boulogne, pour l'aider à

„ jouer sa farce. Ce fut à cette occasion que le „ général *Clarke*, maintenant ministre de la guerre, „ né Anglais, succéda au général Duroc, en ca- „ ractère de secrétaire du cabinet de *Sa Majesté* „ *Impériale Napoléon Buonaparté.*

" Les acteurs du *théâtre du vaudeville* reçurent „ aussi l'ordre de se rendre à Boulogne, et M. „ *Barré*, l'auteur dramatique, fut nommé Direc- „ teur de la troupe; son brevet portait: *Directeur* „ *de la troupe du Vaudeville à Londres.*

„ On composa de nouvelles pièces analogues „ à la circonstance : celle intitulée *Duguay-Trouin* „ eut un grand succès.

„ Un grand nombre de *savans*, d'hommes de „ lettres, furent aussi mandés à Boulogne.

" Il y avait une imprimerie anglaise, avec des „ timbres, attachée à l'expédition.

„ Les gens qui n'étaient pas dans le secret de „ Buonaparté avaient une telle confiance dans le „ succès de l'expédition qu'il en arriva à Bou- „ logne, qui voulaient suivre l'armée pour établir „ à Londres des maisons de banque et commerce; „ Buonaparté encourageait ces hommes crédules.

" Il y avait une correspondance très-active du „ camp de Boulogne avec des personnes en An- „ gleterre. Il arrivait constamment de la côte d'An- „ gleterre des bateaux qui apportaient des lettres „ et paquets.

" Il était notoire, en France, qu'on avait éta- „ bli dans les bureaux du ministre des relations „ extérieures un *bureau particulier*, chargé de cor- „ respondre avec certaines personnes en Angleterre. „ Le chef de ce bureau est un ancien membre „ de la société constitutionnelle et un grand ami „ de nos réformateurs. Il était un de ceux qui ont „ été accusés d'avoir cherché à délivrer son ami „ *O'Connor* à Maidstone.

" Tout annonçait toujours le projet de s'em- „ barquer : on mettait le biscuit à bord des vais- „ seaux; on embarquait et on débarquait conti- „ nuellement les troupes, et même les chevaux.

„ Buonaparté, dont le quartier-général était à deux
„ lieues de Boulogne, le transféra dans cette ville,
„ *afin de surveiller l'embarquement de son armée.*
„ Il donna un jour ordre à cent de ses *coquil-*
„ *les de noix* de sortir pour aller combattre *les*
„ *tyrans des mers*, qui étaient à l'ancre à environ
„ trois milles. Il y avait un vaisseau-de-ligne an-
„ glais et trois frégates. Les bateaux français eu-
„ rent soin de se tenir à une distance respectueuse
„ de ces vaisseaux; mais ils firent un feu continu-
„ el depuis neuf heures du matin jusqu'à six heu-
„ res du soir. Les vaisseaux anglais ne tirèrent pas
„ *un seul coup de canon*, et attendaient que les
„ français s'approchassent; mais ils s'en gardè-
„ rent bien, quoique le *grand Empereur*, son
„ Impératrice, ses frères et ses sœurs, fussent
„ présens à ce prélude à la grande entreprise con-
„ tre la *moderne Carthage.*
„ Quelques jours après cette répétition de com-
„ bat naval, le *Moniteur* rendit compte d'une ac-
„ tion qui avait eu lieu devant Boulogne entre
„ l'escadre anglaise et une division de la flottille
„ française. Le résultat était que l'escadre anglaise
„ avait été obligée de se retirer.
„ Buonaparté eut grand soin que cet article ne
„ parût pas à Boulogne; il envoya des ordres que
„ cet article fut supprimé dans les exemplaires du
„ *Moniteur*, destinés pour la côte. (1)

---

(1) Buonaparté fait, dans certaines occasions, imprimer deux éditions de journaux. Il envoye dans les pays étrangers des articles qu'il sait fort bien ne pouvoir faire avaler aux Parisiens, mais que les *badauds* étrangers avalent. Pendant le procès de *Moreau*, on dit dans quelques journaux : « Que Buonaparté avait envoyé « du vin de sa cave à Moreau et à George, et qu'ils étaient traités avec *beaucoup d'égards.* » Cet article ne parut point dans les journaux publiés à Paris. J'ai vu les deux exemplaires du *Journal des Défenseurs de la Patrie;* l'article était dans l'exemplaire qui était destiné pour l'étranger, et n'était pas dans celui qui fut distribué en France.

Le *Moniteur* contenait une tirade contre le gouvernement Autrichien, il y a un peu plus d'un an : il injuriait M. de Metternich, pour avoir mandé à Vienne qu'on avait découvert aux Tuileries un homme que l'on prétendait s'y être caché dans le dessein d'assassiner Buonaparté. Le *Moniteur* prétendit « Que Sa Majesté (Buonaparté) » se promène à pied et à cheval seul, et se montre par-

" Apprenant que les Autrichiens marchaient sur
" le Rhin ; il leva son camp dans une heure, et
" se mit en marche ; mais l'armée de Boulogne
" n'était que l'arrière-garde, et *le corps de réserve*, qui était dans les environs de Metz, était
" à Strasbourg avant que le camp de Boulogne
" ne fût levé. " (1)

" tout ; si quelqu'un voulait l'assassiner ; il n'aurait pas besoin de " se cacher aux Tuileries, etc. " J'ai la preuve que cet article n'a jamais paru dans les *Moniteurs* distribués à Paris. J'ai vu les exemplaires de ce journal, envoyés à Londres ; ils contenaient l'article : ceux distribués à Paris ne contiennent point l'article, et la raison en est bien simple. Les parisiens savent très-bien qu'il ne sort pas seul ; qu'il a toujours une forte garde ; qu'il est impossible de l'approcher, même de lui présenter une pétition à la parade, comme c'était l'usage auparavant. D'ailleurs, le fait de l'homme qui avait été trouvé caché dans la chambre-à-coucher de Buonaparté était notoire à Paris.

(1) Il n'est pas inutile que je fasse connaître la manière dont Buonaparté s'est conduit avec la personne dont je tiens ce récit. Buonaparté lui demanda de se rendre à Boulogne, au moment où tout le monde croyait qu'il était sérieusement question de la descente. Cette personne lui observa qu'un conspirateur pouvait quelquefois justifier sa conduite, mais qu'un traître ne pouvait jamais justifier sa trahison. — Qu'il ne pouvait, sous aucun prétexte, faire partie d'une armée destinée à envahir l'Angleterre. — Qu'il avait été un *mécontent*, qu'il n'avait pas approuvé le gouvernement de de son pays, parce qu'il pensait la forme républicaine préférable à la forme monarchique ; mais qu'il avait reconnu son erreur. — Qu'il n'était pas pensionnaire de la France, et qu'il ne concevait pas pourquoi il avait été choisi pour une mission de ce genre. — " On ne vous demandera rien ", dit Buonaparté, " qui puisse répugner " aux sentimens et au caractère d'un Anglais. Votre distinction entre " un conspirateur et un traître est très-juste, " et lui dit de voir le " général *Clarke* ; il ajouta J'espère que vous partirez sans délai. "

La personne répéta au général Clarke les observations qu'elle avait faites à Buonaparté. " Vous savez ", répondit Clarke, " que " personne en France ne peut résister aux ordres de l'Empereur ; " ainsi il faut que vous partiez. "

Voyant que toutes les représentations étaient inutiles, la personne se rendit à Boulogne *à ses frais*, car on ne lui offrit point d'argent. Le général lui prêta vingt louis. Mais, à son retour à Paris, M. *Fleury*, un des Secrétaires de Buonaparté, se présenta chez la personne, et *lui demanda, au nom du Général Clarke, les vingt louis que ce Général lui avait prêtés à Boulogne*. Cette demande parut un peu surprenante à un homme à qui le voyage de Boulogne, fait par les ordres de Sa Majesté Impériale et Royale de France, avait coûté soixante louis. Il rendit cependant les vingt louis, mais prit un reçu, dont voici la copie :

" J'ai reçu de M. —— la somme de quatre cents francs, pour " le Général Clarke.

" Paris, vendémiaire, an 13. " *Signé* L. CUVELIER-FLEURY.

Ce récit, sur la fidélité duquel, je le répète, on peut compter, démontre évidemment que Buonaparté ne songea plus à l'invasion de l'Angleterre, depuis qu'il avait eu connaissance de la triple alliance, et qu'il fut obligé de renoncer à pouvoir réunir ses flottes. Il ne s'occupa donc qu'à irriter l'Autriche et la Russie, afin de les pousser à commencer les hostilités, et que l'aggression parût venir de ces deux puissances.

En conséquence, il fit insérer, peu après que la négociation de M. Novosiltzoff eut échoué, l'article suivant dans la gazette officielle de la Haye, du 20 de Juillet 1805 :

" Napoléon ne différera plus l'exécution de son
" grand plan; il fera partir l'expédition destinée
" à envahir l'Angleterre, et forcera cette puissan-
" ce à faire une paix séparée avant que les puis-
" sances du continent puissent se joindre au traité.
" Napoléon a prévu la possibilité d'un grand et
" soudain changement dans les dispositions des
" puissances du continent, et il a résolu de les
" prévenir en leur portant un coup auquel elles
" ne sont pas préparées. "

Le comte Philippe de Cobentzel était, comme je l'ai déjà observé, beaucoup plus le ministre de Buonaparté que celui de l'empereur d'Autriche. Quoique ses trahisons fussent connues même

---

De quelle sécurité peut jouir un Français ou un Etranger sous le gouvernement de Buonaparté? Forcer un homme sur lequel il n'a aucun droit, à se placer dans une position où il est exposé à paraître un vil traître, et lui faire entreprendre pour cela un voyage à ses propres frais!

Quand Buonaparté était en Pologne, la même personne reçut ordre de l'y suivre. M. *Daru* lui écrivit de passer chez *Fouché*, qui avait ordre de lui donner un passeport; il n'y avait pas un mot sur l'argent pour la route. La personne se rendit chez le ministre, et
" lui dit: que, ne se portant pas bien, elle ne pouvait pas songer
" à entreprendre un voyage comme celui-là dans cette saison de
" l'année (Janvier), et qu'après ce qui lui était arrivé à Boulogne,
" l'Empereur ne pouvait pas espérer qu'elle entreprendrait un
" voyage de cinq cents lieues à ses frais; que, n'étant pas sujet
" français, elle espérait qu'on ne lui ferait plus de semblables
" demandes. "

Cette personne étant hors de l'atteinte de Buonaparté, on ne m'accusera pas d'indiscrétion, en publiant ce récit.

de son parent le comte Louis de Cobentzel, il n'en conserva pas moins l'ambassade. Si ce comte Philippe n'eût pas été un traître, il n'eût pas pressé sa cour d'attaquer avant l'arrivée des Russes, il aurait su et il aurait informé sa cour que Buonaparté retenu à Boulogne par les symptômes de mutinerie, qui se manifestaient continuellement dans son armée, était fort embarrassé. Officiers et soldats tournaient en ridicule leur Empereur ne voyaient en lui qu'un *charlatan* qui entreprenait une chose impossible.

Le comte Philippe Cobentzel aurait pu savoir cela; il aurait dû savoir que Buonaparté était poussé à bout, et ne pouvait reculer sans se perdre de réputation; qu'il fallait qu'il s'embarquât pour n'être pas tué par ses propres soldats.

Le comte Philippe ne voulait pas voir son idole renversée; il écrivit à sa cour: " Qu'avant que „ sa dépêche arrivât à Vienne, Buonaparté serait „ embarqué, et que c'était le moment de mar„ cher ". Cette dépêche sauva Buonaparté.

Le camp de Boulogne était levé, et Buonaparté était à Ulm, avant que l'armée autrichienne fut préparée à le recevoir, quoiqu'elle eût eu pour cela du temps de reste.

Le comte Philippe avait écrit qu'il n'y avait rien à craindre en Allemagne, que l'armée de Boulogne s'embarquerait, qu'il n'y avait point de troupes françaises en Allemagne, et que toute l'armée Autrichienne pouvait être employée en Italie; que c'était *le meilleur emploi* qu'on en pût faire, puisqu'il y avait en Italie trente mille Français et vingt mille dans le royaume de Naples.

En conséquence de cet avis, on envoya l'Archiduc CHARLES avec la fleur de l'armée autrichienne en Italie, et l'Allemagne n'avait à opposer à une attaque imprévue que le rebut de l'armée.

Le Général Mack, en apprenant que Buonaparté approchait, aurait pu dire: " Le cabinet „ Autrichien est vendu à Buonaparté. — Nous „ sommes trahis. "

La dépêche dont j'ai donné l'extrait ci-dessus FUT DICTÉE PAR BUONAPARTÉ A BOULOGNE, ENVOYÉE A TALLEYRAND A PARIS POUR ÊTRE REMISE AU COMTE PHILIPPE DE COBENTZEL QUI LA TRANSMIT A VIENNE.

Mais, afin de n'avoir aucun doute sur le dévouement du comte Philippe de Cobentzel, Buonaparté envoya sur la route des gendarmes déguisés, chargés d'arrêter le porteur des dépêches, qui était un des secrétaires de la légation autrichienne; après avoir examiné ses papiers, on lui permit de continuer sa route.

Il est une maxime reçue : " Qu'un ennemi dé„ claré est moins dangereux qu'un faux ami. „ Cette maxime est d'ancienne date. Elle doit avoir existé long-temps avant Xénophon; mais il l'a représentée sous un point de vue si frappant que je ne peux m'empêcher de citer les paroles de cet écrivain célèbre aussi bien que grand général :

" La trahison est plus redoutable qu'une guerre „ ouverte, en ce qu'il est plus difficile de se tenir „ en garde contre des embûches secrètes que con„ tre une attaque de vive force. Elle est aussi plus „ odieuse, parce que des hommes en état d'hosti„ lités déclarées peuvent finir par s'entendre et en „ venir à une reconciliation sincère; mais personne „ ne peut se hasarder à traiter avec un homme dont „ la trahison a été découverte, ni ajouter la moin„ dre foi aux protestations d'amitié, qu'il peut „ faire pour l'avenir. „ (1)

D'après ce principe, je pense qu'il est beaucoup plus sage aux nations, qui possèdent des moyens probables de résistance, d'être en état de guerre contre Buonaparté que de faire la paix avec lui.

Je suis maintenant arrivé à cette partie de mon ouvrage où il me faut suivre le brigand impérial en Allemagne, en Pologne et en Hongrie.

---

(1) Xénophon, histoire grèque.

Tout ce que la trahison, la ruse, l'artifice, le parjure, le vol et l'assassinat pouvaient suggérer d'atroce fut conçu dans le cabinet, et exécuté en campagne.

Cet homme entrait alors pour la première fois en Allemagne, à la tête de ses hordes de brigands, sous le titre usurpé d'empereur, afin de montrer clairement au monde ce qu'il entendait par " son système fédératif, „ et pour donner en même temps à l'espèce humaine le spectacle de toutes les horreurs et de toutes les atrocités dont peut être capable un individu revêtu d'un pouvoir sans bornes.

D'après la nature de cet ouvrage, on ne doit pas s'attendre à me voir suivre cet usurpateur dans le détail de ses opérations militaires. J'ai déjà fait voir, et j'espère d'une manière satisfaisante, l'*espèce* d'avantages qu'il possède sur ses ennemis : mon objet principal n'est pas de donner une histoire détaillée de ses campagnes, mais de rapporter les faits qui y ont rapport, et qui ne sont pas généralement connus.

A peine Buonaparté fut-il entré sur le territoire neutre de l'électeur de Baden, qu'il viola cette neutralité, en entrant de force dans les hôtels des ministres de Russie et de Suède, et en s'emparant de tous les papiers qu'il y trouva, ayant rapport à leurs légations. Heureusement pour les ambassadeurs eux-mêmes, ils s'étaient sauvés la nuit précédente; leurs meubles et tout ce qu'ils avaient de précieux furent cependant livrés au pillage.

A son arrivée à Sturgard, pays qui alors était neutre aussi, il se conduisit avec encore plus de violence vis-à-vis des ambassadeurs autrichien, russe et suédois, qui résidaient dans cette capitale. Non-seulement on força leurs hôtels, qui furent livrés au pillage, mais ils furent eux-mêmes arrêtés. (1)

(1) Les personnes arrêtées à Stutgard furent l'envoyé autrichien baron de Schrandt, et ses trois secrétaires, MM. de Kubry, Steinherr et Wolff; l'envoyé russe baron de Maltitz, et ses secrétaires, Yacowleff et de Struve. Ces messieurs furent enfermés, deux mois, dans le donjon de Strasbourg.

Buonaparte ne s'en tint pas là dans ses mépris pour les droits sacrés des neutres. Le maréchal *Ney*, commandant un corps français qui, en vertu d'un arrangement, devait se détourner de Stutgard, y entra de vive force, alla aux écuries et au palais de l'électeur, emmena tous les chevaux et s'empara de tous les objets précieux qu'il y trouva.

Le premier ministre de l'électeur, M. Wintzingerode, présenta une note à ce sujet à M. Didelot, le ministre français à Stutgard; mais les nations du Continent avaient encore à recevoir de nouvelles idées sur les lois des nations.

Quelques jours après, une armée française, en dépit de l'opinion contraire qu'avaient formée les *grands politiques* qui gouvernaient le Continent Européen, viola la neutralité du territoire prussien, en traversant Bayreuth (1) pour se rendre de Hanovre au théâtre de la guerre.

Tous ceux qui désiraient la perte de l'ennemi du genre humain se réjouirent de cet évènement, parce qu'ils étaient dans l'espoir qu'il exciterait l'indignation de la Russie; considérant sur-tout que M. le baron d'Hardenberg, qui était ministre des affaires étrangères en Prusse, était en même temps intendant de la province de Bayreuth. Buonaparte savait cependant qu'il jouait à coup sûr avec la Prusse; il promit au roi de renouveler les subsides, et il envoya à M. Lombard quelques *douceurs* de plus.

Afin d'être parfaitement instruit de ce qui se passait à Ratisbonne entre la Prusse et les ministres étrangers qui se trouvaient dans cette ville, il plaça le colonel *Beauvoisin* dans le voisinage, avec ordre d'arrêter tous les courriers et d'enlever les malles. Vers ce temps-là, on fit des expéditions semblables dans toute l'Allemagne, et des charettes pleines de porte-manteaux, enlevés à différens courriers, arrivèrent au bureau de la police à Paris, où

(1) Bayreuth appartenait alors à la Prusse.

l'on prit quatre commis de plus pour les traduire.

Ce colonel Beauvoisin reçut ordre de *Savary*, avec lequel il était en correspondance à cet effet, d'arrêter un colonel prussien qui devait passer près de Nuremberg en se rendant de Berlin à Ratisbonne, et de le tuer s'il faisait la moindre résistance, ce qui fut fait d'après l'esprit et la lettre des instructions.

Lorsque Beauvoisin eut tué le colonel, il le prit dans sa propre voiture et se rendit en poste à Braunau où était Savary; le dernier lui demanda s'il avait les dépêches. --- " Je le crois bien ,, dit Beauvoisin, " mon homme aussi; ,, et aussitôt il produisit à Savary le corps du colonel comme un trophée. Quatre aides-de-camp de Savary se trouvaient dans la chambre lorsqu'on y porta le cadavre, en sorte que cet acte sanguinaire ne put être tenu caché; en outre, Beauvoisin, qui était très-bavard, raconta lui-même l'affaire.

Il paraissait par des dépêches que la Saxe traitait avec l'Autriche, et que le ministre Saxon à Paris, le *comte de Bunau*, avait reçu quelques dépêches de sa cour à ce sujet. La difficulté était de s'emparer des papiers du comte, et il devint nécessaire de former quelque plan pour y parvenir.

La police découvrit qu'il ne serait pas aisé d'atteindre ce but; et après avoir bien délibéré, il fut décidé que le plus court parti était *de le faire assassiner*. Le premier commis de la police secrète envoya chercher le cuisinier du comte, et lui promit une somme considérable *s'il voulait empoisonner son maître*. Le pauvre homme dit qu'il avait vécu vingt ans avec le comte, qu'il était bon et humain envers ses domestiques, qu'il aimerait mieux perdre la vie que de toucher seulement un cheveu de sa tête. L'agent de la police lui répondit: " Vous ,, aurez cinquante mille francs pour *votre ouvrage*; ,, si vous refusez la commission, on ne vous lais- ,, sera pas *en liberté* et votre maître n'en *périra* ,, pas moins. ,, Peut-être le cuisinier entendit-il par ces mots que lui-même perdrait la vie.

Cette observation expliquera peut-être au lecteur, les motifs de cet homme en devenant par la suite son propre assassin. Son intention était d'empêcher le meurtre de son maître en sacrifiant sa propre vie. Il promit d'obéir.

Le lendemain, il entra dans la chambre de son maître dans un état d'agitation marquée, et lui dit: " Mon bon maître, prenez garde à vous; j'ai „ écrit toute l'affaire à M. --- (1). Quant à moi „ je suis un grand misérable. „ Là-dessus il tira un pistolet et se brûla la cervelle en présence de son maître éperdu. Le ministre qui avait bien reçu la lettre que le cuisinier lui avait écrite se rendit aussitôt chez le Comte auquel il communiqua les détails qu'elle contenait.

Le lendemain, les journaux de Paris rendirent le compte suivant de cette affaire:

" Le comte de Bunau, ministre de Saxe, ayant „ eu une querelle violente avec son cuisinier, ce „ MISÉRABLE est entré dans le cabinet de son maî- „ tre avec deux pistolets. De l'un *il fit feu sur le* „ *comte* (2), mais heureusement le coup ne partit „ pas; il tourna l'autre contre lui-même (3), et „ tomba mort sur le coup. „

Quand bien même le comte de Bunau n'aurait pas reçu des détails exacts et circonstanciés sur ce qui s'était passé entre le directeur de la Police et son cuisinier, cet article même inséré dans les journaux français devait le convaincre que le gouvernement Français était au fond de cette affaire.

Malgré la mauvaise tournure que la chose avait prise, la Police ne *pouvait* pas reculer; il *fallait* que le comte pérît, et pour la raison suivante:

Les papiers qu'on voulait avoir n'étaient peut-être pas d'une importance majeure; mais il parait

(1) Ministre *protestant*, étranger, qui m'a communiqué ces épouvantables détails. Je ne peux le nommer, ce serait perdre un homme honnête et vertueux.

(2) Mensonge palpable.

(3) C'est vrai.

que la Police, contrefaisant l'écriture du comte, avait envoyé une dépêche à Dresde, pressant cette Cour de se joindre à la coalition. L'objet était sans doute de connaître au juste les intentions de la Saxe. La Police reçut la réponse *après* la mort du comte, et elle prouvait que la Cour de Saxe désirait rester neutre. Il était nécessaire de faire assassiner le comte Bunau, pour empêcher cette affaire de transpirer.

On ne savait pas que le cuisinier avait communiqué au Ministre Protestant les détails de son entrevue avec le directeur de la Police, et on espérait que le public pût jamais les connaître. Il fut assassiné! Comment et par qui ce meurtre fut-il commis? Je n'en sais rien; mais sa mort fut annoncée de la manière suivante dans le *Moniteur* du 23 janvier 1806.

" Le comte de Bunau, ministre de Saxe à la
„ Cour de France, est mort hier. Ce Seigneur
„ n'était jamais bien revenu de la peur que lui
„ avait occasionnée la conduite de son cuisinier à
„ son égard il y a quelque temps. „

Ils se sentaient coupables d'assassinat, et ils jugeaient nécessaire alors de le couvrir par un mensonge abominable. Ils essayaient de faire attribuer à la peur une mort occasionnée par leur trahison et leur violence.

La mémoire des malheureux résultats de la campagne de *Muck* est encore fraîche; ce général a été accusé de trahison, ce n'est pas *lui* qui était le traître. Il eût fait son devoir, s'il en eût eu les moyens; mais il ne fut pas *soutenu*, et je puis peut-être aller jusqu'à dire qu'il fut *trahi*.

Il y avait, je n'en fais aucun doute, des hommes *honnêtes* dans le cabinet de Vienne, et *ceux-là* voulaient agir pour le mieux; mais leur ignorance de l'état réel des choses est inconcevable, sans même supposer qu'ils se rendaient trop aisément aux suggestions de ceux qui se proposaient de trahir leur patrie. Il n'y avait malheureusement que trop d'individus de cette espèce, et, en con-

sidérant que l'ignorance des uns et la trahison des autres favorisaient la violence inouie de l'Usurpateur, il n'est pas difficile d'expliquer la cause de ses succès définitifs.

Lorsqu'il fut parvenu aux environs de Vienne, deux envoyés arrivèrent à son quartier-général avec pleins pouvoirs de négocier la paix.

L'avant-garde française, commandée par Murat, possesseur actuel de la couronne de Naples, était arrivée au pont du Danube, où le prince Auersberg commandait.

Murat avait été créé Prince. Il donna sa *parole de Prince* qu'un armistice avait été conclu, et que, par un des articles, un corps français devait être posté près de Vienne pour assurer l'exécution fidèle des articles préliminaires de la part du cabinet Autrichien.

Auersberg découvrit bientôt qu'il n'y avait pas grande foi à faire sur l'assurance d'un *Prince Français* de la façon de Buonaparté.

Dans le fait, il n'y avait pas eu d'armistice de signé; mais, en conséquence de cette perfide assertion, un corps français fut mis en possession du pont, et par-là la capitale de l'Autriche et de l'Allemagne devint une conquête aisée.

Dans aucune des guerres précédentes, pas même durant l'effervescence révolutionnaire, on ne vit de rapports, même des généraux les plus renommés pour leurs gasconnades, qu'on puisse comparer aux Bulletins que Buonaparté envoyait à cette époque pour amuser les *badauds* de Paris. (1)

S'en fût-il tenu aux rapports militaires, quelqu'exagérés qu'ils eussent pu être, on eût pu ne pas remarquer cette circonstance; mais il y avait, dans ces bulletins, un tel galimathias de bêtises,

---

(1) Il fallait amuser les Parisiens; mais je puis assurer mes lecteurs qu'aucun journal français, contenant des bulletins, n'était envoyé aux armées où il pût être contredit. La poste à Paris avait reçu des ordres précis à ce sujet; un employé français à la poste de Vienne, lorsque les Français étaient dans cette ville, perdit sa place pour avoir prêté à un officier-général français un *Moniteur* contenant un bulletin.

des injures si grossières, même contre des femmes, que les Parisiens (*Quod mirum!*) perdirent patience.

Lorsque Buonaparté était à Vienne, il apprit que les Russes et les Anglais avaient débarqué à Naples. Il savait bien qu'un tel événement était probable, en ce que Naples, par la triple alliance, était tenue de fournir un contingent de troupes; mais prétendant ignorer ce traité, et quoiqu'il dût savoir que les forces militaires de Naples ne pouvaient nullement empêcher le débarquement des Anglo-Russes, il détermina l'ambassadeur Napolitain à Paris, le marquis de Gallo (1), de signer un traité offensif et défensif, entre l'Autriche et la France.

Les Anglo-Russes débarquèrent; ce débarquement fut considéré comme une infraction au traité conclu entre Buonaparté et le faible roi de Naples, qu'une trahison seule avait rendu partie à ce traité, lequel Buonaparté savait bien à l'époque où il fut signé, que ce prince humilié ne pouvait exécuter.

Immédiatement après cet événement, l'article suivant parut dans le *Moniteur* du 25 décembre 1805 :

« L'ordre du destin est irrévocable. De trois „ filles de *Marie-Thérèse*, l'une a perdu la Mo- „ narchie des Bourbons, l'autre la Maison de „ Parme, la troisième *vient de perdre Naples*. Une „ reine furieuse et insensée, une femme méchante „ et sans mœurs (2), une nouvelle Frédégonde „ est le présent le plus funeste que le ciel dans

(1) Ce vil traître a été, pendant quelque temps, espion de Buonaparté à Paris. Son département était de lui rapporter ce qui se passait aux dîners diplomatiques, etc. Pour ces services honorables, il recevait six mille francs par mois sur la cassette de Buonaparté. Pour récompenser en outre sa trahison, lorsque Joseph-Napoléon devint roi de Naples, il fut nommé ministre des affaires étrangères, et il a à présent la même place sous Murat.

(2) C'est Buonaparté qui parle de mœurs! un homme coupable d'adultère et d'inceste.

„ sa colère puisse faire à un Souverain, à un „ époux, à une nation. „ (1)

L'élevation du frère Joseph au trône de Naples fut décrétée à Vienne.

Pendant le séjour de Buonaparté dans cette ville, les Bulletins étaient remplis d'invectives les plus grossières contre le Ministre Autrichien Colloredo; mais elles ne se bornaient pas à lui, madame Colloredo les partageait. *Comme il est galant, ce Buonaparté !*

Malheureusement pour cette famille, au lieu de suivre la cour Autrichienne en Moravie, ils se retirèrent sur leurs terres en Hongrie, près de Presbourg, environ à trente milles de Vienne. Mais malheureusement cette famille n'y fut pas en sûreté. --- Ils périrent tous.

Un article du *Moniteur*, du 27 de décembre 1805, sous la rubrique de Vienne, en date du 11 du même mois, annonça que " le comte de Collorédo, ministre d'État et du cabinet Autrichien, était mort, il y avait peu de jours, dans ses terres en Hongrie d'une Apoplexie; „ et dans le *Moniteur* du 18 de Janvier 1806, il parut un article de la teneur suivante, daté de Munich, 7 Janvier. Qu'on remarque la coïncidence des dates ! comme tout cela est arrangé avac art !

" Des lettres de Vienne, du 4 Janvier, nous „ apprennent que la nouvelle organisation du ministère Autrichien est terminée de la manière „ suivante : MM. Louis de Cobentzel, Collorédo, „ Collembach, Lamberti, et quelques autres sont „ destitués. Les fonctions de ministre de cabinet, „ que M. Collorédo remplissait, sont confiées à „ M. Sintzendorff. „

---

(1) En attaquant la reine de Naples, Buonaparté a fait preuve de bassesse et de lâcheté. Comment exprimer toute l'indignation que cause la manière dont il attaqua peu après, dans les termes les plus grossiers, la reine de Prusse, la femme la plus aimable et la plus exemplaire; le modèle des femmes, des mères et des reines; adorée en Allemagne, non-seulement pour sa bienfaisance, mais encore pour toutes les vertus qui peuvent faire l'ornement de son sexe?

Peu de jours avant le 11 Décembre, le comte de Colloredo *mourut* dans ses terres de Hongrie, et le 4 de Janvier suivant il fut *renvoyé* de sa place de ministre d'état.

Il est inutile de faire aucune remarque; la vérité est ceci : M. de Colloredo et sa famille furent empoisonnés *après* l'époque à laquelle on avait dit qu'il avait été privé de sa place. Mais, comme dit le proverbe : „ Le meurtre „ crie trop haut ". Buonoparté s'est trahi par ces articles contradictoires. Le *Moniteur* avait oublié, dans le *second* article, ce qu'il avait publié dans le *premier*. On n'y eût peut-être pas fait attention, si un des journaux inférieurs, du 1.er de Février, dans un article daté de Vienne le 21 Janvier, n'eût annoncé que „ *M. et Madame de Colloredo, et tous* „ *leurs enfans, étaient morts d'une fièvre mali-* „ *gne* „. Ils moururent tous, il est vrai, d'une fièvre *maligne*; mais cette fièvre était le poison administré par les agens de Buonaparté (1), et après l'époque à laquelle on avait dit que Mr. de Colloredo avait perdu sa place.

L'arrivée de l'Empereur de Russie en Allemagne donna de grandes espérances aux amis de la liberté et de l'humanité. On espérait beaucoup de son entrevue avec le Roi de Prusse, mais l'influence de la France dans ce cabinet, trompa tout espoir.

---

(1) Ce fut ce M. *Colville*, un des espions de Buonaparté, dont j'ai déjà parlé, qui fit connaissance avec le cuisinier de M. de Colloredo, et lui donna de l'argent avec des champignons de qualité malfaisante pour remplir le but sanguinaire. Ceci n'a rien de singulier. Lorsque Buonaparté et sa cour *prétendue* étaient à Fontainebleau en août 1807, * le Cardinal *Caprara*, Nonce du Pape, qui y était, fut empoisonné avec des champignons. On envoya cependant chercher sur-le-champ un médecin qui administra des antidotes. Le cardinal en réchappa, mais son cuisinier disparut. Le cardinal portait toujours ses papiers sur lui partout où il allait. Pour les avoir, on suppose que Buonaparté le fit régaler d'un plat de *champignons bien apprêtés*. La vie de son éminence fut bien sauvée, mais elle n'en perdit pas moins ses papiers. Dans la confusion qui suivit l'événement, *on les lui vola*. Quel trait dans un gouvernement *Impérial et Royal!!!*

(*) *Buonaparté va toujours à Fontainebleau dans cette saison, parce que l'ancienne cour de France y allait aussi.*

Alexandre, après avoir obtenu du roi de Prusse la promesse qu'il se joindrait à la coalition au cas que Buonaparté ne se rendit pas aux demandes des alliés d'après la convention (1) qu'ils avaient signée à cet effet, se rendit à l'armée autrichienne qui était alors en Moravie.

En chemin, il fut sur le point d'être surpris à Dresde par des gendarmes de Buonaparté, déguisés.

L'électeur de Saxe, qui avait été informé des intentions de Buonaparté, avertit Alexandre du danger qu'il courait, et lui donna une forte escorte.

On connaît le résultat de la bataille d'Austerlitz, mais il n'est peut-être pas généralement connu que les Français eurent trente mille hommes tués ou blessés dans cette journée.

Comme on a tant parlé de la bravoure personnelle de Buonaparté, j'ai jugé à propos d'insérer l'ordre-du-jour suivant dans cet ouvrage. Que ses admirateurs apprécient cette pièce officielle!

« Au bivouac, le 10 frimaire,

“ Soldats,

“ L'armée russe se présente devant vous pour „ venger l'armée autrichienne d'Ulm. Ce sont ces „ mêmes bataillons que vous avez battus à Hollebrun, et que depuis vous avez constamment poursuivis jusqu'ici.

„ Les positions que nous occupons sont formidables, et, pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc.

„ Soldats, je dirigerai moi-même tous vos bataillons : *je me tiendrai loin du feu*, si avec „ votre bravoure accoutumée vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis; „ mais si la victoire était un moment incertaine, „ vous verriez votre empereur s'exposer aux premiers coups; car la victoire ne saurait hésiter „ dans cette journée, sur-tout où il y va de l'hon-

(1) Dont on parlera dans la suite.

„ neur de l'infanterie française, qui importe tant
„ à l'honneur de toute la nation.

„ *Que sous prétexte d'emmener les blessés on ne dégarnisse pas les rangs!* et que chacun soit bien
„ pénétré de cette pensée, qu'il faut vaincre ces sti-
„ pendiés d'Angleterre, qui sont animés d'une si
„ grande haine contre notre nation.

„ Cette victoire finira notre campagne, et nous
„ pourrons reprendre nos quartiers d'hiver, où nous
„ serons joints par les nouvelles armées qui se for-
„ ment en France, et alors la paix que je ferai sera
„ digne de mon peuple, de vous et de moi. „

Signé NAPOLÉON.

" Par ordre : *le major-général de l'armée*,

" MARÉCHAL BERTHIER. „

Or, il est bien évident que lorsqu'un commandant dit : " Je me tiendrai loin du feu, „ il annonce très-clairement qu'il n'a pas l'intention de s'exposer à aucun danger personnel.

Mais il y a un autre passage, dans cet ordre-du-jour, qui prouve que Buonaparté regarde toutes les horreurs et toutes les calamités de la guerre comme des *bagatelles* lorsqu'il s'agit d'atteindre son but : " que sous prétexte d'emmener les blessés on ne „ dégarnisse pas les rangs! *etc.* „ Ceci veut dire, en termes très-clairs, qu'il ne faut pas ouvrir les rangs, mais que les soldats doivent les serrer en foulant aux pieds les corps de leurs camarades morts et blessés. Que tout militaire dise s'il a jamais vu ou entendu parler d'un ordre semblable dans les temps modernes!

L'armistice convenu entre l'empereur d'Allemagne et *son gendre actuel*, *Buonaparté*, lui fut arraché par des menaces.

Immédiatement après la bataille d'Austerlitz, Buonaparté demanda une entrevue à ses deux frères impériaux, François et Alexandre; le dernier s'en excusa, mais le premier ne sut pas refuser. Lorsqu'il fut introduit à Buonaparté, celui-ci lui adressa le langage suivant :

“ J'attends de vous, *mon frère*, que vous *signiez* sur-le champ un armistice. Je me f----- de „ mon frère Alexandre ; il peut faire un arrangement avec moi s'il le veut, mais cela m'est égal : „ je me moque de lui et de ses Cosaques, et, si „ vous ne faites pas ce que je désire, je vais expédier sur-le-champ un courrier à Vienne avec l'ordre de raser cette ville ; je sais fort bien que demain l'intention de mon frère Alexandre est de „ m'attaquer, mais peu m'importe ! Vainqueur ou „ vaincu, je m'en vais donner les ordres d'exécuter ce que je viens de vous dire non-seulement „ pour Vienne, mais pour toutes les villes de „ vos états où se trouvent mes armées. „ (1)

Il est aisé de deviner l'effet que produisit cette menace barbare sur l'ame de FRANÇOIS II, humilié et abattu. L'armistice fut signé sur-le-champ et fut suivi de la Paix de Presbourg.

Le Bulletin qui suivit cette entrevue est très-curieux. Il rend compte d'une autre entrevue, que le général *Savary* était *supposé* avoir eue avec l'Emreur de Russie ; il porte “ qu'Alexandre dit à Savary que son frère Napoléon était un grand guerrier, qu'il ne pouvait songer à entrer en comparaison avait lui, que lui (Alexandre) n'avait „ jamais assisté à une bataille, qu'il servait à présent comme volontaire, et qu'il faudrait un siècle pour porter l'armée russe au point de perfection (2), qu'avait atteint l'armée française *etc.* „

Il est certain que le général *Savary* fut envoyé au quartier-général russe par Buonaparté

---

(1) Il y eut pour témoins de cette entrevue les deux Secrétaires de Buonaparté, *Méneval* et *Fleury* ; les généraux *Duroc*, *Savary* et *Bertrand*, ses aides-de-camp ; un nommé *Longchamps*, auteur dramatique, qui accompagnait le Prince *Murat*. Je tiens les détails de cette conversation d'un de ces messieurs, qui ne pouvait assez admirer les termes polis de *Sa Majesté Impériale*.

(2) Voyez le 31.me Bulletin, du 5 Décembre, daté d'Austerlitz, qui a paru dans le *Moniteur*, et qui est trop long pour être inséré ici.

pour demander une entrevue, que l'Empereur de Russie refusa comme il a été dit plus haut. On ne permit par à *Savary* de passer les avant-postes russes.

Lorsque l'Empereur Alexandre eut connaissance de ce Bulletin, il fit insérer dans le *Hamburg-Correspondenten* « que le contenu de ce Bulletin „ était de la plus insigne et de la plus impudente „ fausseté; déclarant sur sa parole-d'honneur impériale qu'il n'avait jamais vu *M. Savary*, en ap- „ pelant à Savary lui-même, quand au fait de l'a- „ voir vu, et à tous les officiers russes, quand aux „ ordres positifs qu'il avait donnés de ne pas souf- „ frir que le général passât les avant-postes russes. „ Je puis *assurer* l'Empereur de Russie que *Savary* lui-même a été tout aussi étonné que lui en lisant le contenu du Bulletin dans *le Moniteur*. (1)

---

(1) Il est évident que ce prétendu discours de l'Empereur de Russie était de la manufacture de Buonaparté, chose assez ordinaire. Une *mystification* d'une nature plus sérieuse fut faite au comte de Palfy, Grand Magnat et président de la Diète de Hongrie.

Ce seigneur était assez favorablement disposé pour la cause de la révolution française, et était un de ces hommes prévenus et trompés qui croient voir dans le système de Buonaparté les principes sur lesquels on avait prétendu baser la révolution de 1789.

Un long discours latin de quatre colonnes parut dans le *Moniteur* après le commencement de la guerre d'Autriche en 1805, qu'on prétendit être le discours du Grand-Magnat à la Diète, " louant la modération et l'humanité de l'Empereur des Français „ vis à-vis de la Hongrie, blâmant le gouvernement Autrichien d'a- „ voir entrepris la guerre, et faisant un appel aux Hongrois, „ pour qu'ils eussent à demander leurs anciens droits, résister à „ l'*insurrection* (levée en masse), etc. etc. etc.

Ce discours fut lu dans toute l'Allemagne au moyen des journaux Allemands et du *Correspondenten* de Hambourg, celui qui *appartenait* à Buonaparté, et imprimé à Aix-la-Chapelle. Il parvint dans tous les villages de la Hongrie où le latin est familier.

Lorsque le comte de Palfy eut connaissance de cette infame imposture, il la contredit sur-le-champ dans le *Correspondenten* de Hambourg, et dans les gazettes officielles de Berlin et de Vienne, en son nom et au nom des autres membres de la Diète.

Ceux des membres du parlement britannique, qui ont quelque prédilection pour cet homme extraordinaire, comme ils l'appellent, ne sont pas à l'abri de petites malices de cette espèce.

Pendant les procédures de la Cour d'Enquêtes relativement à la convention de Cintra, il parut dans les journaux français un discours qu'on prétendait avoir été prononcé par M. Whitbread

Sa Majesté Impériale de toutes les Russies jugea alors à propos de retourner dans ses états, où je la laisse pour le moment, afin de m'occuper du cabinet de Berlin, et de dire à quoi s'occupaient les *Lombards* et les *Haugwitz*.

J'ai déjà donné au lecteur quelques aperçus sur le cabinet Prussien; d'après ce que j'en ai déjà dit, il doit être convaincu que tout effort pour déterminer la Prusse à faire cause commune avec les autres pouvoirs ne pouvait aboutir à rien, malgré les excellentes dispositions du Baron Hardenberg, alors ministre des affaires étrangères.

La coalition de 1805 fut la pierre de touche; qui devait apprendre à connaître les intentions de ce cabinet; l'*essai* a été fait, et toute l'Europe connaît le résultat.

Au moment que Buonaparté leva son camp de Boulogne, et se dirigea vers le Rhin, il envoya le général *Duroc* à Berlin assurer le roi (1) que les „ mêmes subsides lui seraient payés comme par „ le passé, pourvu qu'il voulût signer le traité „ de neutralité armée avec le Danemarck, et que, „ dans ce cas, la Gallicie Autrichienne serait an„ nexée à la Pologne Prussienne, et que Buona„ parté espérait que le Roi de Prusse n'accorderait „ pas passage aux troupes russes par ses états. „

Toutes ces belles promesses faisaient assez voir les craintes, qu'avait Buonaparté, que la Prusse ne fît cause commune avec l'Autriche et la Russie.

---

dans la *chambre des communes*, et dans lequel on lui faisait appeler les Patriotes Espagnols " Insurgés, Rebelles, etc. „ Il était cependant bien clair à tout homme, Anglais ou Français, doué du moindre talent d'observation, que le discours était de fabrique française, pour deux raisons : d'abord parce que M. Whitbread, homme éclairé et ami de la liberté, ne pouvait pas donner le nom " d'insurgés et de rebelles, „ à des hommes résistant aux légions d'un usurpateur, d'un despote et d'un barbare; — Et ensuite, parce qu'à l'époque où l'on supposait que ce discours avait été prononcé dans la chambre des communes *la chambre ne siégeait pas*, car c'était dans le mois de Septembre.

(1) Ses instructions étaient de voir Hardenberg aussi peu que possible.

En conséquence de ces ouvertures, les troupes prussiennes eurent ordre de se porter vers les frontières de la Russie; mais les subsides promis par Buonaparté n'arrivèrent pas. Le territoire d'Anspach fut violé par les français, et les terres du baron de Hardenberg, situées dans ce pays, furent ravagées par eux de la manière la plus atroce. L'Empereur de Russie arriva dans la capitale de la Prusse, ainsi que lord Harrowby, comme ambassadeur extraordinaire du Roi d'Angleterre. Toutes ces circonstances produisirent la convention de Potsdam, qui fut signée le 3 de novembre 1805.

Par cette convention, la Prusse devait offrir sa médiation pour la paix, et au cas qu'elle ne fût pas acceptée par la France, alors, *après avoir reçu une assurance de subsides de la part de l'Angleterre*, elle devait déclarer la guerre à la France.

Mais la personne chargée de cette mission auprès de Buonaparté, qui était alors à Vienne, fut le comte *Haugwitz!!!* Son arrivée au quartier-général de Buonaparté fut ainsi annoncée dans *le moniteur* du 23 de décembre 1805 :

Brunn (*en Moravie*) *28 Nov.*

« Sa Majesté a reçu à Brunn M. d'Haugwitz, et „ a paru très-satisfaite de tout ce que lui a dit ce „ plénipotentiaire qu'elle a accueilli d'une manière „ d'autant plus distinguée qu'il s'est toujours dé- „ fendu de la dépendance de l'Angleterre, et que „ c'est à ses conseils qu'on doit attribuer la grande „ considération et la prospérité dont jouit la Prusse. „ On ne pourrait en dire autant d'un autre minis- „ tre qui, né en Hanovre, n'a pas été inaccessible à la pluie d'or. Mais toutes les intrigues ont „ été et seront impuissantes contre le bon esprit „ et la haute sagesse du Roi de Prusse. Au-reste, „ la nation française ne dépend de personne, et „ cent cinquante mille ennemis de plus n'auraient „ fait autre chose que de rendre la guerre plus „ longue. „

Jamais il n'y eut de persiflage plus complet que lorsque Buonaparté dit, en parlant du comte

Haugwitz, que " c'est à ses conseils qu'on doit at-
„ tribuer *la grande considération et la prospérité*
„ dont jouit la Prusse. „ Nous verrons bientôt l'espèce de considération et de prospérité dont jouissait la Prusse par les conseils de M. *Haugwitz*.

Au lieu d'entamer sa négociation, M. *Haugwitz*, à la demande de Buonaparté, resta à Vienne jusqu'à ce que ce dernier eût livré bataille aux Russes dans la Moravie. Pourquoi n'insista-t-il pas pour que Buonaparté acceptât sur-le-champ la médiation qu'on lui offrait? Pourquoi attendre l'issue d'une bataille? Buonaparté parut *écouter* ses propositions; il fit *quelques propositions* qui ressemblaient à une acceptation, c'était : " Que pendant la négocia-
„ tion aucunes troupes anglaises, russes ou sué-
„ doises, n'avanceraient en Hollande, pour y com-
„ mencer leurs opérations militaires après avoir quitté
„ le Nord de l'Allemagne. „ Une telle proposition, en réponse à des offres de médiation pour conduire à une paix générale, aurait dû déterminer M *Haugwitz* à envoyer sans délai un courrier à sa cour, pour représenter l'urgence de faire prendre l'offensive à l'armée russe qui était alors en Silésie; ce qui eût eu très-certainement lieu si M. *Haugwitz* n'eût pas été l'espèce d'homme que sa conduite a prouvé depuis qu'il était. Mais " le *Sully de la Prusse* „ resta à Vienne au sein de la débauche, de la crapule et de la corruption, jusqu'après la bataille d'Austerlitz.

La Prusse, en apprenant cette bataille désastreuse, se détermina à négocier avec Buonaparté, pour l'empêcher de pénétrer en Hanovre; mais avant que le courrier, un certain major *Pfhul*, ne fût arrivé à Vienne, *Haugwitz* avait déjà signé un traité, par lequel Anspach, Bayreuth, et la principauté de Neufchâtel, en Suisse, tous états appartenant à la Prusse, étaient cédés à la France; et la Prusse recevait en échange l'électorat d'Hanovre et la Poméranie suédoise.

Ce traité si infame et si déshonorant fut signé à Vienne le 15 de décembre 1805, à une époque

où le cabinet prussien jouissait de toute la confiance des cours de Saint-James et de Saint-Pétersbourg, en vertu d'engagemens solennels de se joindre à elles, engagemens par lesquels il avait à sa disposition absolue les troupes russes (1) qui étaient en Allemagne, et une influence également sûre, quoique moins directe, sur les mouvemens des troupes anglaises et suédoises qui étaient alors en Hanovre, à une époque encore où ce cabinet avait l'assurance de puissans secours, par les subsides pécuniaires de l'Angleterre, en cas de guerre avec la France.

Que doit-on penser dès-lors du ministre prussien qui, envoyé à Vienne pour négocier, et, dans tous les cas, pour insister sur l'évacuation complète de l'électorat d'Hanovre par les Français, qui y tenaient encore la forteresse d'*Hameln*, conclut à Vienne même, avec l'ennemi irréconciliable des alliés de son maître, un traité par lequel ce maître obtenait en échange de deux de ses propres provinces, *l'électorat d'Hanovre*, état héréditaire du principal de ses alliés, et la Poméranie suédoise, appartenant aussi à un allié?

Toute l'infamie de ce traité tomba en premier lieu sur *Haugwitz* : mais ce ministre *se justifia* en disant : " Lorsque je vis l'empereur *Napoléon*, " avant la bataille d'Austerlitz, il me parut bien " disposé pour nous; mais à son retour il était fu-" rieux. Il tira de sa poche, à ma grande *surprise* " et à mon grand *étonnement*, la copie de la con-" vention secrète, signée à Potsdam. Après de tel-" les preuves contre nous, je jugeai à propos de " signer le traité. (2)

(1) Après la bataille d'Austerlitz, lorsque l'empereur Alexandre retourna en Russie, il laissa son armée à la disposition absolue du roi de Prusse,

(2) Voyez un ouvrage intitulé: « *Vertraute Briefe*, » dont l'auteur M. von Kœlln, est un conseiller-intime prussien; et une brochure d'un M. *Ephraïm*, agent français, quoique sujet prussien. Dans ces deux ouvrages, on trouve cette même justification de *Haugwitz*.

Le *fait* est que *lui-même* ou M. *Lombard*, ou tous deux, lui avaient fourni *cette copie* et celles de bien d'autres traités secrets.

Les autres ministres du cabinet prussien avaient cependant encore quelque sentiment de pudeur; ils renvoyèrent le traité à Vienne, pour y substituer la clause suivante à celle qui avait été insérée en premier lieu : « Que jusqu'à la paix générale l'Ha„ novre serait occupé par les troupes prussiennes. „

Ce changement fut rejeté avec mépris. Buonaparté voulait que la Prusse rompît ses liaisons avec l'Angleterre, et il déclara que le traité si récemment signé était annullé et sans effet.

La Prusse, alors abandonnée à elle-même, commença à prendre l'alarme, et ce *même Haugwitz* fut envoyé à Paris pour conclure *un autre* traité par lequel, outre les provinces désignées d'abord, les villes de Wésel et de Clèves furent cédées à la France, sans que la Prusse reçût plus qu'elle n'avait obtenu par le premier traité (1), c'est-à-dire l'Hanovre et la Poméranie; et il paraît à la correspondance qui eut lieu peu de temps après, pendant les négociations de paix entre la France et l'Angleterre, que le roi de Prusse aurait eu à rendre l'électorat au roi d'Angleterre. On exigeait, en outre, que la Prusse fermât ses ports aux vaisseaux anglais.

(1) Je ne puis m'empêcher de citer quelques passages d'un discours de feu M. Fox, qui lui font le plus grand honneur. « Le principe, récemment adopté en Europe, de transférer les » sujets d'un prince à un autre par manière d'equivalens et sous » prétexte de convenance et d'arrangement mutuel, est un des » plus pernicieux. Les projets les plus extravagans qu'on ait ja» mais conçus, ébranleraient moins sûrement la base de tous les » gouvernemens établis, que cette nouvelle pratique. Il doit exis» ter dans les pays un certain attachement de la part des peuples, » pour leur forme de gouvernement, sans lequel nulle nation ne » peut subsister. Ce principe, donc, de transférer les sujets d'un » prince à un autre, sape la base de tout gouvernement et l'exis» tence de toute nation. » Voyez son discours du 28 avril 1806, prononcé dans la Chambres des Communes.

possession militaire de Wésel, Clèves et Neufchâtel. Dans la première de ces villes, elles prirent même la caisse militaire et tout l'argent comptant qui se trouva dans les bureaux du gouvernement civil. Elles prirent possession par force des abbayes d'*Essen*, *Werden* et *Ellen*, sous prétexte qu'elles appartenaient au duché de Clèves.

Lorsque les troupes françaises entrèrent à Neufchâtel, elles y trouvèrent plusieurs balots de marchandises anglaises et autres, appartenant soit aux habitans de Neufchâtel, soit à des négocians de Basle. Ces marchandises furent toutes saisies par les troupes françaises, et vendues publiquement, comme *appartenant* à des négocians anglais.

Une députation de Basle et de Neufchâtel se rendit à Paris, " pour réclamer ,, : leur réclamation leur valut un logement *au Temple* pour trois mois. (1)

Malgré cet acte d'hostilité envers la Prusse, cette puissance ratifia le traité.

Mais la Prusse n'était pas encore assez humiliée par ce traité déshonorant, il fallut qu'elle se soumit à se voir dicter le choix de ses propres ministres.

Le baron de Hardenberg devait se retirer, et *Haugwitz* le remplacer.

Cette manière de dicter à une autre puissance le choix de ses ministres est une des nouvelles leçons politiques que Buonaparté donne à ses alliés.

---

(1) Peut-être ne sait-on pas généralement en Europe que le *Temple* a remplacé la *Bastille*. Qu'ont gagné les *Patriotes* de 1789, en sacrifiant la vie de tant de monde pour détruire ce monument du despotisme?

• *Le Temple*, lorsqu'il existait, était *encore plus abominable* que la *Bastille*. Il a été dernièrement rasé, non par un peuple qui veut conquérir son indépendance outragée, mais par le tyran qui *l'outrage*. *Le Temple* n'était pas assez horrible, et, étant au centre d'un quartier très-peuplé d'une grande ville, on craignait que l'indignation du peuple ne lui fît éprouver tôt ou tard le sort de la *Bastille*. *Le château de Vincennes*, éloigné d'une lieue de Paris, isolé, et formant une forteresse régulière, a été choisi, comme mieux calculé pour garder sûrement les personnes dont le tyran et ses favoris redoutent les vertus.

Dès ce moment, la Prusse perdit son indépendance. Dès-lors qu'une puissance est obligée de se soumettre aux ordres d'une autre, elle cesse d'être indépendante. " Civitas in libertate est posita quæ „ *suis stat viribus non alieno arbitro pendet.* „ Tite-Live.

La paix fut ainsi, *en apparence*, rendue au Continent, et ceux qui ne connaissaient pas le véritable caractère de Buonaparté crurent voir de la réalité dans une trompeuse illusion. Peu de temps après, ils furent convaincus de l'impossibilité d'être en paix avec Napoléon Buonaparté.

A cette époque, cet homme justement célèbre, William Pitt, termina sa carrière; tout ce que je pourrais dire de lui ne saurait ajouter à l'estime dont il jouissait dans toute l'Europe. J'ai entendu plusieurs Français, qui étaient en pouvoir en 1793, déclarer que William Pitt *avait sauvé son pays*, C'est l'opinion de *Talleyrand*, de *Hauterive*, de *Sieyes*, de *Barrère*, de *Carnot*, de *Tallien*, et de plusieurs autres *meneurs qui savaient ce qui se passait alors entr'eux et quelques personnes en Angleterre.*

J'ai souvent entendu dire, et plusieurs personnes soutiennent encore en Angleterre, que le cabinet de St. James eût mieux fait de ne pas faire la guerre à la France, et qu'il eût dû laisser les Français s'arranger entr'eux, etc. A cela je réponds, que les Français que je viens de nommer sont d'un avis très-différent, et qu'ils sont persuadés que l'existence de l'Angleterre, comme nation indépendante, est due aux mesures prises par le cabinet britannique au commencement de la guerre de 1793. Je fais allusion sur-tout à l'*Alien-Bill* (1) et aux autres mesures pour prévenir les communications avec la France.

On ne saurait nier, d'un autre côté, que M. Pitt ne se soit trompé dans la manière de faire la

(1) Une loi qui donne le pouvoir aux ministres anglais de renvoyer un étranger, pouvoir qu'ils n'avaient pas en 1792.

guerre : il eut plusieurs occasions d'écraser à sa naissance le monstre enfanté par la révolution française. Les alliés auraient dû pénétrer dans le cœur de la France avec un Bourbon à leur tête ; la route était ouverte de la côte à Paris, et c'est-*là* qu'on eût dû vider la querelle, et non en se battant en Allemagne et en Italie.

Tous les gouvernemens français, depuis la révolution, ont été odieux au peuple, qui eût été dans tous les temps disposé à seconder nos efforts s'ils eussent été *bien dirigés*.

Les temps vint qu'il fallut former une nouvelle administration en Angleterre. Le roi, comme suprême magistrat *exécutif*, peut choisir qui bon lui semble pour ses ministres ; mais les circonstances du moment peuvent rendre ce choix difficile.

Quelques-uns des nouveaux ministres étaient connus pour leur détestation des premiers principes sur lesquels la révolution française avait été fondée, et avaient très-justement, selon moi, conçu de l'antipathie pour le caractère personnel de Buonaparté ; d'autres admiraient la révolution et les principes qui y avaient donné lieu. L'attachement, le *vertueux* attachement que je professe moi-même pour les principes, les avait portés à admirer Buonaparté comme le champion le plus distingué de la cause de la liberté. Ils ignoraient que son but principal était de bannir *Astrée* de dessus la terre. Une administration fut formée de ces élémens hétérogènes.

Les diatribes de Buonaparté dans le *Moniteur* marquaient la différence qu'il faisait entre les Membres de l'Administration. (1) Ceux de la pre-

(1) On sait bien que Buonaparté attribuait à M. *Windham* l'affaire de la machine infernale ; qu'il accusait l'administration dont les Lords *Spencer* et *Grenville*, et M. *Windham*, faisaient partie, d'avoir fait assassiner les députés de Rastadt ; d'être « des boutes-feux, » et d'avoir des imaginations déréglées » etc. etc Buonaparté préférait certainement l'autre parti dans le cabinet Britannique ; ce qui, dans mon humble opinion, est la plus grande insulte qu'on puisse faire à un homme ou à une société d'hommes. Buonaparté, dans une de ses rêveries, parle ainsi de M. *Fox*, dans le *Moniteur* : « dans M. Fox, nous reconnaissons un homme d'état, « qui sait apprécier les intérêts de l'Europe, etc. » Si M. Fox vivait, il serait embarassé de savoir *comment* apprécier les intérêts de l'Europe.

mière classe recevaient leur portion d'injures, et les autres étaient continuellement *insultés* par ses éloges. Je suis certain qu'ils ne se croient pas honorés par l'encens qu'il leur prodiguait.

Buonaparté, voulant s'assurer à quel point le nouveau ministère anglais était disposé en sa faveur, envoya un nommé *Guillet* (1) en Angleterre pour tromper les ministres en feignant de détester Buonaparté et offrant de l'assassiner.

M. *Fox*, avec cette sagacité qui a toujours marqué son jugement, découvrit le piége, et avec la noble générosité qui a toujours caractérisé son cœur, chassa l'agent d'assassinat hors du pays, d'après l'*Alien-Bill*. M. Fox avait été à Paris : il connaissait le caractère de Buonaparté ; il savait qu'il avait non-seulement *encouragé*, mais encore *excité* au meurtre de SA MAJESTÉ BRITANNIQUE ; il savait que c'était un essai pour renouveler les scènes qui avaient déjà eu lieu par les manœuvres de l'infame *Méhée de la Touche*. S'il avait adopté les principes et suivi l'exemple de Buonaparté, il eût sur-le-champ fait arrêter ce misérable, et l'eût fait renfermer dans un cachot. Mais M. Fox, d'après l'élevation de ses sentimens, crut qu'il pouvait donner à Buonaparté et à Talleyrand une leçon que la honte de se voir surpassés leur ferait peut-être adopter. Il renvoya ce traître en communiquant à Talleyrand, d'un ton plein de

---

(1) Ce *Guillet* avait été pendant dix ans l'agent secret de Buonaparté : il avait été envoyé à Varsovie en 1804, pour empoisonner Louis XVIII ; il avait été employé dans les émeutes de Vienne en 1805. Avant qu'il ne partit pour la mission dont je parle, je le rencontrai par hasard chez M. *Tournal*, avoué, *rue Montmartre* ; et en présence de ce particulier et d'un nommé M. *Thurreau*, ancien propriétaire de la *Gazette de France*, il dit qu'il allait en Angleterre pour une mission semblable à celle de *Méhée*, et qu'il ne s'en souciait guères. A son retour d'Angleterre, il fut envoyé à *Bicêtre*, prison de malfaiteurs, où il resta jusqu'à ce que lord Lauderdale eût quitté Paris. Il a été, depuis, employé par Buonaparté en Allemagne, en Espagne et en Portugal. Si M. Fox eût écouté un seul instant ce misérable, Buonaparté eût fait voir au monde quelques uns de ses *tours* extraordinaires : des lettres entières, supposées de l'écriture de M. Fox, ou de quelques-uns de ses amis, eussent été publiées pour les diffamer. Ce qui prouve combien il est dangereux de s'être prononcé en faveur de la révolution française ou de Buonaparté.

dignité, que cet homme avait fait au ministère Anglais la proposition d'assassiner Buonaparté, qui avait été rejetée avec indignation.

Cette tentative de Buonaparté d'attirer les ministres anglais à encourager un acte aussi abominable que l'est l'assassinat, afin d'en jeter sur eux tout l'odieux, aurait dû les empêcher de témoigner de leur côté aucune disposition à faire la paix avec un homme dont le caractère est incompatible avec le repos de *l'espèce humaine*.

Je ne prétends pas entrer ici en discussion sur cette négociation. Je me bornerai à une seule remarque, c'est que jusqu'au moindre commis dans les bureaux du gouvernement français tout le monde fut étonné que le gouvernement anglais eût entamé une négociation, en ce que le seul but de Buonaparté était de se faire reconnaître comme Empereur par le gouvernement anglais (1).

Le ministre anglais d'alors aurait dû savoir que la paix était impossible avec Buonaparté, il aurait dû savoir que la cause de la guerre de 1803 subsistait encore en 1806; je veux dire, son désir d'étouffer en Angleterre et la liberté de la presse et la liberté des débats du Parlement. Ces motifs, j'espère, empêcheront toujours l'Angleterre d'écouter des propositions de paix, venant de Buonaparté.

Cependant, on entama la négociation, et, ce qui est encore plus étonnant, par l'intermédiaire de Lord *Yarmouth*; le Lord Yarmouth, qui avait demeuré très-longtemps en France, et qui aurait dû savoir combien était trompeuse toute tentative de faire avec Buonaparté une *paix honorable* à l'Angleterre.

(1) Il est à propos d'observer que cette négociation avec l'Angleterre consolide le gouvernement de Buonaparté, en ce qu'elle donne aux Français des espérances de paix. Ils disaient, au sujet de cette négociation, " que l'Angleterre l'avait déjà reconnu » comme Empereur, et qu'ainsi elle pouvait faire la paix avec » lui. » Mais si le peuple Français pouvait savoir que la Grande-Bretagne ne fera jamais la paix avec leur oppresseur, je crois pouvoir prédire en toute sûreté que sa chute ne serait pas éloignée. Les Français savent qu'il ne peut pas y avoir de paix solide en Europe, à moins que l'Angleterre ne soit partie au traité.

Le chef du gouvernement Français fit bientôt entendre au gouvernement Anglais, en termes trop clairs pour n'être pas aisément entendus, qu'il ne faisait que jouer avec eux, afin de les faire servir à ses fins; car les négociations étaient à peine commencées que la république Hollandaise fut détruite, et le frère de Napoléon nommé roi de ce pays.

Buonaparté proposa, à la vérité, comme mesure de conciliation, de rendre au Roi de la Grande-Bretagne l'électorat de Hanovre, qui avait été déja donné à la Prusse. C'était pour rendre Sa Majesté Britannique vassale de *Sa Majesté* de France, car, à cette époque, la confédération du Rhin avait été officiellement proclamée. Cependant les négociations traînèrent encore pendant trois mois.

La France, de son côté, n'avait certainement d'autre but que de jouer une farce politique; mais les ministres et les ambassadeurs d'Angleterre étaient de très-bonne foi.

Un des négociateurs anglais fit preuve de beaucoup d'habileté (1), et le Corse a dû apprendre de lui qu'il aurait tort de compter sur la différence d'opinion qui peut exister entre les *partis* opposés relativement à l'administration intérieure du pays; il doit savoir maintenant que, toutes les fois qu'il serait question des intérêts et de l'honneur de l'Angleterre, un anglais, *Whig* ou *Tory*, était toujours animé par les mêmes principes de patriotisme.

Tros, Tyriusque nullo discrimine habetur.

Plusieurs circonstances, peu connues en général, eurent lieu à Paris pendant le séjour qu'y fit lord Lauderdale: elles sont parvenues à ma connoissance, et je crois qu'elles méritent d'être communiquées au lecteur.

Un jour que lord Lauderdale dînait chez M. Champagny, la police envoya examiner ses papiers. (2)

---

(1) Lord Lauderdale.

(2) La personne, qui fut chargée de faire *ce coup de main*, me le dit, en présence de M. *Paul Benfield*, après que Lord Lauderdale eût quitté Paris.

Peu de temps avant le départ de lord Lauderdale, l'intention de Buonaparté était de le faire arrêter; et, pour juger de l'effet que cela produirait sur les Parisiens, il fit insérer un article dans la *Gazette de France*, portant que lord Lauderdale allait habiter la maison de campagne du gouverneur de Paris (Junot) pour cause de santé.

Il n'y eut personne à Paris qui ne crût que cet article était l'avant-coureur de l'arrestation de l'Ambassadeur Anglais. Les uns demandèrent à Junot si le fait était vrai; d'autres, s'il devait être le geolier de lord Lauderdale. Ce fut le sujet des conversations de tout Paris, et Buonaparté ne jugea pas à propos de mettre son projet à exécution, mais lorsque l'ambassadeur *eut quitté* Paris, on reçut de Buonaparté, qui était déjà parti pour l'Allemagne, l'ordre d'arrêter lord Lauderdale et toute sa suite. Fouché trouva moyen de ne communiquer cet ordre à Boulogne, par le télégraphe, qu'après que lord Lauderdale se fut embarqué, et le ministre sauva ainsi la réputation de son maître. (1)

---

(1) Il n'y a pas bien long-temps que Buonaparté, dans un de ses accès de rage, déclara que le Baron de Stein, ministre de Prusse, était hors de la loi, et ordonna qu'il fût fusillé partout où les troupes françaises pourraient le trouver. Dans ce décret, il avait compris MM. Louis de Cobentzel et Stadion, ministres Autrichiens; M. de Marcoff, ex-ambassadeur de Russie à Paris, et M. Canning. Quiconque tuerait M. Canning „ disait le décret, " mériterait bien de l'humanité, et aurait pour récompense une terre en France !!! „ Cependant Fouché s'opposa, tant qu'il put, à une démarche aussi extravagante qui n'a pas d'exemple même dans l'histoire de Caligula. Quand la colère de sa Majesté Napoléon fut un peu appaisée, M. de Stein *seul* resta hors de la loi. Le décret contre les autres ne fut jamais publié.

Les droits de l'homme et des nations furent violés de la manière la plus singulière et la plus inouïe, au mois de Décembre 1808, dans la personne du Prince de *Wittgenstein*, ministre de Prusse à Hambourg, et comme cet attentat amena la proscription de M. de *Stein* par Buonaparté, je dois lui donner place ici.

Le prince de Wittgenstein était dans l'habitude de recevoir des dépêches de M. de Stein, ministre Prussien, qui était à Konigsberg avec le Roi. Buonaparté fut curieux de connaître le contenu de ces dépêches. A cet effet, il fit arrêter un courrier, le retint, et ayant examiné les dépêches, les fit parvenir au Prince de W. à Hambourg.

Cette négociation ayant fini comme on devait attendre, et la France n'ayant jamais eu d'objet réel en vue, toute discussion à cet égard serait oiseuse. Je reviens en conséquence aux affaires du continent.

Lorsque l'Empereur Alexandre apprit la nomination de M. Fox et de son parti, il envoya bien vîte M. d'*Oubril* faire la paix avec la France, étant persuadé que le nouveau ministre Anglais adopterait la même mesure; car non-seulement le cabinet de Russie, mais tous les autres cabinets de l'Europe croyaient que cette administration ferait la paix à tout prix. Il était même assez difficile que ce fût autrement, plusieurs des membres qui la composaient ayant si décidément approuvé les mesures du Buonaparté, et blâmé si hautement la reprise des hostilités contre la France en 1803.

Les cabinets étrangers connaissent peu ce que c'est que l'opposition dans le Parlement Anglais; ils en auraient autrement une meilleure opinion. Il ne leur vient pas dans l'esprit que les mem-

---

Elles contenaient des réflexions sévères sur la conduite de Buonaparté en Espagne et en Westphalie. Il envoya ensuite plusieurs lettres fabriquées, de l'écriture contrefaite de M. de Stein au Prince, à Hambourg, l'invitant à lui envoyer un plan pour révolutionner la Westphalie. Le Prince W——, ne sachant que penser du style décousu de ces lettres, écrivit au comte de *Goltz*, ministre du roi de Prusse, qui était aussi à Konigsberg, relativement aux lettres étranges qu'il recevait de M. de Stein.

Les agens français interceptèrent ces lettres, et, craignant que la vérité ne se découvrit, ils eurent recours à de nouveaux expédiens.

En conséquence, le Prince Wittgenstein fut arrêté à Hambourg, et conduit dans la maison du ministre de Buonaparté, Bourienne, où *on le força* d'écrire au comte de *Goltz*, sur *l'infame conduite* de M. de Stein vis-à-vis de lui; que M. de Stein cherchait à faire révolter la Westphalie contre son souverain, et autres mensonges tout aussi impudens. Ces lettres furent aussitôt envoyées au *Moniteur*, et parurent dans le numéro du 7 Décembre 1808. Buonaparté, avec toute sa *finesse*, ne put pas garder ses propres secrets. Il est évident, par ces lettres même, que le Prince de W. *fut forcé* de les écrire, car autrement comment eussent-elles paru dans le *Moniteur?* Le Prince avait été *forcé* d'écrire ces lettres; car il ne les eût certainement pas envoyées au *Moniteur*. Quant au comte de *Goltz*, il ne les reçut jamais. Les originaux furent envoyés à Paris, où ils restèrent. C'est après cette affaire scandaleuse que M. de *Stein* fut mis hors de la loi.

bres de l'opposition, lorsqu'ils sont *en place*; adoptent précisément les mesures contre lesquelles ils s'élevaient lorsqu'ils étaient *hors de place*.

Tout le monde sait que M. d'*Oubril* signa un traité-de-paix séparé avec la France (1).

La manière clandestine (2) dont cette affaire fut conduite aurait dû convaincre l'Administration Anglaise que la France n'était pas sincère dans les dispositions qu'elle affectait pour la paix, et qu'elle ne faisait la paix avec la Russie qu'afin que cette puissance licenciât ses armées, et facilitât aussi la conquête de la Prusse et la révolution de la Pologne.

De l'instant que le négociateur russe eut quitté Paris, le gouvernement français fit de la révolution de Pologne l'objet de son attention principale, et nombre d'agens secrets y furent envoyés (3) pour *préparer les voies*.

Les troupes russes n'ayant pas évacué les bouches du Cattaro, les troupes françaises, qui, d'après la paix de Presbourg, devaient évacuer l'Allemagne, étaient toujours à Braunau en Autriche. De nouvelles troupes y arrivaient constamment,

(1) *Les bruits* de Paris accusent M. d'*Oubril* d'avoir reçu du gouvernement français *une douceur*, en diamans, de la valeur de cinq cent mille francs, et ces *bruits* ajoutent qu'il les vendit à Paris, à M. *Friese*, jouaillier fort riche, demeurant *Place Desaix*. Ces mêmes *bruits* disent que *Talleyrand* racheta ces diamans de M. *Friese* qui les avait eus à bon marché. Nul autre jouaillier à Paris ne pouvant faire des achats aussi considérables, il avait le marché en main; et le prix que M. d'*Oubril* devait recevoir pour des diamans si *honorablement* acquis avait été convenu d'avance entre *Talleyrand* et *Friese*.

(2) Après que M. d'*Oubril* eut signé le traité de paix, il devint invisible pour le négociateur anglais à Paris, Lord *Yarmouth*, et Sa Seigneurie s'en plaint dans sa lettre à M. le Secrétaire d'Etat, Fox. — (Voyez la correspondance dans les journaux de 1806.)

Il est aussi nécessaire d'observer ici que lorsque M. d'*Oubril* arriva à Paris, M. de *Metternich*, le nouvel Ambassadeur d'Autriche, arrivait à Strasbourg, se rendant aussi à Paris; mais on reçut l'ordre de ne pas lui laisser continuer sa route. M. de Metternich fût ainsi détenu à Strasbourg jusqu'à ce que d'*Oubril* eût quitté le territoire français. On prit ces précautions pour empêcher ces deux ministres de se voir.

(3) Un Prussien, nommé *Oelsner*, qui avait été en Angleterre avec le Sénateur Gregoire, pendant la paix d'Amiens, fut un des agens principaux dans cette occasion.

ainsi qu'à Anspach, et la Prusse se trouvait ainsi en quelque sorte environnée.

La Confédération du Rhin était une violation manifeste des traités subsistans entre la Russie, l'Autriche (1) et la Prusse.

Si Buonaparté ne voulait réellement être en paix avec la Russie que jusqu'à ce qu'il eût conquis la Prusse, il est ridicule de lui donner à ce sujet le titre de grand politique. Il devait naturellement supposer que la Confédération du Rhin empêcherait la Russie de ratifier le traité que M. d'*Oubril* venait de conclure à Paris, et ce fut en effet une des causes pour lesquelles le traité ne fut pas ratifié.

Toute l'Allemagne était alors complètement au pouvoir de l'ennemi de l'espèce humaine.

Le meurtre de M. *Palm*, libraire de Nuremberg, ville sous la protection de la Prusse, excita une indignation universelle dans toute l'Allemagne. (2)

La paix avec l'Autriche même ne fut pas respectée; Braunau, comme je l'ai déjà remarqué, n'était pas évacué par les Français. L'inviolabilité du territoire Turc, stipulée dans le traité de Presbourg, ne fut pas observée; les Français saisirent Raguse.

Les Autrichiens faits prisonniers dans la dernière campagne ne furent pas rendus. La Confédération du Rhin s'était organisée; tous ces motifs étaient suffisans pour déterminer les trois Grandes Puissances à faire encore une fois cause commune contre la France.

Lorsque Buonaparté, pendant sa dernière campagne contre l'Autriche, était en quelque sorte

---

(1) Buonaparté fit signifier à l'empereur François, qu'il *fallait* qu'il renonçât au titre d'empereur d'Allemagne, en conséquence des nouveaux changemens; l'empereur d'Autriche obéit à cet ordre.

(2) L'ouvrage, pour lequel M. Palm fut tué par les *assassins à la livrée* de Buonaparté, était intitulé: *Geist der Zeit* (Esprit du temps), par M. *Ahrend*. Cet ouvrage n'était qu'une dissertation libre sur les droits politiques de l'Allemagne, et ne contenait ni calomnies ni personnalités contre le *Grand Brigand*, ni contre ses satellites.

enfermé dans les marais de la Moravie ; lorsque cent mille Russes et un nombre égal d'Autrichiens, outre les troupes Anglaises et Suédoises dans le Nord de l'Allemagne, auraient pu se joindre à la Prusse pour attaquer la France : lorsque cette attaque eut probablement réussi, la Prusse resta immobile. Mais lorsque les troupes Russes, Autrichiennes et Suédoises furent dispersées, " le Sully de la Prusse „ conseilla à son maître d'attaquer la France, quoiqu'il sût fort bien que c'était une lutte entre *Troile* et *Achille*. " *Parvus Troilus impar* „ *congressus Achilles*. „ Pourquoi la Prusse attaqua-t-elle la France *alors*, et ne l'attaqua-t-elle pas six mois auparavant ? C'est une question que je laisse à résoudre au Comte *Haugwitz* " Sully. „ (1).

La Prusse demandait que les troupes Françaises évacuassent l'Allemagne, et que l'abbaye d'Essen en Westphalie lui fût rendue.

Une telle demande était *alors* ridicule ; le moment favorable était passé. Le " Sully „ Prussien aurait dû insister sur ces demandes, lorsqu'il était à Vienne ou à Paris ; lorsque les armées des Alliés, comme on l'a déjà observé, étaient encore en campagne. Mais la demande fut faite *alors*, parce que la Prusse était *seule* à lutter contre toutes les forces de la Confédération du Rhin, et que, par conséquent, cette créature de Buonaparté et son complice M. *Lombard* trouvaient l'occasion favorable de livrer la Prusse à l'étranger qui les soudoyait.

Ces dignes *Patriotes* purent aisément prévoir et prévirent probablement le résultat. La guerre fut déclarée, et on ne connaît que trop bien les conséquences de la bataille de Jéna. Que le lecteur n'imagine pas cependant que ce fut *cette bataille* qui décida du sort de la Prusse ! son sort avait été décidé *auparavant*. Qu'il ne suppose pas non-plus que cette bataille fut honorablement et loyalement gagnée par Buonaparté !

---

(1) Il n'est personne en Prusse qui ne sache que c'était *Haugwitz* qui, à cette époque, pressait son maître de faire la guerre à la France.

Quant au premier point, je sais de *bonne source* que *même le département de la guerre et le commissariat* de la Prusse dépendaient de *lui*. Ce fut par *ses* ordres que les forteresses de *Spandau*, *Custrin*, *Stettin* et *Magdebourg* furent laissées sans provisions, sans munitions et sans vivres. Il ne fut conséquemmenr pas bien difficile de se rendre maître de ce pays;

Et quant à la bataille, il me suffira de dire qu'avant qu'elle fût livrée, Buonaparté recevait *d'heure en heure* du quartier-général prussien, avis de ce qui se passait dans le conseil de guerre. (1)

Je puis avancer, d'après des renseignemens positifs, que l'avis du feu duc de Brunswick (2) était d'attaquer d'abord le corps de Bernadotte, qui était sur le territoire d'Anspach, et détaché du corps principal de l'armée française; mais *Lucchésini* et *Haugwitz* l'emportèrent sur son avis. Lors même que l'armée française se formait sur le front des Prussiens, le Duc voulait attaquer. " Oh non! „ dit Lucchésini, " ne faites pas cela; vous avez tout
„ le temps: je sais que l'empereur des Français
„ ne vous attaquera pas le premier, ainsi laissez-
„ les se former; marchez ensuite pour gagner leurs
„ derrières, et vous ferez toute l'armée prison-
„ nière, car il n'a pas au-delà de cent vingt mille
„ hommes avec lui. „

En conséquence, le Duc n'attaqua pas; mais envoya le général Lestocq vers le Rhin, avec une forte division qu'il fit suivre par une autre sous le général Blucher. Quand ces trois corps furent séparés, alors Buonaparté prit position sur les der-

---

(1) Deux émissaires, nommés W-----l et G.---ng étaient employés à cet effet par *Lucchésini*.

(2) Buonaparté portait une inimitié personnelle très grande au feu duc. Le général malheureux et trahi se retira à Altona, ayant perdu les yeux. A l'article de la mort, il envoya vers Buonaparté; lui demanda d'être enterré dans *sa* capitale, dans la tombe de ses ancêtres. Buonaparté répondit verbalement au porteur de cette demande:

Je ne veux plus avoir à faire à lui; il peut garder son or et ses bijoux !!! Réponse bien digne d'un voleur.

rières du principal corps-d'armée prussien, le coupa de la capitale et de ses magasins, et ensuite commença l'attaque avec plus de trois cent mille hommes.

Jamais trahison ne fut plus manifeste que dans cette circonstance; les magasins de vivres étaient à trois jours de marche de l'armée Prussienne, et lorsque les fuyards se rallièrent sous les murs de Magdebourg, on leur refusa l'entrée de la ville, parce que la garnison elle-même, forte de six mille hommes, *manquait de vivres.*

Buonaparté s'empara de Magdebourg par un de ses moyens honorables de faire la guerre, par un trait inouï de fourberie et de perfidie. (1)

Mais malgré la faiblesse que montra le cabinet Prussien, son manifeste contre Buonaparté est un chef-d'œuvre dans ce genre. L'auteur de cette pièce diplomatique a prouvé qu'il connaissait bien le système politique de Buonaparté et de tous les gouvernemens révolutionnaires de la France. Si la Prusse eût pris pour manuel de conduite les principes contenus dans ce manifeste, elle ne serait pas dans la situation où elle se trouve. (2)

Lorsque l'armée française arriva à Berlin, rien de ce qui appartenait au gouvernement n'en avait été enlevé; l'arsenal était encore plein d'artillerie, toutes les archives et tous les effets précieux des palais y étaient restés. La reine arriva à Berlin, fuyant du champ de bataille, et emporta ce qu'elle

---

(1) J'ai déjà observé dans le cours de cet ouvrage que les bureaux du gouvernement français possèdent une collection de *fac simile*, gravure de l'écriture et des armes des souverains, des ministres, et de tous les hommes marquans en Europe et en Amérique. Buonaparté, en outre, n'éprouve aucune difficulté ni aucun remords à ouvrir les dépêches des ministres accrédités auprès de lui. Ce fut par des moyens semblables qu'il parvint à se rendre maître de Magdebourg sans difficulté. Une lettre supposée, prétendue écrite par le roi de Prusse, ordonna au gouverneur, le général Kleist, d'évacuer la forteresse, et de joindre le roi sur l'Oder. Cette lettre était cachetée d'un sceau semblable à celui du roi de Prusse, et en conséquence, le gouverneur fut aisément trompé.

(2) L'auteur de ce manifeste est le fameux M. *Gentz*.

pue ; les *patriotes* prussiens essayèrent de l'en empêcher, disant que l'*empereur Napoléon serait très-irrité*, s'il trouvait qu'on eût enlevé les effets précieux.

J'ai souvent été forcé d'observer dans le cours de cet ouvrage, que toute trêve, tout arrangement conclu avec le despote de la France, n'est utile qu'à *lui :* ce qui arriva après la bataille de Jéna mérite une attention particulière.

Après cette bataille, tout le territoire Prussien était ouvert aux Français; rien ne pouvait les empêcher de pénétrer jusqu'aux rives de la Vistule : les forteresses se rendaient les unes après les autres, n'ayant rien de ce qu'il fallait pour soutenir un siége.

Ainsi, trahi par ses propres sujets, le roi de Prusse députa au quartier-général français le général *Zastrow*, et le marquis de *Lucchésini* (reconnu pour être aux gages de Buonaparté), afin de solliciter une suspension d'armes. Ils arrivèrent le 18 d'octobre, quatre jours après la grande bataille. Après plusieurs conférences, une armistice fut signé le 30 octobre, entre *Lucchésini* et *Duroc*, qui devait ensuite servir de base à un traité de paix. Pendant les premiers jours qui suivirent la signature de cette armistice, le roi de Prusse se relâcha dans ses préparatifs militaires, et rien ne l'eût tiré de la léthargie et de l'imprudente sécurité dans lesquelles l'avait plongé la trahison de ses ministres, s'il n'eût appris que les troupes Françaises filaient vers la Pologne, et que, de son quartier-général, Buonaparté avait rendu une proclamation incendiaire, excitant les Polonais à secouer le joug de la Prusse et les invitant à se rallier sous ses drapeaux.

Cette proclamation était datée du 1.er de novembre 1806, plusieurs jours *après* la ratification de l'armistice par les parties contractantes, et était signée *Kozciusko.* (1)

---

(1) Cette illustre victime de la cause de la *vraie* liberté vit retirée près de Fontainebleau, avec un ami nommé *Zelner*, Suisse de naissance, et qui a été autrefois ambassadeur des Treize Cantons à Paris. Le général Kozciusko n'a jamais été à la solde de la France.

Voici encore un exemple de la manière dont Buonaparté fait servir à ses vues les circonstances qu'ont produites les différentes révolutions en Europe, par lesquelles les individus de *toutes* les nations, qui se sont réfugiés en France, sont obligés de se soumettre à ses volontés, et de devenir, sans le savoir, les instrumens de ses desseins.

Etant intimément lié avec le Général Kozciusko, je suis à même de rapporter ce qui se passa en cette occasion.

Avant que Buonaparté ne quittât Paris pour se mettre à la tête de son armée, il était si *sûr* du succès, et d'être le maître de pénétrer en Pologne, qu'il ordonna à *Fouché* d'envoyer chercher *Kozciusko*, et de lui demander de l'accompagner, lui Buonaparté, en Pologne. Le général parut, en conséquence, devant le ministre, et reçut de lui des assurances sans fin de l'estime de Buonaparté. Kozciusko, se rappelant le tour infâme qu'on avait joué à un de ses amis, à l'anglais qui reçut l'*ordre* de se rendre à Boulogne, ainsi que je l'ai déjà dit dans cet ouvrage, refusa l'*honneur* qui lui était offert, donnant pour excuse, d'abord ses infirmités, ce qui était très-vrai, et ajoutant qu'il avait été accoutumé à parler à ses compatriotes comme Républicain, et que, conséquemment, il ne pouvait paraître à présent à la suite d'*une tête couronnée*. (1).

Je suis bien convaincu que le ministre Fouché ne rendit pas au tyran *toute* la conversation qui se passa entr'eux, quoique le général Kozciusko désirât que ses sentimens fussent connus de ce perturbateur du repos des nations. On permit au général de retourner dans sa retraite.

Quel fut l'étonnement du brave vétéran, lorsqu'il vit dans tous les journaux de Paris la proclamation dont j'ai parlé ! Il se rendit en toute

(1) O vous, prétendus patriotes et prétendus républicains, app.nez du brave Kozciusko à être conséquens.

hâte à Paris, et alla, dans les bureaux des journalistes, déclarer qu'il n'avait jamais quitté son asile près de Fontainebleau et qu'il n'avait jamais publié de proclamation en son nom : il demanda qu'on insérât un article à cet effet ; mais les éditeurs lui dirent qu'ils avaient reçu la proclamation de M. MARET, sècrétaire d'état, et qu'ainsi ils ne pouvaient accueillir la demande du général.

Après cette violation de l'armistice par Buonaparté, on en proposa un autre qui fut signé à Charlottenbourg, le 16 novembre, par *Duroc* et *l'honnête Lucchésini*. Par ce nouvel armistice, *les troupes prussiennes devaient marcher vers les frontières de la Russie, afin de s'opposer aux progrès des Russes*, laissant ainsi les Français sans adversaires. Des conditions qui couvraient si évidemment un piége ne furent pas acceptées par le roi de Prusse, qui refusa de ratifier l'armistice.

La réponse du gouvernement français à la déclaration par laquelle la Prusse se plaignait de l'infraction du premier armistice est une pièce curieuse; elle porte : " qu'on ne peut pas rendre le provinces conquises, parce qu'elles doivent servir de compensation pour les colonies prises aux Français, aux Espagnols et aux Hollandais par les Anglais, et que la Porte Ottomane a perdu ses droits sur la Valachie et la Moldavie; qu'en conséquence, jusqu'à ce que les colonies soient rendues aux uns, et la Valachie et la Moldavie à la Turquie, l'empereur Napoléon ne peut pas songer à rendre ce qu'il a pris à la Prusse. "

Cet homme se plaint de ce que les Anglais ont pris des colonies aux Espagnols et aux Hollandais, tandis qu'il venait de prendre la Hollande même ou l'avait donnée à son frère, --- tandis qu'il avait déjà en vue l'usurpation de l'Espagne. Il se plaint de ce que la Russie a pris possession de la Valachie et de la Moldavie, tandis que peu de semaines après il devait, d'un trait de plume, donner toute la Turquie d'Europe, et même davantage s'il le jugerait à propos, à son nouvel allié

Alexandre. Il montrerait une espèce de pudeur en gardant le silence, et en laissant oublier ses infâmes brigandages au lieu de les proclamer. Sa manière de se justifier est pire que l'action même.

Tandis qu'à cette époque les brigands à la solde de Buonaparte dévastaient l'Allemagne, les négocians des villes Anséatiques et de Leipsick étaient exposés aux vols les plus inouis, sous prétexte que les objets de manufacture anglaise, trouvés chez eux, appartenaient à des négocians anglais. (1)

A Hambourg, ville neutre, des familles anglaises, hommes, femmes et enfans, furent arrêtés et conduits dans les prisons de France, comme des malfaiteurs.

Les meurtres commis par ses troupes sont si généralement connus, et si bien prouvés, qu'il serait peut-être inutile de m'y arrêter ici: je ne puis, cependant, m'empêcher de faire connaître une lettre énergique de M. Villars (2), adressée à madame Fanny Beauharnais, tante du général Beauharnais, premier mari de l'impératrice Joséphine, et qui a été imprimée pour les amis de l'auteur à l'époque des événemens de Lubeck.

---

(1) Lorsque les Français entrèrent à Leipsick, après la bataille de Jéna, des marchandises achetées en Angleterre, *payées* par les négocians de Leipsick, et conséquemment *leur* appartenant, furent confisquées comme propriétés anglaises, parce qu'elles étaient venues primitivement d'Angleterre *à ce qu'on prétendait*; mais plus probablement, parce qu'elles valaient la peine d'être prises.

A Hambourg, à Brémen, à Rostock et à Weimar, toutes villes neutres, les satellites de Buonaparté saisirent comme *anglaises* les marchandises appartenant réellement aux négocians de ces villes et payées depuis long-temps, et leur firent encore payer une amende, pour avoir trafiqué en ces marchandises : lorsque l'amende eut été payée, on envoya un nouveau gouverneur, et les négocians de ces malheureuses villes Anséatiques eurent à en payer une nouvelle, enfin jusqu'à trois fois ils eurent à se soumettre aux extorsions des satrapes français.

(2) M. *Charles Villars* est originaire de Metz, mais résidait à Lubeck, où il vivait depuis vingt ans, dans la maison de M. Mathias Rodde, sénateur et négociant respectable de cette ville. M. Villars est membre correspondant de l'Institut National, et reçut de cette société, il y a environ sept ans, un prix pour un ouvrage qu'il publia sur « Les bons effets produits par la réforme de Luther. »

" Après la bataille de Jéna ;" dit M. Villars, " le général Prussien Blucher quitta le théâtre du carnage et entra dans Lubeck, où il fut poursuivi par *trois corps d'armée* commandés par *Soult*, *Bernadotte* et *Murat*. Lubeck, quoique fortifiée, était peu en état de s'opposer à l'entrée des Prussiens qui la prirent par un coup-de-main. Ils la mirent ensuite en état de défense Les Français s'en emparèrent, et au mépris des termes de la capitulation, par laquelle tous les Prussiens devaient avoir la vie sauve, tous les individus de cette nation qu'on put trouver furent massacrés. Si le crime en fût resté-là, M. Villars n'eût peut-être pas mis ses jours en danger, en publiant sa lettre ; mais l'inoffensive et paisible ville de Lubeck, pour n'avoir pas opposé aux Prussiens une résistance qui était impossible, fut livrée au pillage pendant trois jours, et éprouva tous les genres de cruauté, qui font la honte des temps modernes. Il n'y eut pas une personne du sexe, même de l'âge le plus tendre, qui échappa au viol ; les hôpitaux, et même l'hospice des fous, ne furent pas respectés. "

M. Villars observe qu'il n'est pas une famille de cette ville qui n'ait sujet de se rappeler pour trente ans à venir, les trois jours qu'y passa l'armée française. Il fait beaucoup d'éloges de *Bernadotte*, mais dit que *Soult* et *Murat* encourageaient à l'envi la licence effrénée de leurs hordes.

Je suis entré dans ces détails afin de convaincre quelques personnes disposées à ne rien croire de contraire à la *Philanthropie* de leur demi-dieu Napoléon.

Je ne puis trop me plaindre ici du manque d'activité de l'administration anglaise qui laissa passer cette occasion. Si le gouvernement anglais eût envoyé trente mille hommes ou à Stralsund ou à Hambourg, tout le Nord de l'Europe eût été en armes contre ses barbares oppresseurs.

Dans cette campagne, la férocité de Buonaparté se manifesta plus à découvert que dans la précédente.

Les Français commirent les mêmes excès en Pologne que s'ils eussent été en pays ennemi.

Le résultat de la malheureuse bataille de Friedland est connu. Elle amena le traité de Tilsit. A ce traité, qui fut rendu public, on avait ajouté un article secret, portant que le système féodal ne serait pas aboli dans les provinces polonaises, récemment conquises, qui avaient été données à la Saxe.

Le traité était à peine signé que les lois de vasselage *furent* abolies, autre preuve de la manière dont Buonaparté remplit les conditions des traités.

Outre le traité *public*, il y eut entre la France et la Russie un traité secret qui n'est que peu connu, et que je publie à présent comme pièce diplomatique, authentique. (1)

TRAITÉ SECRET DE TILSIT.

Art. 1. La Russie prendra possession de la Turquie d'Europe, et étendra ses conquêtes en Asie aussi loin qu'elle le jugera à propos.

2. La *dynastie des Bourbons*, *en Espagne*, et celle *de la maison de Bragance*, *en Portugal*, cesseront d'exister. *Un prince du sang* de la famille de Buonaparté sera investi de la couronne de ces royaumes.

3. L'autorité temporelle du Pape cessera, et Rome et ses dépendances seront réunies au Royaume d'Italie.

4. La Russie s'engage à fournir sa marine à la France pour l'aider à prendre Gibraltar.

5. Les Villes d'Afrique, telles que Tunis et Alger, seront occupées par les Français, et à la paix générale toutes les conquêtes que les Français auront pu faire en Afrique pendant la guerre seront données en indemnité aux rois de Sicile et de Sardaigne.

---

(1) Le *public* ne peut pas attendre de moi que je dise *quand* et *comment* j'ai réussi à me procurer cette pièce importante; j'observe cependant que, toutes les fois qu'il a fallu des preuves à l'appui de mes assertions, je n'ai pas hésité à les produire.

6. Les Français occuperont Malte, et on ne fera jamais la paix avec l'Angleterre à moins que *cette île ne soit cédée à la France.*

7. Les Français occuperont aussi l'Égypte, et des vaisseaux appartenant aux Puissances suivantes, *seulement*, pourront naviguer sur la Méditerranée; savoir : les Français, les Russes, les Espagnols et les Italiens; tous les autres en seront exclus.

9. Le Danemarck recevra des indemnités dans le nord de l'Allemagne, et aura les villes Anséatiques, pourvu qu'il consente à remettre sa flotte à la France. (1)

10. Leurs *Majestés Impériales*, *russe* et *française*, chercheront à faire quelqu'arrangement, en vertu duquel nulle Puissance ne pourra avoir des vaisseaux

---

(1) Je ne puis laisser passer cette occasion, sans parler de l'expédition de Copenhague qu'un ministre français qualifiait devant moi de « *coup de maître en politique.* »

Après la paix de Tilsit, Buonaparté désirait occuper les îles danoises, et la Sélande entr'autres. Deux de ses officiers de marine, savoir le Contre-Amiral Majendie, qui était en Portugal lorsque Junot capitula, et auparavant capitaine du vaisseau de l'Amiral Villeneuve à la bataille de Trafalgar; et le capitaine Bergeret, plusieurs années prisonnier de guerre en Angleterre du temps du directoire, et qui, il y a environ quatre ans, fut pris par les Anglais dans l'Inde et renvoyé en France sur sa parole qui *même jusqu'à ce jour n'a pas été échangé*, furent nommés commissaires pour surveiller l'équipement de la flotte Danoise. On nomma un capitaine *Français* pour chaque vaisseau danois : un grand nombre de matelots Danois et Prussiens, les premiers pris à bord des vaisseaux anglais, et les autres prisonniers de guerre, détenus dans les différens dépôts en France, en furent tirés et envoyés à Copenhague, sous l'escorte de gendarmes français. La flotte danoise fût tombée entre les mains de Buonaparté ou par traité, ou par ruse, ou par violence, L'active prévoyance du ministre anglais déjoua ce projet; s'ils n'eussent pas pris en cette occasion les mesures nécessaires, et que la flotte danoise fût en conséquence tombée au pouvoir de Buonaparté, les *mêmes personnes* qui à *présent* blâment les ministres anglais de s'être emparés de la flotte danoise leur eussent *alors* reproché leur manque de prévoyance. Si les partisans de Buonaparté en Angleterre jettent les hauts cris contre « *ce coup de maître* » des ministres anglais, Buonaparté lui-même sait *qu'ils avaient parfaitement raison.* On demandera peut-être : est-il possible que Buonaparté ait des partisans ? A cela je répondrai comme le Député Courtois, chargé de faire un rapport à la convention sur les papiers trouvés chez *Maximilien Robespierre* : « *Si la peste avait des pensions à donner, elle trouverait aussi des adorateurs.* »

marchands en mer, à moins qu'elle n'ait un certain nombre de vaisseaux de ligne. (1)

Ce traité fut signé par le Prince Kourakin, et par le *Prince Talleyrand;* et je doute que le fameux traité de Pilnitz ait montré plus à découvert la violence et le brigandage que le traité secret de Tilsit.

Que trouve-t-on dans le traité de Pilnitz qu'on puisse comparer à celui-ci? *Quelques-unes* des provinces de la France seulement devaient être le partage de l'Autriche et de la Sardaigne, mais du moins le reste de la Monarchie demeurait intact : par cet infame traité de Tilsit, infame sous un point-de-vue public et particulier, les familles légitimes de Bourbon et de Bragance devaient être précipitées de leurs trônes pour faire place aux parens d'un barbare usurpateur et d'un assassin, proclamé tel *par le Souverain même qui signait avec lui un semblable traité.*

Mais ce qui prouve bien toute la servilité des conseils de la Russie, c'est que les lettres écrites par des personnes mécontentes en France, à différens individus dans le gouvernement Russe, furent remises à Buonaparté par Kourakin. Plusieurs personnes furent, en conséquence, arrêtées ou exilées de Paris. (2)

Voyons maintenant comment Buonaparté répondit à toutes ces prévenances de son nouvel allié.

D'abord il nomma le Général *Savary* son ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg. --- *Savary*, que l'Empereur de Russie avait accusé

---

(1) En vertu d'un arrangement de cette espèce, les ports de Prusse, du Meklembourg, d'Oldenbourg, des Villes Anséatiques, et de bien d'autres états, seraient nécessairement soumis aux lois de quelques-unes des principales Puissances Maritimes.

(2) M. *Berthier* était encore au château de Vincennes lorsque j'ai quitté Paris; il avait conséquemment été déjà deux ans en prison. M. de *Thiard*, qui était chambellan de Buonaparté, et son gouverneur de Dresde, fut arrêté et conduit sous escorte dans une prison en Picardie. Tous les deux étaient accusés d'avoir écrit en Russie, en termes peu respectueux de *Sa Majesté Napoléon.* Madame de *Chevreuse* et d'autres dames de *l'ancienne Noblesse* furent exilées de Paris, pour avoir écrit des lettres du même genre à des dames russes.

d'avoir inventé tous les abominables mensonges qui parurent dans le *Moniteur* après la bataille d'Austerlitz, et à qui Alexandre donna un démenti public dans les journaux allemands.

Ensuite, lorsque ce *Savary* fut rappelé de Saint-Pétersbourg, il y envoya *Caulincourt*, celui-là même dont il s'était servi pour le meurtre du duc d'Enghien, pour la mort duquel Alexandre ordonna un deuil de cour, en même temps qu'il protesta contre ce meurtre par ses ministres à Paris et à Ratisbonne.

La cour de Saint-Pétersbourg fut plus complaisante, et au lieu d'envoyer à Saint-Cloud un ambassadeur qui pût déplaire à Buonaparté, elle y envoya, d'abord, le comte de *Tolstoy*, et ensuite le prince Kourakin, qui, depuis dix ans, est payé par la France. (1)

Avant de finir cette section, je ne puis m'empêcher d'observer ici que, si l'Autriche eût consulté ses véritables intérêts, elle eût repris les hostilités lorsque les Français furent battus à Eylau; mais sa jalousie l'emporta sur toute considération de prudence : elle croyait l'occasion favorable de se venger de la Prusse, en l'abandonnant à son sort. Mais le cabinet autrichien eût du savoir que c'était les traîtres dans le cabinet prussien et non le *roi lui-même* qui avaient décidé à abandonner l'Autriche à ses propres ressources dans les campagnes précédentes. Si l'Autriche eût fait marcher une armée en Pologne et attaqué les Français sur leurs derrières, elles eût évité la honte ineffaçable qui a depuis couvert la maison de Lorraine.

Pendant cette guerre, les bulletins du *Moniteur* surpassaient en méchanceté et en virulence ceux de la guerre d'Autriche. La reine de Prusse y était injuriée de la manière la plus infame. Elle était accusée d'un amour criminel avec l'empereur Alexandre qui, de son côté, était traité de parricide, de barbare, de Cosaque *etc.*

---

(1) Le prince ambassadeur est très-gourmand; sa table est souvent fournie de mêts délicats de la cuisine de Buonaparté.

Mais Buonaparté ne s'en tint pas là. Il parut dans le *Moniteur* des lettres prétendues *interceptées*, et censées écrites par les sujets les plus fidèles du roi de Prusse, dans lesquelles on représentait la conduite de leurs majestés prussiennes sous les plus odieuses couleurs, sans doute dans le dessein de semer des dissentions dans le pays, aussi bien qu'entre le roi et la reine.

Le général Benningsen, le commandant en chef de l'armée russe, qui avait eu la gloire de battre Buonaparté à Eylau, fut appelé dans les bulletins ivrogne, joueur et barbare.

Pendant les négociations de Tilsit, Buonaparté envoya au général la croix de la légion d'honneur, et témoigna le désir de le voir. Le brave Benningsen refusa *l'un et l'autre honneur*. Pour s'en venger, Buonaparté donna ordre qu'on arrêtât et conduisît à Paris la mère du général, femme âgée de quatre-vingts ans, qui demeurait à Zell (1), dans l'électorat de Hanovre. Des gendarmes furent placés chez elle, et on fit tous les préparatifs pour son départ ; mais la pauvre vieille dame leur épargna cette peine, elle mourut de peur et de mauvais traitemens : ses biens furent confisqués. Le général Benningsen les réclama ensuite, mais inutilement.

Lorsque Buonaparté était à Varsovie, on y joua une farce bien digne de l'inventeur. Un nouvel ambassadeur turc, se rendant à Paris, était arrivé à Vienne. Il avait à sa suite un secrétaire, Persan de naissance. Buonaparté le fit habiller avec magnificence, pour lui faire jouer le rôle d'ambassadeur à Varsovie, avec l'ambassadeur turc, et fut présenté au jongleur impérial comme ambassadeur de *l'empereur de Perse*. On continua la farce, et notre homme arriva à Paris en cette qualité. (2)

---

(1) Le général Benningsen est né en Hanovre.

(2) Cette farce fut imaginée évidemment pour *mystifier* les Anglais. Buonaparté n'a cependant pas l'honneur d'avoir inventé cette espèce de mystification. Lorsque le duc de Richelieu était à Lisbonne, il

Il était encore à Paris, il n'y a pas bien longtemps; mais Buonaparté s'en est fatigué, et le pauvre persan a été obligé pour vivre de vendre ses schals, ainsi que les présens qu'il avait reçus du gouvernement français.

D'après toutes les apparences, la tranquillité était encore une fois rendue au Continent; mais Buonaparté prouva de nouveau au monde que son caractère turbulent ne peut souffrir que l'espèce humaine goûte aucun repos.

Le traité secret de Tilsit répandit les germes de nouveaux maux, et ouvrit la voie à de nouvelles usurpations. Les troupes du tyran, dont les bras étaient encore fatigués de carnage, furent envoyées en Espagne et en Portugal sous le prétexte d'attaquer Gibraltar, et d'occuper les ports du Portugal. La manière dont il s'empara de l'Espagne, et attira dans le piége la Famille Royale, est admirablement décrite par un témoin oculaire qui a lui-même joué un rôle important dans ces évènemens (1). La lecture de cet ouvrage doit convaincre tout lecteur que la Famille Royale d'Es-

---

rencontra un jésuite qui parlait le persan. En ayant obtenu la permission de Louis XV, il le fit habiller et conduire à Paris, comme ambassadeur persan, afin d'alarmer le gouvernement anglais. Voyez les curiosités de Paris par St. Foix.

Du temps de la convention, on joua une farce semblable, *Anacharsis Clootz*, qui se faisait appeler « l'orateur du genre humain, » se transporta dans les faubourgs, où il prit nombre d'ouvriers, à raison de six francs par tête; les habilla en Arméniens, en Persans, en Turcs, en Mameloucks, etc. etc., et les introduisit à la convention, comme des représentans de ces différentes nations, envoyés pour féliciter la convention sur l'abolition de la royauté et porter les vœux que formaient ces dignes peuples de fraterniser avec les enfans de la liberté en France.

Un ouvrage parut, il y a quelque temps, en Angleterre, intitulé : « Mémoires de Talleyrand, dans lequel l'auteur dit que le » gouvernement français paya les dépenses des députés anglais, » qui furent envoyés d'Angleterre en France en 1792, pour féli- » citer la convention sur l'abolition de la royauté, ainsi que les » six mille paires de souliers envoyés d'Angleterre pour les *bra- » ves sans-culottes* de l'armée française. »

Talleyrand, qui fut l'agent de cette farce, et paya l'argent, m'a assuré que c'était vrai.

(1) Voyez l'ouvrage de M. de Cévallos.

pagne *fut* attirée dans le piége, et littéralement parlant, volé de son royaume et de ses biens particuliers. Mais si on pouvait encore douter de la vérité des détails donnés par M. de Cévallos, le traité secret de Tilsit doit convaincre tout lecteur de bonne foi de la vérité de cette abominable affaire.

L'histoire n'offre rien qu'on puisse lui comparer en noirceur : " *Nullum simile aut secundum.* „

Un roi, don Carlos, faible à la vérité, mais cependant souverain indépendant de toute puissance étrangère, s'était laissé séduire par les artifices de Buonaparté, et avait formé avec la France une alliance contre l'Angleterre. La marine d'Espagne était aux ordres de Buonaparté et supportait le poids de ses batailles navales. La fleur de l'armée espagnole, montant à soixante mille hommes, avait été envoyée en Allemagne pour combattre aussi sur terre pour Buonaparté, et contribuer à la chute de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. En l'absences de ces défenseurs naturels de leur patrie, une armée française est envoyée en Espagne, sous le prétexte spécieux d'occuper les ports du Portugal : mais ces hordes ont à peine pénétré en Espagne qu'il s'empare des forteresses espagnoles, et prétend traiter comme rebelles tous les Espagnols qui lui résistent. Il attire le père et le fils à Bayonne, sous prétexte d'interposer sa puissante médiation, et de décider entr'eux. Il ne *décide pas* entr'eux, mais il les *fait tous deux prisonniers*, et les envoie dans l'intérieur de la France traîner leur misérable existence, jusqu'à ce qu'il juge de sa convenance politique de s'en défaire par le fer ou par le poison ; et en attendant, d'après un abandon supposé de leurs droits, il place leur couronne sur la tête de son frère, pour qu'il ait à la tenir de lui comme seigneur suzerain.

Quoiqu'il y ait bien peu de choses à ajouter au récit intéressant, qu'à publié M. de Cévallos, de la manière dont la famille royale a été enlacée, quelques faits particuliers qui sont venus à ma

connaissance ne seront peut-être pas sans intérêt. J'ai beaucoup connu M. *Esquerdo* (1), qui était le grand faiseur dans cette monstrueuse affaire, et qui signa pour l'Espagne le traité de partition du Portugal. J'ai appris de lui que Buonaparté méditait depuis long-temps le détrônement du Roi d'Espagne; que ce projet fut d'abord communiqué au ministre d'Espagne à Paris, le chevalier *d'Azara*, qui, *sans hésiter*, refusa de rien entendre à ce sujet. En conséquence, au bout de vingt-quatre heures, M. Azara fut empoisonné à temps pour l'empêcher de communiquer à sa cour ce que Buonaparté lui avait fait entendre.

Lorsque le prince *Massareno* arriva à Paris, il était accompagné d'Esquerdo, en qualité de secrétaire de légation. Buonaparté découvrit bientôt que cet homme serait assez disposé à lui servir d'instrument dans l'exécution de ses projets infernaux sur l'Espagne. Ses conjectures étaient bien fondées.

Au bout de quelque temps, cependant, Buonaparté parut mécontent de lui, et lui dit, il y a environ dix-huit mois, en présence de tous ses ministres, qu'il méritait d'être pendu pour les faux rapports qu'il avait fait de l'état de l'esprit public en Espagne, qu'Esquerdo avait représenté comme favorable aux Français. J'ai appris depuis que cet Esquerdo avait été conduit de Madrid à Paris enchaîné et accusé de haute trahison.

La conduite des français avait poussé les habitans de Madrid à quelques actes de vengeance. Les meurtres commis en cette occasion même sur des femmes sans défense, le 2 Mai 1808, sont trop récens pour qu'on puisse les avoir oubliés.

Après ces massacres, et après que la famille Royale eut été enlacée, de la manière que je l'ai

---

(1) M. Esquerdo était fils d'un barbier; son père était très aimé dans la famille de M. le comte de Fuentes, qui portait en outre le titre napolitain de Prince Pignatelli. Ce seigneur donna au jeune Esquerdo une bonne éducation, et on peut dire qu'il fit preuve de talent. Avec le temps, il fut introduit à la cour où il gagna les bonnes graces non-seulement du Roi et de la Reine, mais aussi du Prince de la paix.

dit, le général *Savary* reçut ordre de conduire en France la ci-devant reine d'Etrurie. L'*honnête* général lui dit qu'elle ferait mieux de lui confier ses bijoux et tous ses effets précieux qu'il lui rendrait aussitôt qu'ils seraient passés les armées. La crédule Princesse lui donna tout ce qu'elle possédait, mais pas *un seul* objet de prix ne *lui fut jamais rendu*. (1)

Lorsque le Roi don Carlos arriva à Fontainebleau, pas un appartement n'avait été préparé pour le recevoir. Etant-là, il dit au *duc de la Vauguyon* et à M. de *Reineval* qu'il espérait que les Français ne le croyaient pas assez stupide pour avoir signé le prétendu acte d'abdication (2). Le roi et sa famille ont été dans le plus grand embarras par le manque d'argent (3). Quant au malheureux FERDINAND, il a été traité plus mal que son père.

---

(1) Parmi d'autres bijoux de prix, confiés au général Savary, était la couronne de la Reine d'Etrurie. L'honnête général la fit démonter, et madame Savary s'en fit faire un ornement de tête, en forme de gerbe, qu'elle eut l'impudence de porter un jour que madame Buonaparté tenait sa cour. Lorsque Buonaparté vit madame Savary avec ces diamans, il entra dans une violente colère, et donna ordre à Savary d'envoyer les bijoux à *lui* Buonaparté, sur-le-champ. Il en a, depuis, fait présent à la *Reine* de Hollande.

(2) Le duc de la Vauguyon avait été autrefois ambassadeur de Louis XVI à la cour d'Espagne, et depuis la révolution avait demeuré plusieurs années à Madrid. Mr. Reineval était autrefois employé dans les bureaux des affaires étrangères, et avait été attaché à l'ambassade d'Espagne. Il eut l'indiscrétion de rapporter ce que le Roi d'Espagne lui avait dit, et fut en conséquence renfermé dans le donjon de Vincennes.

Tous les Espagnols qui étaient en France reçurent ordre de paraître à la police pour prêter serment de fidélité à *Joseph*; ceux qui refusèrent furent mis en prison. M. *Los-Rios*, qui avait été consul général d'Espagne en Angleterre, fut trois mois dans le château de Vincennes avec sa femme et ses enfans, parce qu'il avait refusé d'abord. Sa qualité de beau-frère du Prince de la paix lui fut inutile. Et qu'il me soit permis de faire remarquer ici à ceux de mes lecteurs qui peuvent être payés par Buonaparté la conduite qu'il a tenue vis-à-vis du prince de la paix. Il s'en est d'abord servi pour trahir son roi et son pays, la trahison étant consommée, ce favori fut sacrifié et abandonné. Il est à présent à Marseille, servant le Roi Charles, plutôt comme un valet que comme un ministre.

(3) Lorsqu'ils se rendirent à Marseille, je les vis, ou du moins la voiture dans laquelle ils étaient, à Melun. Les stores étaient levés quatre gendarmes entouraient la voiture.

A son arrivée à Valencey, château appartenant à Talleyrand, avec son frère et son oncle, des tailleurs, des cordonniers, *etc.* y furent envoyés de Blois pour fournir au Prince ce dont il pouvait avoir besoin. Tant que ces malheureux Princes eurent quelqu'objet de valeur, tout alla bien; mais lorsque ces ressources furent épuisées, on les laissa manquer des choses les plus nécessaires. Les habitans de Valencey leur fournissent toute espèce de provisions *gratis;* ils n'en ont pas l'ordre de Buonaparté: ce monstre s'inquiète peu de quoi les Princes vivent, peu lui importe qu'ils aient du pain ou qu'ils fassent bonne chère;

Ils sont gardés de très-près, et on ne leur permet ni de monter à cheval, ni de se promener dans le jardin, sans gardes. Quand bien même on n'aurait pas d'autre reproche à faire à Buonaparté, ses crimes et son infame conduite envers l'Espagne suffiraient pour lui attirer la haine de l'univers, s'ils étaient suffisamment connus et représentés sous les couleurs qui leur conviennent.

Mais le malheur est que la presse dans toute l'Europe est à ses ordres. Ses crimes, ses meurtres, ses brigandages sont représentés comme des actes de bienfaisance et de clémence. Quelques personnes ajoutent foi à ces rapports mensongers, mais elles sont en *en petit nombre*, et ce *petit nombre* ne se trouve qu'en Angleterre. Quelques-uns d'entr'eux ont des raisons *puissantes* pour affecter de les croire, et pour les répandre autant que possible. Je fais mon affaire de publier *leurs crimes et leurs trahisons*. Au milieu de sa carrière de sang en Espagne, il a l'impudence de dire aux malheureux habitans de ce pays, " qu'il a été „ envoyé par le Tout-Puissant pour les punir de leurs iniquités „; et après que ses barbares satellites ont assassiné, brûlé, détruit dévasté les villages, les villes et les provinces, et ruiné les habitans, il dit au peuple Espagnol " que les rebelles et les „ intrigues de l'Angleterre en sont la cause, et

„ qu'ils doivent lui rendre graces du bonheur „ dont ils jouissent à présent. „ (1)

Cet usurpateur, sans honte et sans pudeur, transforme en crime la fidélité envers le prince; les *sujets fidèles* sont appelés *rebelles* et traités comme tels, parce qu'ils défendent leur pays contre l'usurpation d'un homme dont le titre à les gouverner n'a jamais été reconnu, et parce qu'ils soutiennent la cause du prince auquel ils ont prêté serment de fidélité et auquel ils ont juré d'obéir; du prince qui ne les a pas dégagés de leur serment de fidélité, mais que la trahison et la violence ont arraché à son peuple.

Si l'Espagne eût été échangée par un traité signé de son souverain, de la même manière que le peuple du Tyrol et d'autres nations allemandes l'ont été, si les individus d'une grande nation étaient la propriété de son roi; si ce roi avait le droit de transférer cette propriété à un acquéreur, comme un fermier vend ses troupeaux, et s'il avait volontairement exercé ce droit, on pourrait donner quelqu'apparence de justice aux prétentions de Buonaparté sur l'Espagne.

Mais ici, en supposant que ce droit de vente volontaire pût exister, *il n'a pas été exercé*. Le monarque légitime a été fait prisonnier par trahison : que Charles IV ou Ferdinand VII ait été considéré comme roi légitime, peu importe! nous savons que *l'un et l'autre* sont au pouvoir d'un usurpateur barbare, et que *l'un et l'autre* ont protesté contre les prétendus traités qu'on a représentés comme ayant été signés par eux. Mais si, comme l'usurpateur le prétend, Ferdinand a fait ce qu'il n'avait pas le droit de faire; s'il a volontairement transféré la couronne d'Espagne ou ses droits à cette couronne, pourquoi le retient-on en prison?

Je me rappelle que, dans l'année 1792, on s'éleva fortement et justement contre le feu duc

---

(1) Voyez, dans le Moniteur du 14 de mars 1809, le discours de l'évêque de Saragosse, après la reddition de cette ville.

de Brunswick, à l'occasion de son manifeste. En quoi ce manifeste diffère-t-il de ceux de Buonaparté en Espagne? La différence est *dans la manière dont ils furent suivis.* Le duc de Brunswick *menaça*, mais il n'exécuta pas ses menaces; *pas un seul* habitant de la France ne fut traité comme rebelle pendant la campagne que les alliés firent en France. Buonaparté tient sa parole; il ne menace pas en vain: lorsqu'il *menace* de répandre le sang, il *le répand*; et malheur à ceux de ses ministres ou de ses conseillers qui voudraient l'en empêcher!

En outre, lorsque le duc de Brunswick parut en France à la tête d'une armée, il était, de fait, invité par le roi détenu prisonnier par ses propres sujets, et qui *alors* avaient déjà menacé de le mettre à mort, tandis qu'en Espagne, le roi et le peuple agissent de concert, ou au moins le peuple *agit pour* le roi et non *contre* le roi. Si le manifeste du duc de Brunswick a tellement déplu aux personnes qui prétendent s'ériger en avocats de l'indépendance des nations, quelle indignation ne devraient-elles pas éprouver contre cet ennemi *universel* de *toutes* les nations indépendantes, contre ce Buonaparté?

Je crois à propos d'insérer ici quelques faits dont j'ai eu une connaissance particulière à raison de la profession que j'ai exercée à Paris.

Lorsque Buonaparté était à Burgos, en Espagne, il y trouva une prodigieuse quantité de laine. Il dit dans ses bulletins que cette laine appartenait à l'Angleterre; mais peu de jours après que ce bulletin eut été publié, l'avis suivant parut dans le *Moniteur* du 7 décembre 1808:

VENTE PUBLIQUE DE LAINES EN ESPAGNE.

" *Le 2 Janvier prochain et jours suivans, il*
„ *sera procédé à la vente aux enchères de deux*
„ *cent mille kilogrammes de laines d'Espagne, fai-*
„ *sant partie de la confiscation exercée en Espa-*
„ *gne sur les rebelles.* „

Le fait est, cependant, que cette laine appartenait à des négocians français, principalement à M. *Obercampff* (1), qui l'avait déjà payée aux négocians de Madrid et d'autres villes d'Espagne.

Mais, supposé qu'elle eût appartenu à des Espagnols, on devait à-coup-sûr faire quelque différence entre des négocians et des gens pris les armes à la main contre l'usurpateur. Admettant, par supposition, que l'invasion de l'Espagne fût juste et légitime, les négocians des provinces éloignées, à qui la laine eût pu appartenir, auraient pu être neutres, ou même en faveur des Français. A quel titre, dès-lors, pouvait-on saisir les propriétés de ces particuliers? Si la laine eût appartenu au duc d'*Albuquerque*, au général *Castanos*, ou à quelqu'autre commandant des armées espagnoles, la saisie eût pu être justifiée d'après le principe que cette laine appartenait à des ennemis; mais le fait est que le tout était propriété française.

Des négocians français avaient fait passer de l'argent d'avance, pour l'achat des laines espagnoles; quand elles furent saisies, ils tirèrent sur les négocians espagnols pour leur remboursement, prétendant que ces laines eussent dû être envoyées beaucoup plus tôt et que c'était par la négligence de ces derniers qu'elles avaient été saisies; que, dans tous les cas, les Espagnols étaient bien plus à même de connaître la situation des armées en Espagne que des négocians français, demeurant à Paris, et qu'en conséquence les négocians espagnols devaient supporter la perte.

Tels étaient les raisonnemens des négocians français qui là-dessus tirèrent de nouveau, principalement sur les négocians de Madrid.

Malheureusement pour les négocians espagnols, ces lettres-de-change, ainsi que tout ce qui était envoyé par la poste ordinaire, tombèrent entre les mains du voleur impérial. Des gendarmes en

(1) Grand manufacturier de draps à Paris.

demandèrent le paiement immédiat, et les négocians espagnols furent obligés de payer. Des secondes lettres-de-change furent tirées, et, dans les protêts qu'on en fit pour non-acceptation et non-paiement, ce vol parut à découvert.

Les négocians français demandèrent, mais en vain, leur remboursement à leur gouvernement (1).

Un autre vol plus infame encore, s'il est possible, fut fait à M. le baron de *Strogonoff*, ambassadeur de Russie à Madrid.

Lorsque l'armée française était en Espagne, dans le caractère supposé d'*amis*, la malle de Paris à Madrid arriva de manière ou d'autre dans le cabinet de Buonaparté à Madrid. Parmi les lettres étaient quelques lettres-de-change, montant à cent mille francs, tirées par Baguenaux et C.e, banquiers à Paris, en faveur du ministre de Russie. Cependant, lorsque les lettres-de-change furent entre les mains de Buonaparté, il les fit payer par le banquier à des gendarmes qui les présentèrent au comptoir.

M. de Strogonoff avait déjà quitté Madrid pour retourner en Russie. J'ignore sur qui la perte sera tombée à la fin; mais le fait m'est connu, ayant *vu* et *traduit* de l'Espagnol la lettre du banquier de Madrid à M. Baguenaux.

Ainsi il paraît que le *magnanime* Napoléon vole en détail comme en gros. (2)

Buonaparté se conduit envers le Portugal comme envers l'Espagne. La cour de Lisborne était représentée à Paris par M. de *Lima*, qui avait été auparavant ambassadeur en Angleterre. C'était une créature et un instrument de Buonaparté.

---

(1) C'est dans mon état comme interprète assermenté, que j'ai traduit les protêts dont je parle. Toutes les lettres-de change passèrent par les mains de MM. Baguenaux et C.e, Worms et C.e, et L. B. Fould, banquiers à Paris, à qui j'en appelle pour la vérité de ce que j'avance.

(2) La conduite de Buonaparté est aussi inconséquente qu'elle est criminelle. Dans une adresse récente aux Espagnols, Buonaparté reproche au monarque détrôné, Charles IV, de n'avoir pas essayé de sauver la vie de son cousin Louis XVI.

Un ministre du prince régent, qui l'a suivi au Brésil, a été à la solde de la France depuis 1796, et complotait avec Buonaparté pour s'emparer de la personne du prince. Graces à l'ambassadeur anglais et à l'amiral (1) qui commandait cette station ! la personne du prince fut sauvée, mais son pays fut perdu. (2)

Buonaparté n'était pas satisfait de toutes ces usurpations; il restait encore quelque chose à faire en Italie. Il jugea alors à propos, en exécution du traité secret de Tilsit, de dépouiller le Pape, qu'il avait avili, de ses biens temporels. Le Pape est puni, quoique le châtiment ne dût pas lui venir de la main de celui qui l'inflige. Nul prélat chrétien n'aurait dû couronner un être tel que Buonaparté.

La première armée française ayant été chassée de la capitale de l'Espagne, Buonaparté avant de retirer toutes ses forces de l'Allemagne et de la Pologne, pour les envoyer en Espagne, jugea à propos, de concert avec l'Autriche et la Russie, de faire des propositions de paix à l'Angleterre. En conséquence il invita son *frère* Alexandre à une entrevue à Erfurth, en l'assurant de ses bonnes intentions (3).

Grande fut l'attente qu'on se forma de ce qui se ferait, et serait le résultat de la réunion de tant de têtes couronnées à Erfurth tandis que (grande merveille) il ne s'agissait que d'une proposition de paix de la part des deux Empereurs. Mais pourquoi les rois de Bavière, de Wirtemberg, de Westphalie, de Saxe, et tous les petits princes d'Allemagne furent-ils invités à cette farce ridicule?

---

(1) Lord Strangford et sir Sidney-Smith.

(2) On verra, par l'ouvrage de M. de Cévallos, que la partition du Portugal fut décidée pendant que ce royaume était en paix avec la France.

(3) Les officiers et les ministres de Buonaparté parièrent entr'eux qu'Alexandre, connaissant l'affaire de Bayonne, ne se hasarderait pas à aller à Erfurth. Cependant Alexandre se hasarda, mais qu'il prenne garde à la seconde invitation!

D'abord, parce que Buonaparté est tellement entiché de son titre d'Empereur et Roi qu'il ne peut souffrir de voir autour de lui que des têtes couronnées. Sa couronne finira par lui tourner la tête; il n'en faut pas beaucoup pour le faire déclarer fou.

On proposa aussi à toutes les têtes couronnées à Erfurth de mettre GEORGES III hors de la loi, et de l'effacer de la liste des Souverains, s'il refusait d'accepter la médiation de la Russie. Mais *leurs Majestés vassales* eurent le courage de rejeter cette proposition.

Les propositions de paix furent reçues par les ministres Anglais, comme on doit recevoir tout ce qui vient de cet homme. La déclaration officielle de ces ministres, et après que les négociations furent rompues, fut lue à Paris avec avidité : on la regarda comme un chef-d'œuvre ; mais encore y était-il traité en souverain.

Pendant qu'il était en Espagne, l'Autriche sentit de nouveau la nécessité de hausser le ton ; elle commença à armer. Cette conduite déplut au tyran. Si l'Autriche eût frappé le coup lorsqu'il était en Espagne, les affaires eussent pris une autre tournure. Mais M. de *Metternich*, ambassadeur d'Autriche, en quittant sa Cour, ignorait complètement l'état de la France : il eût dû savoir que toutes ses forces étaient au fond de l'Espagne. Mais je suis fâché d'être obligé de dire que sa conduite *n'est pas exempte de reproches*. (1)

Toute l'Allemagne était outrée contre les Français ; la conduite tyrannique des hordes féroces de Buonaparté n'y était pas oubliée. Pourquoi dès-lors le cabinet Autrichien n'essaya-t-il pas de tirer parti de cette disposition des esprits en Allemagne? s'il l'eût fait, les armées qui ont combattu contre l'Autriche eussent fait cause commune avec elle contre l'ennemi commun.

---

(1) Il convient peu à un ambassadeur de s'associer avec des chevaliers d'industrie et des escrocs, et encore moins de devenir le *Trésorier d'un club de joueurs*. J'en appelle à tous les Anglais qui étaient alors à Paris, et qui sont maintenant à Londres, pour la vérité de ce fait.

Mais de nouvelles humiliations attendaient la maison de Lorraine.

On connaît le résultat malheureux de la campagne (1) ; elle fut terminée par l'alliance la plus inouïe qui ait jamais déshonoré une nation. *La fille d'un empereur d'Allemagne épouser un obscur, un vil aventurier qui était parvenu à jouer un rôle en servant une cause dont les suppôts avaient assassiné l'oncle et la grand'tante de la princesse qu'il épousait, et qui avait lui-même détrôné la grand'tante de cette princesse!* (2)

Au milieu des bouleversemens politiques et de cet avilissement des souverains, *un seul* du moins sur le continent de l'Europe *sut garder son honneur.* SON NOM SERA RÉVÉRÉ PAR LA POSTÉRITÉ. Le lecteur doit supposer que je veux parler de GUSTAVE, le malheureux roi de Suède.

Je puis affirmer, d'après des renseignemens certains, que ce jeune monarque perdit sa couronne par les intrigues de Buonaparté, qui dépensait deux millions pour opérer la dernière révolution de Suède; cependant le tyran ne goûta pas la manière dont elle fut effectuée.

Lorsque l'aide-de-camp du nouveau roi en apporta la nouvelle à Paris, Buonaparté, dans un accès de colère, dit « Qu'est-ce qui empêche Davoust, ou tout autre de mes maréchaux, de marcher contre moi avec leurs corps d'armée? On ne devrait pas tenter de révolution au moyen des armées, cela met les souverains dans des situations critiques. »

Quant à la Turquie, le traité secret de Tilsit fait voir quelles étaient les vues de Buonaparté sur ce pays.

Il me reste à rendre compte de la conduite de Buonaparté vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique.

---

(1) Au commencement de la campagne, on découvrit que le commissaire général de l'armée, M. *Fassbender*, trahissait depuis plusieurs années. Il se tua lorsqu'il vit ses trahisons découvertes.

(2) La reine de Naples.

L'Amérique avait été reconnue depuis environ dix ans, comme Etat indépendant, par toutes les Puissances de l'Europe, et comme tel elle commerçait librement dans toutes les parties du monde.

La Révolution Française s'annonça environnée de toute la terreur qu'elle a produite. Les excès qui furent commis alarmèrent mêmes ses *partisans les plus ardens* et les plus zélés défenseurs des principes sur lesquels elle était fondée.

Dans les pays qu'on peut *regarder* comme jouissant de quelque dégré de liberté *politique*, les opinions furent partagées sur la grande question politique de *favoriser* cette révolution ou de s'y *opposer*. Les vieux Gouvernemens de l'Europe tremblèrent; l'Angleterre même, où ces *prétendus* (1) principes avaient été puisés, prit l'alarme, et, en 1793, prit part à la guerre qui avait été excitée contre la France *Républicaine*.

L'Amérique avait avec l'Angleterre des relations amicales de commerce. Il n'était pas de son intérêt de prendre parti dans la querelle *contre* la France; il n'était pas de son intérêt de se mettre en *opposition* contre l'Angleterre: le commerce du monde lui était ouvert, et, si elle eût pu obtenir qu'on la laissât se conduire comme Puissance *parfaitement neutre*, elle se fût assurée des avantages considérables, en devenant l'intermédiaire du commerce des Puissances belligérantes.

Cependant l'Amérique était à cette époque divisée en deux partis politiques, presqu'également balancés: l'un attaché à la cause de l'Angleterre et appelé le parti *Anglais* ou *Aristocratique;* l'autre probablement pour les mêmes raisons, ou d'*autres moins honorables*, était appelé le parti *Français* ou parti *Démocratique*.

L'Amérique, éloignée du théâtre de la guerre, ne pouvait y prendre aucun intérêt particulier,

(1) Je dis *prétendus*, parce que les membres de la révolution française ne s'en servirent que comme d'un prétexte pour tromper le peuple, ainsi que je crois l'avoir suffisamment prouvé dans cet ouvrage.

excepté en ce qui regardait son commerce; mais, par ce commerce même, il lui fut en quelque sorte impossible de ne pas se trouver mêlée dans la querelle.

Washington essaya de tenir la balance égale; Adams, son successeur immédiat, se montra évidemment disposé à favoriser le parti anglais, et sa popularité en souffrit à quelques égards. Jefferson, qui vint après, paraît avoir suivi un système politique tout *contraire;* il est *accusé* d'avoir favorisé les *Français.*

Peu avant l'élévation de M. Jefferson au poste de président des Etats-Unis, Buonaparté avait pris les rênes du gouvernement, et dans le cours de cette présidence était devenu empereur des Français.

Les relations commerciales entre l'Amérique d'une part, et les principales Puissances belligérantes et leurs alliés de l'autre étaient devenues d'une grande importance pour l'Amérique. Les deux partis avaient ou croyaient avoir intérêt chacun à entraver le commerce de l'Amérique avec l'autre. La supériorité de l'Angleterre sur les mers excitait sur-tout la jalousie et l'envie de Buonaparté. Détruire son commerce lui parut le seul moyen de détruire cette supériorité; et prohibitions sur prohibitions furent publiées, pour empêcher l'introduction de manufactures anglaises et de denrées coloniales en France, et dans les pays qui lui sont soumis. Ces prohibitions portaient principalement sur les Américains, qui étaient devenus en grande partie les seuls entremetteurs de ce commerce.

Ils avaient, dans plusieurs circonstances, essayé d'éluder la loi des nations sur le commerce de contrebande; leur assistance était moins nécessaire à l'Angleterre qu'à la France. Ils avaient d'abord directement, et ensuite indirectement, fait tout le commerce entre ce dernier pays et ses colonies, que la France elle-même ne pouvait faire, vu l'état de ses forces maritimes comparées à celles de l'Angleterre.

Plusieurs bâtimens américains employés à ce commerce furent pris et condamnés. Le gouvernement américain s'en plaignit au gouvernement anglais. Les deux gouvernemens, anglais et américain, doivent avoir désiré de voir arranger ces différens à l'aimable.

Je ne me propose pas d'examiner ici fort au long si les deux grandes puissances belligérantes eurent tort ou raison dans leur conduite vis-à-vis de l'Amérique, ou l'Amérique dans sa conduite vis-à-vis chacune d'elles, mais de donner un simple narré des faits, afin que le lecteur impartial puisse juger par lui-même de quel côté les Américains avaient le plus à se plaindre

Dans l'année 1806, le ministre américain M. Munroe, arriva à Londres pour conclure et signer un traité de commerce avec l'Angleterre, conjointement avec M. Pinckney, résident Américain à la cour de Saint-James.

Buonaparté eut bientôt connaissance de cette négociation; aussitôt ce monopoliseur universel de tout pouvoir entra dans un accès de fureur, et DÉCLARA QUE, SI L'AMÉRIQUE, CONCLUAIT UN TRAITÉ AVEC LA GRANDE-BRETAGNE, IL REGARDERAIT L'AMÉRIQUE DE SUITE COMME SON ENNEMIE ET LUI DÉCLARERAIT LA GUERRE.

Cette menace prévint la *ratification* du traité qui avait été déjà *signé* à Londres. Tel fut l'esprit D'INDÉPENDANCE de l'Amérique et son *impartialité* vis-à-vis des deux puissances belligérantes : --- et pour prouver au gouvernement américain qu'il parlait *tout de bon*, Buonaparté fit paraître, dans le mois de novembre 1806, son fameux décret de Berlin, dont on parle tant et qu'on oublie si légèrement. Il était conçu dans les termes suivans ;

DÉCRET DE BERLIN.

« Les îles britanniques sont en état de blocus.

« Tout commerce et toute communication avec l'Angleterre sout strictement défendus.

« Toutes les lettres allant en Angleterre ou en venant, ou adressées à des Anglais, seront arrê-

rées ; toutes les lettres écrites en anglais seront supprimées. (1)

" Tout individu sujet de la Grande-Bretagne sera fait prisonnier *partout où on pourra le trouver*.

" Tous les biens appartenant à des Anglais seront confisqués, et le montant en sera remis à ceux qui auront perdu par la détention de leurs vaisseaux par les Anglais.

" Nul vaisseau venant de la Grande-Bretagne ou ayant touché à un port anglais ne sera admis dans les ports.

" Tout commerce en marchandises anglaises est rigoureusement défendu. „

A cette époque, il y avait à peine en *Europe* une nation ou une puissance qu'on pût regarder comme neutre ; ce décret ne pouvait donc être considéré que comme dirigé contre l'indépendance du commerce *américain*.

Le ministre américain à Paris, le général Armstrong paraît l'avoir considéré sous ce point de vue. A peine le décret fut-il connu dans cette ville, qu'il s'adressa au ministre de la marine, le priant de lui faire savoir s'il s'appliquait aux bâtimens américains, et donnant pour raison spéciale de cette demande, qu'il y avait alors plusieurs bâtimens américains en Angleterre, qui se préparaient à faire voile pour l'Amérique. Le ministre de la marine répondit à cette demande qu'il allait expédier un courier à Sa Majesté Impériale, pour apprendre

(1) En conséquence de cet article du décret, les commis des bureaux de poste eurent ordre de saisir toutes les lettres adressées à des personnes dont les noms étaient anglais. Deux négocians américains, M. Callaghan et M. Swan, demeurant à Paris, se rendirent chez M. Lavalette, directeur des postes et conseiller d'état. Ils lui firent sentir les inconvéniens auxquels ce décret soumettrait les Américains, et lui représentèrent que les noms anglais, et les noms américains se ressemblaient si fort, en général, qu'il était impossible de faire la différence. Ils lui demandèrent en conséquence ce qu'ils avaient à faire relativement à leur correspondance en anglais. " Ecrivez en votre propre langue ! ! ! répondit le directeur. Ce conseiller d'état ne savait pas, il paraît, que les Anglais et les Américains parlent la même langue. Mais cela ne doit pas surprendre, quand on saura que M. de la Valette était jadis garçon limonadier, ensuite soldat, puis général, etc. etc. etc.

ses intentions à ce sujet, et peu après, avant qu'il eût pu recevoir une réponse de Buonaparté, il écrivit au général Armstrong, pour lui faire savoir que l'Empereur avait décidé *que le décret de Berlin n'était pas en contravention aux traités subsistans entre la France et l'Amérique.*

Lorsque le général Armstrong recut cette lettre, il se rendit chez le ministre de la marine pour recevoir de *lui* de plus amples explications; mais le ministre l'invita à les demander au *prince de Bénévent*, qui était à Berlin avec Buonaparté. Le résultat de cette entrevue fut que le général Armstrong, sachant qu'aucun ministre français ne peut prendre sur lui d'interpréter les décrets de Buonaparté *sans sa permission*, fut en conséquence si bien convaincu qu'on ignorait, d'après la lettre du ministre, qu'il ne perdit pas de temps à en instruire la légation à Londres.

Il est aussi nécessaire d'observer que, comme le décret de Berlin n'avait que l'Amérique en vue, Buonaparté fit connaître ses intentions au ministre de la marine, en lui envoyant le décret de Berlin. Ainsi, tandis que le décret en lui-même devait servir d'épouvantail aux Américains, la lettre était calculée de manière à les plonger dans une fausse sécurité. J'ai entendu quelques membres du conseil des prises dire que cette lettre n'avait été écrite que pour *mystifier les Américains.*

M. Munroe reçut à Londres la substance de cette lettre qu'il communiqua publiquement aux négocians de cette capitale, engagés dans le commerce d'Amérique.

Nous allons voir tout-à-l'heure quelle confiance les Américains pouvaient, sans être blâmés, placer dans la bonne foi impériale de Napoléon.

A cette époque, il y avait dans la Tamise un vaisseau américain, appelé *l'Horison*, commandé par le capitaine M'Clure, qui était aussi propriétaire du bâtiment et de la cargaison. Ce bâtiment avait été à Lisbonne; et *là* avait été frété par le

gouvernement espagnol, pour porter certains articles à Lima, et en rapporter trois millions de piastres pour le gouvernement espagnol. Pour compléter cet engagement, il était nécessaire que le vaisseau touchât au port de Londres. Il y était, prenant une cargaison, lorsqu'on y eut connaissance de ce fameux décret de Berlin, et des assurances du ministre de la marine relativement aux Américains. En pleine confiance, et sur la foi qu'on devait ajouter à la *décision* impériale, le bâtiment fit voile de la Tamise richement chargé. Sur la côte de France il éprouva un fort coup de vent, et fut jeté à la côte. Les officiers des douanes se rendirent à bord, et commencèrent par séquestrer *provisoirement* le vaisseau et la cargaison. L'affaire fut jugée en dernier ressort par le conseil des prises à Paris. M. de la Grange, homme intelligent, homme *respectable* et *respecté*, avocat pour les demandeurs, produisit la lettre du ministre en défense de ses cliens. cela ne servit à rien. Il produisit le contrat de frêt (*charter-party*), signé à Lisbonne, avant la publication du décret de Berlin, par le capitaine M'Clure. et l'ambassadeur d'Espagne. Il représenta que l'Espagne était non-seulement une puissance amie, mais encore une alliée effective de la France et en *hostilités ouvertes* contre la Grande-Bretagne, tandis qu'on supposait que le décret avait principalement cette *dernière puissance* en vue. Vains efforts! comme dit le Grand Napoléon lui-même. Il fallait dans tous les cas que le vaisseau et la cargaison fussent confisqués; la prise était trop riche pour qu'un gouvernement aussi rapace que le gouvernement français la laissât échapper de ses mains. Le vaisseau et la cargaison furent condamnés.

Pendant le procès, si un vol semblable mérite ce nom, le conseil des Prises prit occasion d'exprimer son opinion sur la lettre écrite par le ministre de la marine au général Armstrong., d'une manière qui marque bien toute *la servilité*

de ses juges et le peu d'égards qu'ils ont pour les assurances données par l'administration *d'un* pays au ministère accrédité *d'un autre*, demandant des explications officielles sur une mesure douteuse.

Ils dirent que le ministre de la marine avait outrepassé ses pouvoirs en prenant sur lui d'écrire une lettre semblable ; qu'une lettre *ministérielle* ne pouvait pas être admise contradictoirement ou infirmément à un décret impérial, effet qu'elle ne pouvait jamais produire.

A bord de l'*Horison* était un M. M'Clure, frère du propriétaire du vaisseau et de la cargaison, agissant comme supercargue ; il arrivait plein de confiance dans la justice et l'impartialité « du *gouvernement éclairé* de la France, " ainsi qu'il l'avait vu représenté dans les pièces publiées sous l'autorisation de son gouvernement : il s'était muni des passeports nécessaires ; il désirait être à Paris pendant le procès, afin de donner lui-même ses instructions à ses avocats et agens. Il se croyait à l'abri de toute attaque personnelle ; il éprouva cependant qu'il s'était cruellement mépris : ses passeports ne lui servirent à rien ; il fut arrêté dans la capitale de ce " gouvernement éclairé ", et envoyé en prison comme soupçonné d'être --- quoi? --- Anglais ! le crime le plus haineux dont on puisse accuser quelqu'un qui se trouve sur le territoire de France, qu'il soit aristocrate ou démocrate. Le démocrate est encore le plus détesté des deux.

On le laissa sortir sous *surveillance*, et en donnant des cautions, qu'il se procurerait d'Amérique des preuves qui attesteraient, non qu'il était *citoyen* Américain, mais qu'il était *né* en Amérique.

Les Américains se *soumirent* à ce décret qui violait si évidemment leurs droits, comme nation neutre et indépendante. Par cette soumission, ils firent preuve de leur partialité manifeste pour la France.

Le gouvernement anglais, ne voulant pas faire la guerre à l'Amérique pour cette apparente partialité, fut enfin forcé, au bout de deux mois de patience, d'adopter des mesures de représailles contre la France, quoique les Américains pussent souffrir de la haine envenimée que se portaient les deux puissances belligérantes.

En conséquence, dans la gazette de Londres, du 10 Janvier 1807, parurent des ordres du conseil, qui, après avoir fait allusion, en termes accoutumés, à la violence inouie du décret de Berlin, que rien ne peut justifier, continuent ainsi : " Là-dessus il a plû à sa Majesté, par et avec l'avis de son conseil privé, d'ordonner qu'il ne sera permis à aucun vaisseau de trafiquer *d'un* port à *un autre*, lorsque *ces deux* ports appartiendront à la France et à ses alliés, ou seront tellement soumis à leur influence que les vaisseaux anglais n'auraient pas la facilité d'y trafiquer librement; et les commandans des vaisseaux-de-guerre de Sa Majesté, et des corsaires, recevront et reçoivent ordre par ces présentes d'*avertir* tout vaisseau *neutre*, venant *de* tel port et se *rendant à tel autre* port de cette description, de DISCONTINUER son voyage et de ne pas se rendre à un *tel* port : et tout bâtiment, *après avoir été ainsi averti*, ou tout bâtiment venant d'un port de cette description, après qu'un temps suffisant se sera écoulé, pour qu'il ait eu connaissance de l'ordre de Sa Majesté, qui sera rencontré se rendant à un autre port de la même description, sera capturé et amené, et le vaisseau avec la cargaison seront condamnés comme de bonne prise. "

Qu'y a-t-il là qui ressemble en rien au décret de Berlin? Par ce décret, les Iles Britanniques, c'est-à-dire l'Empire entier de la Grande-Bretagne, devait être considéré comme en état de blocus, et nul bâtiment neutre ne pouvait avoir la liberté de toucher à un port de ce pays; bien plus, " tout commerce et toute com-

" munication avec l'Angleterre étaient strictement „ défendus „. A qui, défendus? Aux Français qui, à l'époque de ce décret, ne pouvaient trafiquer avec la Grande-Bretagne? Certainement non: ce n'eut été dès-lors qu'un décret superflu. Mais il était défendu aux nations *neutres* et *indépendantes*; et conséquemment, comme il n'y avait alors presqu'aucune nation neutre, aucune nation indépendante et commerçante que l'Amérique, ce décret était principalement dirigé contre les Américains, dont le commerce avec l'Angleterre leur était plus important que celui de tout le reste du monde. Mais continuons. " Nul bâtiment *venant* „ de la Grande-Bretagne, ou *ayant touché à un* „ *port de la Grande-Bretagne*, ne sera admis „, non pas même pour prendre une cargaison en France, soit pour l'Amérique, leur patrie, soit pour tout autre endroit dans la sphère générale du commerce. Un bâtiment sur son *lest*, venant d'un port de la Grande-Bretagne, n'aurait pas pu être admis dans un port de France.

C'est probablement d'après cet article, que le conseil des prises condamna *l'Horison*; mais cet article même ne justifie pas la sentence. *L'Horison* avait été, il est vrai, dans un port anglais; il en sortait: mais il n'allait pas en France; si telle eût été sa destination, on eût pu, d'après l'article de ce décret, lui refuser l'*entrée* du port, et la seule conséquence eût été qu'il eût eu à aller en quête d'un autre marché. Ce bâtiment fut jeté à la côte, comme on le dit, par un coup du Ciel (1); ce qui, pour parler correctement,

(1) On a beaucoup parlé de la cruauté de MAXIMILIEN ROBESPIERRE; comparons sa conduite, dans une occasion semblable, AVEC CELLE DE NAPOLÉON BUONAPARTÉ dans celle ci. Dans le temps du comité de salut public, un transport anglais, ayant quitté l'Allemagne avec quelques émigrés français, parmi lesquels étaient les ducs de Choiseul et de Montmorency, fut jeté à la côte près de Calais. Les malheureux émigrés furent, comme de raison, mis en prison et jugés par une commission militaire. Ils furent tous acquittés par ordre du gouvernement exécutif, d'après le principe que le naufrage venait de Dieu, et que condamner des gens à mort pour être venus en France malgré eux, serait violer non-seulement la loi des nations, mais encore celle de l'humanité.

veut dire un des ces événemens sur lesquels la prudence humaine ne peut rien. Le bâtiment fut cependant condamné, *parce qu'il* venait d'un port *anglais*, et peut-être aussi *parce que* c'était une *riche* capture.

Poursuivons. " Tout commerce en marchandi- „ ses anglaises est rigoureusement défendu. „ A *qui* défendu ? Aux français, aux esclaves sous la domination ou sous l'influence immédiate du despote qui usurpe le pouvoir de dicter la manière dont les négocians doivent faire leur commerce ? Non, cela avait été déja fait auparavant; c'était évidemment adressé aux états *indépendans*, et principalement aux Américains qui ne pouvaient pas porter en Angleterre une cargaison de matières premières de leur crû, ou celui de tout autre pays, et apporter en retour en Amérique, pour leur propre consommation, une cargaison, soit de manufactures ou de produits anglais, soit de ceux de tout autre pays, qui eussent pu se trouver en Angleterre.

Que sont les ordres du conseil de Sa Majesté Britannique comparés à cela ? Il est évident qu'ils n'étaient considérés que comme mesure de représailles contre le décret de Berlin; mais combien ils sont loin de représailles complètes ! " Il ne sera „ pas permis à nul bâtiment de trafiquer *d'un* port „ à *l'autre*, les *deux* ports appartenant à ou é- „ tant au pouvoir de la France, *etc.* „

Qu'y a-t-il là qui ressemble au décret de Berlin ? Un neutre, ou en d'autres termes un Américain, ne pourra faire pour la France et pour ses Alliés un commerce qu'ils sont eux-mêmes hors d'état de faire --- " Ou dans les ports qui seront telle- „ ment sous leur influence que les vaisseaux *an-* „ *glais* ne pourront pas y trafiquer librement „. En conséquence, partout où les vaisseaux anglais pourront trafiquer, là aussi les *Américains* pourront faire le commerce sans interruption de la part de la Grande-Bretagne.

Et quels sont les ordres que Sa Majesté donne aux commandans de ses vaisseaux de guerre,

etc.? De *saisir* tout vaisseau américain qui aurait touché à un port sous la domination ou sous l'influence de la France, ou d'*empêcher* tout vaisseau dans ce cas d'être *admis* dans un port anglais? Non: les ordres sont d'*avertir* tout bâtiment neutre, venant d'*un* port de cette description et destiné pour *un autre* port de la même description de *discontinuer* son voyage, etc. Ce bâtiment peut retourner au port d'où il est parti, et y remettre sa cargaison; il peut se rendre dans tout *autre* port du monde, pourvu qu'il ne soit pas sous la domination ou l'influence de la France, et là disposer de sa cargaison, sans être inquiété par les croiseurs *anglais*. Un bâtiment dans de telles circonstances ne pouvait être capturé et être amené pour être condamné qu'autant *seulement* qu'il voulût essayer de se rendre dans un des *autres* ports de France pour lesquels il eût pu être destiné *après* avoir *reçu* un tel avis.

Cet ordre du conseil ne produisit aucun effet sur l'Amérique; le gouvernement de ce pays ne manifesta aucune disposition de résister au décret de Berlin, et en conséquence le gouvernement anglais jugea à propos de publier l'ordre suivant du conseil, le 17 novembre 1807.

Après avoir fait allusion au peu d'effet produit par l'ordre précédent, il est dit qu'il a en conséquence plû à sa majesté d'ordonner, et il est par ces présentes ordonné " que tous les ports et pla-
„ ces de France et de ses alliés, ou tout *autre* port
„ d'un pays en guerre avec sa majesté, et tout au-
„ tre port et place *en Europe*, d'où, sans être en
„ guerre avec sa majesté, le pavillon anglais est
„ exclus, et tous les ports ou places dans les co-
„ lonies appartenant aux *ennemis* de sa majesté, se-
„ ront dorénavant soumis aux *mêmes* restrictions,
„ quant au commerce et à la navigation, avec les
„ exceptions ci-après mentionnées, que s'ils étaient
„ effectivement bloqués par les forces navales de
„ sa majesté, de la manière la *plus stricte* et *la*
„ *plus rigoureuse* : et qu'il est en outre ordonné

„ et déclaré que tout commerce en articles *du crû*
„ ou des *manufactures* desdits *pays*, ou *colonies*,
„ sera regardé et considéré comme de *contrebande*;
„ et que tout vaisseau trafiquant *de* ou auxdits pays
„ ou colonies, ensemble avec tous les biens et marchandises à bord, et tous les articles du crû ou
„ des manufactures desdits pays, ou colonies, seront capturés et condamnés, comme prises en
„ faveur des capteurs. „

Ceux qui n'avaient opposé aucune résistance au décret de Berlin de Buonaparté, et qui même n'avaient fait aucune remontrance sérieuse à ce sujet, n'ont cessé de se récrier depuis, dans les termes les plus violens, contre cet ordre du conseil *anglais*, qu'ils ont représenté comme une violation des lois des nations.

Que ces déclamateurs comparent à cet ordre le décret de Berlin, et qu'ils marquent où est la différence! s'ils raisonnent de bonne foi, ils seront forcés d'admettre que cet ordre est modéré, comparé au décret de Berlin; ce n'est qu'une *humble* imitation de ce décret, par manière de *représailles*, contre le décret français: mais la représaille est loin d'être complète. Les Américains, à la vérité, sont comme l'âne entre deux bottes de foin; mais ils préfèrent cependant mordre d'un côté plutôt que de l'autre: nous verrons probablement par la suite si leur choix a été *sage*.

Deux ennemis sont aux prises: les Américains sont parfaitement étrangers à la querelle; mais pour raisons connues d'eux *seuls*, ils se soumettent *tranquillement* aux restrictions arbitraires imposées par *l'un*. Et lorsque l'*autre* dit: " vous ne prêterez pas
„ à mon ennemi une épée dont il veut se servir
„ pour me détruire „, ils se plaignent amèrement de cette défense.

Que ceux qui supportent le cri des Américains contre cet ordre du conseil le comparent au décret de Berlin, auquel il était destiné à servir de réponse, et qu'ils fassent voir, s'ils le *peuvent*, en quoi il a *outrepassé* ce décret! Outrepassé! Nous

on verra que l'ordre du conseil anglais ne va pas à beaucoup près, aussi *loin* que ce décret, et non-seulement cela, mais il est des *exceptions* qui adoucissent la sévérité de cet ordre. Elles sont comme suit:

1. Tout bâtiment et cargaison appartenant à *tout* pays qui n'est *pas* déclaré par cet ordre en état de blocus, et qui sera parti d'un port de pays, soit en Europe, soit en Amérique, ou des ports *libres* de sa majesté, *directement* pour quelque port des colonies appartenant aux ennemis de sa majesté, ou *directement* de ces colonies pour le pays auquel ces bâtimens appartiennent, ou pour l'un des ports *libres* dans les colonies de sa majesté.

2. Tout bâtiment appartenant à *tout* pays, pas en guerre avec sa majesté, qui sera parti d'un des ports de ces royaumes, ou de Gibraltar, ou de Malte, d'après des règles prescrites, directement pour le port auquel il est destiné.

3. Tout vaisseau appartenant à *tout* pays, pas en guerre avec sa majesté, venant *directement* de tout port déclaré, par cet ordre, en état de blocus, à *tout* port appartenant à sa majesté en Europe.

Ces exceptions cependant, exemptant de capture les bâtimens à leur entrée et à leur sortie des ports réellement bloqués par les escadres de sa majesté, sont sujettes à certaines restrictions lorsqu'ils ont des propriétés ennemies à bord, et dans tout autre circonstance spécifiée dans ces exceptions. Les certificats d'origine, obtenus dans des ports neutres d'agens *ennemis*, *déclarant* les cargaisons des bâtimens n'être *pas* du crû ou des manufactures des états de sa majesté, exposent à être pris: les bâtimens ayant de semblables pièces à bord, après le laps d'un temps raisonnable, pour qu'on ait connu cet ordre au port d'où ils sont partis; les bâtimens qui peuvent être partis, *avant* cet ordre, de tout port déclaré en état de blocus, seront *avertis* de ne pas continuer leur voyage pour un tel port, mais de se rendre à un des ports de ce royaume, à Gibraltar ou à

Malte; et si *après* un *tel* avis, ou le laps du *temps raisonnable* pour qu'on ait connu cet ordre au port d'où ils sont partis, des bâtimens sont rencontrés se rendant à quelque port *déclaré* en état de blocus, ils seront capturés et condamnés comme bonnes prises au profit des capteurs.

Il est un autre ordre de même date que le précédent, qui porte en substance : " que tous bâti-
„ mens ainsi *avertis*, qui se rendront dans un des
„ ports de sa majesté, auront la facilité de faire en-
„ trée de leurs cargaisons pour exportation, et de
„ se rendre à leur *première destination*, ou à tout
„ autre port d'une puissance amie de sa majesté,
„ où il leur sera *permis d'importer* ladite cargai-
„ son, en payant certains droits proportionnels aux
„ articles qui peuvent être à bord, *excepté* le su-
„ cre, café, vin, eau-de-vie, tabac en poudre et
„ en feuilles, lesquels articles peuvent être *expor-*
„ *tés* par licence aux *ports* prescrits de sa ma-
„ jesté. „

On a dit que par cet ordre l'Angleterre prétendait établir des droits sur le commerce des neutres; on a dit que par *cet ordre* tout bâtiment américain, pour éviter d'être pris par les croiseurs anglais, devait se rendre dans un port anglais, et payer un droit arbitaire à la volonté du gouvernement anglais, avant d'obtenir la permission de continuer le voyage auquel il était destiné, quel qu'il pût être. Graces au Ciel! le gouvernement anglais, je veux dire le gouvernement exécutif, ne possède pas un semblable pouvoir. Le roi en son conseil peut ordonner que des vaisseaux trouvés dans telles ou telles circonstances soient amenés et *confisqués*, et avec infiniment plus de justice qu'il n'en existe dans le décret de Berlin; mais le gouvernement exécutif ne *peut* pas, et je suis sûr qu'il ne *voudrait* pas prendre sur lui d'ordonner aux bâtimens neutres, dans tous les cas, de se rendre dans un port d'Angleterre, et de payer un droit avant d'obtenir la permission de poursuivre le voyage pour lequel ils sont destinés.

Mais en quoi consiste l'ordre dont il est question? En ce qui suit et rien de plus; qu'étant rencontré dans des circonstances, que le gouvernement britannique a jugé à propos de considérer comme favorisant l'ennemi, il ne vous sera pas permis d'entrer dans un des ports de l'ennemi. Nous pourrions, si nous voulions, vous déclarer de bonne prise; mais nous n'en viendrons pas là, pourvu que vous abandonniez le voyage que vous aviez projeté, dont le but était d'assister nos ennemis. Vous pourrez si vous le jugez à propos entrer dans nos ports et y vendre votre cargaison le mieux que vous pourrez, à l'exception de certains articles, et en payant de certains droits; et quant aux articles exceptés, vous pouvez aller à tout port prescrit par Sa Majesté, étant muni d'une licence à cet effet.

Vient ensuite le *fameux* décret de Milan, promulgué le 17 décembre 1807. Après le préambule et une allusion au *dernier* ordre du conseil, ce décret ordonne.

" Que *tout* bâtiment, à *quelque* nation qu'il puisse appartenir, qui se sera *laissé visiter* par un vaisseau *anglais*, ou qui sera trouvé dans le cours d'un voyage en Angleterre, ou qui aura payé un droit quelconque au gouvernement Anglais, sera déclaré *dénationalisé*: ou, en d'autres termes, perdra les droits et les priviléges auxquels il avait droit auparavant comme bâtiment appartenant à la nation dont les propriétaires étaient sujets: sera déclaré avoir perdu la protection de son souverain, et être *devenu* propriété ANGLAISE. Par le second article, on essaye de rendre le premier plus effectif; il est en ces termes:

„ Soit qu'un bâtiment *dénationalisé* par les mesures *arbitraires* du GOUVERNEMENT ANGLAIS entre dans *nos* ports ou dans ceux de nos ALLIÉS, ou soit qu'il soit rencontré par nos vaisseaux de guerre ou corsaires, il sera déclaré de bonne et légitime prise. „

Les bâtimens visités et VISITÉS *seulement* par les vaisseaux de guerre ou par les corsaires an-

glais doivent être *dénationalisés*, et déclarés hors de la protection de leur *souverain*. Pour un acte qui n'est *pas le leur*, mais celui d'une force à laquelle il leur est impossible de résister, ils doivent être confisqués. Un voyageur arrivant à la frontière rencontre un douanier qui l'accoste et le soupçonne de faire la contrebande, il se laisse fouiller; on ne lui trouve aucune marchandise défendue, et on lui permet de continuer son chemin; mais il rencontre ensuite une bande de contrebandiers qui lui demandent simplement si les douaniers l'ont accosté; il répond que *Oui*. — En ce cas-là monsieur, *nous* vous prenons; tout ce que vous avez nous appartient. C'est-là en peu de mots tout le décret de Milan.

Mais le bâtiment doit être *dénationalisé* par les mesures *arbitraires* du gouvernement Anglais. Maintenant quelles sont ces mesures arbitraires? Un vaisseau de guerre ou un corsaire rencontrent un bâtiment en mer: s'il appartient à un ennemi, il peut être visité; il est par force obligé de se laisser visiter, et on lui permet de continuer son voyage. Mais cette visite lui devient fatale: il est, par cette mesure *arbitraire* du gouvernement ANGLAIS, *dénationalisé* et privé de ses droits; il ne pourra entrer dans *nos* ports. Non, ni dans ceux de nos *alliés* dont nous prenons sur nous de diriger entièrement la conduite et la politique, et qui dépendent de notre bon plaisir.

. . . . *Stat pro ratione voluntas.*

S'ils entrent ils seront confisqués; s'il sont rencontrés par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, ils seront déclarés de bonne prise.

On a prétendu que les derniers ordres du conseil anglais avaient provoqué le second décret de Buonaparté. Pour répondre à cela, je prendrai la liberté de citer une lettre de M. *Collin* directeur général des douanes et conseiller d'état, datée de Paris 17 mars 1808, et adressée aux autorités compétentes dans les ports de mer de France, d'Italie et de Hollande:

" Le séquestre des bâtimens neutres doit être „ exécuté d'après les ordres de Sa Majesté Impé„ riale, qui expriment, en termes exprès, que tout „ bâtiment neutre qui a été visité par l'ennemi, „ soit ANTÉRIEUREMENT, soit *subséquemment* au „ décret du 17 décembre, sera mis et gardé sous „ le séquestre, et conséquemment référé au con„ seil des prises. „

La substance de cette lettre se trouve dans un mémoire présenté au Conseil des Prises, par M. de la Grange, avocat pour les capturés, dans l'affaire du bâtiment Américain *La Sally*, capitaine Jacob Hastings.

Si Buonaparté avait voulu réellement supporter ses prétentions au titre de champion de la liberté des Mers contre la tyrannie de *l'Ile Usurpatrice* (1), comme il lui a plû d'appeler la Grande-Bretagne, il eût bien fait d'imiter la conduite de ce tyran, en accordant aux neutres un temps suffisant pour connaître *l'existence* de ces ordres de pirate. Mais il préfère imiter sur l'Océan la conduite que *Cartouche* le Grand, qu'il paraît avoir pris pour son modèle, suivait dans le cours de ses brigandages sur le Continent.

Nous avons un autre décret de Buonaparté, daté du palais des Tuileries le 11 janvier 1808, par lequel il encourage les matelots à dénoncer leur capitaine.

" Art. I. Lorsqu'un bâtiment sera entré dans un „ port Français, ou dans celui d'un pays oc„ cupé par nos armées, tout homme de l'équi-

(1) Il y a environ trois ans que Buonaparté, dans un de ses discours à son servile Sénat, appela la Grande-Bretagne *l'île usurpatrice*. Ce mot était alors nouveau dans la langue française, c'est le féminin d'usurpateur. Le mot fut adopté. Un des premiers libraires de Paris, nommé *Moutardier*, publia quelque temps après un nouveau Dictionnaire Français, connu sous le titre de « Dictionnaire de l'A» cadémie Française, » avec un appendix contenant les mots nouvellement inventés depuis la révolution, avec les noms des personnes qui les avaient introduits. En regard des mots « Usurpateur, *masc.* » — « Usurpatrice, *fém.* » était *l'empereur Napoléon*, qui, de suite, fit arrêter le libraire, et saisir tous les exemplaires partout où on put les trouver.

„ page ou passager, qui déclarera au chef de la
„ douane que ce bâtiment vient d'Angleterre, ou
„ de ses colonies, ou de pays occupés par les
„ troupes anglaises, ou qu'il a été *visité* par un
„ vaisseau anglais quelconque, recevra le *tiers du*
„ *produit* net de la vente, pourvu que sa déclara-
„ tion soit trouvée exacte.

Les second et troisième articles prescrivent les formes d'interrogatoires.

Pour prouver la manière dont ce décret a été exécuté, qu'on jète les yeux sur le cas suivant!

Le capitaine Ralph-Linzée fut condamné sur la dénonciation de son équipage, qui avait déclaré qu'il avait un *frère* dans la marine anglaise; cet équipage fut récompensé *comme il faut* de sa perfidie: tous les matelots qui le composaient furent forcés à bord des vaisseaux français qui étaient à Porto-Ferraïo, et ne reçurent pas un sou pour leur dénonciation.

Linzée (1) fut traité de la manière la plus barbare: il fut renfermé dans la prison commune de Porto-Ferraïo; on ne lui permit pas de faire son protêt ni de converser avec ame qui vive, jusqu'à ce que son bâtiment et sa cargaison eussent été condamnés. Il désirait se rendre à Paris pour en appeler au Conseil d'Etat: le général Armstrong lui envoya un passe-port contresigné par Fouché, ministre de la Police. Le commissaire de marine à Porto-Ferraïo refusa de le laisser partir, prétendant que le passe-port aurait dû être contresigné par le ministre de la marine; le passe-port fût en conséquence renvoyé à Paris, afin de remplir cette formalité, et à la fin le capitaine Linzée obtint la permission de partir.

Le but de toutes ces manœuvres était uniquement de gagner du temps, afin d'empêcher le capitaine Linzée de publier les mauvais traitemens et l'oppression qu'il avait essuyés; et, pour

(1) Le nom du bâtiment était « La Grâce ». J'ai vu le protêt qu'il fit *par la suite* et j'en ai extrait ce fait.

mieux atteindre ce but, il était toujours accompagné d'un garde qui avait ordre de voir qu'il n'eût aucune occasion d'écrire. Son appel resta sans effet.

Ce serait faire insulte à la jurisprudence *anglaise* que de supposer même *possible* qu'on pût trouver exemple d'une conduite semblable de la part de l'Angleterre vis-à-vis de l'Amérique.

Revenons pour un instant au décret de Milan, qui condamne à être confisqué tout bâtiment neutre, rencontré en mer et visité par un croiseur anglais. Le mot du décret français est *visité*, qui en Anglais veut dire *searched.* J'étais interprète juré du conseil des prises et fus employé par ce conseil à traduire les pièces trouvées à bord d'un vaisseau américain qui avait été amené comme prise : je trouvai dans le journal du capitaine que le bâtiment avait été *hailed* par un vaisseau de guerre, qui lui avait permis de continuer son voyage; le mot *hailed*, je le savais très-bien, ne répondait pas au mot *visité* (*searched*). Je le traduisis comme il convenait : *hélé*. Je connaissais parfaitement la valeur des deux mots; mais le conseil des prises crut en *savoir* davantage : ils voulurent que le mot " *hailed* ,, fût traduit par le mot *visité* (*searched*) pour correspondre aux termes du décret. Je me refusai à faire ce changement, parce que je le croyais contraire au serment que j'avais fait comme interprète juré. Je ne fus jamais employé depuis par le conseil des prises. (1)

---

(1) Le conseil paraît avoir persité dans cette manière de traduire, comme le prouvent les cas suivans :

Le bâtiment *la Syrène* était destiné pour Lisbonne, lorsqu'il partit du port de Wilmington, dans la Caroline septentrionale, au mois de Novembre 1807. Il était à San-Lucar, en Espagne, lorsqu'il fut frêté pour une cargaison de fruits à Saint-Pétersbourg, pour compte Russe. Il partit de San-Lucar le 8 Décembre 1807. Peu de jours après, il rencontra une frégate anglaise, qui lui donna l'avis accoutumé de ne pas entrer dans un port de France, etc. Dans la soirée du 26 Décembre, étant à la hauteur de Calais, il éprouva un coup de vent et fut jeté à la côte. Le capitaine fit des signaux de détresse; un pilote vint à bord, qui releva le vaisseau et fit jeter l'ancre, lorsqu'aussitôt deux bateaux pleins d'hom-

Le conseil des prises est composé de douze juges, et d'un président. Le président actuel est M. Berlier, qui dans le temps du directoire reçut le surnom de Berlier *Otage* (1), pour avoir proposé la loi des ôtages. Un procureur impérial qui est à présent, M. Collet-Descotils, très-honnête homme et très-intelligent, et un substitut.

Les procédures sont secrètes, le public n'est pas admis à entendre les plaidoyers : tout se fait à *huis clos*, vieille expression flamande adoptée par les Français et qui veut dire une maison fermée.

Ce n'est pas cependant tout-à-fait " à huis clos ". L'avocat présente son mémoire imprimé aux juges, et cet écrit a été distribué auparavant parmi les amis des partis à Paris. Le *procureur général de sa majesté impériale* est toujours avocat pour les capteurs, parce que sa majesté a intérêt dans la condamnation.

---

mes armés se dirigèrent sur le bâtiment. L'un appartenait à un des vaisseaux de guerre *français* à Calais, et l'autre au corsaire français *le Rodeur*. Là dessus, une bataille eut lieu entre les matelots du vaisseau de guerre, et ceux du corsaire; cependant les deux partis restèrent à bord. Le bâtiment fut ensuite conduit à Gravelines et mis sous le séquestre; le bâtiment et la cargaison furent définitivement condamnés par le conseil des prises.

Le bâtiment l'*Edouard* partit de Philadelphie le 21 novembre, destiné pour Nantes, avec une cargaison de coton, sucre et indigo. Etant à la hauteur de la Loire, il fut *hélé* par un cutter sous pavillon français, quoiqu'il parût cependant qu'il fût Anglais. Le temps était brumeux et tempétueux, *la Syrène* fut obligée de relâcher à l'île de Rhé. Le même jour un pilote vint à bord et conduisit le bâtiment dans la rade de St.-Martin. Le bâtiment et la cargaison furent condamnés.

(1 M. Berlier, étant membre du conseil des cinq cents, proposa une loi pour détenir comme ôtages tous les parens des émigrés et les rendre responsables de leur conduite. Sa motion fut rejetée. A présent, les parens de ceux qui sont sujets à la loi de la conscription sont responsables pour eux; et si un homme ne se présente pas, lorsqu'il est appelé, ses plus proches parens, mâles ou femelles, sont obligés de procurer un substitut, ou peuvent être jugés par un *tribunal correctionnel* pour aider et assister l'évasion d'un conscrit. La peine est deux ans d'emprisonnement, et une amende, depuis mille jusqu'à cinq mille francs, suivant la fortune des parties. C'est fait dans la vue d'engager les parens à avertir le gouvernement, s'ils soupçonnent que les conscrits veulent éluder la loi, et c'est ainsi que les Français sont transformés en espions et délateurs de leurs proches.

Lorsque le bâtiment et la cargaison sont vendus, le produit des ventes et versé dans la caisse d'amortissement, établissement public pour éteindre la dette nationale, et un tiers de ce produit appartient au Gouvernement.

Le Procureur Général, ainsi que les juges, reçoit d'avance les mémoires des partis, et a des entrevues avec elles et avec leurs amis. Il donne ses conclusions, qui sont presque toujours un *Décret Impérial* pour les juges, qui se parlent à l'oreille et en-général *décident* comme il a conclu. Mais ne n'est pas assez pour Buonaparté. Il veut savoir personnellement ce qui se passe dans le conseil des prises : il a toujours un *espion* là, qui est un des prétendus juges; c'est à présent Monsieur *Camus le Néville*. Lorsqne les *conclusions* du Procureur Général ne sont pas tout-à-fait *conclusives*, ce qui arrive *quelquefois*, quoique rarement, ce Monsieur dirige toujours les délibérations de ce tribunal immaculé·

Il y a environ deux ans, qu'un décret de Buonaparté défendait l'entrée de l'Elbe et du Wéser aux bâtimens neutres, et envoya l'ordre aux différentes autorités françaises, à l'embouchure de ces rivières, de faire connaître ce décret aux neutres et de ne pas les *laisser entrer*. On *les* laissa cependant entrer tranquillement; mais lorqu'ils furent arrivés à Hambourg et à Brémen, ils furent mis sous le séquestre et *condamnés* ensuite *par le conseil* des prises à Paris. Un monsieur Dukerque, négociant de Hambourg, fut à Paris comme agent de ces neutres pour les réclamer; mais ses efforts furent infructueux.

Il est de fait, et je dois le dire ici, que M. de la Grange, l'avocat déclaré et désintéressé de presque tous les malheureux Américains à Paris ne reçoit aucune assistance de la Légation Américaine dans cette capitale, quoique, pour remplir les devoirs de son état, il soit quelquefois dans le cas de la demander. (1)

(1) M. de La Grange, avocat de la plupart des réclamans américains, défendait ses cliens peut-être avec trop de zèle; il était donc naturel

Tout le monde reconnait le Général Armstrong pour un homme joignant la fermeté au bon sens, et sa réputation *comme particulier* est sans tache. On suppose qu'il se conduit d'après les vœux de son GOUVERNEMENT.

Lorsque les Américains se plaignaient si haut de la prétendue violation de la loi des nations par le Gouvernement ANGLAIS, qui faisait visiter les bâtimens pour y prendre les *matelots anglais*, voyons comment ils étaient traités par la France.

Tous les équipages des bâtimens pris, comme je viens de le rapporter, furent faits prisonniers, et envoyés aux différens dépôts. Des centaines de matelots américains, pris à bord des bâtimens manchands anglais, y sont à présent détenus. Ils ont été réclamés par les ministres Américains, mais en-vain. Il y a environ un an qu'on en relâcha quelques-uns, mais il y eut contre-ordre, et ils furent repris.

Les personnes qui ne connaissent pas la loi des nations diront peut-être, et l'argument est *plausible*, que ces Américains neutres ont été pris à bord de *vaisseaux* appartenant à l'ennemi. La raison serait bonne, s'ils avaient été pris à bord de

---

qu'il encourût le ressentiment du TYRAN DES FRANÇAIS. En conséquence, il y a environ un an que la légation américaine, soit par suite d'instructions reçues de Buonaparté, ou de personnes DANS L'INTÉRÊT DES FRANÇAIS A WASHINGTON, jugea à propos d'*ôter toutes les affaires américaines à Mr. de la Grange* et de les donner à l'avocat PERIGNON!!! Le lecteur ne sera pas peu surpris en apprenant que ce M. Pérignon *est l'avocat employé par tous les armateurs de corsaires en France, Italie, etc.* Bien-plus, il est connu au barreau de Paris sous le nom de *Pérignon le Corsaire*. Cet avocat *éclairé* et *respectable* ayant un peu honte de son métier, les corsaires étant en France regardés comme des pirates, jugea à propos, pour sauver un peu l'honneur de son état, de faire signer les mémoires en faveur de ses cliens par un avocat obscur, nommé DUPONT. Par ce moyen, il peut, sans inconvenance, signer les mémoires des réclamans Américains. Peu de temps avant de quitter Paris, j'eus connaissance de deux causes portées par appel devant le conseil d'état, et d'une autre dans le conseil des prises, dans lesquelles M. PERIGNON *agissait pour les deux parties*. Les négocians et armateurs américains ont d'assez bonnes preuves de *sollicitude paternelle* de leur gouvernement à défendre leurs droits et leurs intérêts, et ils peuvent anticiper tout le bien qui doit résulter de l'association de *Napoléon*, *Maddisson* et compagnie.

vaisseaux-de-guerre de l'ennemi ; mais ils étaient à bord de *bâtimens marchands.* Mais accordant même, ce qui ne peut se concilier avec aucun principe de la loi des nations, qu'il soit possible d'excuser ou de pallier la conduite du gouvernement français vis-à-vis de ces pauvres individus américains ; que dirons-nous des clameurs qu'ont jetées les partisans de l'Amérique, lorsqu'on prit à bord de *la Chésapéake* des matelots *anglais* ; reconnus comme *déserteurs* de vaisseaux-de-*guerre* anglais ?

Lorsque Buonaparté était à Baïonne, en mai 1808, organisant le meurtre et le brigandage en Espagne, un vaisseau américain arriva à Lorient, comme parlementaire de son gouvernement, avec des dépêches pour le général Armstrong, une malle de lettres commerciales, et en outre un Messager (le Lieutenant Nourse). Ce vaisseau devait se rendre de suite en Angleterre, ce qu'il avait évidemment droit de faire comme neutre.

D'abord on mit un embargo sur le vaisseau : on permit cependant au messager de se rendre à Paris ; mais les dépêches furent envoyées à l'empereur, afin qu'il en prît connaissance au préalable (1) ; et ce ne fut qu'au bout de 15 jours qu'elles furent transmises au général Armstrong. Telle est la situation *indépendante* d'un ministre Américain à Paris, et tel est le profond respect que le magnanime Napoléon montre pour les droits des nations neutres et alliées.

La malle de lettres de commerce fut envoyée au bureau de Fouché, ministre de la police générale, où, après avoir été lues, la moitié environ fut distribuée ; les reste fut supprimé, parce qu'elles contenaient, on suppose, quelques remarques politiques.

Le lieutenant Nourse, quoiqu'ayant des dépêches pour l'envoyé Américain à Londres, fut retenu six semaines à Paris.

---

(1) J'ai dit ailleurs que le gouvernement français a dans ses bureaux des *fac-simile* de l'écriture etc. des personnages les plus marquans en Europe et en Amérique, et voilà comment Buonaparté parvient à se les procurer.

La même conduite fut tenue vis-à-vis d'un autre parlementaire qui arriva au Havre quelque temps après; mais des événemens de cette espèce ne transpirent pas en Amérique. Les agens du gouvernement américain, en Europe, ont en général une trop grande prédilection pour leur auguste allié, pour se permettre de faire un rapport fidèle d'une conduite aussi infame.

Il faut convenir cependant, en rendant *justice* au grand régénérateur des gouvernemens des nations, au *champion* de la liberté des *mers* et du code international, qu'il se conduit avec une certaine impartialité. Il traite ses propres *esclaves* et les *sujets* de ses frères tout aussi mal que les *citoyens* des états *neutres*. (1)

On pourrait multiplier à l'infini les exemples du brigandage exercé par Buonaparté sur le commerce américain, ainsi que de la SERVILE SOUMISSION du gouvernement des états-unis à l'oppression systématique d'un tyran. Ceux qui suivent, ajoutés aux précédens, suffiront pour s'en former une idée exacte.

Il y a environ deux ans qu'un *embargo général* fut mis sur tous les bâtimens américains dans les ports de France et de l'Italie. Il est vrai que six mois après on proposa de le lever, mais ce fut à la condition la plus extraordinaire que jamais gouvernement ait songé à proposer.

On proposa au général Armstrong de signer un contrat par lequel il s'engagerait à garantir que tous les bâtimens sous l'embargo se rendraient directement en Amérique, sans toucher à aucun port de l'Angleterre ou de ses colonies. Que ceux qui prétendent excuser les décrets de Buonaparté et jeter tout le blâme sur les ordres du conseil, en représailles de ses décrets, disent si jamais il y a eu un exemple qu'on ait fait une proposition

---

(1) Lorsque que la guerre éclata entre la Prusse et la France, au-delà de deux cents bâtimens prussiens furent mis sous l'embargo en attendant qu'ils fussent condamnés. Il fut prouvé que tous ces bâtimens étaient propriété hollandaise, et malgré cela ils furent tous condamnés.

semblable à l'Ambassadeur accrédité d'un État indépendant!

On espérait peut-être que le général Armstrong signerait un contrat de cette espèce, afin de rendre la liberté à ses compatriotes. Il fut cependant trop prudent pour donner dans le piège. Il prévit probablement que quand bien même tous les bâtimens se fussent rendus en Amérique, et qu'on eût pu fournir preuve négative qu'aucun n'avait touché à un port de l'Angleterre ou de ses colonies, cependant le gouvernement Français est si ingénieux (1) qu'il eût trouvé quelque prétexte pour lui faire payer le montant de sa caution. Le général Armstrong se refusa à cette proposition, et pas un des bâtimens américains sous l'embargo ne fut relâché excepté *le Fairi-American*, à qui on permit de faire voile de Dunkerque au mois de mai dernier avec un messager et des dépêches.

Cet embargo était presque une déclaration de guerre de la France contre l'Amérique : mais quelle remontrance fit le gouvernement Améri-

---

(1) Le cas suivant peut servir comme exemple de logique ingénieuse de ces brigands :

Le brick américain *le Thomas Jefferson*, capitaine Goodrick, partit de Boston pour Baltimore le 10 août 1805, et y prit une cargaison de produits Américains pour Hambourg, où il arriva le 26 novembre de la même année ; il fit voile de-là pour Bordeaux, où il arriva le 2 avril 1806. Il fut de-là à Lisbonne avec une cargaison de vin, et retourna à Bordeaux le 20 Juillet 1806, prit une autre cargaison de vin pour Tonningen, d'où il retourna de nouveau à Bordeaux, où il arriva le 23 octobre 1806. Ensuite, et jusqu'à l'époque où il fut pris, il fit cinq voyages de Bordeaux à Morlaix avec des vins. Il arriva à Morlaix la dernière fois le 27 décembre de la même année ; et après avoir déchargé sa cargaison de vin appartenant à une maison de commerce française, il prit du lest pour retourner à Bordeaux, lorsque le capitaine Goodrick fut arrêté par ordre du commissaire de police, et conduit à Paris sous escorte. A son arrivée dans la capitale, il fut interrogé par M. le conseiller d'état Réal, et mis en liberté ; mais le bâtiment fut *provisoirement* saisi par ordre du ministre de la police, Fouché. On donnait pour raisons *que*, *le capitaine n'ayant pas été visité par les Anglais*, *c'était une preuve qu'il était protégé par eux* ; et en-outre que *peut-être* le capitaine les instruisait de ce qui se passait en France, et enfin que le second était Anglais. Malgré la frivolité de ces prétextes ridicules, le *bâtiment fut condamné*. Encore le capitaine eut il à nourrir son équipage à ses dépens pendant dix mois qu'ils furent détenus comme prisonniers de guerre, jusqu'à ce que le conseil des prises eût décidé définitivement

cain à ce sujet? bien mieux, eut-il seulement l'air d'y faire attention? (1)

Mais ce n'est pas le seul exemple de la patience avec laquelle le gouvernement américain et d'autres gouvernemens, qu'on réprésente faussement comme neutres, supportent les outrages énormes du tyran du continent et de ses agens. Il y a environ trois ans que l'amiral français Villaumez brûla tous les bâtimens et cargaisons appartenant à des nations neutres, qu'il rencontra en mer : il eut, à la vérité, l'humanité de *ne pas brûler les équipages ;* mais il les prit à bord de ses vaisseaux, afin de les empêcher de donner information aux Anglais. Mais on n'a jamais entendu dire que la moindre remontrance ait été faite à ce sujet, quoique les continens d'Europe et d'Amérique retentissent de plaintes contre la suprématie navale de l'Angleterre, qu'on appelle le tyran des mers. Elle est à la vérité la *maîtresse* des mers, et puisse-t-elle garder long-temps cette prérogative! mais elle est aussi juste qu'elle est puissante. Que ceux qui connaissent la manière de procédure et les décisions de la cour d'amirauté, à Londres, les comparent avec celles du conseil des prises à Paris, et qu'ensuite ils décident *qui* et le *tyran* des mers! (2)

---

(1) Je suis convaincu que la plupart des gouvernemens, qui ont des ministres à Paris, n'en reçoivent que peu d'informations quand au véritable caractère du tyran. Les membres du corps diplomatique dans cette ville confondent les amusemens de toute espèce, dont cette capitale abonde, et le caractère aimable de ses habitans, avec la diplomatie des Tuileries. Les plaisirs qu'ils goûtent leur font en grande partie oublier les horreurs dont ils sont témoins ; et, dans le fait, on a peine à croire que dans une des villes les plus agréables du monde, où les sciences et la civilisation sont si avancées, on souffre qu'un tyran *étanger* ébranle le monde, organise le malheur de l'espèce humaine, essaie de ramener les Français aux temps de barbarie, et de *dénationaliser* une des nations les plus policées de l'univers.

(2) Je pourrais citer une infinité d'exemples de vaisseaux américains condamnés sous les prétextes les plus frivoles et sans occasionner la moindre réclamation. J'ai entre les mains une collection volumineuse des procédures du conseil des prises, et j'y ai pris au hasard les deux cas suivans, qui, joins à ceux que j'ai eu occasion de détailler dans le cours de cet ouvrage, suffiront pour prouver toute

Au reste, les Américains ont été exposés au vol et au pillage depuis le commencement de la

---

l'étendue du brigandage auquel les Américains se soumettent sans se plaindre de la part de Napoléon.

Le Vaisseau américain le *Phénix* partit de Baltimore pour la Trinité, dans l'île de Cuba, le premier de novembre 1805 (conséquemment un an avant le décret de Berlin), chargé de produits Américains. Le propriétaire du vaisseau et de la cargaison, M. George Erich, négociant de New-Yorck, étoit lui-même à bord. Il étoit près du port pour lequel il étoit destiné, lorsque, le 15 du même mois, il fut rencontré par le corsaire français *la jeune Estelle*, de Saint-Domingue, qui le prit et l'envoya au port de Samana, dans la même île. Les raisons qu'elle alléguoit contre *le Phénix* étoient que la cargaison, qui s'élevoit à 23,000 piastres, étoit trop riche pour être destinée pour Cuba, et qu'on *soupçonnoit* qu'il était destiné pour la partie de Saint Domingue, alors en révolte contre la France. Le second grief était que Mr. Erich étoit natif de Hanovre, et conséquemment sujet ennemi.

Il n'y avait rien à répondre à la première accusation, ce n'étoit qu'un soupçon. Quant à la seconde, on prouve que M. Erich étoit en Amérique depuis 1799, et qu'en 1804 il avait été naturalisé Citoyen Américain; et quand bien même ce n'eût pas été le cas, à l'époque de la capture du *Phénix* le Hanovre n'appartenoit plus au roi d'Angleterre, et était complètement au pouvoir des Français. Malgré tout cela, le vaisseau fut condamné à Santo-Domingo, et le jugement approuvé par le Conseil des Prises à Paris.

Le Vaisseau Américain *le Violet* fit Voile de Piladelphie pour Oporto, en Juillet 1807. A son arrivée dans ce port, il fut frêté pour Livourne; sa cargaison consistoit en sucre, indigo, etc. Il fit voile pour Livourne le 13 Octobre 1807. Le 18 il rencontra une Corvette Anglaise, qui lui permit de continuer son voyage; le 25, il fut amariné par une Frégate Algérienne, et, en conséquence de quelques différens entre les deux gouvernemens, *le Violet* fut envoyé à Alger, où elle arriva le 29. Le 19 Décembre suivant, le bâtiment fut relâché par ordre du Dey, et eut permission de se rendre au port de sa destination, où il arriva le 3 Janvier 1808. (*)

A peine entré dans le port, les Officiers Français de la Douane s'en emparèrent, et le vaisseau et la cargaison furent provisoirement séquestrés pour n'avoir pas de certificat d'origine; cette pièce étoit à bord lorsque le vaisseau fut pris par les Algériens qui avoient jugé de leur intérêt de la supprimer. Mais le propriétaire de la cargaison, qui étoit citoyen françois, Mr. Zignago (**), négociant de Gènes, produisit un certificat, qu'on avoit heureusement écrit au dos du connoissement, et qui tenoit lieu d'un certificat d'origine. Tout cela cependant ne servit à rien, le Conseil des Prises de Paris condamna le vaisseau et la cargaison.

(*) *Le* Dey Napoléon *devrait apprendre du* Dey d'Alger *à observer la loi des nations et à respecter les traités.*

(**) *Je ne doute pas que M. Zignago n'aimât mieux être sujet du Dey d'Alger que de Napoléon, du moins il a éprouvé plus de justice de l'un que de l'autre, son vaisseau ayant été relâché à Alger, parce que la cargaison appartenait à un citoyen françois.*

Révolution Françoise. Au commencement, ils fournirent à la France les moyens de subsistance dont elle manquait; ils regardoient ce commerce comme avantageux : mais les spéculateurs ont été terriblement trompés; peu d'entr'eux ont été payés en entier, et plusieurs n'ont rien reçu du tout.

Telle a été la *conduite de Napoléon Buonaparté* vis-à-vis des *puissances étrangères*, et telle est l'HISTOIRE SECRÈTE de son cabinet. (1).

Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, les Rois ont recomposé leurs cabinets de ministres dévoués à leurs intérêts et au bonheur public.

L'Empereur de Russie, dont l'ame noble et magnanime se fait apercevoir maintenant dans le monde politique, comme le soleil dans les régions célestes, a formé, avec la belliqueuse Angleterre, un traité secret qui ne tend qu'à renverser le tyran du monde. Il s'est mis à la tête de ses armées. Il a eu le bon esprit de laisser Buonaparté s'enfoncer dans des pays glacés, pendant une saison rigoureuse. Alors, le fer et les climats ont mis à mort plus de trois cent mille Français, destinés à servir sous les Condé, sous les Turenne, pour l'honneur de la nation. Buonaparté a été battu. Il n'a dû son salut qu'à divers déguisemens. Il donnait à son affidé, Caulaincourt, des ordres pour se

---

(1) Dans le cours de cet ouvrage, il a pu m'échapper quelque expressions dures envers la nation françoise. Je crois devoir ici m'expliquer à ce sujet.

J'ai vécu assez long-temps en France, pour avoir appris à connoître le caractère des habitans de ce pays. J'ai été intimément lié avec des personnes de toutes les opinions et de toutes les persuasions ; et, somme totale, je dois dire que je n'ai pas trouvé les François moins susceptibles d'amitié que toute autre nation. J'ai connu dans ce pays des personnes infiniment respectables, de l'un et de l'autre sexes. Je voudrois pouvoir les nommer, mais ce serait peut-être les exposer à leur perte. Si le peuple François étoit sussi dépravé que l'opinion du vulgaire le représente, il fût depuis le commencement de la révolution parvenu au comble de la corruption, par la dépravité de ses différens gouvernemens. Il est vrai que le peuple François est *léger*, mais il entre beaucoup de sensibilité et beaucoup de bonté dans son naturel. On doit faire une différence entre le *Corse Napoléon* et le *peuple François*.

rendre, comme négociateur, dans les pays qui devoient éclairer sa retraite ignomineuse, et il passait, avec lui, comme son domestique, sous ces faux prétextes.

Le Roi de Prusse, accablé sous le poids de l'humiliation par ce farouche tyran, joignit ses armées aux troupes victorieuses d'Alexandre. Buonaparté revint vers le Rhin. Il mit sur pied six cent mille hommes, par les soins de Clarke, en bien peu de temps. Le sénat, son valet-de-chambre, lui donna un nouvel habit de général ; et les ministres, voleurs et corrompus, Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Montalivet, Molé, firent lever toute la belle jeunesse de France, en lui promettant diverses récompenses. Des réquisitions de tout genre pesèrent sur le pauvre peuple. Buonaparté vole aux armées. L'Autriche court risque d'être envahie, ou par le *cher* parent, ou par les Monarques coalisés. Elle prend part dans la guerre. Toutes les puissances en sous-ordre se lèvent, Voilà l'Europe armée contre le tyran, dans son réveil. D'un autre côté, l'Angleterre renforce la brave armée de Wellington, et soutient toujours la levée en masse des Espagnols, colonne morale et ferme des Rois et des États. Des revers continuels qu'éprouve l'armée française mettent son Général en fureur, il pille et brûle tout ; et, pour sauver sa vie, il fait périr dans une rivière, après l'affaire de Leipsik, les deux tiers de ses soldats, en faisant sauter le pont de Lindau.

Repoussé sur le territoire Français, le tyran, complimenté par les exécuteurs de ses hautes œuvres, le Sénat, et par Savary, François de Nantes, Montalivet, Régnauld de Saint-Jean-d'Angely, *etc.* principaux valets du Bourreau, cherche à mettre en campagne une troisième armée.

Pendant que ses Conseillers impurs et sanguinaires lui fournissent les moyens de prendre les bourses du peuple, d'arracher les nubiles des bras de leurs parens, et d'armer de fourches et de couteaux les enfans en bas-âge, l'Europe ar-

mée fond de toutes parts dans la France. C'est une traînée de poudre qui doit faire sa terrible explosion devant les murs de Paris.

Notre Corse ne put réunir ses nouvelles troupes, et les amalgamer avec celles venant d'Espagne, que quand les Alliés étaient à quarante-cinq lieues de sa capitale. Renfermé dans un espace étroit, il épuise ses ressources et fatigue ses cohortes; le genre de guerre qu'on lui fait ne convient point à son caractère. C'est une attaque de corps à corps. Tandis qu'une puissance manœuvre pour l'occuper, sur-tout en personne, une seconde va droit à Paris; d'autres armées le poussent dans des marais ou contre les rivières, ou l'amènent dans les plaines pour le battre. La communication des vivres devient difficile, périlleuse. Le soldat meurt de faim, le grand capitaine est cerné à cinquante lieues de la capitale : ses généraux sont sans troupes, parce que l'arme les étend à toutes minutes sur les champs; ils en ramènent des débris devant Paris, mais cent vingt mille hommes coalisés sont en présence des Parisiens. Les gardes nationales sont sédentaires : elles ne veulent pas sortir pour grossir le nombre des escadrons; elles se bornent à garder leurs familles, leurs fortunes.

Régnauld de Saint-Jean-d'Angely, par l'une de ces ruses qui lui sont familières, ordonne à seize gardes nationaux, au poste d'une barrière de Paris, de le suivre pour observer les mouvemens de l'ennemi. Sa qualité de chef de légion en impose. Il est obéi. Il a peur, laisse sa suite exposée au feu, revient à toutes jambes, est rencontré par le maréchal Moncey, qui le réprimande, lui fait arracher ses épaulettes et le dégrade.

Il se rend chez Joseph Buonaparté, et va rejoindre la cour du tyran, qui était à Blois.

Paris capitule : les Alliés entrent en amis. L'Empereur est à bas.

Les cris du rappel des Bourbons, dont plusieurs sont déjà bien reçus et fêtés dans l'héritage de leurs ancêtres, ne laissent aucun doute

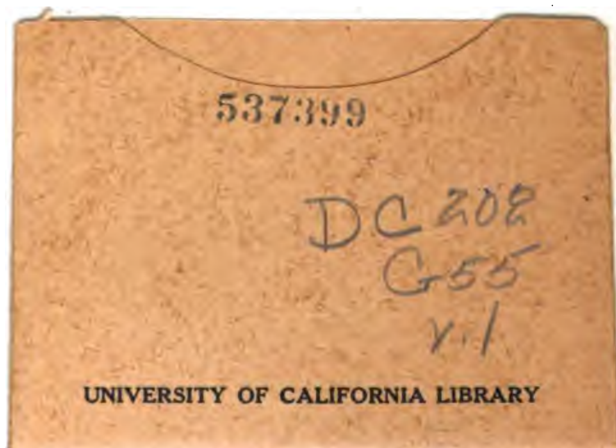
dans l'esprit des Alliés que Buonaparté est en exécration, et que le cœur françois est tout entier à une famille bien aimée, quoique malheureuse. Une voix du ciel, une voix de la terre proclament Louis XVIII Roi de France et de Navarre.

Depuis l'entrée des Alliés à Paris, Buonaparté avait fait entamer des négociations par l'entremise du sieur Caulaincourt. Il voulait gagner du temps. L'Autrichien était bien d'avis qu'il cessât de régner, mais il proposait de poser la couronne impériale sur la tête du Roi de Rome et de couronner l'Impératrice régente. --- Cette proposition eut les honneurs d'une discussion, que lord Castlereagh sut prolonger à propos, pendant que les Alliés marchaient vers Paris. L'Anglois demandait hautement le rétablissement des Bourbons sur le trône. Le Russe et le Prussien écoutaient, et ne disaient rien. Leur armée alloit toujours en avant, et de victoire en victoire. Pour mettre fin à toute discussion, on convint de traiter cet objet majeur dans Paris. Mais quand l'Empereur Alexandre vit plus de deux cent mille personnes sur les boulevards demander à grands cris Louis XVIII, au moment de son entrée, il répondit : " Foi d'Em„ pereur, vous l'aurez. „ Il laissa agir le Sénat, qui ne put résister au vœu général du peuple, et proclama sa volonté. L'Empereur d'Allemagne envoyait courriers sur courriers à l'Archiduchesse d'Autriche pour l'assurer qu'elle serait régente, et l'engager à ne pas s'éloigner de Paris. Mais il connut bientôt le sénatus-consulte qui rendoit aux François l'objet de leurs plus tendres affections. Il vint à Paris ; il accusa les cabinets de l'avoir trompé, et d'avoir demandé la réunion des Allemands aux Russes et aux Prussiens pour détrôner sa fille. Cependant il ne put s'empêcher de dire qu'il voyoit avec plaisir un peuple désirer son Roi. Il consola l'Archiduchesse de sa chûte, en la faisant reconnaître comme Régente du petit état accordé à son fils. L'Empereur de Russie, le Roi de Prusse, le Prince Régent d'Angleterre et les Bourbons sont unis par des sentimens de grandeur

et de reconnoissance qui assurent la paix du monde. Soit que leur résolution de rétablir les Bourbons fût prise, dès leur entrée en France, ou depuis, il est vrai de dire que sans leur secours, la tyrannie n'aurait pas encore cessé d'exercer cette année ses affreux ravages dans l'Europe.

Buonaparté est confiné dans l'île d'Elbe. Son esprit turbulent le portera peut-être à franchir la mer qui le sépare de la France, pour révolutionner quelques pays lointains; mais, à la première tentative, ses surveillans l'amèneront sans doute dans la tour de Londres.

FIN.


537399
DC 202
G55
v.1
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY